



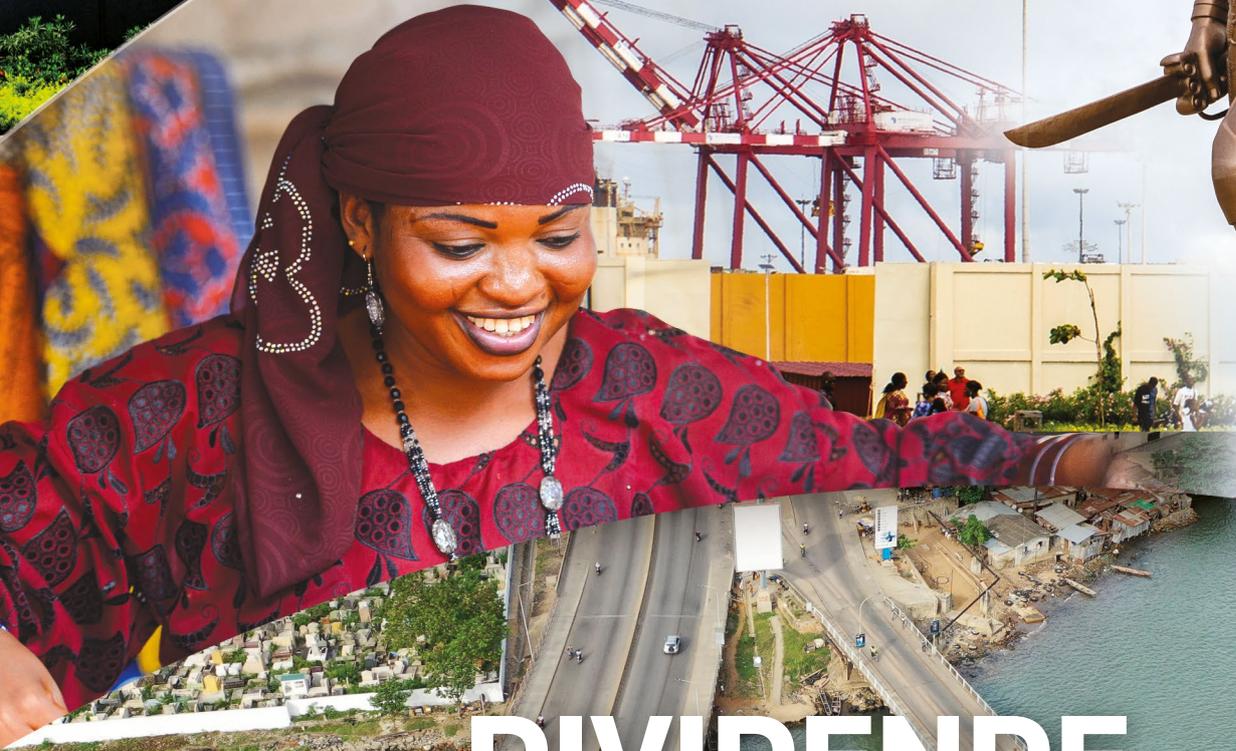
**SWEDD** BENIN

Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend  
Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel



**INStad**

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE DE LA DÉMOGRAPHIE



# DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE AU BENIN





**DIVIDENDE  
DEMOGRAPHIQUE  
AU BENIN**



# SOMMAIRE

<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b> .....	6
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	8
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	8
<b>LISTE DES ANNEXES</b> .....	8
<b>LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b> .....	9
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	14
<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	16
<b>1- SYNTHÈSE DES DIMENSIONS</b> .....	18
<b>2- COUVERTURE DE LA DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE</b> .....	40
<b>3- QUALITÉ DU CADRE DE VIE</b> .....	68
<b>4- DYNAMIQUES DE LA PAUVRETE</b> .....	98
<b>5- DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉTENDU</b> .....	130
<b>6- RESEAUX ET TERRITOIRES</b> .....	160
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	185

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 : Croissance et contributions sectorielles au PIB entre 2017 et 2019 .....	42
Graphique 1.2 : Evolution de l'indice de pauvreté entre 2015 et 2019 .....	44
Graphique 1.3 : Profil moyen de consommation en éducation .....	54
Graphique 1.4 : Profil agrégés de consommation en éducation.....	55
Graphique 1.5 : Profil moyen de consommation en santé .....	56
Graphique 1.6 : Profil agrégé de consommation en santé .....	57
Graphique 1.7 : Profils moyens des autres consommations.....	57
Graphique 1.8 : Profils agrégé des autres consommations .....	58
Graphique 1.9 : Profil moyen du revenu du travail .....	59
Graphique 1.10 : Profil agrégé du revenu du travail moyen du revenu du travail .....	59
Graphique 1.11 : Profil moyen du déficit du cycle de vie .....	60
Graphique 1.12 : Profils agrégés du déficit du cycle de vie .....	61
Graphique 1.13 : Evolution du ratio de soutien économique .....	63
Graphique 1.14 : ICDE par département en 2019 .....	64
Graphique 1.15 : ICDE selon le Genre .....	64
Graphique 2.1 : Score de la sous-dimension « Conditions de logement ».....	82
Graphique 2.2 : Répartition de l'indice des liens sociaux selon le département au Bénin en 2019 .....	83
Graphique 2.3 : Distribution de l'indice représentant la qualité de l'environnement selon le département en 2019.....	84
Graphique 2.4 : Distribution de l'indice du bien-être social selon département en 2019 au Bénin .....	85
Graphique 2.5 : Distribution de l'indice de sécurité personnelle selon le département en 2019 .....	87
Graphique 2.6 : Distribution de l'indice d'équilibre vie professionnelle-vie privée selon de le département en 2019.....	88
Graphique 2.7 : Indice de la qualité du cadre de vie et ses composantes .....	88
Graphique 2.8 : Distribution de l'indice de qualité du cadre de vie selon le département en 2019 .....	89
Graphique 2.9 : Distribution de l'indice de qualité du cadre de vie selon le sexe en 2019 .....	90
Graphique 4.1 : Distribution de l'incidence de la pauvreté monétaire selon le niveau d'instruction du chef de ménage .....	99
<b>Graphique 4.2 : Distribution de l'incidence de la pauvreté monétaire selon le niveau d'instruction du chef de ménage .....</b>	<b>100</b>
<b>Graphique 4.3 : Distribution de l'indice de qualité du cadre de vie selon le département en 2019 .....</b>	<b>100</b>
Graphique 4.4 : Incidence de pauvreté par branche d'activité du chef de ménage .....	101
Graphique 4.5 : Les dynamiques de transition dans la pauvreté entre 2015 et 2019 .....	110
Graphique 4.6 : Dynamique de la pauvreté dans le département de l'Alibori de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019.....	115
Graphique 4.7 : Dynamique de la pauvreté dans le département de l'Atacora de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019 .....	116
Graphique 4.8 : Dynamique de la pauvreté dans le département de l'Atlantique de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019 .....	117
Graphique 4.9 : Dynamique de la pauvreté dans le département du Borgou de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019 .....	118
Graphique 4.10 : Dynamique de la pauvreté dans le département des Collines de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019 .....	119
Graphique 4.11 : Dynamique de la pauvreté dans le département du Couffo de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019 .....	120
Graphique 4.12 : Dynamique de la pauvreté dans le département de la Donga de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019 .....	121
Graphique 4.13 : Dynamique de la pauvreté dans le département du Littoral de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019 ....	122
Graphique 4.14 : Dynamique de la pauvreté dans le département du Mono de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019 .....	123
Graphique 4.15 : Dynamique de la pauvreté dans le département de l'Ouémé entre 2015-2019.....	124
Graphique 4.16 : Dynamique de la pauvreté dans le département de l'Ouémé de 2007-2011, 2011-2015 et de 2015-2019 .....	124
Graphique 4.17 : Dynamique de la pauvreté dans le département de l'Ouémé entre 2015-2019 .....	125

<b>Graphique 4.18 :</b> Dynamique de la pauvreté dans le département du Plateau de 2007-2011, 2011-2015 et de 2015-2019.....	126
<b>Graphique 4.19 :</b> Dynamique de la pauvreté dans le département du Zou de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019 .....	127
<b>Graphique 5.1 :</b> Indice de santé par département au Bénin en 2019.....	150
<b>Graphique 5.2 :</b> Indice de l'éducation par département au Bénin en 2019 .....	151
<b>Graphique 5.3 :</b> Indice du niveau par département au Bénin en 2019.....	152
<b>Graphique 5.4 :</b> IDHE par département au Bénin en 2019.....	153
<b>Graphique 5.5 :</b> GISRT 2019 et composantes pour les douze départements du Bénin .....	153
<b>Graphique 5.6 :</b> IDHE par département au Bénin en 2019.....	154
<b>Graphique 5.7 :</b> IDHE par sous dimension au Bénin entre 2015 et 2019.....	155
<b>Graphique 5.8 :</b> IDHE selon le genre au Bénin en 2019 .....	155
<b>Graphique 6 .1 :</b> Différentes composantes de l'urbanisation en 2019.....	174
<b>Graphique 6.2 :</b> Différentes composantes de la migration au plan national en 2019.....	175
<b>Graphique 6.3 :</b> Graphique 5.3 : Différentes composantes des infrastructures au plan national en 2019 .....	176
<b>Graphique 6.4 :</b> Différentes composantes des flux financiers au plan national en 2019.....	176
<b>Graphique 6.5 :</b> GISRT 2019 et composantes pour les douze départements du Bénin .....	177
<b>Graphique 6.6 :</b> Composantes de l'ISRT pour le Littoral en comparaison à celui national .....	178
<b>Graphique 6.7 :</b> Composantes de l'ISRT dans les départements de l'Ouémé, de l'atlantique et du Mono .....	178
<b>Graphique 6.8 :</b> Composantes de l'ISRT dans les départements des Collines, du Zou, du Plateau et du Couffo.....	179
<b>Graphique 6.9 :</b> Composantes de l'ISRT dans les départements du Borgou, de la Donga, de l'Atacora et de l'Alibori .....	180
<b>Graphique 6.10 :</b> Synthèse des écarts des composantes de l'ISRT par département.....	180

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 0.1</b> : Modèle en diamant pour le Bénin et le DDMI selon les départements .....	151
<b>Figure 4.1</b> : Nouvelle architecture holistique et inclusive du système éducatif au Bénin .....	136
<b>Figure 4.2</b> : Cercle vertueux de l'investissement en capital humain .....	144

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Sous-dimensions et indicateurs de la qualité de chaque dimension de l'indice .....	24
<b>Tableau 2</b> : Indicateurs élémentaires de l'IDHE .....	27
<b>Tableau 3</b> : Liste des indicateurs par sous-dimension et leur définition .....	28
<b>Tableau 4</b> : Evaluation de l'ICDE de 2007 à 2019 au Bénin .....	31
<b>Tableau 5</b> : Dynamique de l'Indice du GDDI 2015-2019 .....	33
<b>Tableau 1.1</b> : Indicateurs de Gouvernance Administrative .....	49
<b>Tableau 1.2</b> : Déficit de cycle de vie moyen (FCFA) .....	60
<b>Tableau 1.3</b> : Synthèses des résultats de 2019 .....	61
<b>Tableau 1.4</b> : Déficit du cycle de vie par département (Les montants sont exprimés en milliards de FCFA) .....	62
<b>Tableau 1.5</b> : Evaluation de l'ICDE de 2007 à 2019 au Bénin .....	63
<b>Tableau 1.6</b> : L'ICDE selon le sexe .....	64
<b>Tableau 2.1</b> : Sous-dimensions et indicateurs de la qualité de chaque dimension de l'indice .....	80
<b>Tableau 4.1</b> : Pauvreté monétaire selon le milieu de résidence en 2019 .....	99
<b>Tableau 4.2</b> : Dépenses mensuelles par capita et part des dépenses alimentaires des ménages .....	102
<b>Tableau 4.3</b> : Indicateurs macroéconomiques .....	102
<b>Tableau 4.4</b> : Indice de Gini par département et par milieu de résidence .....	103
<b>Tableau 4.5</b> : Dynamique de l'ISSP (2015-2019) au niveau national et par département (%) .....	111
<b>Tableau 4.6</b> : Dynamique de la pauvreté pure (2015-2019) au niveau national et par département (%) .....	112
<b>Tableau 4.7</b> : Dynamique de la non-pauvreté pure au niveau national et par département % .....	113
<b>Tableau 4.8</b> : Dynamique de l'Indice du GDDI 2015-2019 .....	113
<b>Tableau 5.1</b> : Liste des dimensions, indicateurs et sources de données, méthodes de calcul, valeurs limites (IDHE) .....	148
<b>Tableau 5.2</b> : Dynamique de la pauvreté pure (2015-2019) au niveau national et par département (%) .....	149
<b>Tableau 5.3</b> : Dynamique de la pauvreté pure (2015-2019) au niveau national et par département (%) .....	149
<b>Tableau 5.1</b> : ISRT et composantes au niveau national et départemental .....	173
<b>Tableau 5.2</b> : Perte de rang pour l'ISRT entre 2015 et 2019 .....	173
<b>Tableau 5.3</b> : Analyses des indicateurs de la sous dimension Urbanisation au niveau national .....	175
<b>Tableau 5.5</b> : Ecart des indicateurs de la sous-dimension Infrastructure au plan national en 2019 .....	176
<b>Tableau 5.6</b> : Ecart des indicateurs de la sous-dimension flux financiers au plan national en 2019 .....	177

## LISTE DES ANNEXES

<b>Annexe 5.1</b> : Résultats des indices de la dimension et des sous-dimensions .....	157
<b>Annexe 5.2</b> : Indicateurs de base .....	157

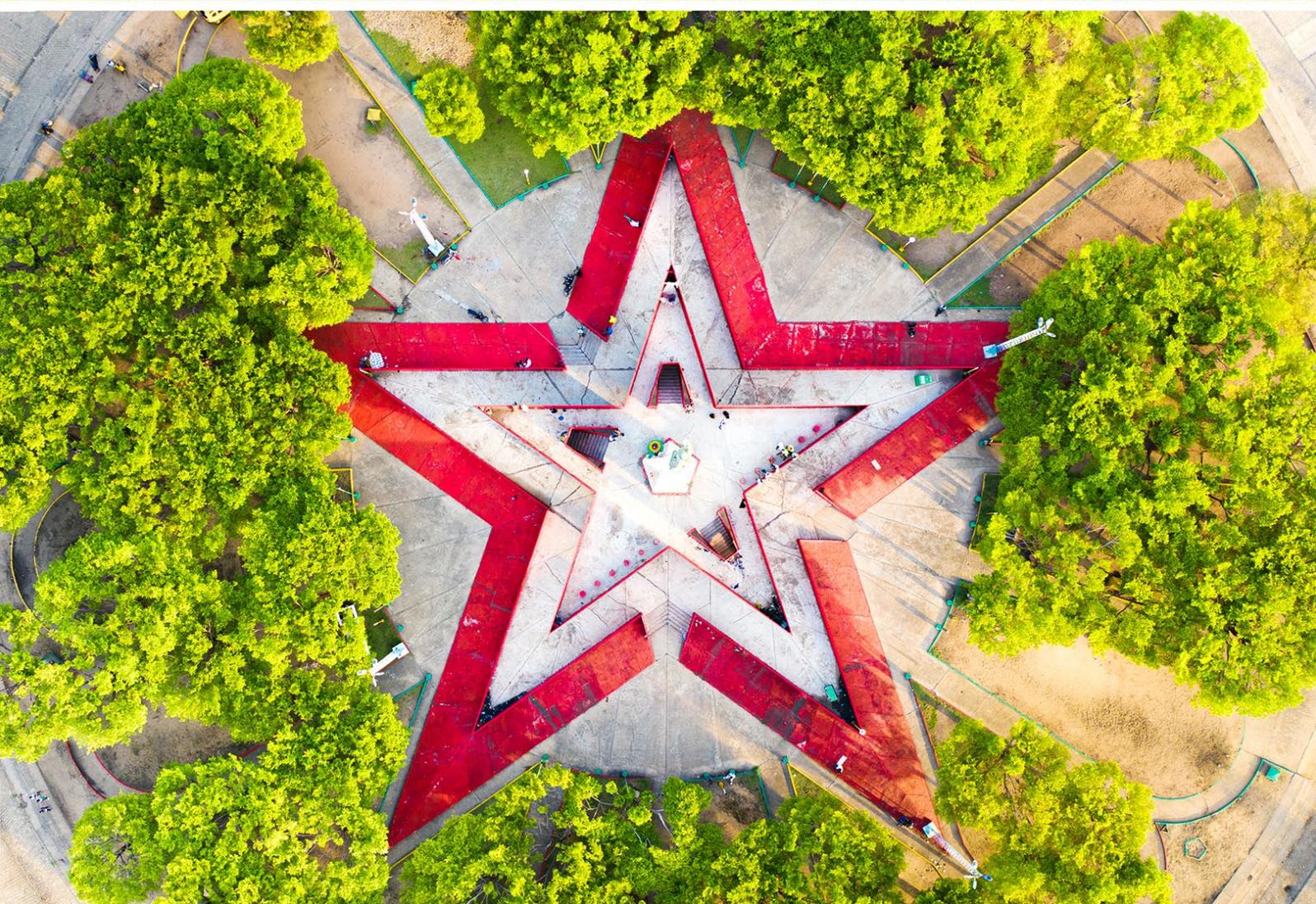
## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>ABeGIEF</b>	: Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers
<b>ADET</b>	: Agence de Développement de l'Enseignement Technique
<b>AGR</b>	: Activités Génératrices de Revenus
<b>AGVSA</b>	: Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire
<b>ANIP</b>	: Agence National d'Identification de Personnes
<b>APE</b>	: Associations des Parents d'Elèves
<b>AQP</b>	: Attestation de Qualification Professionnelle
<b>ARCH</b>	: Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
<b>ARV</b>	: Anti Rétro Viraux
<b>BEPC</b>	: Brevet d'Etude du Premier Cycle
<b>BES</b>	: Bien-être Subjectif
<b>BTP</b>	: Bâtiments Travaux Publics
<b>BTSS</b>	: Brevet de Technicien Supérieur Spécialisé
<b>C</b>	: Consommation
<b>CAP</b>	: Certificat d'Aptitude Professionnelle
<b>CARMMA</b>	: Campagne Accélérée pour la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique
<b>CCB</b>	Cour Constitutionnelle du Bénin
<b>CEDEAO</b>	: Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
<b>CeFAL</b>	: Centre de Formation en Administration Locale
<b>CEP</b>	: Certificat d'Etudes Primaire
<b>CHD</b>	: Centre Hospitalier Départemental
<b>CONAFIL</b>	: Commission Nationale des Finances Locales
<b>CQM</b>	: Certificat de Qualification aux Métiers
<b>CQP</b>	: Certificat de Qualification Professionnelle
<b>CREG</b>	: Consortium Pour la Recherche en Economie Générationnelle
<b>CRIET</b>	: Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme
<b>DAS</b>	: Durée Attendue de Scolarisation
<b>DD</b>	: Dividende démographique
<b>DDMI</b>	: Dividend Demographic Monitoring Index
<b>DDS</b>	: Directeur Départemental de la Santé
<b>DMS</b>	: Durée Moyenne de Scolarisation
<b>DSRP</b>	: Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
<b>ECG</b>	: Engagement Civique et Gouvernance
<b>EDSV</b>	: Enquête Démographique et de Santé
<b>EFTP</b>	: Stratégie Nationale de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels
<b>EHCVM</b>	: Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
<b>EMICOV</b>	: Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
<b>ENV</b>	: Environnement
<b>FCFA</b>	: Franc de la Communauté Française d'Afrique
<b>FNPEJ</b>	: Fonds National de Promotion de l'Emploi des Jeunes
<b>GDDI</b>	: Gender Dividend Demographic Index
<b>GES</b>	: Gaz à effets de Serre
<b>HAB</b>	: Hygiène Assainissement de Base

<b>I2S2D</b>	: Indice Synthétique du Suivi du Dividende Démographique
<b>ICDE</b>	: Indice de Couverture de la Dépendance Economique
<b>IDH</b>	: Indice de Développement Humain
<b>IDHE</b>	: Indice de Développement Humain Etendu
<b>INSAE</b>	: Institut National de la Statistique et de l'Economie
<b>INStaD</b>	: Institut National de la Statistique et de Démographie
<b>IPM</b>	: Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
<b>IPSH</b>	: Indice de Perception de la Sécurité Humaine
<b>IQCV</b>	: Indice de la Qualité du Cadre de Vie
<b>IRM</b>	: Imagerie par Résonance Magnétique
<b>IS</b>	: Indice de Stabilité dans la pauvreté
<b>ISF</b>	: Indice Synthétique de Fécondité
<b>ISRT</b>	: Indice Synthétique de Réseaux et Territoires
<b>ISSP</b>	: Indice Synthétique de Sortie de Pauvreté
<b>IT</b>	: Indice de Transition dans la pauvreté
<b>LCD</b>	: Life Cycle Deficit
<b>LOG</b>	: Conditions de Logement
<b>LSC</b>	: Liens Sociaux
<b>MCVDD</b>	: Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
<b>MEMP</b>	: Ministère des Enseignements Maternels et Primaires
<b>MESRS</b>	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
<b>MGF</b>	: Mutilations Génitales Féminines
<b>MISP</b>	: Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
<b>NPNP</b>	: Non pauvreté pure
<b>NPP</b>	: Basculement dans la pauvreté
<b>NTA</b>	: National Transfers Accounts
<b>OCDE</b>	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
<b>ODD</b>	: Objectifs de Développement Durable
<b>OIT</b>	: Organisation Internationale du Travail
<b>OMS</b>	: Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONDD</b>	: Observatoire National sur le Dividende Démographique
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>ONU</b>	: Organisation des Nations Unies
<b>OPHI</b>	: Oxford Poverty and Human Development Initiative
<b>OSD</b>	: Orientations Stratégiques de Développement
<b>PAAC</b>	: Programmes Annuels d'Assistance Conseils
<b>PAG</b>	: Programme d'Action du Gouvernement
<b>PC2D</b>	: Programme de Croissance pour le Développement Durable
<b>PCIME</b>	: Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
<b>PEV</b>	: Programme Elargi de Vaccination
<b>PHPS</b>	: Politique Holistique de Politique Sociale
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PND</b>	: Politique Nationale de Développement
<b>PNE</b>	: Politique Nationale de l'Emploi
<b>PNP</b>	: Sortie de la Pauvreté

<b>PNP</b>	: Politique Nationale de la Population
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PONADEC</b>	: Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration
<b>PP</b>	: Pauvreté Pure ou chronique
<b>PPA</b>	: Parité du Pouvoir d'Achat
<b>PRBA</b>	: Premier Rapport Biennal
<b>PSE</b>	: Plan Sectoriel de l'Education
<b>PTF</b>	: Partenaires Techniques et Financiers
<b>RGPH</b>	: Recensement Général de la population et de l'Habitat
<b>RMNCAH</b>	: Initiative Reproductive Maternelle New Born Child and Adolescent Health
<b>RNB</b>	: Revenu National Brut
<b>RSE</b>	: Ratio de Soutien Economique
<b>SDE</b>	: Services Déconcentrés de l'Etat
<b>SEC</b>	: Sécurité
<b>SIGRHP</b>	: Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines et de paix
<b>SNI</b>	: Système National Intégré
<b>SRMNI</b>	: Santé de la Reproduction Maternelle Néonatale et Infantile
<b>SRP</b>	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>STA</b>	: Sciences et Techniques Agricoles
<b>STAG</b>	: Sciences et Techniques Administrative et de Gestion
<b>STEFS</b>	: Sciences et Techniques de l'Economie Familiale et Sociale
<b>STHRT</b>	: Sciences et Techniques de l'Hôtellerie, Restauration et Tourisme
<b>STI</b>	: Sciences et Techniques Industrielles
<b>STMA</b>	: Sciences et Techniques des Métiers de l'Art
<b>STMS</b>	: Sciences et Techniques Médico-Sociales
<b>SUN</b>	: Scaling Up Nutrition
<b>TAC</b>	: Taux d'Achèvement au primaire
<b>TBA</b>	: Taux Brut d'Admission
<b>TBS</b>	: Taux Brut de Scolarisation
<b>TCN</b>	: Communication Nationale sur les Changements Climatiques
<b>TIC</b>	: Technologie de l'Information et de la Communication
<b>TPI</b>	: Tribunal pénal international
<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>VPP</b>	: Equilibre vie professionnelle- vie privée
<b>WGI</b>	: Worldwide Governance Indicators
<b>YL</b>	: Revenu du travail





# INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'indice de suivi du dividende démographique s'inscrit dans l'agenda 2063 de l'Union Africaine et la politique nationale de développement décliné en programme d'actions du gouvernement. Les piliers du dividende démographique tels que (i) emploi et entrepreneuriat ; (ii) éducation et développement de compétences ; (iii) santé et bien-être ; (iv) droit, gouvernance et autonomisation des jeunes et femmes sont en phases avec les axes stratégiques du programme d'action du gouvernement. Lesquels axes sont : (1) garantir la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement ; (2) accroître durablement la compétitivité de l'économie béninoise ; (3) développer un capital humain compétent et compétitif ; (4) consolider l'Etat de droit. Ces différents axes sont suivis par les indicateurs de l'indice de suivi du dividende démographique. Le présent rapport technique aide à la prise de décision en faveur du bien-être des populations.

L'objectif général de ce rapport est d'évaluer les progrès du Bénin pour la capture du Dividende Démographique afin d'alimenter le plaidoyer, la planification, l'orientation des politiques publiques à court, moyen et long terme.

Pour atteindre cet objectif, il s'avère nécessaire de recourir à des indicateurs pertinents pour évaluer périodiquement le cheminement vers l'atteinte du Dividende Démographique. Les indicateurs proposés par le Consortium pour la Recherche en Economie Générationnelle (CREG) répondent à cette préoccupation à travers l'Indicateur Synthétique du Suivi du Dividende Démographique ou en anglais Demographic Dividend Monitoring Index (DDMI). Cet indice est construit autour de cinq principaux indicateurs issus des dimensions fondamentales à savoir :

- Dimension 1 : Déficit du cycle de vie ;
- Dimension 2 : Qualité du cadre de vie ;
- Dimension 3 : Transition dans la pauvreté ;
- Dimension 4 : Développement Humain Etendu ;
- Dimension 5 : Réseaux et Territoire.

**La dimension 1 :** « Déficit du cycle de vie » est captée par l'indice de couverture de la dépendance économique. Elle mesure la capacité d'un pays à faire face à la demande sociale liée au déficit du cycle de vie qui est la différence entre la consommation et le revenu de travail d'un individu selon son âge. La valeur de cet indice pour le Bénin en 2019 est de 76 % et indique que 24 % de ressources financières autres que les revenus du travail ont été mobilisées pour financer la demande sociale liée essentiellement à la jeunesse.

**La dimension 2 :** « Qualité du cadre de vie » est l'indice de la qualité du cadre de vie. Il mesure l'influence des différents éléments de l'environnement sur la vie d'une personne. Au Bénin, la qualité de vie de la population est à hauteur de 55 % influencée par les éléments constituant son environnement immédiat. C'est un indicateur qui vise à faire le point de la situation sur le cadre de vie et à susciter l'identification des efforts complémentaires à réaliser pour améliorer qualitativement la vie des populations en termes de bien-être.

**La dimension 3 :** « Transition dans la pauvreté » est l'indice synthétique des transits dans les états de pauvreté, qui, à la différence de l'indice d'incidence de pauvreté, mesure les niveaux de transition de la pauvreté de la population. Au Bénin, sur 100 ménages 61 ménages transitent, c'est-à-dire qu'ils étaient vulnérables au moindre choc entre 2015 et 2019. Ces ménages pourraient être un potentiel économique en situation de choc positif ou favorable telles que les mesures de lutte contre la pauvreté.

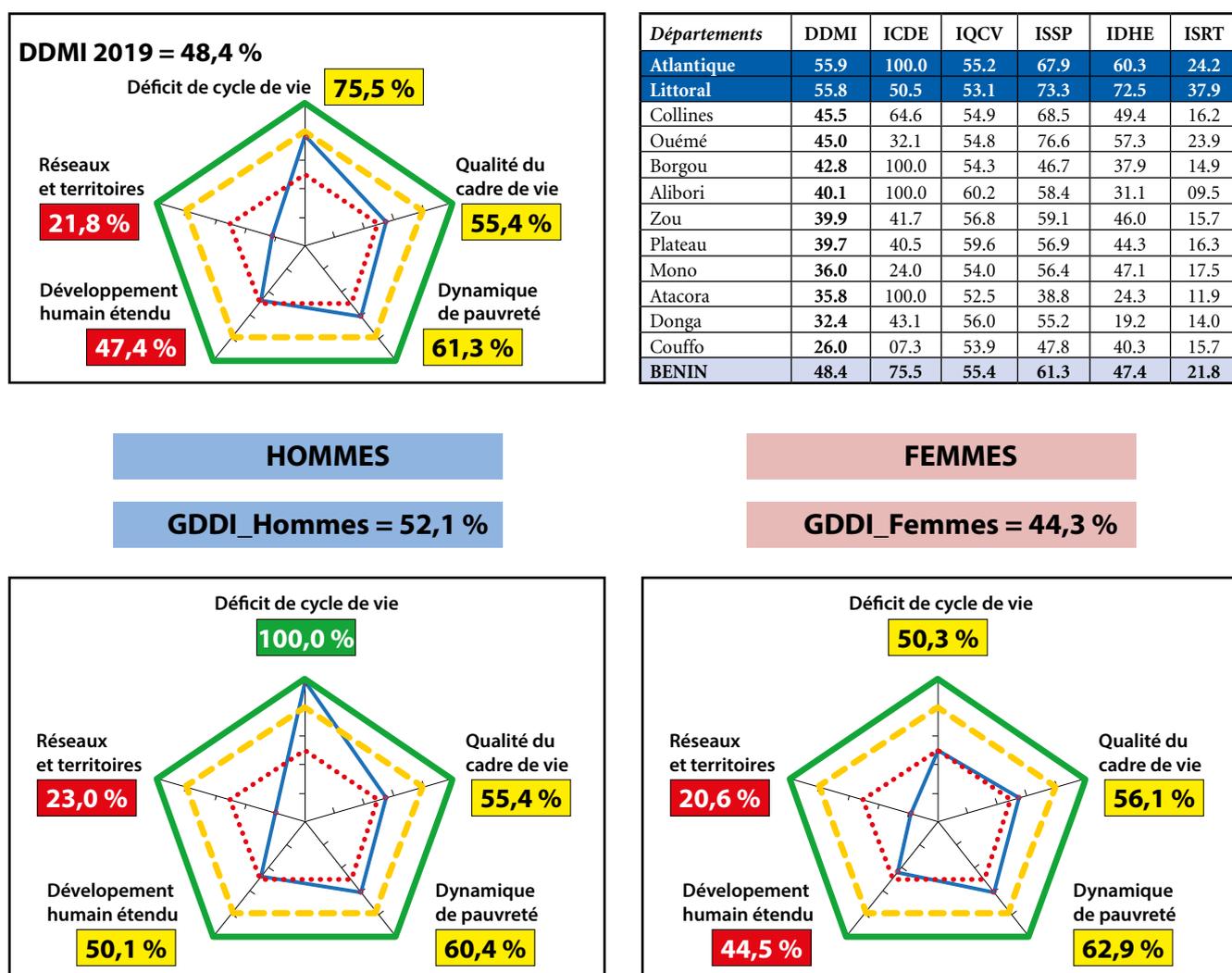
**La dimension 4 :** « Développement Humain Etendu » capte le niveau de développement humain d'un pays. C'est une adaptation de l'IDH habituellement connu et développé par le PNUD. Cet indicateur indique que le Bénin reste toujours dans la zone à faible développement humain avec un IDHE de 47 % en prenant en compte le niveau d'éducation. Cette situation s'explique par la faible rétention dans le système éducatif due aux

grossesses précoces, à la paupérisation des ménages et à l'importance du travail des enfants qui reste toujours élevée dans la plupart des départements.

**La dimension 5 : « Réseaux et Territoire »** renseigne sur la mobilité territoriale en décrivant l'attractivité des zones, la migration humaine, les flux financiers et de biens et services, ainsi que la répartition des infrastructures. Elle est captée par l'Indicateur Synthétique Réseau et Territoire (ISRT) dont le niveau est estimé à 22 % pour le Bénin. Ce faible niveau indique que le Bénin doit fournir d'avantage d'efforts dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire à travers les pôles économiques départementaux et dans le développement des flux financiers inter régionaux et avec l'extérieur afin de casser la macrocéphalie de Cotonou par rapport au reste du territoire.

L'Indicateur Synthétique de Suivi du Dividende Démographique qui est la synthèse des cinq dimensions s'établit pour le Bénin à 48,4 % inférieur à 50 %, seuil acceptable. Des efforts restent à faire par le pays au niveau de toutes les dimensions, en particulier les dimensions telles que le déficit de cycle de vie, le capital humain et les réseaux et territoire qui expliquent cette contre-performance. Toutefois, il y a eu une avancée car le niveau du DDMI en 2015 est de 37,2. Pendant que les hommes contribuent à 50,6 % à la capture du dividende démographique, les femmes y participent à 42,6 %. Des mesures spécifiques au profit des femmes sont nécessaires. Il convient de persévérer dans le même effort pour la capture du dividende démographique. Il faut noter que des disparités existent quand on considère le département comme unité d'analyse. Les politiques publiques d'intervention pour les départements doivent donc en tenir compte.

**Figure 0.1 :** Modèle en diamant pour le Bénin et le DDMI selon les départements

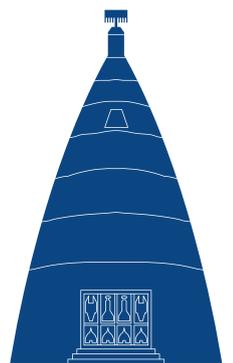
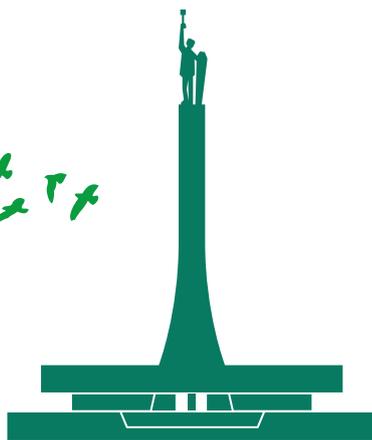
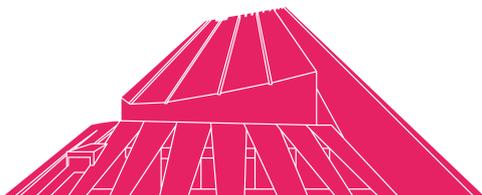
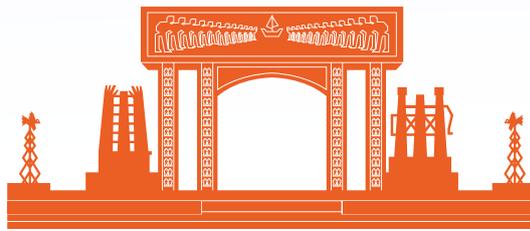
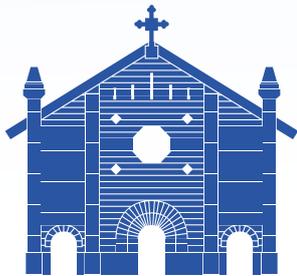
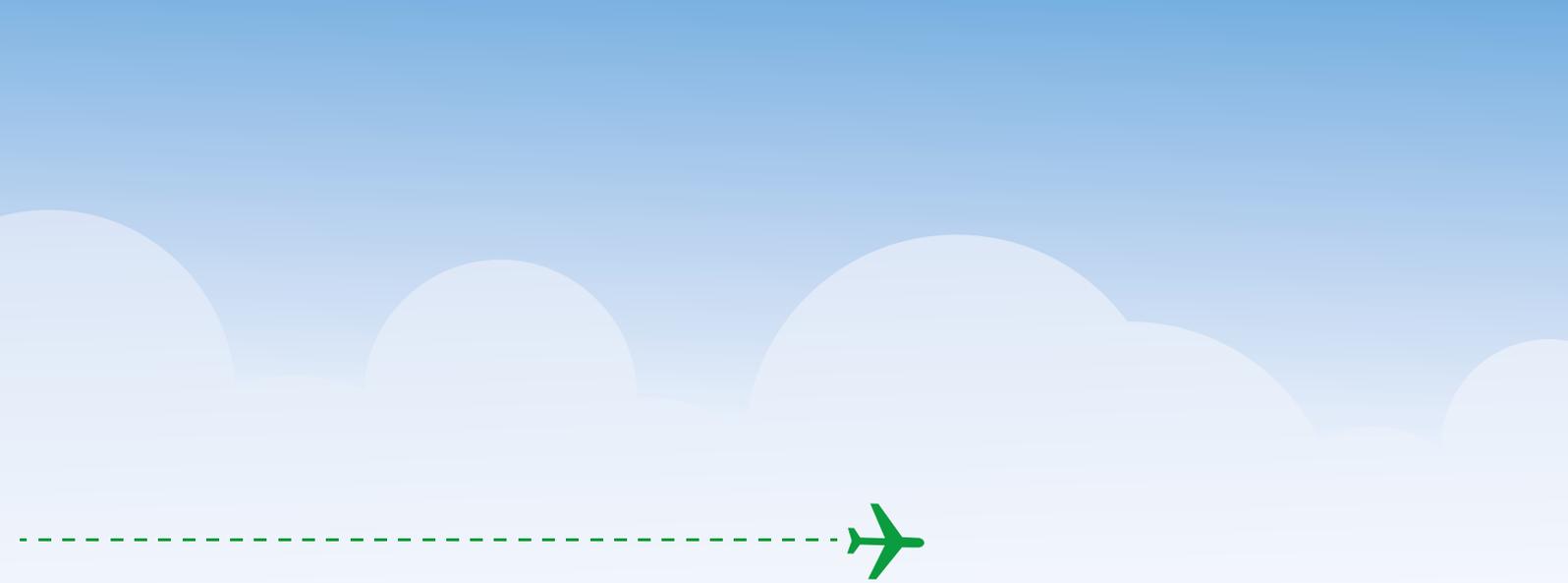


Source : Calcul CREG, 2022

# RECOMMANDATIONS

La capture du dividende démographique est un passage obligé pour atteindre l'émergence. Pour ce faire plusieurs mesures doivent être prises à savoir :

- mettre en place des politiques hardies pour lutter contre les disparités entre les départements, le milieu de résidence et le sexe ;
- poursuivre la construction d'infrastructures routières, sanitaires et scolaires dans toutes les collectivités locales du Bénin. Dans le même ordre d'idée construire une seconde capitale afin de casser la macrocéphalie de Cotonou ;
- développer la formation professionnelle à partir du collège pour avoir des spécialistes dès les bas âges ;
- assurer la distribution équilibrée d'occupation du territoire national par la population.
- inciter les béninois à l'entrepreneuriat et à l'investissement par le biais de la sensibilisation et des taux d'intérêts attractifs afin d'augmenter le taux de bancarisation ;
- valoriser le travail domestique non rémunéré ;
- favoriser la compétitivité entre les départements afin de susciter l'attractivité économique territoriale des communes ;
- appuyer la mise en activité effective de l'Observatoire national de suivi du dividende démographique par la facilitation d'implantation d'une antenne du CREG au Bénin.



# 1. SYNTHÈSE DES DIMENSIONS

L'indice de suivi du dividende démographique s'inscrit dans l'agenda 2063 de l'Union Africaine et la politique nationale de développement décliné en programme d'actions du gouvernement. Les piliers du dividende démographique tels que (i) emploi et entrepreneuriat ; (ii) éducation et développement de compétences ; (iii) santé et bien-être ; (iv) droit, gouvernance et autonomisation des jeunes et femmes sont en phases avec les axes stratégiques du programme d'action du gouvernement. Lesquels axes sont : (1) garantir la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement ; (2) accroître durablement la compétitivité de l'économie Béninoise ; (3) développer un capital humain compétent et compétitif ; (4) consolider l'Etat de droit... Ces différents axes sont suivis par les indicateurs de l'indice de suivi du dividende démographique. Le présent rapport technique aide à la prise décision en faveur du bien-être des populations.

## CONTEXTE

### 1.1. Etat et dynamique de la population

La République du Bénin est un pays d'Afrique Subsaharienne, caractérisée par une forte croissance démographique et une population très jeune. Sa population qui est passée de 878 000 habitants seulement en 1910 à 1 528 000 habitants en 1950 puis à 10 008 749 habitants en 2013. Le taux d'accroissement moyen annuel est en nette progression depuis 1910 passant de 1,8 % entre 1910 et 1950 à 3,5 % entre 2002 et 2013 soit 4,8 % en milieu urbain et 2,6 % en milieu rural. En 2019, la population du Bénin est estimée à 11 884 127 habitants dont 51 % de femmes et 49 % d'hommes (INStAD, 2015). La structure par âge de la population béninoise en 2019 montre une population jeune avec 43,8 % d'enfants de 0 à 14 ans, 53,5 % d'âge actif de 15 à 64 ans et 2,7 % de personnes âgées de plus de 65 ans. Cette structure de la population est la résultante du niveau élevé de fécondité et d'une espérance de vie à la naissance encore faible. Selon les projections démographiques de l'INStAD, le Bénin comptera environ 25,2 millions d'habitants en 2050.

### 1.2. Economie

Durant la période 2015-2019, le taux de croissance de l'économie béninoise s'est continuellement accéléré. En effet, de 1,8 % en 2015, le taux de croissance de l'économie est passé à 3,3 % en 2016, 6,7 % en 2018 et 6,9 % en 2019. Les performances de l'activité économique sont observées dans tous les secteurs. Dans le secteur primaire, la valeur ajoutée est ressortie en hausse de 5,2 % en 2019, tirée aussi bien par la production cotonnière que celle hors coton. Dans le secteur secondaire, la valeur ajoutée a progressé en moyenne de 6,3 % sur la période 2017-2019. Spécifiquement pour l'année 2019, la valeur ajoutée s'est accrue de 13,6 %, tirée par les branches énergie, BTP et industries manufacturières. Dans le secteur tertiaire, la valeur ajoutée enregistre une hausse de 6,0 % en 2019 avec une contribution à la croissance de 3,4 points de pourcentage. L'activité dans le secteur des services, sur la période 2017-2019, a été soutenue par le trafic au Port de Cotonou. En effet, le trafic portuaire s'est amélioré, pour franchir la barre symbolique des dix (10) millions de tonnes métriques en 2019. Du côté de la demande, l'activité économique a été principalement dominée en 2019 par l'investissement qui a affiché une hausse de 10,0 %, induite entre autres, par la poursuite de certains chantiers routiers et le lancement de plusieurs autres travaux de construction d'infrastructures inscrits au PAG 2016-2021. Le taux d'investissement total est ressorti à 25,6 % du PIB en 2019. La consommation finale a affiché une hausse non négligeable de 3,8 % en 2019, tirée par les dépenses de consommation finale des ménages, contrairement à la consommation publique qui connaît une baisse significative de 25,6 %. Les finances publiques sont marquées, sur la période 2016-2019, par une hausse des recettes, une maîtrise des dépenses et une tendance baissière du déficit budgétaire.

<sup>1</sup> Statistiques tirées du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuel (DPBEP) 2020 Rapport d'avancement Programme de Croissance et du Développement Durable (PC2D) 2020

### 1.3. Dynamique de la pauvreté

L'analyse de la dynamique de pauvreté est faite à travers la pauvreté monétaire et la pauvreté non monétaire. Selon l'EHCVM 2019, le seuil global annuel de pauvreté est estimé à 246.542 FCFA. Ce seuil est constitué d'une composante alimentaire (146.793 FCFA) et d'une composante non alimentaire (99.749 FCFA). L'analyse des dépenses des ménages béninois indique que 38,5 % des individus vivent en dessous de ce seuil de pauvreté. Ce niveau global cache toutefois des disparités selon le département et le milieu de résidence. La pauvreté monétaire au Bénin sévit plus en milieu rural (44,2 %) qu'en milieu urbain (31,4 %). Les mêmes tendances sont observées au niveau de la profondeur de la pauvreté (P1) et des inégalités parmi les pauvres (P2). L'ampleur de la pauvreté monétaire diffère d'un département à un autre. En effet, les départements de l'Ouémé (18,3 %) et du Littoral (18,9 %) présentent les plus faibles taux de pauvreté et se détachent nettement de l'ensemble des autres départements. L'Atacora (60,5 %), le Borgou (53,3 %) et le Couffo (52,3 %) sont les départements où la pauvreté sévit le plus. La pauvreté non monétaire a touché 26,1 % de la population béninoise en 2019 contre 28,7 % en 2015. Par ailleurs, bien que le milieu rural soit plus touché par la pauvreté non monétaire (à l'image de la pauvreté monétaire), les ménages ruraux ont connu une amélioration de leurs conditions en 2019 par rapport à 2015 (l'incidence est passée de 36,0 % à 28,6 %), contrairement aux ménages urbains qui ont enregistré une aggravation (23,0 % en 2019 contre 20,5 % en 2015). Le recul progressif de la pauvreté non monétaire ces dernières années est signe d'une amélioration dans l'accès aux infrastructures de base.

### 1.4. Le marché de travail

Au Bénin, le ratio emploi sur population des 15 ans et plus est de 60,5 %<sup>2</sup> en 2018, soit six actifs sur dix. Il est plus élevé chez les hommes (67,3 %) que chez les femmes (57,1 %). Les individus âgés de 25 à 64 ans présentent un ratio emploi sur population des 15 ans et plus qui est de l'ordre de 75,3 % contre seulement 27,6 % pour les personnes dont la tranche est comprise entre 15 et 24 ans. Il existe un marché de travail dans le secteur formel et un autre dans le secteur informel. Pour ce qui est de l'insertion professionnelle des chômeurs au Bénin, parmi les primo demandeurs, 25,1 % recherchent un emploi salarié, 19 % un emploi indépendant et 55,9 % sont indifférents au type d'emploi recherché pourvu qu'ils en trouvent un. Quant aux anciens actifs, 20,8 % souhaiteraient un emploi salarié, 37 % un emploi indépendant et 42,2 % sont indifférents.

### 1.5. Le capital humain

Depuis mars 2006, le Bénin a fait beaucoup de réformes visant à améliorer le capital humain. Ces efforts se sont traduits par l'amélioration de l'Indice de Développement Humain (IDH) entre 2006 et 2019. En effet, l'IDH du Bénin est passé de 0,467 en 2006 à 0,545 en 2019, soit une progression annuelle moyenne de 0,006 point sur la période. Toutefois, ces efforts demeurent insuffisants car le Bénin est toujours classé dans le groupe des pays à développement humain faible. Ces faibles performances au niveau du développement humain montrent que le Bénin dispose encore d'une marge de progression notable dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'amélioration de sa performance économique. Les réformes dans le secteur de l'éducation sont à encourager. Le renforcement de capacité dans tous les métiers des personnes ayant 25 ans et plus est primordial pour palier au faible niveau de la durée moyenne de scolarisation. L'enseignement technique et professionnel serait un secteur de l'éducation auquel il faut accorder de plus d'intérêt avec l'enseignement supérieur.

La santé est un élément du capital humain favorisant la capture du dividende démographique. Selon l'annuaire des statistiques sanitaires de 2019, la couverture en infrastructures est satisfaisante avec un rayon moyen d'action théorique de 6 km, ce qui montre une progression par rapport à 2011 où ce rayon était de 7.2 km. La fréquentation de ces centres a également connu une progression entre 2011 et 2019, passant de 45 % à 59,1 %. Même si l'offre d'infrastructures sanitaires est satisfaisante au Bénin, il existe de déficit

<sup>2</sup> Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI, 2018)

important en matière de ressources humaines. Par ailleurs, la situation des personnes adultes et âgées est marquée par l'inexistence de dispositifs appropriés de prise en charge. Elles sont de plus en plus menacées par les affections liées au vieillissement ainsi que les maladies non transmissibles.

### **1.6. Sécurité alimentaire et nutrition, eau et assainissement**

Selon l'EDSB-V, presque un enfant sur 3 souffre de la malnutrition chronique (33 %). En 2017, l'EDSB-V a révélé dans la population des enfants de moins de 5 ans, 33,0 % de retard de croissance (modérée et sévère), 5,0 % d'émaciation (modérée et sévère) et 17,0 % d'insuffisance pondérale (modérée et sévère). Cette tendance de l'état nutritionnel pourrait s'aggraver avec le changement climatique. Le taux d'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois de vie, connaît une variation en dents de scie soit respectivement 43 % en 2006 (EDSB-III), 33 % en 2011 (EDSB-IV) et 42,0 % en 2017 (EDSB-V, 2017-2018).

L'accès à l'eau et l'assainissement est également important car il influence l'état de santé de la population. La situation du sous-secteur eau et assainissement n'est guère reluisante malgré les efforts déployés par le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers. En effet, 42,5 % des ménages ont un accès aux ouvrages adéquats d'évacuation des excréta contre une cible de 60 %.

### **1.7. Gouvernance, engagement civique**

Après trente ans d'expériences du « nouveau démocratique », le Bénin jouit d'une stabilité politique. Malgré cette stabilité politique exemplaire, on observe de sérieuses déficiences et une faible efficacité dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Cette problématique engendre plusieurs défis majeurs à relever qui sont: i) l'amélioration de la gouvernance politique ; ii) le renforcement de l'Etat de droit et des libertés individuelles et collectives ; iii) l'efficacité et la transparence des services judiciaires ; iv) l'efficacité de l'administration publique ; v) la réduction de la corruption ; vi) l'amélioration de la qualité de l'allocation et de la gestion des ressources publiques, vii) la préservation de la paix et le renforcement de la sécurité et viii) la reddition des comptes. Dans le cadre du renforcement de la gouvernance, les actions entreprises en 2019 se rapportent entre autres : (i) à la dynamisation et la modernisation de l'administration publique ; (ii) au renforcement du dispositif de lutte contre la corruption.

Vu que l'engagement citoyen est source de création et de répartition équitable de richesses dans une logique de développement humain dans tout pays, la problématique du développement au Bénin en lien avec l'engagement citoyen met en exergue trois défis majeurs qui sont : i) la connaissance de l'état des lieux sur la pratique de l'engagement citoyen dans les actions de développement au Bénin, ii) la maîtrise des contraintes sur l'engagement citoyen au Bénin et iii) les approches de solutions à mettre en œuvre pour une pratique optimale de l'engagement citoyen dans les actions de développement au Bénin (Adagbe, 2010). L'adoption par le gouvernement en 2009, de la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC) a permis de donner une orientation claire sur les outils d'opérationnalisation de la réforme. Des apports institutionnels au profit des communes afin d'améliorer la gouvernance décentralisée sont en cours de mise en œuvre.

### **1.8. Conditions de logement, liens sociaux et environnement**

La croissance démographique induit une demande sociale élevée face à une croissance économique faible. Sur la base des mesures et orientations politiques actuelles, de la vision du secteur du Cadre de Vie et du Développement Durable et de l'existant, l'objectif global est de « Mettre en place des orientations et outils nécessaires et pertinents afin de loger décemment le plus grand nombre des béninois à moindre coût et par conséquent lutter contre la pauvreté » (Source : SNL 2017 MCVDD). Le déficit est encore plus important en milieu urbain où la disparité de genre est plus perceptible : (i) dans l'accès à la propriété foncière ; (ii) dans l'accès au logement ; (iii) dans la contribution à l'économie urbaine formelle ; (iv) dans les instances de prise de décision ; et (v) même dans la réponse aux besoins des populations en matière d'accès aux services et équipements de base (MCVDD, 2016). L'auto promotion de logements en matériaux durables est

le principal mode d'accès au logement alors que la production de parcelles à bâtir à travers le lotissement et l'accès à la propriété foncière sécurisée sont primordiaux. Les réformes du foncier et l'encadrement du processus de lotissement évoluent avec une restructuration de l'approche.

Les liens sociaux désignent l'ensemble des relations qui unissent des individus faisant partie d'un même groupe social et/ou qui établissent des règles sociales entre individus ou groupes sociaux différents. Ils renvoient aux relations sociales concrètes dont le lien social est tissé.

Il ressort que (a) les relations entre les individus sont très importantes dans le bien-être social ; (b) les liens sociaux permettent la cohésion sociale et l'intégration des individus ; (c) les liens sociaux permettent aux individus de partager des valeurs communes ; (d) la qualité du réseau social dans lequel l'individu tisse les liens sociaux a un impact sur son développement.

En ce qui concerne l'environnement, il faut noter que la qualité de l'air au Bénin est relativement bonne. Néanmoins, on note une pollution de l'air dans les grandes villes due essentiellement aux véhicules d'occasion, qui utilisent du carburant de qualité douteuse. En 2019, l'inventaire national des gaz à effet de serre (GES) réalisé dans le cadre de l'élaboration du Premier Rapport Biennal Actualisé (PRBA) et de la Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques (TCN) a évalué les émissions totales à 7792 GgCO<sub>2</sub> eq en 2015. Des travaux d'actualisation sont en cours par le groupe d'experts. Afin d'atténuer la pollution de l'air, les efforts se sont donc concentrés sur plusieurs programmes dont la formation de mécaniciens pour le contrôle-réglage des véhicules, l'avènement de l'essence sans plomb sur le marché national et le renouvellement du parc motorisé. Pour protéger le littoral béninois contre l'avancée de la mer, le Gouvernement du Bénin a mis en œuvre le Projet de Protection de la côte à l'Est de Cotonou (Phase II). Les résultats enregistrés permettent d'affirmer que le Bénin est en train de tourner la page du cauchemar des riverains de la mer. L'avenir se trouve prometteur avec les perspectives de développement et d'émergence des zones de tourisme balnéaire à travers les projets touristiques ambitieux du Gouvernement. Par ailleurs, l'écosystème béninois est varié et comporte des systèmes forestiers, des savanes dégradées jusqu'à des formations xérophytes dans le Nord du pays. Les zones humides constituent un milieu très important à la fois en écologie et économie. La gestion des déchets solides ménagers et biomédicaux est un problème crucial dans tout le pays. Une filière moderne et désormais vertueuse de collecte, de traitement et de valorisation des déchets est mise en place. Cependant, le mode de gestion des déchets (solide ménagers et eaux résiduelles) sur l'ensemble du territoire n'est pas encore totalement conforme aux normes d'hygiène requises.

## 1.9. Sécurité

La Sécurité Humaine est un concept qui vise un état de protection des dimensions essentielles de la vie humaine de manière à élever les niveaux de libertés et d'épanouissement des individus (Commission sur la Sécurité Humaine, ONU, 2001). En 2017, un rapport des Nations Unies a identifié 21 menaces<sup>3</sup> à la sécurité humaine au Bénin (UNDP, 2017). Aussi, les mesures essentielles pour renforcer la sécurité humaine s'articulent autour de sept (07) composantes à savoir: i) la sécurité économique, ii) la sécurité alimentaire, iii) la sécurité environnementale, iv) la sécurité personnelle, v) la sécurité communautaire, vi) la sécurité

<sup>1</sup> 1. faible taux de salarisation (faiblesse des emplois rémunérés),

2. sous-emploi,

3. faible accès au financement,

4. chocs économiques (baisse des prix aux producteurs, crises internationales, hausse des prix pétroliers, relations avec le Nigeria),

5. risques environnementaux (sécheresse, inondations, feux de brousse, maladies des cultures et du bétail, criquets pèlerins),

6. hausse des prix des produits alimentaires,

7. croissance démographique,

8. exode rural,

9. insuffisance des infrastructures sanitaires,

10. faible taux de fréquentation des centres de santé,

11. faible accès à l'eau potable,

12. faible taux de protection sanitaire,

13. mauvaises conditions hygiéniques (les pratiques inappropriées des ménages en termes d'évacuation des ordures, des eaux usées et de cuisson),

14. pollution, plus précisément la pollution liée aux taxis-motos, aux véhicules d'occasion et à la vente d'essence frelatée,

15. non maîtrise de l'urbanisation,

16. catastrophes naturelles, en particulier les inondations,

17. trafic des enfants, y compris le phénomène des « vidomégon »,

18. perte des valeurs traditionnelles,

19. corruption,

20. surpeuplement des prisons,

21. tensions politiques.

sanitaire et la vii) la sécurité politique (extrait du PND 2018-2025). L'Indice de perception de la sécurité humaine (IPSH) en 2019 au Bénin, révèle que les ménages se sentent plus en sécurité (0,580) comparés à l'année 2015 (0,797). La sécurité humaine requiert l'engagement de toutes les couches sociales à prévenir (ou lutter contre) les menaces d'où qu'elles viennent. Il s'agit également pour l'individu de se libérer de la peur pour se consacrer avec responsabilité à la satisfaction de ses besoins essentiels (y compris la lutte contre les violences, la pauvreté, la famine et la maladie et aussi pour se donner du plaisir). Ces aspirations confirment la pertinence du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG1&2) dont les trois piliers visent à relancer de manière durable le développement économique et social du Bénin. Prenant la mesure des enjeux sécuritaires sur l'intégrité de son territoire, le Bénin s'est doté depuis 2013 d'une Agence de gestion intégrée des espaces frontaliers (ABeGIEF) créée par décret N°2012-503 du 10 Décembre 2012 abrogé par le décret N°2021-055 du 10 février 2021 portant approbation de ses statuts. Sa mission est de mettre en œuvre la Politique nationale de Développement des Espaces frontaliers. Par ailleurs, l'embellissement du milieu urbain, la dématérialisation de certains services par l'introduction progressive des nouvelles technologies de l'information et de la communication participent indirectement de la sécurité du Bénin et de son rayonnement.

### **1.10. Equilibre vie professionnelle – vie privée**

L'équilibre vie professionnel-vie privée provient des transformations observées dans les entreprises, dans le travail et dans les relations de travail au cours du temps. Il concerne la répartition du temps et des efforts entre l'activité professionnelle et les autres aspects de l'existence. La grande pression qui anime aujourd'hui le monde du travail avec l'évolution des attentes des différentes générations et des différents sexes nécessite la mise en place de politiques pertinentes et intégrées portant sur l'intégralité du cycle de vie de la famille. Les chercheurs reconnaissent de plus en plus la relation réciproque entre la famille et le travail et adoptent une perspective bidirectionnelle du conflit travail-famille.

Afin d'atteindre les objectifs visés par l'ODD3 : « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge », le Bénin se doit de faire des progrès en conciliant les obligations professionnelles et les responsabilités familiales. Pour cela l'adaptation de l'environnement de travail à la vie de famille ne doit pas être considérée comme une « concession » aux salariés mais plutôt comme une démarche naturelle et productive profitable à tous, y compris aux entreprises.

L'équilibre à trouver entre vie professionnelle et vie privée est encore plus complexe quand il s'agit des femmes parce que le partage des responsabilités familiales entre les sexes est encore inégalement réparti d'où l'intérêt à accorder au travail domestique non rémunéré.

### **1.11. Croissance démographique et infrastructures et services socioéconomiques de base**

La croissance démographique au Bénin s'est traduite par une accélération du taux d'urbanisation. Cependant, l'urbanisation rapide mise en exergue ne rime toujours pas avec la capacité actuelle des villes béninoises à répondre aux besoins des populations en matière d'accès aux services sociaux et infrastructures de base. Or, il revêt une importance capitale dans les stratégies d'atteinte des Objectifs du Développement Durable notamment les ODD3 (bonne santé et bien-être), ODD4 (éducation de qualité), ODD6 (eau propre et assainissement), ODD7 (énergie propre à moindre coût), ODD9 (industrie, infrastructures marchandes) et ODD11 (ville et communautés durables).

La disponibilité d'équipements et infrastructures sanitaires dans les départements est déterminant pour la mobilité des hommes et la transformation du territoire. La distribution d'infrastructures éducatives et économiques, quel que soit le niveau d'enseignement, participe à la distribution géo spatiale des individus en formation et par conséquent la création des pôles économiques.

La promotion de logements pour tous s'exprime de plus en plus au regard du risque de développement

de bidonvilles dans les grandes agglomérations. Cette ambition rime avec l'une des cibles prioritaires de l'ODD 11 qui consiste à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. En revanche, l'offre de service d'électricité a été renforcée par la mise en fonction du site de Maria-Gléta. Mais malgré ces efforts, il est constaté par moment des coupures et des baisses de tensions électriques ; toute chose qui concoure difficilement à atteindre l'ODD7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable).

Dans le domaine du transport, l'ossature principale du patrimoine routier urbain est constituée des voies primaires et secondaires formant le réseau de voirie. Le réseau de voirie s'étend sur environ 5944 km dont 2600 km impactés dès 2019 (MIT, 2020). Des externalités positives en termes de développement du transport terrestre par des compagnies de transports nouvelles se manifestent de plus en plus. Le transport fluvial et lagunaire n'est pas développé au Bénin, bien que des potentialités existent.

Par ailleurs, la migration, les flux et capacités financiers, l'urbanisation et les infrastructures de services socioéconomiques de base mesurent la capacité attractive du territoire. Ces éléments mesurent la capacité du territoire à mobiliser des ressources et à les maintenir sur place.

## METHODOLOGIE

Le DDMI s'articule autour de cinq dimensions qui portent sur tous les aspects de la vie économique et sociale d'une nation. Il s'agit de la dépendance économique, la qualité du cadre de vie, les dynamiques de pauvreté, le développement humain étendu, et les réseaux et territoires. Chaque dimension couvre un (01) à sept (07) champs ou sous-dimensions. Les sous-dimensions quant à elles sont constituées de plusieurs indicateurs élémentaires qui leur sont spécifiques. Chaque dimension utilise une méthode et une théorie spécifiques pour construire un indice dimensionnel à partir des indicateurs. La valeur de cet indice composite varie entre 0 (mauvais) et 1 (excellent). Le DDMI est une moyenne géométrique des indices dimensionnels.

### 1.12. Dimension 1 : Couverture de la dépendance économique

La première dimension, appelée Couverture de la dépendance économique, se base sur la théorie de cycle de vie. Elle fait ressortir l'inadéquation entre les besoins matériels des individus et les capacités économiques dont ils disposent pour satisfaire lesdits besoins à chaque âge. Elle utilise la méthode des Comptes nationaux de transfert (NTA). L'objet de cette méthode est de produire une mesure, tant individuelle qu'agrégée, de l'acquisition et de la répartition des ressources économiques aux différents âges. Cela consiste à introduire l'âge dans la Comptabilité Nationale. Ces comptes sont destinés à comprendre la façon dont les flux économiques circulent entre les différents groupes d'âge d'une population pour un pays et pour une année donnée. Ils indiquent notamment à chaque âge les différentes sources de revenus et les différents usages de ces revenus en termes de consommation, que celle-ci soit privée ou publique, et d'épargne. Ils permettent ainsi d'étudier les conséquences économiques liées à la modification de la structure par âge de la population (United Nations, 2013).

L'Indicateur de couverture de la dépendance économique (ICDE) est l'indicateur synthétique de la dimension 1. L'ICDE est une extension du déficit du cycle de vie (LCD) et représente le rapport entre le surplus total des travailleurs et déficit total des personnes dépendantes :

$$ICDE = \frac{\text{Surplus}}{\text{Déficit}}$$

Le déficit cycle de vie (LCD) désigne la différence entre la consommation (C) et le revenu du travail (YL) à chaque âge. Ainsi, les individus d'un âge donné génèrent un surplus lorsque LCD est négatif à cet âge.

Dans le cas contraire, il s'agit d'un déficit qui est créé lorsque le LCD est positif. Ainsi, les surplus et déficit selon le genre se déterminent comme suit :

$$\text{Surplus} = -\sum_a (C_a - YL_a) \quad \text{sous la condition} \quad C_a \leq YL_a$$

$$\text{Déficit} = \sum_a (C_a - YL_a) \quad \text{sous la condition} \quad C_a > YL_a$$

et où  $C_a$  et  $YL_a$  représentent respectivement le profil de consommation agrégée et celui du revenu du travail agrégé à l'âge  $a$ . La méthodologie des comptes nationaux de transfert utilisée pour construire les profils de consommation et de revenu du travail. Cette approche des comptes nationaux de transfert est décrite dans le manuel des Nations Unies (2013) et celui du CREG (2019). En outre, en considérant la dimension genre, l'ICDE se détermine aussi bien pour les hommes que pour les femmes. En effet, Gretchen Donehower (2014, 2018) a développé une méthodologie de désagrégation des profils de consommation et de revenu du travail selon le sexe.

### 1.13. Dimension 2 : Qualité du cadre de vie

Le cadre de vie se définit comme l'environnement dans lequel l'individu et qui peut avoir une influence sur le bien-être de celui-ci. Fondé sur les théories du bien-être, l'indice de qualité du cadre de vie (IQCV) a été créé par l'OCDE en 2011 dans le cadre du programme «Better Life Initiative» pour fournir aux pays des outils de mesure sur la qualité de la vie. Ce projet a été motivé par le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi (2009) qui met en exergue les insuffisances du PIB comme indicateur de mesure de richesse.

Dans sa formulation de base, l'IQCV couvre onze (11) critères considérés comme essentiels au bien-être. Mais dans le cadre du suivi du DD, seuls sept (07) des onze sont retenus dans la dimension qualité du cadre de vie, les quatre (04) étant pris en compte par les autres dimensions de DDMI. Chaque critère de bien-être est mesuré par un à quatre indicateurs. À l'intérieur de chaque critère, nous calculons la moyenne des indicateurs élémentaires qui le composent avec la même pondération, cette dernière étant préalablement normalisée.

La normalisation est basée sur une formule classique qui convertit les valeurs originales des indicateurs en nombres compris entre 0 (le pire résultat possible) et 1 (le meilleur résultat possible). Les détails de la méthodologie sont expliqués par le CREG (2017) dans le Manuel sur les dimensions et indicateurs de suivi de l'Observatoire démographique du dividende. La liste des critères (ou sous-dimensions) et des indicateurs de base est présentée dans le tableau suivant.

**Tableau 1 :** Sous-dimensions et indicateurs de la qualité de chaque dimension de l'indice

Sous-dimension	Indicateurs	Formules de normalisation
Engagement civique et gouvernance ECG	Participation électorale	$N=x$
	Participation des parties prenantes à l'élaboration des lois et réglementations	$N=x$
Liens sociaux LSC	Qualité du réseau social	$N=x$
Environnement ENV	Pollution atmosphérique	$N=1-\min(x,50)/50$
	Qualité de l'eau	$N=x$
Conditions de logement LOG	Nombre de pièces par personnes	$N=\min(x; 1)$
	Accès aux équipements sanitaires de base	$N=x$
	Coût du logement	$N=1-\min(x,0.5)/0.5$

Bien-être subjectif BES	Satisfaction à l'égard de la vie	$N=x$
Equilibre travail professionnel – Vie privée VPP	Nombre d'heure de travail lourd	$N= 1 - x$
	Temps alloué aux loisirs et à soi-même	$N=1 -  x - 6  /16$
Sécurité SEC	Sentiment de sécurité lorsque l'on marche seul la nuit	$N=x$
	Taux d'homicide	$N=1-\min(x;20)/20$

L'indice composite de qualité du cadre de vie est obtenu par agrégation des valeurs des indicateurs sous-dimensionnels. Les données relatives aux indicateurs figurent dans les bases de données internationales, dans les enquêtes auprès des ménages, dans les enquêtes sur la perception des ménages et dans les sources administratives. Le tableau ci-dessus résume les sous-dimensions, le nom et la nature des indicateurs, la formule de normalisation de chaque indicateur.

A l'intérieur de chacune des sept (07) sous-dimensions de cette dimension de l'indice DDMI, on calcule la moyenne élémentaire des indicateurs avec la même pondération. Enfin, l'indice IQCV est calculé comme une moyenne arithmétique pondérée des poids retenus par l'OCDE. Ces poids sont de 3 pour la sous-dimension Engagement civique et gouvernance, 3 pour Liens sociaux, 4 pour Environnement, 4 pour les conditions de logement, 3 pour le bien-être subjectif, 3 pour l'équilibre travail professionnel-vie privée et 4 pour la Sécurité.

La formulation mathématique de l'IQCV s'écrit alors comme suit :

$$IQCV = \frac{3 * ECG + 3 * LSC + 4 * ENV + 4 * LOG + 3 * BES + 3 * VPP + 4 * SEC}{24}$$

Avec *ECG* : Engagement civique et gouvernance; *LSC* : Liens sociaux ; *ENV* : Environnement ; *LOG* : Conditions de logement ; *BES* : Bien-être subjectif ; *VPP* : Equilibre vie professionnelle – Vie privée et *SEC* : Sécurité

Par ailleurs, il est à noter que l'IQCV peut être obtenu pour l'ensemble de la population, mais il est également désagrégé par sexe. Parmi les indicateurs élémentaires de la dimension 2, certains sont spécifiques au sexe, d'autres non. En fait, ces indicateurs qui ne sont pas sexo-spécifiques donc ne sont pas différenciables par sexe. Il s'agit de variables invariables selon le sexe. C'est un exemple de pollution atmosphérique ou de qualité de l'eau. Pour ces variables, nous attribuons des valeurs identiques (ou communes) aux deux sexes. D'autre part, les indicateurs sexo-spécifiques prendront des valeurs différenciées en fonction du sexe des individus.

### 1.14. Dimension 3 : Dynamiques de pauvreté

La mesure et l'analyse de la pauvreté revêtent une importance particulière pour les questions de vulnérabilité, mais aussi dans le processus de suivi et d'évaluation de l'efficacité des politiques publiques. Cependant, étant donné les grandes inégalités dans la répartition des richesses et la grande vulnérabilité des ménages dans les pays en développement, il semble encore plus important de mieux comprendre le phénomène de la pauvreté afin de mieux cibler les populations à risque. Dans cette perspective, les études sur la dynamique de la pauvreté visent à identifier les personnes qui entrent ou sortent de la pauvreté au fil du temps et à analyser les principaux facteurs qui jouent un rôle important dans cette mobilité dans la pauvreté. C'est en ce sens que l'indicateur synthétique de sortie de la pauvreté (ISSP) a été conçu pour mesurer le risque relatif que le bien-être des populations s'améliore ou se détériore en fonction de la diminution ou de la persistance de la pauvreté.

L'ISSP s'appuie sur une nouvelle approche développée par Dang et Lanjouw (2013) pour mesurer les transitions de la pauvreté. Ces derniers ont mis au point une méthode de construction des pseudo-panels

et d'estimation de la matrice de transition pour deux ou plusieurs enquêtes sur la pauvreté. L'idée est de suivre des cohortes d'individus (ou de ménages) dans le temps. En considérant deux périodes T1 et T2, la méthode permet d'estimer :

- P-P : la proportion d'individus qui sont restés pauvres pendant les périodes T1 et T2 (pauvreté chronique ou permanente ou encore trappe à pauvreté) ;
- P-NP : la proportion d'individus qui sont passés d'un état de pauvreté à un état de non-pauvreté entre T1 et T2 (Sortie de pauvreté) ;
- NP-P : la proportion de personnes qui sont passées d'un état de non-pauvreté à un état de pauvreté entre T1 et T2 (Basculement dans la pauvreté) ;
- NP-NP : la proportion d'individus qui sont restés non pauvres dans les deux périodes T1 et T2 (Non pauvreté pure).

L'ISSP, dont la formule est donnée ci-dessous, permet de déterminer le taux de sortie de la pauvreté parmi les populations vulnérables, c'est-à-dire les personnes qui passent d'un état de pauvreté à un état de non-pauvreté et vice-versa.

$$ISSP = \left( \frac{PNP}{PNP + NPP} \times \frac{NPNP}{NPNP + PP} \right)^{\frac{1}{2}}$$

L'ISSP, dont la formule est donnée ci-dessous, permet de déterminer le taux de sortie de la pauvreté parmi la population vulnérable, c'est-à-dire les personnes qui passent d'un état de pauvreté à un état de non-pauvreté et inversement.

La méthodologie de Dang et Lanjouw (2013) est également applicable aux sous-groupes d'une population donnée. Ainsi, nous pouvons déterminer la proportion de femmes ou d'hommes vivant dans la pauvreté chronique ( $PP_g$ , où  $g$  = femme ou homme) ou dans la non-pauvreté ( $NPNP_g$ ) ainsi que la proportion de femmes ou d'hommes qui sont passés de la pauvreté à la non-pauvreté ( $NPP_g$ ) et qui sont passés de la non-pauvreté à la pauvreté ( $PNP_g$ ).

Ainsi, pour analyser les inégalités de genre en termes de dynamique de pauvreté, l'ISSP sera déterminé en utilisant la même formule ci-dessus avec les indicateurs désagrégés selon le sexe.

### 1.15. Dimension 4 : Développement humain étendu

L'indice de développement humain étendu (IDHE) mesure le niveau de développement humain d'une localité, tout en tenant compte de la durabilité ainsi que de l'optimalité des ressources humaines. Sa méthodologie dérive de celle de l'Indice du développement humain, développée par le PNUD. Il prend en compte trois dimensions essentielles : éducation, santé et le niveau de vie. L'innovation majeure est l'introduction de l'indice synthétique de fécondité pour prendre en compte l'optimalité de la population nécessaire à l'enclenchement d'une croissance économique soutenue d'une part, et d'autre part, la consommation par tête en lieu et place du PIB/tête, qui permet de mieux appréhender en plus du niveau de vie de la population, leur bien-être. L'IDHE donne le niveau moyen de développement humain atteint par chaque pays sous trois aspects essentiels :

- Longévité et santé : représentées par l'espérance de vie à la naissance et l'indice synthétique de fécondité ;
- Instruction et accès au savoir : représentés par la durée moyenne de scolarisation et la durée attendue de scolarisation ;
- Possibilité de disposer d'un niveau de vie décent : représenté par la consommation par habitant.

**Tableau 2 :** Indicateurs élémentaires de l'IDHE

Sous-dimension	Indicateurs
Santé IS	Esperance de vie à la naissance
	ISF
Éducation IE	Durée attendue de scolarisation
	Durée moyenne de scolarisation
Niveau de vie ICONT	Consommation par habitant

La construction de l'IDHE s'opère suivant trois étapes. Premièrement, étant donné que les indicateurs sont exprimés dans différentes unités, ils sont normalisés afin de transformer leur valeur entre 0 et 1. Deuxièmement, les indicateurs (normalisés) appartenant à la même sous-dimension sont agrégés au moyen d'une moyenne géométrique pour obtenir les indices sous-dimensionnels. Enfin, l'IDHE représente la moyenne géométrique des trois indices sous-dimensionnels que sont les indices de santé, d'éducation et de niveau de vie :

$$IDHE = \sqrt[3]{IS * IE * ICONT}$$

A l'instar des dimensions précédentes, celle relative au développement humain étendu est désagrégable selon le sexe.

### **1.16. Dimension 5 : Réseaux et territoires**

L'indicateur de réseaux et territoire permet d'apprécier les mobilités territoriales des personnes, des ressources financières, des biens et services. Ainsi, partant des flux migratoires, l'indicateur suit l'attractivité des zones ainsi que la modification de la répartition de la population et de la densité des zones liée à cette dernière. Par ailleurs, étant donné que ces déplacements sont liés à la vie économique des différentes zones, l'indicateur retrace les flux financiers et les flux de biens et services entre ces différentes zones. Enfin, l'indicateur de mobilité territoriale décrit la répartition des infrastructures et services dans les différentes zones.

Pour le calcul de cet indice, quatre (4) sous dimensions sont retenues :

- Migration
- Urbanisation
- Infrastructures et services sociaux de base
- Flux et Capacités financiers

Ce calcul est fait à partir des étapes ci-dessus.

Étape 1 : Recueil des données

Chaque sous dimension des Réseaux et Territoires est appréhendée par un certain nombre d'indicateurs.

**Tableau 3 :** Liste des indicateurs par sous-dimension et leur définition

Indicateurs	Définitions
<b>Sous-dimension : Urbanisation</b>	
Densité de la population de la zone	Nombre d'habitants au Km <sup>2</sup>
Taille moyenne des ménages	Nombre moyen de personnes par logement
Taux d'urbanisation	Part de la population urbaine sur la population totale de la zone
Ratio locataires / propriétaires	Rapport entre le nombre de locataires et le nombre de propriétaires
<b>Sous-dimension : Infrastructures de base</b>	
Taux d'accès aux services sociaux de base (eau, électricité, santé, ...)	Proportion de population ayant accès aux services
Indicateur de qualité des services sociaux de base (éducation, électricité, eau,...)	Proportion de population satisfaite de la qualité des services
Taux d'accouchements assistés par du personnel soignant qualifié	Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié
Taux de demande satisfaite de contraception moderne	Proportion de la demande satisfaite de contraception par des moyens modernes
<b>Sous-dimension : Migration</b>	
Indice d'entrée dans une zone	Rapport des entrants dans une zone sur la population totale de la zone
Indice de sortie d'une zone	Rapport des sortants d'une zone sur la population totale de la zone
<b>Sous-dimension : Flux et capacité financières</b>	
Indice des transferts de fonds dans la zone	Poids des transferts totaux reçus et versés dans le PIB de la zone
Taux d'accès aux services de transferts formels	Proportion des individus ayant accès aux services de transferts formels
Consommation alimentaire moyenne	Niveau moyen de consommation par tête dans la zone

Source : CREG, 2022

### Étape 2 : Normalisation

La normalisation se fait à partir d'une formule classique qui permet de convertir les valeurs d'origine des indicateurs en nombres compris entre 0 et 1.

### Étape 3 : Calcul des indicateurs sous-dimensionnels

Pour chaque sous-dimension, l'indicateur sous-dimensionnel est obtenu en faisant une moyenne géométrique des indicateurs qui la composent. La méthode de la moyenne géométrique est préférée à la moyenne arithmétique en ce sens que ce dernier ne prend pas en compte du poids des valeurs de chaque variable dans l'indicateur global (les effets de compensation entre les valeurs n'existent pas avec la méthode de la moyenne géométrique).

$$I_k = \left( \prod_{d=1}^n ind_d \right)^{\frac{1}{n}}$$

$k = 1, \dots, 4$  et  $d = 1, \dots, n$  où  $n$  est le nombre d'indicateurs suivis dans la sous-dimension concernée.

Étape 4 : Calcul de l'Indice Synthétique Réseaux et Territoires

Récupérer tous les indices sous-dimensionnels (4 au total).

Appliquer une moyenne géométrique à ces indicateurs pour obtenir l'Indice Synthétique Réseaux et Territoires (ISRT) :

$$ISRT = \left( \prod_{k=1}^m I_k \right)^{\frac{1}{m}}$$

Avec  $m$  le nombre de sous-dimensions de la dimension globale réseaux et territoires (ici  $m = 4$ ),  $I_k$  est l'indicateur calculé pour chaque dimension  $k$ ,  $k = 1, \dots, 4$ .

## ANALYSE DES RESULTATS

### 1.17. La dépendance économique

#### 1.17.1. Consommation

##### ■ Profil de consommation d'éducation

Deux types de profils de consommation d'éducation sont exposés dans cette sous-section. Il s'agit du profil moyen de consommation d'éducation qui concerne les individus selon leur groupe d'âge et du profil agrégé de consommation d'éducation qui prend en compte l'ensemble de la population.

Sur le cycle de vie en 2019, l'éducation est prioritairement financée par l'Etat et les collectivités locales. En moyenne d'âge, les transferts publics de services d'éducation sont relativement importants dans les enseignements primaires et universitaires. Bien que les ménages apportent une contribution non moins négligeable dans le financement du service d'éducation au niveau universitaire, l'enseignement secondaire et technique professionnel reste moins lotis en matière de consommation et de financement. Il convient d'encourager une consommation plus accrue de services d'éducation technique et professionnelle.

Cependant, au niveau global, les transferts de financement des services d'éducation semble s'équilibrer sur les cycles de la formation, sauf que la déperdition scolaire des individus âgés de 13 à 17 est préoccupante. Il convient de mettre en place des programmes spécifiques de renforcement de capacité au profit des individus de cette tranche d'âge qui se retrouverait en apprentissage ou formation professionnelle non formelle.

##### ■ Profil de consommation de santé

En ce qui concerne la santé, l'allure de la courbe de la consommation globale des services de santé indique une fragilité sanitaire accrue chez les personnes âgées.

Nonobstant la prise en charge publique au profit des enfants et des femmes en âge de procréer de 15 à 49 ans, il n'en demeure pas moins vrai que les ménages y contribuent relativement. Il y a une contribution au financement public relativement constante sur le cycle de vie, avec une prédominance au profit des enfants. Or pour sa propre consommation de santé, la force productrice se trouvant dans les tranches d'âges supérieures dépense plus que le secteur public. Cependant, une contrainte à l'Etat est la taille non moins négligeable des tranches d'âge 0-5 ans qui bénéficient de son appui. Les ménages y contribuent également. Par ailleurs, une politique ciblée à l'endroit des adultes et personnes âgées serait d'intérêt.

### ■ Profil de consommation d'autres biens et services

Le niveau de vie des populations en moyenne d'âge est d'autant financé par l'Etat que par les ménages. Mais la tendance baissière sur le cycle de vie du niveau de vie n'augure pas un capital humain moyennant développé. Les enfants et les jeunes de par leurs tailles ont un niveau de consommation de biens et services autres que l'éducation et la santé plus élevés que les autres tranches d'âges qui sont en effectifs moindres.

#### **1.17.2. Profil de revenu du travail**

Le revenu du travail salarié et le revenu de l'activité indépendante ou revenu de l'auto emploi sont appréciés ici sur le cycle de vie économique. L'analyse du revenu du travail selon l'âge révèle l'existence du travail des enfants dès l'âge de 09 ans au Bénin en 2019. En moyenne, les individus de la tranche d'âge 35-55 ans détiennent les revenus les plus élevés avec une prédominance des revenus issus de l'auto emploi. L'apparition précoce de revenu chez les individus âgés de 10 ans témoigne de la persistance du travail des enfants. Les individus âgés de 60 ans et plus dégagent un revenu du travail moyen relativement faible.

La présence d'inégalité dans la distribution des revenus s'observe du fait que la tranche d'âge détenant les niveaux de revenus les plus élevés est en effectif relativement faible par rapport à la population active. Par ailleurs, le revenu du travail au Bénin est essentiellement porté par le travail des indépendants ou l'auto emploi. Au-delà de 60 ans, des individus sont en activités bien qu'étant en effectif faible. La contribution au revenu du travail globale de la tranche d'âge 30-49 ans est essentielle au Bénin. C'est la tranche d'âge qui dégagerait une productivité relativement élevée au regard de leur revenu du travail en moyenne d'âge.

#### **1.17.3. Déficit du cycle de vie**

La comparaison du revenu et de la consommation en moyenne d'âge permet de déterminer le déficit de cycle de vie. Les profils de consommation et de revenu du travail de 2019 au Bénin indiquent que les jeunes sont économiquement dépendants jusqu'à l'âge de 24 ans, c'est-à-dire qu'ils consomment plus qu'ils ne produisent par leur travail jusqu'à cet âge. A la vieillesse, la dépendance économique commence à 61 ans. Entre ces deux extrêmes, c'est-à-dire de 25 à 60 ans, les actifs béninois produisent par leur travail plus qu'ils ne consomment. Le surplus dégagé par cette tranche d'âge sert à financer en partie la consommation des jeunes et des personnes âgées. La taille des jeunes -0 à 24 ans- fait que le montant de la dépendance économique à la jeunesse est élevé par rapport à la dépendance économique à la vieillesse.

Au niveau agrégé, le déficit à la jeunesse est de 2715,7 milliards, soit 32,2 % du PIB de la même année, alors que le déficit généré par les personnes âgées s'élève à 140,0 milliards, soit 1,7 % du PIB de 2019. Le surplus dégagé par les 25- 60 ans s'évaluent à 2 155,5 milliards en 2019, soit 25,6 % du PIB.

En conséquence, la demande sociale est de 2 855,7 milliards FCFA en 2019, soit 33,9 % du PIB contre 2 122,8 milliards de FCFA en 2015 soit 31,6 % du PIB de 2015. Sur tout le cycle de vie, le déficit est estimé à 700,2 milliards, représentant 8,3 % du PIB. En d'autres termes, en 2019 l'économie béninoise a dû recourir à d'autres mécanismes autres que le revenu de travail pour financer le déficit des jeunes et des séniors, équivalent à 2 855,7 milliards. Ces résultats sont à relativiser quand il s'agit des départements.

#### **1.17.4. Ratio de soutien économique et premier dividende démographique**

Le ratio de soutien économique (RSE) est le rapport en nombre de producteur effectif sur le nombre de consommateur effectif. L'évolution du taux d'accroissement du RSE permet d'obtenir la mesure du dividende démographique ainsi que l'année d'ouverture de la fenêtre d'opportunité du dividende démographique.

Au Bénin, de 1950 à 1991, le ratio de soutien décroît de façon progressive en passant de 57 travailleurs effectifs pour 100 consommateurs effectifs à 48 producteurs effectifs pour 100 consommateurs. A partir de 1992, le ratio de soutien économique a amorcé sa croissance et atteindra un niveau de 60 travailleurs effectifs pour 100 consommateurs effectifs en 2050.

La fenêtre d'opportunité du dividende démographique est donc ouverte depuis 1992.

### 1.17.5. Indice de couverture de la dépendance économique

Cet indicateur est une extension du Déficit du cycle de vie (LCD) et se définit comme le rapport entre le surplus économique des individus non économiquement dépendants et le déficit des individus économiquement dépendants. Il mesure la capacité d'un pays donné à satisfaire la demande sociale ou à combler le gap de consommation des individus économiquement dépendants par les seules ressources issues du travail.

**Tableau 4 :** Evaluation de l'ICDE de 2007 à 2019 au Bénin

Eléments	Année			
	2007	2011	2015	2019
Déficit à la jeunesse	1 044	1 388	1 630	2 715,7
Déficit à la vieillesse	49	51	70	32,71
Surplus	549	668	486	2 155,5
ICDE	0,502	0,464	0,286	0,755

Source : Equipe nationale et CREG 2022

L'analyse du tableau ci-dessus montre que le déficit des jeunes est estimé 2715,7 milliards de FCFA en 2019 contre 32,71 milliards FCFA pour les seniors. Le surplus économique généré par les individus actifs (25-60 ans) est évalué à 2155,5 milliards FCFA. Il en résulte un indice de couverture de dépendance économique (ICDE) de 75,5 %. En d'autres termes, le surplus généré par les actifs en 2019, a permis de couvrir 76 % du déficit dégagé par les individus économiquement dépendants.

En comparaison avec l'année 2015, on observe une baisse continue de l'ICDE au Bénin de 2007 à 2015. En effet, en 2007, le surplus généré par les individus de 28 à 60 ans couvre à 50,2 % les déficits observés à la jeunesse et à la vieillesse alors qu'en 2011 et 2015, ce niveau de couverture est respectivement 46,4 % et 28,6 %. L'indice de couverture de la dépendance économique se relativise quand on le calcule pour les départements. Selon le genre, l'ICDE est 50,03 % pour les femmes alors qu'il est de 100 % pour les hommes.

### 1.18. La qualité du cadre de vie

Globalement, l'Indice de la Qualité du Cadre de Vie (IQCV) du Bénin pour l'année 2019 s'établit à 0,55. Cette valeur s'explique par des scores appréciables réalisés au niveau des sous-dimensions sécurité, équilibre Travail-Vie privée, logement et environnement. Cependant, ce score reste plombé par les sous-dimensions bien-être subjectif, liens sociaux et engagement civique.

Avec un score de 0,55, le niveau de la qualité du cadre de vie au Bénin reste moyennement satisfaisant en 2019, ce qui traduit une progression de 0,014 point par rapport à son niveau de 2015. Si l'on considère les différentes sous-dimensions qui caractérisent la qualité du cadre de vie, on peut noter que les performances du Bénin sont plus satisfaisantes dans le domaine d'Equilibre travail-vie privée.

En matière de sécurité, le Bénin consent des efforts remarquables pour garantir la sécurité de sa population. Cela se traduit par le sentiment de sécurité perçue par cette dernière avec un score d'environ 0,746 en 2019. La sous-dimension environnement, moyennement bonne avec un score 0,55 renforce autant que faire se peut la qualité du cadre de vie. En effet, même si les performances dans le domaine de la pollution atmosphérique sont très faibles (39 microgrammes par mètre cube) et peuvent affecter directement la santé des habitants la qualité de l'eau est très appréciée par la population qui lui accorde un score de 0.87 sur 1.

En ce qui concerne la sous-dimension « logement » Des efforts considérables ont été consentis au Bénin avec un score de 0,578. Toutefois l'accès au logement pour tous reste un défi à relever dans son ensemble.

La mise en œuvre des réformes politiques a engendré des incompréhensions qui n'ont pas permis de dégager un consensus politique pour aller à une élection apaisée. Ces divergences ont occasionné des tensions qui ont joué sur la qualité des élections et ont abouti sur des contentieux électoraux et des violences post-électorales.

C'est ce qui transparaît à travers le faible score de la sous-dimension « engagement civique et gouvernance » qui est de 38 %. De plus, la sous-dimension bien être subjectif tire davantage vers le bas la qualité du cadre de vie ou moins de 30 % des populations se disent satisfaite à l'égard de la vie.

Aussi, est-t-il d'ajouter que l'un des scores les moins notés concerne la sous dimension Liens sociaux, où seulement 47 % des ménages connaissent quelqu'un sur qui compter en cas de besoins. On peut donc conclure que les faiblesses du réseau social qui ne garantit pas les recours en cas de difficulté. Il s'en suit donc, l'incapacité fonctionnelle de ce réseau social à jouer un rôle d'amortisseur et de facilitateur dans la recherche d'aide, mais aussi pour recevoir des soutiens financiers.

Les résultats par département sont détaillés par la suite et indiquent une relative disparité dans les indicateurs.

De l'analyse des résultats, il ressort que la prise en compte du genre a fait l'objet d'une attention particulière dans les actions entreprises. En effet, en dehors de la sous dimension équilibre travail-vie privée ou le score enregistré pour les femmes dépasse nettement celui des hommes, toutes les autres sous dimensions ont fait apparaître une répartition équitable au profit du genre.

## **1.19. Les dynamiques de pauvreté**

### **■ Dynamique de la pauvreté au niveau national**

L'analyse au niveau national rend compte de la dynamique de l'ISSP sur la période 2015-2019 et également des situations de stabilité (IS) dans la pauvreté chronique (P-P) et dans la non pauvreté pure (NP-NP) ainsi que des situations de transition (IT) de basculement dans la pauvreté (NP-P) et de sorties de la pauvreté (P-NP) par département.

### **■ Dynamique de l'Indice Synthétique de Sortie de la Pauvreté 2015-2019 par département**

L'indice Synthétique de Sorties de la Pauvreté du Bénin a connu une amélioration continue sur les périodes de transition 2007-2011, 2011-2015 puis 2015-2019. La progression de 2,65 points observée entre la deuxième et la troisième transition a été plus accentuée que celle de 0,44 point entre les deux premières transitions. L'évolution des différentes catégories de pauvreté (PP, NPP, PNP et NPNP) montre que suivant les trois transitions, le niveau de stabilité (PP et NPNP) s'est rétréci au profit du niveau de vulnérabilité à la pauvreté (NPP et PNP).

La dynamique interne des départements a montré que six départements sur les huit de 2011-2015 (Alibori, Atlantique, Donga, Littoral, Mono et Ouémé) ont poursuivi leurs progrès tandis que les départements du Borgou et du Couffo ont enregistré des reculs respectifs de 6, 83 et 2,75 points de leurs ISSP.

En somme, les huit départements ayant enregistré une amélioration sont donc : Alibori, Atlantique, Donga, Littoral, Mono, Ouémé, Collines et Zou. Les départements des Collines et du Zou ont retrouvé leurs places parmi ceux ayant amélioré leur niveau de pauvreté entre 2015-2019, après l'avoir perdu entre 2011-2015. Quant aux départements du Borgou et du Couffo ils retrouvent une situation de recul après l'avoir quitté au cours de la deuxième transition (2011-2015). La situation des départements du Plateau et de l'Atacora requièrent l'attention parce qu'ils observent une constance dans la dégradation du niveau de leurs indices depuis la première transition. Il faut remarquer qu'aucun département n'a réussi à améliorer de manière continue son ISSP sur les trois transitions. Des efforts doivent être donc faits pour que les

départements de l'Alibori, Atlantique, Donga, Littoral, Mono et Ouémé qui ont connu des progrès sur les deux dernières transitions ne connaissent pas de recul pour la prochaine transition.

■ Dynamique de l'Indice sexo-spécifique du genre

L'analyse du GDDI rend compte la situation sexo-spécifique de la dynamique de pauvreté. L'indicateur qui se calcul pour la première fois pour le Bénin montre que la condition de pauvreté des béninois varie selon le sexe (Tableau 5).

**Tableau 5 : Dynamique de l'Indice du GDDI 2015-2019**

	PP	NPP	PNP	NPNP	Indice de Transition	Indice de Stabilité	ISSP
<b>Transition 2015-2019</b>							
National	11,93	26,57	27,37	34,13	50,74	74,10	61,32
Homme	14,87	23,77	25,33	36,03	51,58	70,78	60,42
Femme	10,01	27,71	29,69	32,59	51,72	76,50	62,90
<b>Transition 2011-2015</b>							
National	12,36	27,74	23,84	36,06	46,22	74,47	58,67
Homme	15,26	24,94	22,74	37,06	47,69	70,84	58,12
Femme	11,43	28,27	16,17	44,13	36,38	79,43	53,76

Source : Equipe nationale et CREG 2022

L'Indice Synthétique de Suivi de la Pauvreté des femmes (62,90) est au-dessus de la moyenne nationale (61,32) alors que celui des hommes (60,42) est en dessous. La tendance est la même pour les deux sous-indices : l'Indice de Transition et l'Indice de Stabilité. Ces résultats traduisent que les conditions des femmes sont meilleures que celles des hommes par rapport à la pauvreté au Bénin. Cependant, les béninois sont plus nombreux en situation de stabilité de non pauvreté pure (H : 36,02 % contre F : 32,59 %) que les femmes ainsi que pour la stabilité dans la pauvreté chronique (H : 14,87 % contre F : 10,01 %). Les femmes sont plus vulnérables à la pauvreté en étant plus concernés par des sorites (PNP) et les basculements NPP) dans la pauvreté.

Une comparaison par rapport à la période de transition 2011-2015 indique que les tendances globales (ISSP, IS et IT), n'ont pas changé. Toutefois, les écarts entre les conditions des sexes se sont réduits (ISSP : 2,48 en 2015-2019 contre 4,36 en 2011-2015). Par ailleurs, le changement le plus notable est que les hommes sont devenus plus riches que les femmes en voyant leur proportion se réduire légèrement de 37,06 % à 36,03 % pendant que celle des femmes a chuté de 44,13 à 32,59 %, 11,54 point de pourcentage de perdu. Ce changement peut s'expliquer fondamentalement par l'arrêt des politiques de PMCCP prioritairement dédiées aux femmes qui ont couru jusqu'en 2016 avant de connaître un long temps d'arrêt en raison des réformes pour mieux les restructurer. Les effets des nouvelles orientations pourraient apparaître sur la prochaine transition.

## 1.20. Le développement humain étendu

L'Indice de Développement Humain Elargi (IDHE) sur le plan national révèle un faible niveau. La valeur de 0,471 observée en 2019 montre un déficit de 0,529 pour atteindre le seuil idéal de 1. Cet indice inférieur donc au seuil moyen de 0,5 et faible par rapport à la grille d'appréciation, prouve que des nombreux efforts sont à fournir pour mettre le pays sur la voie du développement durable.

Cependant, à l'intérieur du pays on observe de fortes disparités régionales par rapport à l'IDHE. Le département du Littoral, capitale économique du pays, possède à juste titre le niveau de développement humain élargi le plus élevé du pays. Avec 0,750, ce département est donc le plus avancé en matière de développement humain élargi, même si cette valeur reste inférieure au seuil élevé de 0,80. Le Bénin ne possède donc aucune région ayant un niveau de développement humain élargi élevé.

Sept (07) départements (Littoral, Ouémé, Atlantique, Mono, Collines, Zou, Plateau) sur les 12 ont des indices supérieurs à l'indice national allant de 0,492 à 0,750. Les cinq (05) départements restant (Donga, Borgou, Couffo, Atacora et Alibori) sont donc en deçà du seuil national et ont un indice de développement allant de 0,364 à 0,454. Le département de l'Alibori apparaît en dernière position avec un indice de 0,364.

Le faible niveau de l'IDHE constaté résulte principalement de la faible valeur de l'indice de l'éducation. En effet, bien que les deux autres composants de l'IDHE à savoir le niveau de vie et la santé dépassent le seuil moyen de 50 % avec respectivement 57,2 % et 56,5 %, le très faible niveau de l'éducation (32,3 %) tire l'indicateur vers le bas.

Entre 2015 et 2019, l'indice de Développement Humain Élargi du Bénin est demeuré faible et s'est légèrement dégradé. Au Niveau national, l'IDHE est passé de 47,9 % en 2015 à 47,1 % en 2019 soit une régression de -0,8 point. Malgré la faible valeur enregistrée au niveau national et les basculements observés au niveau des départements, près de la moitié des départements ont obtenus un IDHE moyen. Il s'agit principalement des départements du Littoral (75 %), de l'Atlantique (63 %), de l'Ouémé (61 %), du Mono (53,4 %), des Collines (52,3 %) et du Zou (51,7 %).

Sur les 12 départements que compte le Bénin, 3 départements ont connu une tendance contraire à celle nationale. Ainsi, les départements de l'Alibori, du Zou et du Couffo ont connu respectivement des écarts positifs de l'IDHE, respectivement de l'ordre de 2,9 points ; 0,5 point ; 0,4 point. Les IDHE des départements du Plateau et de l'Atlantique sont restés stationnaires avec respectivement des valeurs de 49,2 % (plateau) et 63,0 % (Atlantique) sur les deux périodes. Les plus importants écarts négatifs de l'IDHE sont observés sur la période au niveau des départements de la Donga (-5,7 points), de l'Atacora (-3,6 %), du Borgou (-3,2 points), le Littoral (-2,7 points), le Mono (-1,3 points).

L'analyse par sous-dimension de l'IDHE confirme la tendance globale observée de contre-performance de l'indice sur les deux périodes de comparaison. A l'exception de la sous composante « Niveau de vie », l'Indice de Développement Humain Élargi de l'année 2019 est en régression par rapport à celui de l'année 2015 sur les deux autres sous-composantes que sont la santé et l'éducation. En effet, l'Indice de Santé est resté moyen et est passé de 65,7 % en 2015 à 56,5 % en 2019. Au niveau des départements, aucune progression n'a été notée en ce qui concerne les sous-dimensions santé et Education. Aussi, l'Indice de l'Education est demeuré faible en passant de 34,4 % à 32,8 %.

Quant à la Sous-dimension « Niveau de vie », l'indice a significativement progressé pour atteindre une valeur moyenne de 57,2 % en 2019 contre 48,6 % obtenue en 2015. La situation au niveau des départements montre une progression de l'indice dans tous les départements du Bénin. La plus forte progression obtenue est réalisée dans le département de la Donga avec un écart positif de 12 points entre 2015 et 2019.

#### ■ Analyse de l'indice de développement humain élargi au Bénin selon le genre en 2019

Il ressort que l'IDHE des hommes (0,501) est supérieur à celui de femmes (0,445). Si les hommes atteignent tout juste le seuil moyen de développement humain élargi, les femmes quant à elles sont en dessous de ce niveau. Cet écart est notamment dû au très faible niveau de scolarisation des femmes comparées aux hommes. Bien que, les femmes soient légèrement au-dessus en ce qui concerne la santé et le niveau de vie, l'indice d'éducation des hommes (0,397) est 1,5 fois supérieur à celui des femmes (0,263). Il existe donc de véritables inégalités entre hommes et femmes au sein du pays. Il urge alors de mener davantage de politiques de réduction des inégalités et d'accentuer les efforts de scolarisation des filles.

Globalement, l'IDHE du Bénin en 2019 est de 0,474, faible par rapport à la grille d'analyse à cause de la faiblesse des indices de l'éducation. Par conséquent, il est indispensable d'investir dans cette sous-dimension pour améliorer le niveau de l'Indice de Développement Humain Etendu (IDHE).

### **1.21. Les réseaux et territoires**

L'analyse de l'Indicateur Synthétique Réseaux et Territoire (ISRT) montre que le Bénin est très faiblement attractif. Ce constat est une réalité au niveau de tous les départements à l'exception du département du Littoral. Les différents indices observés au niveau du département doivent être améliorés à partir de politique publique en prenant en compte chaque indicateur dans la résolution de ce problème.

#### ■ Urbanisation

A ce niveau les résultats indiquent les taux d'indices faibles sur l'ensemble du territoire national excepté le département de Littoral. En dehors de Littoral pour lequel une politique de maintien et envisagée tous les autres départements nécessitent la mise en œuvre des politiques d'immobilier (logements sociaux, subventions de matériaux de construction, etc.). Par ailleurs, on note que l'urbanisation a connu de recule dans tous les départements, la migration a aussi connu des reculs dans tous les départements saufs dans l'Atacora. Les infrastructures ont connu des avancés très significatives dans tous les départements.

#### ■ Migration

Les résultats obtenus à ce niveau présentent pour tous les départements de notre pays de très faible taux d'indices. Ceci se traduit par des mouvements de sorties supérieurs aux entrées. Ce mouvement est beaucoup plus prononcé au niveau du Littoral contrairement à ce qui s'observe au niveau de département de l'Atlantique et de le l'Ouémé où le mouvement de la population est en faveur ces départements. Les autres départements présentent des indices de migration relativement stable. Les politiques publiques doivent aller donc dans le sens de renforcer les actions pour le maintien des départements favorisés par le phénomène. En outre, la mise en œuvre des politiques d'attraction doit être effective pour les départements qui présentent des stabilités relatives.

#### ■ Infrastructures et services socioéconomiques de base

En matière d'infrastructures, le Bénin présente un taux moyen de 65,4 %. Tous les départements affichent des taux supérieurs à 50 % sauf dans l'Alibori. Le Bénin doit faire d'effort pour maintenir les infrastructures existantes et combler le gap pour un développement durable du pays. Les politiques permettant aux populations un meilleur accès aux services sociaux de base tout en améliorant la qualité de ces services doivent être pensé et mis en œuvre.

#### ■ Flux et capacités financières

Le Bénin présente un faible taux de flux et capacités financières. A l'exception des départements du Littoral et de l'atlantique ou ces taux sont supérieurs à 50%. Les autres départements affichent un taux relativement bas. Dans les départements comme Alibori, Atacora et la Donga, ce phénomène s'observe avec acuité. Il s'avère nécessaire d'élaborer et de mettre en place une politique visant à améliorer les taux de transfert, les taux d'accès aux services de transfert et les revenus de la population.

## CONCLUSION

L'objectif de ce rapport est de mesurer et d'analyser les progrès du Bénin dans la quête de la capture du dividende démographique. L'indice de suivi du dividende démographique a été l'outil adéquat et qui utilisé pour cet exercice. Il se trouve que le Bénin est à 12 points d'efforts pour tirer profit de la dynamique de sa population.

Les politiques structurantes sont à mettre en œuvre pour ce qui est de l'attractivité économique territoriale, de la formation du capital humain et de la mise en activité de masse des jeunes. Des politiques de maintien sont nécessaires pour assurer la couverture de la dépendance économique des jeunes, le cadre de vie et les dynamiques de sortie de pauvreté.

Des disséminations des présents résultats sont d'intérêt afin de faciliter une budgétisation sensible au dividende démographique. Autrement dit, de combien varie le progrès dans la capture du dividende démographique lorsqu'un franc est alloué à une fonction de l'indice de suivi du dividende démographique ?

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Robitaille, C, 1994 « les variables environnementales et le bien-être psychologique chez les personnes âgées » Mémoire de maîtrise en psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières, 110p.
- Razafindrakoto, M. et Roubaud, F, 2006 « Les déterminants du bien-être individuel en Afrique francophone : le poids des institutions », De Boeck Supérieur | « Afrique contemporaine »
- Lollivier Stéfan, Verger Daniel. Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes. In: Economie et statistique, n°308-310, Octobre 1998. pp. 113-142.
- Adagbe, N, 2010, La problématique de l'amélioration du rôle de l'engagement citoyen des OSC dans les actions de développement au Bénin,
- Diener, E. (2000). Subjective well-being: The science of happiness and a proposal for a National Index. *American Psychologist*, 55, 34-43.
- Diener, E., & Biswas-Diener, R. (2008). Happiness: Unlocking the mysteries of psychological
- Herrera J., Razafindrakoto M., Roubaud F., 2006 : Les déterminants du bien-être subjectif : une approche comparative entre Madagascar et le Pérou, DIAL Document de Travail.
- INSAE et ICF international, 2013, « Enquête Démographique et de Santé du Bénin 2011-2012 ». Calverton, Maryland, 575p.
- INSAE, 2013 « Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages 2ème édition (EMICoV 2011), Cotonou, 171p.
- INSAE, 2015, « Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages 2ème édition (EMICoV-Suivi 2015) : note sur la pauvreté », Cotonou, 29p.
- INSAE, 2015, « Bénin Enquête par grappes à indicateurs multiples 2014, Rapport final ». Cotonou, Bénin, Cotonou, Bénin, 247p.
- MEHU, 2006, Profil environnemental du Bénin, Cotonou, 106p.
- PNUD-Bureau régional des Etats Arabes, 2009 : Rapport sur le développement humain : les défis de la sécurité humaine dans les pays arabes.
- Randy J. Larsen & Michael Eid, 2008, « Ed Diener and the Science of Subjective Well-Being », in *The Science of Subjective Well-Being* edited.
- Steger, M. F. (2012). Making meaning in life. *Psychological Inquiry*, 23, 381-385.
- UNDP, 2017 « Rapport National 2016 de Suivi de la Sécurité Humaine au Bénin », Cotonou, 132p. wealth. Oxford: Blackwell Publishing.
- Serge PAUGAM, Le lien social, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2008, 127 p., EAN : 9782130559580.
- P. Mercier, Tradition, changement, histoire. Les « Somba » du Dahomey septentrional, (compte-rendu) Chrétien Jean-Pierre, Annales Année 1969 24-3 pp. 640-648
- De Chacus, Sylvie (2016) : « Conciliation vie privée vie professionnelle : enjeux, impacts, facteurs de variation et approches de solution » ; Revue Scientifique Masters Intégration.
- Politique Nationale de Développement, 2017
- Rapport National du Bénin pour HABITAT III à QUITO (Equateur) – Octobre 2016, 53 P
- Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) RAPPORT FINAL - Janvier, 2016, 165-193 P.
- Profil Environnemental du Bénin Rapport Final, Octobre 2006, 106 P
- Les Enjeux du Changement Climatique au Bénin, Michel Boko (CIFRED), Frédéric Kosmowski (IRD/CEFOP) et Expédit W. Vissin (LACEEDE), Maria Zandt (Konrad-Adenauer-Stiftung), Année 2012, 52 P
- Alkire, S., Foster, J., (2011), “Counting and multidimensional poverty measurement”, *Journal of Public Economics* 95 (7-8) 2011, 476-487.
- Alkire, S., Santos, M.E., (2010), “Acute Multidimensional Poverty: A New Index for Developing Countries”, OPHI working paper no. 38.
- CREG (2018), Manuel de formation sur les dimensions et indicateurs de suivi de l'observatoire du dividende démographique, Thiès.
- Dang, H. A., Lanjouw, P. F., Luoto, J, McKenzie, D., (2014), Using repeated cross-sections to explore movements into and out of poverty, *Journal of Development Economics*, 107, March, 112-128
- Dang, Hai-Anh; Lanjouw, Peter. (2013), “Measuring Poverty Dynamics with Synthetic Panels Based on Cross-Sections”, Policy Research Working Paper, No. 6504. World Bank, Washington, DC. © World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/15863>

- Bénicourt, E. (2009), Les analyses du PNUD et de la Banque mondiale sur la pauvreté et le développement : la place d'Amartya Sen
- Bénicourt, E. (2001), la pauvreté selon le PNUD et la Banque Mondiale, étude rurale, revue org, p.159-160
- INSAE (2016), les tendances de la pauvreté au Bénin sur la période 2007-2015
- INSAE (2015), Enquête Modulaire Intégrée sur les conditions de Vie des Ménages, 2ème édition, Note sur la pauvreté au Bénin, 30p
- INSAE (2013), Évaluation de la pauvreté au Bénin, rapport provisoire, 218p
- INSAE (2011), Enquête Modulaire Intégrée sur les conditions de Vie des Ménages, 2ème édition, principaux résultats 117p.
- INSAE (2009), Pauvreté et disparités chez l'enfant et la femme, rapport final.
- INSAE (2020) Note sur la pauvreté en 2019
- Martinetti, E.C., (2000), "A multidimensional assessment of well-being based on sen's functioning approach", *Rivista Internazionale di Scienze Sociali*, n. 2, 2000, <http://www.ophi.org.uk/wp-content/uploads/ssChiappero-Martinetti-2000.pdf>
- Sen A.K. (1985), *Commodities and capabilities*, Amsterdam, North Holland.
- Sen A.K. (1987), *The standard of living*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Sen A.K. (1992), *Inequality reexamined*, Clarendon Press, Oxford.
- Sen A.K. (1993), *Capability and well-being*, in Nussbaum M., Sen A.K. (eds), pp. 30-53.
- Sen A.K. (1994), *Well-being, capability and public policy*, in «*Giornaledeglieconomisti e annali di economia*», n.7-9, pp. 333-348.
- Sen A.K. (1996), *Freedom, capabilities and public action: A response*, in Balestrino A., Carter I. (eds), pp. 107-125.
- Sen A.K. (1997), *On economic inequality. Expanded edition with a substantial annexe by James Foster and Amartya Sen*, Clarendon Press, Oxford.
- CREFAT (...). *Dimensions et indicateurs de suivi de l'observatoire - Manuel de formation.*
- Kim, Jim Yong. «The Human Capital Gap.» *Foreign Affairs*. 31 Aug. 2018. Web. 31 Aug. 2018
- Ministère du Plan et du Développement (2018). *Plan National de Développement 2018-2025*
- Antonelli, Cristiano 2003. "The digital divide: understanding the economics of new information and communication technology in the global economy", *Information Economics and Policy*, Volume 15, Issue 2, June 2003, Pages 173-199
- Aubert, Francis, Denis Lépicier, Philippe Perrier-Cornet 2006. « Structure économique des territoires : une analyse des disparités micro-régionales à l'échelle des pays en France », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 2006/2 (juillet), p. 203-225. DOI 10.3917/reru.062.0203
- Dramani, Latif (2011) : *Richesses régionales au Sénégal : L'émergence des pôles économiques régionaux comme alternative de développement économique et social*, Edition l'Harmattan, Dakar.
- Dramani, Latif (2013): *Emigrant's Transfers in Senegal: The Role of ICT*, *African Journal of Science, Technology, Innovation and Development*, 5 :1, 39-51
- Dramani, Latif (2016) : *Economie générationnelle et dividende démographique, Théorie et Applications au Sénégal*, Tome 2, l'Harmattan, Dakar.
- Faini, Riccardo, « Migrations et transferts de fonds. Impact sur les pays d'origine », *Revue d'économie du développement* 2007/2 (Vol. 15), p. 153-182. DOI 10.3917/edd.212.0153.
- Gallet, Stéphane et Saïd Bourjij « La réduction du coût des transferts de fonds des migrants comme objectif de développement », *Techniques Financières et Développement* 2014/1 (N° 114), p. 11-16. DOI 10.3917/tfd.114.0011
- Gagnol, Laurent, Jean-Alain Héraud « Impact économique régional d'un pôle universitaire : application au cas Strasbourgeois », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 2001/4 (octobre), p. 581-604. DOI 10.3917/reru.014.0581.
- Ghio, Stéphane et Christophe Van Huffel, « Impact des infrastructures de transport inter et intra urbaines sur la répartition spatiale des activités dans les pays en développement », *Revue Région et Développement* 11-2000.
- Hugues François 2004. « Le tourisme durable une organisation du tourisme en milieu rural », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* n° I [2004]
- Lacquement, Guillaume et Christophe Quéva « Innovation sociale et développement des territoires dans les campagnes européennes », *Norois* N° 241, 2016/4, p. 7-13
- Quenum, Venant Célestin (2016) : « Migration et marche du travail au Bénin » ; *Cahiers du CBRST*, N° 9 Juin 2016, *Lettres, Sciences Humaines et Sociales* ISSN : 1840-703X, Cotonou (Bénin).
- Talandier, Magali, « Richesse et développement des territoires », *Pour* 2008/4 (n° 199), p. 53-59. DOI 10.3917/pour.199.0053.



## 2. COUVERTURE DE LA DEPENDANCE ECONOMIQUE

### INTRODUCTION

Au début était le programme Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend – SWEDD), initiative d'envergure régionale ciblant huit pays (le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Tchad, le Bénin et le Cameroun) et dont l'objectif est d'accélérer la transition démographique, de déclencher le dividende démographique et de réduire les inégalités de genre dans les pays participant.

Un Observatoire du DD est mis en place à cet effet dans le but de :

- faire le suivi du processus de la capture du DD en permettant de disposer en temps réel des informations sur les questions de population et de développement en vue d'apprécier l'évolution des indicateurs du DD ;
- jouer le rôle de « veille d'informations » donc un outil qui permet de suivre en continu l'évolution d'un sujet (une tendance sociale, un secteur d'activité économique, un territoire, une technologie...) afin d'informer et d'orienter les choix des décideurs concernés (Gouvernements, Parlementaires, élus, Partenaires au développement, Société civile, etc) ;
- maîtriser les indicateurs liés à l'organisation de l'habitat, à l'effectif de la population, à l'économie, à la démographie, à la santé, à l'éducation, à la gouvernance participe de la maîtrise aussi des agrégats macro-économiques et des dynamiques sociologiques de notre population.

Au Bénin, les ratios population par personnel de santé sont passés de 27 240 habitants par médecin en 2015 à 21 137 en 2019 ; de 3027 habitants par infirmier en 2015 à 4441 en 2019 ; de 3023 femmes en âge de procréer pour une sage-femme en 2015 à 3302 en 2019. Tous ces ratios restent en dessous des normes préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Au niveau de l'éducation, le taux brut de scolarisation dans le primaire est passé de 124,82 % en 2015 à 108,32 % en 2019. Dans le secondaire, ce taux est passé de 69,6 % en 2015 à 50,1 % en 2019 pour le premier cycle et 37,4 % en 2015 à 25,2 % en 2019 pour le second cycle. Au niveau de l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants par 100 000 habitants est passé de 1220 en 2015 à 1029 en 2019.

Le taux de chômage est passé de 2,3 % à 2,1 % sur la même période.

La croissance démographique, rapide, de l'ordre de 3,5 % par an entre 2015 et 2019 a une incidence sur la demande de l'emploi, tant en milieu rural qu'urbain.

Cette section traite de la dimension 1 selon le canevas suivant :

- (i) Contexte socio-économique et politique du Bénin
- (ii) Méthodologie des NTA
- (iii) Résultats et Analyses.

### CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE DU BENIN

#### 2.1.1 . Etat et dynamique de la population

La République du Bénin est un pays d'Afrique Subsaharienne, caractérisée par une forte croissance démographique et une population très jeune. Située en bordure de l'océan Atlantique, il partage des frontières avec ses voisins du Sahel que sont le Niger au Nord-Est et le Burkina Faso au Nord-Ouest. Il est limité à l'Est

par le Nigéria et à l'Ouest par la République du Togo. Le Bénin couvre une superficie de 114 763 km<sup>2</sup> avec une population de 10 008 749 habitants au dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4, 2013) soit une densité de population de 87 habitants/km<sup>2</sup> (INStAD, 2016). Les résultats du RGPH4 montrent que les femmes représentent 51,2 % de la population totale contre 48,8 % d'hommes et 44,6 % de la population résident en milieu urbain contre 55,4 % en milieu rural.

Le Bénin a connu une évolution rapide de sa population qui est passée de 878 000 habitants seulement en 1910 à 1 528 000 hbts en 1950 puis à 10 008 749 habitants en 2013. Le taux d'accroissement moyen annuel est en nette progression depuis 1910 passant de 1,8 % entre 1910 et 1950 à 3,5 % entre 2002 et 2013 soit 4,8 % en milieu urbain et 2,6 % en milieu rural. Ceci témoigne d'une forte migration du milieu rural vers les centres urbains (INStAD, 2016). Cet accroissement rapide de la population du Bénin est dû à un niveau de fécondité élevé et une mortalité en nette diminution depuis plusieurs décennies. Le niveau de la fécondité au Bénin est de 5,7 enfants par femme soit 5,2 en milieu urbain et 6,1 en milieu rural (EDSB, 2017-2018). Le Taux Brut de Mortalité a diminué, de façon sensible, dans le temps même s'il demeure encore préoccupant. En effet, il est passé de 15,6‰ en 1992 à 12,27 ‰ en 2002 et à 8,5 ‰ en 2013. Ce taux est de 7,7 ‰ en milieu urbain et 9,2 ‰ en milieu rural (RGPH3 &4). Selon les projections démographiques de l'INStAD, le Bénin comptera environ 25,2 millions d'habitants en 2050.

En 2019, la population du Bénin est estimée à 11 884 127 habitants dont 51 % de femmes et 49 % d'hommes (INStAD, 2015). La structure par âge de la population béninoise en 2019 montre une population jeune avec 43,8 % d'enfants de 0 à 14 ans, 53,5 % d'âge actif de 15 à 64 ans et 2,7 % de personnes âgées de plus de 65 ans. Cette structure de la population est la résultante du niveau élevé de fécondité et d'une espérance de vie à la naissance encore faible.

Plusieurs facteurs expliquent le niveau élevé de la fécondité au Bénin. Il faut souligner d'abord une forte proportion de femmes en âge de procréer. Les femmes en âge de procréer (15-49 ans) représentaient en 2013, 23,9 % de la population totale des femmes soit 25,1 % en milieu urbain et 22,8 % en milieu rural (INStAD, 2016). L'entrée en vie sexuelle et reproductive est précoce dans le pays. Environ 20 % des adolescentes de 15-19 ans ont commencé leur vie procréative dont 15 % ont déjà eu, au moins, une naissance vivante et 5 % sont enceintes de leur premier enfant en 2018 (EDSB, 2017-2018).

Le faible niveau d'instruction des femmes explique également le maintien de la fécondité à un niveau élevé. Il est prouvé que le niveau de fécondité diminue avec le niveau d'instruction. En 2018, une proportion de 50,7 % des femmes de 6 ans et plus n'avaient aucun niveau d'instruction, 32,2 % avaient le niveau primaire, 15,2 % un niveau secondaire et seulement 0,4 % avaient le niveau supérieur (EDSB, 2017-2018).

Le faible niveau d'utilisation des méthodes de planification familiale est aussi un facteur explicatif du niveau élevé de fécondité. Selon les résultats de l'EDSBV (2017-2018), seulement 12 % des femmes de 15-49 ans en union utilisent une méthode moderne de contraception contre 24 % chez les femmes du même groupe d'âges hors union et sexuellement actives.

On peut ajouter à ces facteurs évoqués le contexte social qui attribue une forte valeur à l'enfant et où l'enfant est un gage de sécurité et d'assurance dans les vieux jours en l'absence d'un système de protection sociale efficace pour tous.

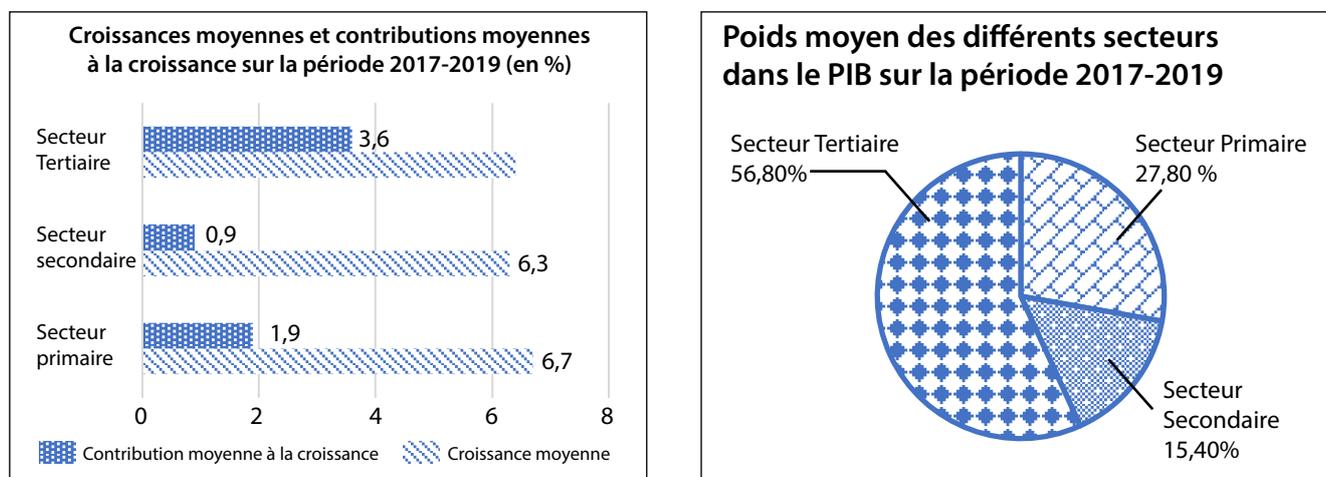
### **2.1.2. Economie<sup>4</sup>**

Durant les cinq (05) dernières années 2015-2019, le taux de croissance de l'économie béninoise s'est continuellement accéléré. En effet, de 1,8 % en 2015, le taux de croissance de l'économie est passé à 3,3 % en 2016, 6,7 % en 2018 et 6,9 % en 2019. Cette croissance aurait été plus vigoureuse, n'eut été entre

<sup>4</sup> Statistiques tirées du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuel (DPBEP) 2020  
Rapport d'avancement Programme de Croissance et du Développement Durable (PC2D) 2020  
Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD)

autres, le choc lié à la fermeture des frontières terrestres par le Nigéria. Les performances de l'activité économique sont observées dans tous les secteurs.

**Graphique 1.1 : Croissance et contributions sectorielles au PIB entre 2017 et 2019**



Source : INStatD, Comptes Nationaux 2019

Dans le secteur primaire, la valeur ajoutée est ressortie en hausse de 5,2 % en 2019, tirée aussi bien par la production cotonnière que celle hors coton. La production du coton qui est de 269.222 tonnes en 2015 est passée à 678 000 tonnes en 2019 soit une progression de 58 %. Cette performance a placé le Bénin au premier rang des producteurs de coton africain en 2019.

La production hors coton bien que faible par rapport à celle du coton a été plus dynamique en 2019, en raison notamment d'une territorialisation de la gouvernance du secteur agricole, en fonction des avantages comparatifs des différents départements entraînant ainsi l'amélioration de l'encadrement des producteurs.

Dans le secteur secondaire, la valeur ajoutée a progressé en moyenne de 6,3 % sur la période 2017-2019. Spécifiquement pour l'année 2019, la valeur ajoutée s'est accrue de 13,6 %, tirée par les branches énergie, BTP et industries manufacturières.

La croissance au niveau de ce secteur est tirée par l'amélioration de l'offre d'énergie électrique par la réhabilitation du parc de production existant et le lancement d'une nouvelle centrale électrique de 127 MW (Maria-Gléta 2), en août 2019.

Le dynamisme de la branche BTP observé en 2019, grâce à la mise en œuvre effective du volet « infrastructure du PAG » a permis de rendre vigoureuses les activités de construction et profite aux industries manufacturières notamment les industries de fabrication de matériaux de construction.

Dans le secteur tertiaire, la valeur ajoutée enregistre une hausse de 6,0 % en 2019 avec une contribution à la croissance de 3,4 points de pourcentage. L'activité dans le secteur des services, sur la période 2017-2019, a été soutenue par le trafic au Port de Cotonou. En effet, le trafic portuaire s'est amélioré, pour franchir la barre symbolique des dix (10) millions de tonnes métriques en 2019. Cette bonne performance acquise, grâce aux réformes, affecte positivement les autres activités de service en priorité les transports, les assurances, les banques et autres.

Du côté de la demande, l'activité économique a été principalement dominée en 2019 par l'investissement qui a affiché une hausse de 10,0 %, induite entre autres, par la poursuite de certains chantiers routiers et le lancement de plusieurs autres travaux de construction d'infrastructures inscrits au PAG 2016-2021. Le taux d'investissement total est ressorti à 25,6 % du PIB en 2019.

La consommation finale a affiché une hausse non négligeable de 3,8 % en 2019, tirée par les dépenses de consommation finale des ménages, elles-mêmes soutenues par les activités génératrices de revenus et les divers transferts reçus. Par contre, la consommation publique connaît une baisse significative de 25,6 %, en raison de la politique de l'État de contenir les dépenses courantes.

Au niveau des prix, l'inflation a été maîtrisée sur toute la période 2016-2019. Elle est ressortie à fin décembre 2019 à -0,9 % contre 0,8 % en 2018. Ce niveau reste en dessous du seuil de 3% fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein des États membres de l'UEMOA.

Les finances publiques sont marquées, sur la période 2016-2019, par une hausse des recettes, une maîtrise des dépenses et une tendance baissière du déficit budgétaire. En effet, les recettes publiques sont passées de 745,7 milliards FCFA en 2016 à 1088,0 milliards FCFA en 2019, soit une progression de 46,1 %. Il ressort des opérations financières de l'État au titre de l'année 2019, un déficit budgétaire d'un montant global de 145,2 milliards FCFA, financé par des emprunts et des dons.

En conséquence, l'encours de la dette s'est établi à fin décembre 2019 à 3 476,6 milliards FCFA, soit 41,2 % du PIB contre 3 251,8 milliards FCFA en 2018, représentant 41,1 % du PIB.

### **2.1.3 . Dynamique de la pauvreté**

L'analyse de la dynamique de pauvreté est faite à travers la pauvreté monétaire et la pauvreté non monétaire.

#### ***2.1.3.1. Situation de la pauvreté monétaire au Bénin entre 2015 et 2019***

La pauvreté monétaire est évaluée selon le niveau de vie des individus (consommation annuelle par tête). Elle est définie comme un seuil de pauvreté par lequel chaque individu est catégorisé selon sa position (en dessous ou au-dessus) au seuil. Cette approche est analysée selon les indicateurs habituels que sont l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté.

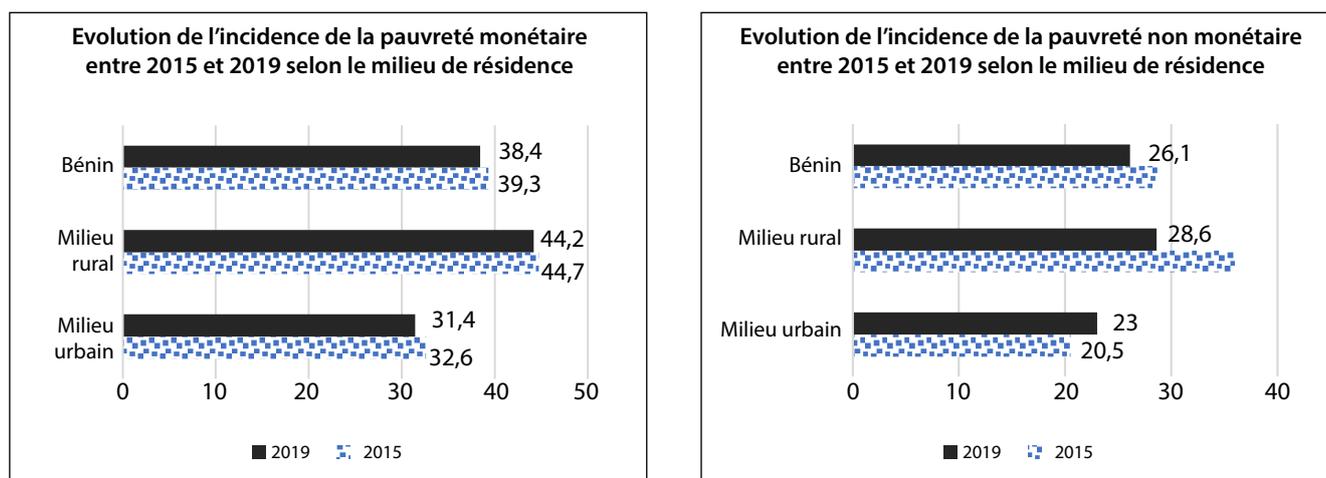
Selon l'EHCVM 2019, le seuil global annuel de pauvreté est estimé à 246 542 FCFA. Ce seuil est constitué d'une composante alimentaire (146 793 FCFA) et d'une composante non alimentaire (99 749 FCFA). L'analyse des dépenses des ménages béninois indique que 38,5 % des individus vivent en dessous de ce seuil de pauvreté. Ce niveau global cache toutefois des disparités selon le département et le milieu de résidence. La pauvreté monétaire au Bénin sévit plus en milieu rural (44,2 %) qu'en milieu urbain (31,4 %). Les mêmes tendances sont observées au niveau de la profondeur de la pauvreté (P1) et des inégalités parmi les pauvres (P2).

L'ampleur de la pauvreté monétaire diffère d'un département à un autre. En effet, les départements de l'Ouémé (18,3 %) et du Littoral (18,9 %) présentent les plus faibles taux de pauvreté et se détachent nettement de l'ensemble des autres départements. L'Atacora (60,5 %), le Borgou (53,3 %) et le Couffo (52,3 %) sont les départements où la pauvreté sévit le plus.

La pauvreté monétaire montre un léger repli entre 2015 et 2019 eu égard aux résultats de l'enquête EMICoV 2015. En effet, l'incidence de la pauvreté monétaire est de 38,5 % en 2019 contre 39,3 % en 2015, soit une baisse de 0,8 point de pourcentage.

La pauvreté monétaire au Bénin est plus prépondérante en milieu rural (voir graphique ci-dessous). Bien que l'amélioration de la pauvreté soit plus marquée en milieu urbain, les ménages ruraux aussi ont connu une amélioration de leurs conditions en 2019.

**Graphique 1.2 :** Evolution de l'indice de pauvreté entre 2015 et 2019



Source : INSAE, EMICoV2015, EHCVM 2019

### 2.1.3.2 Situation de la pauvreté non monétaire au Bénin entre 2015 et 2019

La pauvreté non monétaire est appréhendée à travers un indice composite de niveau de vie (logement, possession de biens durables et l'hygiène). Cet indicateur traduit le confort général dans lequel vivent les ménages. Cette forme de pauvreté a touché 26,1 % de la population béninoise en 2019 contre 28,7 % en 2015. Par ailleurs, bien que le milieu rural soit plus touché par la pauvreté non monétaire (à l'image de la pauvreté monétaire), les ménages ruraux ont connu une amélioration de leurs conditions en 2019 par rapport à 2015 (l'incidence est passée de 36,0 % à 28,6 %), contrairement aux ménages urbains qui ont enregistré une aggravation (23,0 % en 2019 contre 20,5 % en 2015). Le recul progressif de la pauvreté non monétaire ces dernières années est signe d'une amélioration dans l'accès aux infrastructures de base.

### 2.1.4. Le marché de travail

Au Bénin, le ratio emploi sur population des 15 ans et plus est de 60,5 %<sup>5</sup> en 2018, soit six actifs sur dix. Il est plus élevé chez les hommes (67,3 %) que chez les femmes (57,1 %). Les individus âgés de 25 à 64 ans présentent un ratio emploi sur population des 15 ans et plus qui est de l'ordre de 75,3 % contre seulement 27,6 % pour les personnes dont la tranche est comprise entre 15 et 24 ans.

En considérant les activités principales des individus de 15 ans et plus, 37,5 % des emplois se retrouvent dans le secteur primaire ; 24,0 % dans les services ; 21,8 % dans le commerce et 16,7 % dans le secteur de l'industrie sur le plan national. En milieu rural, plus de la moitié (53,0%) des emplois se retrouvent dans le secteur primaire tandis que le milieu urbain est dominé en majorité par les activités du secteur des services (34,6 %) et du commerce (28,9 %). Enfin, 18% des emplois du milieu urbain sont dans la branche industrie.

Le taux de sous-utilisation de la main d'œuvre dans l'ensemble de la population est de 17,6 % en 2018. La main d'œuvre féminine semble plus sous-utilisée que la main d'œuvre masculine, avec des taux de sous-utilisation de 21,0% pour les femmes et de 13,5 % pour les hommes. Ce taux est plus élevé chez les jeunes de 15-24 (33,2 %) contre 20,0 % chez les jeunes de 25-34 ans. L'analyse selon le milieu de résidence montre qu'il existe en milieu urbain plus de main d'œuvre sous utilisée qu'en milieu rural (19,9 % contre 15,8 %). Il ressort que, quel que soit le groupe d'âges, la sous-utilisation de la main d'œuvre est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Cependant, l'écart femme-homme passe de 5 points de pourcentage (35,3 % et 30,4 %) à 10 points de pourcentage (24,9 % et 14,5 %) lorsque l'on passe des jeunes de 15-24 ans aux jeunes de 25-34 ans.

<sup>5</sup> Enquête Régionale Intégré sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI, 2018)

En ce qui concerne le chômage, la population active est dominée par les actifs occupés qui représentent 90,4% tandis que les chômeurs (au sens du BIT) représentent 2,1 % de cette catégorie de population. La proportion de ceux qui cherchent du travail mais qui ne sont pas disponibles, est très faible (0,5 %). Par ailleurs, 97,6% des chômeurs sont des personnes de 15-64 ans et les chômeurs sont plus concentrés parmi les jeunes de 15-34 ans (65,9 %) que les adultes de 35-64 ans (31,7 %). La situation est analogue tant au milieu urbain (59,5 % des jeunes 15-34 ans et 37,9 % des adultes de 35-64 ans) qu'en milieu rural (76,6 % pour les jeunes et 21,1 % pour les adultes). S'agissant de la précarité de l'emploi au Bénin en 2018, il faut faire observer que le taux des emplois précaires est de 21,2%. Ce taux est relativement plus faible chez les hommes (20,2 %) que chez les femmes (21,8 %). On observe en outre que ce sont les individus de niveau d'étude secondaire qui sont plus exposés aux emplois précaires car ces derniers présentent un taux d'emplois précaires de l'ordre de 27,6% contre un taux d'environ 18,8 % pour les individus sans niveau qui sont paradoxalement moins exposés aux emplois précaires.

Pour ce qui est de l'insertion professionnelle des chômeurs au Bénin, parmi les primo demandeurs, 25,1 % recherchent un emploi salarié, 19 % un emploi indépendant et 55,9 % sont indifférents au type d'emploi recherché pourvu qu'ils en trouvent un. Quant aux anciens actifs, 20,8 % souhaiteraient un emploi salarié, 37 % un emploi indépendant et 42,2 % sont indifférents.

Le revenu mensuel moyen du travail est d'environ 65 448 francs CFA sur le plan national. Il n'y a pas un grand différentiel entre le revenu des hommes (64 717 FCFA) et celui des femmes (66 313 FCFA) même si ces dernières gagnent légèrement un peu plus que les premiers. Les cadres supérieurs, ingénieurs et assimilés sont les mieux rémunérés (un peu plus du triple du revenu moyen au niveau national) alors que les aides familiaux et apprentis bénéficient d'un traitement très peu reluisant.

### **2.1.5. Le capital humain**

Depuis mars 2006, le Bénin a fait beaucoup de réformes visant à améliorer le capital humain. Ces efforts se sont traduits par l'amélioration de l'Indice de Développement Humain (IDH) entre 2006 et 2019. En effet, l'IDH du Bénin est passé de 0,467 en 2006 à 0,545 en 2019, soit une progression annuelle moyenne de 0,006 point sur la période. Toutefois, ces efforts demeurent insuffisants car le Bénin est toujours classé dans le groupe des pays à développement humain faible. Ces faibles performances au niveau du développement humain montrent que le Bénin dispose encore d'une marge de progression notable dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'amélioration de sa performance économique.

### **2.1.6. Education**

Dans tout pays, l'éducation est importante pour le développement socio-économique. Elle joue non seulement sur le capital humain nécessaire à l'activité économique, mais également sur l'efficacité de l'administration et des autres institutions créées au cours du processus de développement. En 2015, la part du PIB consacrée à l'éducation était de 5 % environ. En 2019, cette part connaît une légère baisse et passe à 4,4 %, bien que le montant global des dépenses d'éducation soit passé de 334,2 milliards en 2015 à 367,4 milliards en 2019 (INStAD). Au Bénin le secteur de l'éducation est subdivisé en plusieurs sous-secteurs.

#### **2.1.6.1 L'enseignement maternel**

Le cycle d'enseignement préscolaire béninois comme dans tous les autres pays de l'Afrique est le cycle le moins accessible aux enfants d'âges d'y entrer. Le taux brut de préscolarisation a, certes progressé entre 2015 et 2019 en passant de 14,7 % à 16,5 %, mais il demeure toujours faible. Sur l'ensemble du territoire, on dénombre en 2019, 2.866 écoles maternelles publiques et privées pour une population scolarisée de 169 011 contre 2.458 écoles en 2015 pour une population scolarisée de 151 732. Il convient de noter que des disparités existent entre les départements. Alors que ce taux est de 32,7 % dans le département du Littoral, sa valeur n'est que de 5,0% dans le département d'Alibori, soit un écart de plus de

27 points. Le taux brut de préscolarisation s'est établi à 16,3 % pour les garçons et 16,6 % pour les filles, ce qui traduit un indice de parité selon le sexe en faveur des filles comme ce fut le cas en 2015 (14,5 % pour les garçons contre 15,0 % pour les filles). La disparité est plus prononcée entre les départements.

### **2.1.6.2 L'enseignement primaire**

L'enseignement primaire est le cycle avec le plus grand effectif du système éducatif béninois. Il en est d'ailleurs le socle. La réforme de la gratuité de l'enseignement instaurée en 2006 se poursuit et a fortement contribué à améliorer les indicateurs d'évaluation de ce sous-secteur. Entre 2015 et 2019, la population scolarisée au primaire a régressé en passant de 2.238.185 à 2.180.896. En conséquence, le taux brut de scolarisation est passé de 124,8 % à 108,3% mais avec une évolution en dent de scie. Cette situation s'explique en partie par le faible taux de promotion constaté depuis 2016. Les disparités entre fille et garçon d'une part et entre départements d'autre part sont perceptibles et plus prononcées. En 2019, le taux brut de scolarisation s'est établi à 112,6 % pour les garçons contre 104,0 % pour les filles, soit un indice de parité selon le sexe en faveur des garçons. Entre les départements, la différence est très importante en ce sens que ce taux passe du simple au triple entre l'Alibori (55,8%) et l'Ouémé (157,5 %). Sur la période, le taux de redoublement a connu une hausse en passant de 10,7 % à 15,9 %.

### **2.1.6.3 L'enseignement secondaire général**

A ce niveau du système éducatif, il est à noter qu'il y a deux ordres d'enseignement dans le secondaire : le premier cycle (de la classe de 6<sup>ème</sup> en 3<sup>ème</sup>) et le second cycle (de la Seconde en Terminale).

#### **2.1.6.3.1 Premier Cycle**

Le premier cycle de l'enseignement secondaire général est une phase cruciale dans la vie de l'apprenant. En 2015, le taux de scolarisation au premier cycle était de 69,6 % avec 75,3% pour les garçons et 63,6 % pour les filles. En 2019, ce taux est passé à 50,1 % avec respectivement 53,4 % et 46,7%. Cette situation s'explique par la baisse drastique des effectifs scolarisés au cours de la même période. En effet, de 704 646 en 2015, le nombre d'élèves au premier cycle de l'ESG est passé à 633 843 en 2019 ; soit une baisse de 10%. Par ailleurs, la part du privé dans ces effectifs est passée de 14% à 18 %. Grâce aux mesures incitatives instaurées par le gouvernement, telles que la gratuité du premier cycle de l'enseignement secondaire général aux filles, on note une légère augmentation de l'indice de parité entre les filles et les garçons qui passe de 0,79 à 0,84 entre 2015 et 2019. Il faut noter également une amélioration des performances des élèves car le taux de réussite au BEPC a connu une amélioration notable avec 30 % en 2015 et 57 % quatre ans plus tard. Il en est de même en ce qui concerne la qualité de l'éducation donnée aux élèves. Le pourcentage d'enseignants qualifiés au premier cycle dans le public a plus que doublé et est passé de 12 % en 2015 à 30 % en 2019. Le taux d'achèvement au premier cycle est également en baisse en passant de 44,9 % à 40,6 %.

#### **2.1.6.3.2 Second cycle**

Le second cycle de l'enseignement secondaire général constitue également une étape importante dans la vie des apprenants car ces derniers sont amenés à faire un choix d'orientation. A l'instar du premier cycle, les effectifs scolarisés sont également en baisse au cours de la même période. En 2015, le nombre d'élèves au second cycle de l'ESG était de 237 043, en 2019 ce chiffre est de 193 932 ; soit une baisse de 18 %. La part du privé dans ces effectifs augmente aussi et passe de 19% à 24%. Logiquement, cette baisse des effectifs scolarisés induit une baisse du taux brut de scolarisation qui passe de 37,2 % (48,6 % pour les garçons et 25,0% pour les filles) à 25,2 % (30,8 % pour les garçons et 19,3% pour les filles) en 2019. Le taux d'achèvement au second cycle est également en baisse en passant de 27,6 % à 19,3 %. L'indice de parité entre les filles et les garçons au second cycle a connu une nette amélioration.

### **2.1.6.4 L'enseignement technique et professionnel**

Le sous-secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle est l'une des priorités

du Gouvernement. A cet effet, le Bénin, à la suite de l'adoption de son Plan Sectoriel pour l'Education, post 2015, s'est engagé à se doter d'une Stratégie de relance de l'EFTP afin de faire face à ses limites. L'un des atouts de cet ordre d'enseignement est la possibilité de donner des compétences techniques et professionnelles aux apprenants sous plusieurs formes et à différents niveaux les rendant plus susceptibles de s'offrir sur le marché de l'emploi. Concernant l'enseignement technique classique, une amélioration a été observée et elle s'est vue à travers la hausse des effectifs des élèves de 22 098 en 2015 à 27 116 en 2019 (Annuaire MESTFP). Parmi les sept filières disponibles dans l'Enseignement Technique, ce sont les filières industrielle et agricole (STI et STA) qui sont les plus représentées avec 63 % des élèves. Cependant, ces filières sont quasi exclusives au secteur public car elles ne représentent que 7 % dans le privé où c'est la filière des sciences de gestion qui est prédominante.

Dans la Formation Professionnelle, l'effectif des apprenants s'est aussi accru pour atteindre 5 145 en 2019 alors qu'en 2015 il était de 3 934. Ce sous-secteur présente une forte parité genre avec 96 filles pour 100 garçons. Cela est notamment dû à la dominance des métiers comme la Couture ou la Coiffure qui sont majoritairement pratiquées par les filles. Il faut aussi noter que ce sous-secteur ne couvre pas le volet non formel de la formation professionnelle qui regroupe la grande masse des enfants non scolarisés. Une évolution positive de la formation professionnelle a tout de même été remarquée grâce à un apprentissage en alternance : travail dans un atelier ou une entreprise en même temps qu'à lieu la formation théorique. Ce dispositif s'est révélé particulièrement adapté à certains pans d'une économie largement informelle.

#### ***2.1.6.5 L'enseignement supérieur***

Au Bénin, le nombre d'étudiants inscrits dans les universités n'a pas connu d'accroissement entre 2015 et 2019. Au contraire, ce chiffre a globalement baissé sur la période. De 125 616 en 2015, le nombre d'étudiants est passé à 118 344 (dont 22,5 % dans le privé) en 2019. Il faut tout de même noter une hausse en 2018 pour atteindre 129 343 (Annuaire MESRS). Le milieu universitaire présente une forte disparité en ce qui concerne le genre. En 2019, on constate un indice de parité de 0,47 ; c'est-à-dire qu'il y a 47 étudiantes pour 100 étudiants. L'accès équitable à cet ordre d'enseignement reste donc un défi majeur.

Dans un pays où les débouchés en termes d'emplois hautement qualifiés sont peu nombreux, ces effectifs élevés posent un réel défi. Ce qui se remarque quand on considère les effectifs par filières. A peine 20 % des étudiants sont inscrits dans les filières scientifiques ou industrielles. Ce chiffre est en baisse de 5 points par rapport à l'année 2015. Des mesures doivent donc être prises pour améliorer la fréquentation dans les filières.

#### ***2.1.6.6 L'alphabétisation et l'éducation des adultes***

L'alphabétisation des adultes a touché en 2018, 12 219 personnes dont 7 685 femmes. Dans la population béninoise, le taux d'alphabétisation global des adultes est de 42,36 % en 2018. Il s'agit d'une amélioration par rapport à 2012 où 32,95% de la population adulte au Bénin était alphabétisée. Le taux d'alphabétisation des adultes hommes en 2018 est de 53,98%, un chiffre largement supérieur à celui des femmes qui est de 31,07 %.

En ce qui concerne les jeunes de 15-24 ans, leur taux d'alphabétisation s'élève à 60,95 % en 2018 contre 52,49 % en 2012 et 42,4% en 2006. Cette amélioration s'explique en partie par les mesures incitatives à la scolarisation des enfants, faites par le gouvernement avec en tête la mesure de gratuité dans le primaire depuis 2006. Le taux d'alphabétisation des jeunes hommes de 15-24 ans en 2018 était de 69,76 % contre 51,94 % pour les jeunes femmes. On observe donc un écart de 17,82 points qui reste grand mais en nette amélioration depuis 2012 où il était de 23 points.

### **2.1.7. Santé**

La population béninoise est composée de 2.987.900 Femmes en Age de Procréer (FAP) et de 1.841.621 enfants de moins de 5 ans selon les projections de l'INStAD (RGPH 2013). La structure de la population indique que 51 % des béninois sont de sexe féminin ; 31,1 % sont des adolescents et jeunes (10 – 24 ans) et 46,6 % âgés de moins de 15 ans ; 33,1 % sont en milieu urbain et 55,4 % vivent dans les milieux ruraux.

Selon l'annuaire des statistiques sanitaires de 2019, la couverture en infrastructures est satisfaisante avec un rayon moyen d'action théorique de 6 km, ce qui montre une progression par rapport à 2011 où ce rayon était de 7.2 km. La fréquentation de ces centres a également connu une progression entre 2011 et 2019, passant de 45% à 59,1 %. Même si l'offre d'infrastructures sanitaires est satisfaisante au Bénin, il existe un déficit important en matière de ressources humaines. En 2019 par exemple, il existait 5 agents qualifiés (infirmiers et sages-femmes) pour 10 000 habitants alors que la norme OMS est de 25 agents qualifiés pour 10 000 habitants.

Malgré les efforts consentis pour améliorer la santé de la mère et de l'enfant, les indicateurs de résultat du système sanitaire indiquent que le profil sanitaire au Bénin reste, de façon globale, caractérisé par des taux de morbidité et de mortalité élevés. Ces taux élevés sont essentiellement dus aux maladies transmissibles et aux anémies d'origine infectieuse et nutritionnelle. Par exemple, selon l'EDSB-V (2017 – 2018), 78 % des accouchements sont effectués en établissement de santé et 83 % des soins prénatals sont fournis par un prestataire qualifié. Le taux de mortalité infantile est de 55 pour 1000 naissances vivantes et celui de la mortalité maternelle est de 391 pour 100 000 naissances vivantes. La mortalité maternelle reste donc encore élevée au Bénin car tous les accouchements ne sont pas encore assistés par un personnel médical qualifié. Plusieurs facteurs favorisent ce taux élevé de mortalité maternelle au Bénin. Il s'agit principalement de l'environnement social, du dépistage insuffisant des grossesses à risque, du suivi insuffisant du travail d'accouchement par le personnel qualifié et le recours tardif au système de santé.

Chez l'enfant, le paludisme demeure encore la principale cause de morbidité et de mortalité. Selon la même enquête, en 2017-2018 sur 1 000 naissances vivantes, 55 décèdent avant d'atteindre leur premier anniversaire et sur 1 000 enfants âgés d'un an, 44 n'atteignent pas leur cinquième anniversaire. Le risque global de décès entre la naissance et le cinquième anniversaire est passé de 160 ‰ en 2001 à 96 ‰ en 2017-2018 : soit une baisse de 64 points en 16 ans ; le quotient de mortalité infantile a diminué également passant de 89 ‰ en 2001 à 55 ‰ en 2017-2018 et celui de la mortalité néonatale a suivi la même tendance sur cette période passant de 38 ‰ à 30 ‰.

L'accès à l'eau et l'assainissement est également important car il influence l'état de santé de la population. La situation du sous-secteur eau et assainissement n'est guère reluisante malgré les efforts déployés par le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers. Elle est caractérisée par une insuffisance dans l'accès à l'eau potable, une gestion peu acceptable des déchets et une pénurie d'ouvrages d'assainissement. En effet, 42.5 % des ménages ont un accès aux ouvrages adéquats d'évacuation des excréta contre une cible de 60 %.

### **2.1.8. Gouvernance**

Dans le cadre du renforcement de la gouvernance, les actions entreprises en 2019 se rapportent entre autres : (i) à la dynamisation et la modernisation de l'administration publique ; (ii) au renforcement du dispositif de lutte contre la corruption.

Pour la dynamisation et la modernisation de l'administration publique, l'accent a été mis sur le déploiement du Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines et de la Paie (SIGRHP) à certains ministères (Justice, Enseignements, Santé, Agriculture). Ces travaux ont permis d'améliorer le service aux agents de l'Etat.

Sur le plan de la lutte contre la corruption, l’instruction des dossiers de corruption et autres infractions connexes, transmis à la justice, se poursuit avec diligence. Il faut noter la création de la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET) conformément à l’article 5 de la loi n°2018-13 du 02 juillet 2018 modifiant et complétant la loi n°2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin. Par ailleurs, un cadre de concertation entre les organes administratifs de contrôle, d’audit et de lutte contre la corruption est installé et opérationnel depuis 2018.

Pour ce qui concerne l’analyse des indicateurs relatifs à la gouvernance, trois indicateurs liés à la promotion de la culture de la bonne gouvernance et des valeurs citoyennes sont considérés. Il s’agit des indicateurs ci-après :

- l’indice de perception de la gouvernance ;
- l’indice de redevabilité Mo Ibrahim ;
- l’indice de participation et droits humains Mo Ibrahim.

Sur les trois indicateurs calculés dans le cadre de la modernisation de la gestion des ressources humaines de l’Etat, aucun n’a pu atteindre la valeur cible fixée pour l’année 2019. Le délai moyen de règlement des dossiers disciplinaires est ressorti à 60 jours en 2019 contre 30 jours en 2018. Ceci est dû, entre autres, au retard dans la prise des décrets d’application relatifs aux affaires disciplinaires du statut général de la fonction publique. Concernant le délai moyen de disponibilité d’un acte de gestion de carrière, il s’est établi à 95 jours en 2019 contre une cible de 90 jours. Quant au taux de numérisation des dossiers individuels des agents, il a connu une dégradation de 70,36 % en 2018 à 43 % en 2019 du fait de l’insuffisance des moyens notamment matériels.

En ce qui concerne le délai moyen de traitement des dossiers administratifs au niveau des TPI dans le cadre du renforcement de l’application des cadres législatifs et réglementaires de la gouvernance administrative, il s’est établi à 17,26 mois en 2019.

Dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre la corruption, il a été retenu l’indicateur « taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidés ». Au 31 décembre 2019, on note une amélioration de la valeur de cet indicateur qui est de 36,12% contre 23,08% en 2018. Cependant, la valeur cible de 45,00 % n’a pas pu être atteinte.

**Tableau 1.1 : Indicateurs de Gouvernance Administrative**

Résultats/ Réforme	Indicateurs	Données de base		Cible 2019	Valeur réalisée en 2019	Ecart
		Année	Valeur			
Accroissement de l’efficacité des structures administratives	Taux de satisfaction des usagers de l’administration (%)	2016	ND	60	68,3	+8,3
Modernisation de la gestion des ressources humaines de l’Etat	Délai moyen de disponibilité d’un acte de gestion de carrière (jours)	2013	128	90	95	+5 de retard sur le délai requis de 90
	Délai moyen de règlement des dossiers disciplinaires (jours)	2009	ND	30	30	0
	Taux de numérisation des dossiers individuels des agents (%)	2016	0	75	70,36	-4,64

Promotion de la culture de la bonne gouvernance et des valeurs citoyennes	Indice de perception de la gouvernance	2017	59	60	58,7	-1,3
	Indice de redevabilité Mo Ibrahim (%)	2017	36,1	50	38,8	-11,2
	Indice de participation et droits humains Mo Ibrahim (%)	2017	70,8	75	71,5	-3,5
Renforcement de l'application des cadres législatifs et réglementaires de la gouvernance administrative	Délai moyen de traitement des dossiers administratifs au niveau des TPI (mois)	2017	3,75	02	17,26	13,51
Renforcement du dispositif de lutte contre la corruption	Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidés (%)	2017	15,71	30,85	36,12	-5,27

Source : MJL/DPP, 2019

## METHODOLOGIE DES COMPTES NATIONAUX DE TRANSFERTS

Les comptes nationaux de transferts (NTA) constituent un outil d'analyse des échanges intervenant entre des individus d'une même société. L'objectif des NTA est de mesurer comment, à chaque âge, les ressources économiques s'acquièrent et s'utilisent (Lee et Mason, 2011). Les NTA s'appuient sur une démarche internationale unifiée qui consiste à introduire l'âge dans la comptabilité nationale. Ils sont destinés à comprendre la façon dont les flux économiques circulent entre les différents groupes d'âge d'une population pour un pays et pour une année donnée. Ils indiquent notamment à chaque âge les différentes sources de revenus et les différents usages de ces revenus en termes de consommation, que celle-ci soit privée ou publique, et d'épargne (d'Albis et al 2015). Ils permettent ainsi d'étudier les conséquences liées aux modifications de la structure par âge de la population.

L'approche des NTA n'est au fond qu'une manière de schématiser le cycle de vie, tout en permettant de le quantifier. Elle est fondée sur une identité fondamentale qui stipule que, pour un âge donné, l'ensemble des flux sortants de revenus est égal à l'ensemble des flux entrants de revenus. C'est en partant de cette équation que Lee (1994) a introduit l'indicateur du déficit du cycle de vie qui devient l'élément central dans la méthodologie des NTA.

### 2.1.9. Equation fondamentale des NTA et la notion du déficit du cycle de vie

Les NTA sont fondés sur une équation comptable qui stipule que, à chaque âge, les ressources doivent être égales aux usages qui en sont faits (United Nations, 2013) :

$$\underbrace{Y^l(a) + Y^k(a) + Y^p(a) + \tau^+(a)}_{\text{Flux entrants}} = \underbrace{C(a) + S(a) + \tau^-(a)}_{\text{Flux sortants}}$$

Equation (i)

Le membre de gauche se compose de toutes les entrées courantes du groupe d'âge  $a$  : le revenu du travail  $Y^l(a)$ , le revenu du capital  $Y^k(a)$ , le revenu du patrimoine  $Y^p(a)$  et les transferts reçus  $\tau^+(a)$ . Le membre de droite est constitué de tous les flux sortants du groupe d'âge  $a$  : la consommation  $C(a)$ , l'épargne  $S(a)$  et les transferts versés  $\tau^-(a)$ . Ainsi, selon cette équation, la somme du revenu du travail, du revenu du capital, du revenu du patrimoine et des transferts reçus doit être égale à la somme de la consommation, de l'épargne et des transferts versés. Cette identité est obtenue aussi bien pour les valeurs agrégées que pour les valeurs par habitant à chaque âge. L'équation (i) montre toutes les valeurs indicées par l'âge  $a$ , mais l'identité est également valable pour les agrégats nationaux, en d'autres termes, tous les groupes d'âge combinés.

En réarrangeant les termes des flux entrants et sortants de manière à correspondre aux fondements conceptuels des NTA, l'équation permet de mettre en évidence le cycle de vie économique et les mécanismes économiques utilisés pour réaffecter les ressources entre les âges. Le cycle de vie économique est représenté sur le côté gauche (de l'équation ci-dessous) par le déficit de cycle de vie qui correspond, pour un âge donné  $a$ , à la différence entre la consommation et le revenu du travail ( $LCD(a) = C(a) - Y^k(a)$ ).

Ce déficit du cycle de vie donne lieu à des réallocations de ressources entre les âges qui prennent la forme soit de transferts publics ou privés nets ( $\tau(a) = \tau^+(a) + \tau^-(a)$ ), soit de réallocations d'actifs ( $Y^k(a) + Y^p(a) - S(a)$ ). Cela est matérialisé dans le membre de droite de l'équation (ii) suivante :

$$\underbrace{C(a) - Y^l(a)}_{\text{Déficit du cycle de vie}} = \underbrace{Y^k(a) + Y^p(a) - S(a)}_{\text{Réaffectation de l'actif}} + \underbrace{\tau^+(a) - \tau^-(a)}_{\text{Transferts nets}}$$

$\underbrace{\hspace{10em}}_{\text{Réaffectation basée sur l'âge}}$   
**Equation (i i)**

Chaque flux de l'équation est désagrégé de façon à distinguer le public et le privé.

### 2.1.10. Construction des profils de consommation et de revenu du travail

Pour déterminer les groupes d'âges pour lesquels la consommation est supérieure au revenu et ceux pour lesquels elle est inférieure, il faut déterminer les profils par âge de la consommation et des revenus. Ceci se fait en plusieurs étapes décrites comme suit :

- a) la détermination d'un profil par âge au niveau individuel pour un flux donné, sur la base de données d'enquêtes réalisées auprès des ménages ou de données administratives. D'une part, les données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM-1) de l'année 2019 (Module Consommation) sont utilisées pour les profils de consommation privée, et d'autre part, concernant la consommation publique, les données mobilisées proviennent du budget de l'Etat, des annuaires statistiques de l'éducation, des comptes de la santé, et d'autres documents administratifs ;
- b) ces profils issus de données d'enquêtes peuvent être un peu chahutés en raison des tailles d'échantillon. Pour cette raison, il a été procédé à leur lissage au cours des âges afin de les rendre plus homogènes ;
- c) l'utilisation de données démographiques pour construire des profils provisoires agrégés (et non plus individuels) par âge. Soit  $x(a)$  la valeur d'une variable au niveau individuel pour le groupe d'âge  $a$ , soit  $N(a)$  l'effectif de ce groupe d'âge, le profil agrégé  $X$  est  $X = \sum x(a)N(a)$  ;
- d) l'ajustement des profils provisoires par le recours aux agrégats macroéconomiques issus de la comptabilité nationale, de telle sorte que le flux agrégé  $X$  coïncide avec la valeur de contrôle comptable au niveau agrégé correspondante  $C$ . Les profils par âge sont ajustés par le facteur correctif  $c = X/C$ . Les profils ajustés sont  $xc = x/c$  au niveau individuel et  $Xc = X/c$  au niveau agrégé. Ces profils ajustés permettent d'éliminer les éventuels biais d'échantillonnage et de rendre compatibles les comptes de transferts nationaux avec la comptabilité publique.

Ainsi, deux types de travaux empiriques doivent être menés. Premièrement, il faut calculer les agrégats macroéconomiques requis, à partir de la comptabilité nationale. Deuxièmement, il faut estimer les profils individuels (moyen) par âge qui permettront de ventiler ces grandeurs macroéconomiques.

#### 2.1.10.1 Profils de consommation

La consommation dans les NTA se compose de la consommation publique et privée. La contrepartie des agrégats du Système des Comptes Nationaux (SCN) est la dépense de consommation finale de laquelle sont retranchées les taxes sur la valeur ajoutée et d'autres taxes sur la consommation.

#### 2.1.10.1.1 La consommation publique

La consommation publique distingue trois postes de dépenses : la santé, l'éducation et les autres biens et services publics. Les dépenses publiques de santé et d'éducation sont affectées par l'âge, ceci, en s'appuyant principalement sur les dossiers administratifs. On utilise les données budgétaires pour établir des estimations de l'éducation par élève mais aussi des dépenses par niveau d'éducation. Ces données sont ensuite combinées avec l'âge et le taux de scolarisation pour estimer la consommation de l'éducation publique par tête et par âge. Les méthodes utilisées pour répartir les dépenses publiques de santé sont plus variées et plus sujettes à l'erreur. Dans certains pays, par exemple, les profils d'âge des patients hospitalisés et des patients extérieurs sont utilisés et combinés avec les estimations de coûts par patient hospitalisé ou non. Dans d'autres, des estimations très détaillées des dépenses publiques de santé par âge sont disponibles auprès des agences de gouvernement ou des instituts de sondages. Le profil par tête et par âge des dépenses publiques de consommation des autres biens et services, comme les forces militaires, les routes ou encore les égouts, est supposé être constant selon l'âge (Lee et Mason, 2011).

#### 2.1.10.1.2 La consommation privée

De façon symétrique, la consommation privée est composée de trois postes, avec les dépenses liées à l'éducation, celles liées à la santé, et enfin les autres dépenses privées en dehors de la santé et de l'éducation. L'allocation des dépenses privées d'éducation repose sur l'estimation d'un modèle de régression expliquant les dépenses d'éducation du ménage en fonction des nombres d'enfants scolarisés de chaque âge. Une procédure similaire est utilisée pour les dépenses de santé qui sont estimées par un modèle linéaire en fonction du nombre d'individus de chaque âge dans le ménage. Les autres dépenses de consommation privée suivent une règle d'allocation discrétionnaire qui consiste à fixer des poids exogènes à chaque individu du ménage en fonction de l'âge (United Nations, 2013). L'échelle d'équivalence utilisée attribue une valeur de 0,4 aux enfants jusqu'à l'âge de 4 ans inclus, ensuite cette valeur augmente proportionnellement à l'âge jusqu'à 20 ans où elle devient égale à 1, et enfin elle reste constante au-delà de cet âge.

Le profil d'âge pour chaque type de consommation (éducation, santé, autres) est obtenu en faisant la moyenne des consommations par âge chez tous les membres pour l'ensemble des ménages.

#### 2.1.10.2 Profils de revenu du travail

Le revenu du travail est la somme du revenu salarial et du revenu de l'auto-emploi.

**Le revenu salarial :** Le profil par âge du revenu salarié est calculé directement à partir des données d'enquêtes, en prenant la moyenne par âge des salaires et éléments de salaires.

**Le revenu de l'auto-emploi :** Le profil du revenu de l'auto-emploi s'obtient à partir des données d'enquête en calculant la moyenne par âge du revenu des travailleurs indépendants si les données le permettent. Mais au cas seul le revenu mixte est disponible pour l'ensemble du ménage, l'approche préconisée dans le NTA est de traiter les deux tiers (2/3) du revenu mixte déclaré comme imputable au travail et de répartir ce revenu du travail familial aux travailleurs indépendants du ménage (dont les travailleurs familiaux non rémunérés) conformément à la proportion du revenu moyen du travail des employés de même âge.

#### 2.1.11. Ratio de soutien économique et dividende démographique

Au-delà de l'analyse du cycle de vie économique, les NTA permettent de déterminer le ratio de soutien économique (RSE) et de mesurer le dividende démographique. Le RSE est un indicateur conçu pour capter le poids que ressentent les travailleurs de la part des consommateurs à prendre en charge (United Nations, 2013). Il est déterminé en divisant le nombre de travailleurs effectifs (L) par le nombre de consommateurs effectifs (N) :

$$RSE = \frac{L}{N} = \frac{\sum_a \varphi(a) * P(a)}{\sum_a \rho(a) * P(a)}$$

Le nombre de travailleurs effectifs d'un âge  $a$  donné est obtenu en pondérant la population d'âge  $a$  par  $\varphi(a)$  qui représente la productivité du travail à l'âge  $a$ . Cette productivité du travail à l'âge  $a$  est appréhendée par le revenu du travail à l'âge  $a$  rapporté au revenu moyen des individus âgés entre 30 et 49 ans. Le numérateur prend en compte donc la participation effective au marché du travail ainsi que le niveau du revenu du travail selon l'âge, et ne se restreint pas à la population active a priori.

De même, à un âge  $a$  donné, le nombre de consommateurs effectifs est donné par l'effectif de la population d'âge  $a$  multiplié par  $\rho(a)$  qui est égal au rapport entre la consommation par tête à l'âge  $a$  rapporté à la consommation moyenne des individus âgés entre 30 et 49 ans. Le dénominateur prend en compte la variation des besoins de consommation en fonction de l'âge.

Le calcul du RSE se fait sur toute la population en mesurant pour chaque année d'âge (en référence aux individus âgés entre 30 et 49 ans) ce que vaut le niveau du travail (à travers le revenu) et le niveau de la consommation des individus à l'âge considéré. Ainsi, le RSE reflète à la fois l'effet de la structure d'âge et les profils par âge de consommation et de production du revenu. En termes d'interprétation, le RSE représente donc le nombre de travailleurs effectifs par consommateur effectif. Ainsi, rapporté à 100, un ratio de soutien de 45% signifie qu'il y a 45 travailleurs effectifs pour 100 consommateurs effectifs. Lorsque ce ratio croît dans le temps, cela signifie que le travailleur effectif supporte de moins en moins de consommateurs, ceci permet de libérer des ressources économiques et correspond à une capture du dividende démographique. Le dividende démographique est donc appréhendé par un taux de croissance positif du ratio de soutien économique.

## RESULTATS ET ANALYSE

Dans cette partie, il est question de présenter les résultats et les analyses relatifs à la consommation, au revenu du travail, au déficit de cycle de vie, au ratio de soutien économique et à l'indicateur synthétique de la dimension.

### 2.1.12. Consommation

Les Comptes Nationaux de Transferts (NTA) construits ici prennent en compte la consommation publique et la consommation privée. Ces deux consommations sont analysées dans le présent rapport à partir des données relatives à l'éducation, la santé et les « autres consommations » (logement, loisirs, habillement, transport etc.).

#### 2.1.12.1 Profil de Consommation

Les résultats présentés pour les profils de consommation du Bénin permettent de cerner à la fois les profils privé et public d'une part et les profils moyen et agrégé d'autre part.

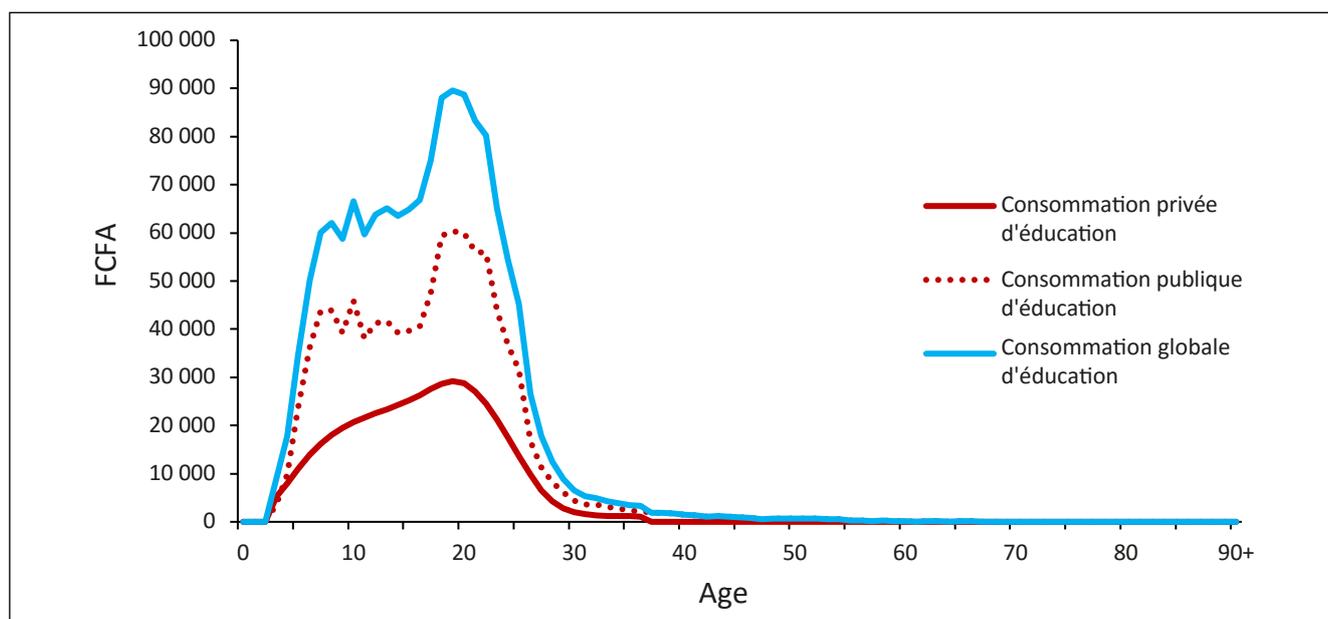
##### 2.1.12.1.1 Profil de consommation d'éducation

Deux types de profils de consommation d'éducation sont exposés dans cette sous-section. Il s'agit du profil moyen de consommation d'éducation qui concerne les individus selon leur groupe d'âge et du profil agrégé de consommation d'éducation qui prend en compte l'ensemble de la population.

###### 2.1.12.1.1.1 Profil moyen de consommation d'éducation

Le graphique 1.3 montre que, sur tout le cycle de vie en 2019, l'éducation est prioritairement financée par le secteur public. En effet, on note une dominance stochastique des dépenses publiques de consommation d'éducation sur celles privées sur tout le cycle de vie au Bénin en 2019. A titre d'illustration, alors que le secteur public contribue à hauteur de 45 951 FCFA et 59 985 FCFA en moyenne pour les individus de 10 ans et 20 ans respectivement, la contribution des ménages à la consommation d'éducation s'élève en moyenne à 20 658 FCFA et 28 735 FCFA pour les mêmes âges respectivement. En termes de contribution, le secteur public supporte 67 % de la consommation totale moyenne d'éducation sur le cycle de vie.

**Graphique 1.3 :** Profil moyen de consommation en éducation



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

Au cycle primaire<sup>6</sup>, les dépenses publiques de consommation en éducation varient entre 36 276 FCFA et 38 013 FCFA en moyenne par individu tandis que dans les ménages, ces dépenses sont comprises entre 13 884 FCFA et 21 650 FCFA en moyenne par individu.

Cette grande différence pourrait être due aux différentes politiques sociales du Gouvernement telles que la gratuité des écoles primaires publiques, la mesure des cantines scolaires et la mise à disposition des kits scolaires.

Au cycle secondaire<sup>7</sup>, les ménages dépensent en moyenne par individu une somme qui varie entre 22 546 FCFA et 28 672 FCFA tandis qu'au niveau du public, les dépenses moyennes par individu oscillent entre 39 233 FCFA et 59 415 FCFA.

La consommation publique d'éducation couvre entre autres la gratuité du premier cycle secondaire pour les filles, la promotion des enseignements techniques et professionnels par la mise en place de nouveaux lycées, l'acquisition de nouveaux équipements et l'octroi de bourses d'excellence dans l'enseignement techniques et l'exonération partielle de la scolarité au niveau des filles des filières scientifiques de l'enseignement technique.

Par ailleurs, il est constaté qu'au niveau des jeunes ayant un âge compris entre 15 et 24 ans, les dépenses moyennes de consommation sont plus importantes comparativement aux autres tranches d'âge avec un pic à l'âge de 19 ans pour un montant de 89 590 FCFA.

Ce constat pourrait être justifié par le fait que cette tranche d'âge correspond au second cycle de l'enseignement secondaire et à l'université où les dépenses moyennes d'éducation par individu sont plus élevées.

#### 2.1.12.1.2 Profil agrégé de consommation en éducation

Le graphique 1.4 retrace le niveau agrégé de la consommation en éducation pour l'ensemble des individus sur le cycle de vie. Sur le plan national, les dépenses globales de consommation en éducation atteignent environ 22,5 milliards FCFA et sont principalement portées par le secteur public.

<sup>6</sup> Enfants de 6 – 11 ans

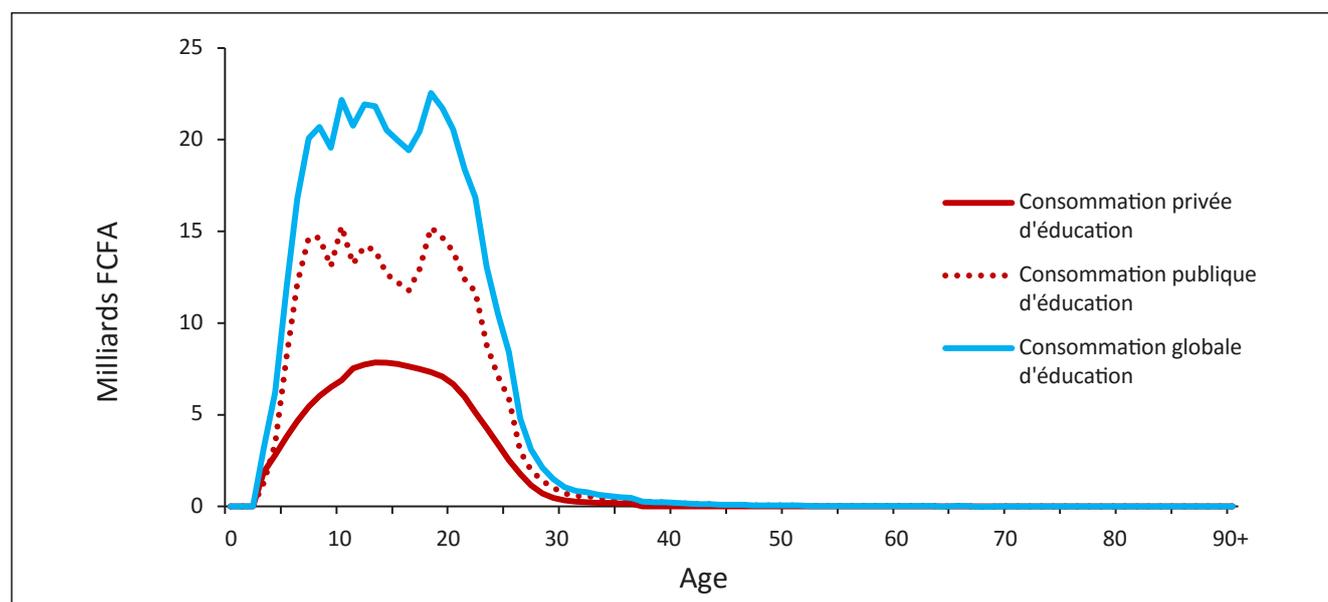
<sup>7</sup> Enfants de 12 – 18 ans

Le graphique ci-dessous montre un investissement public non négligeable avoisinant 15 milliards FCFA en faveur de l'éducation des enfants âgés de 10 ans et de 19 ans en 2019 contre 7 milliards FCFA pour les ménages.

Néanmoins, il est constaté que les dépenses baissent progressivement aussi bien au niveau public que privé à partir de 14 ans. Ceci s'expliquerait d'une part par le faible taux de rétention des élèves, surtout les filles au niveau du secondaire et d'autre part, par les faibles taux de transition entre les deux cycles du secondaire et l'absence de l'exonération de la scolarité des filles au secondaire.

Au-delà de 30 ans, le faible effectif des individus encore dans le système éducatif explique la baisse drastique des dépenses globales de consommation d'éducation.

**Graphique 1.4 :** Profil agrégés de consommation en éducation



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

#### 2.1.12.1.2 Profil de consommation de santé

Le profil de consommation de santé est subdivisé en deux profils à savoir : le profil moyen et le profil agrégé.

##### 2.1.12.1.2.1 Profil moyen de consommation en santé

Le graphique 1.5 montre que la contribution de l'Etat à la consommation de santé est en moyenne de 6 380 FCFA pour les individus de 0 à 5 ans, 5 536 FCFA pour les 7-14 ans, 6810 FCFA pour les individus âgés de 15 à 49 ans et de 5 536 FCFA pour les plus de 51 ans.

En ce qui concerne la consommation moyenne privée par individu, elle connaît trois variations majeures à savoir : une augmentation sensible pour les individus de 0 à 1 an, et de 14 ans et plus puis une baisse entre 1 et 14 ans.

De façon globale, la consommation en santé suit la tendance de la consommation privée en santé avec un écart moyen de 6 000 FCFA. Ainsi, elle a augmenté entre 0 et 1 an (10 880 et 11 801 FCFA) puis de 14 ans jusqu'à la fin du cycle de vie allant de 8 419 FCFA à 21 144 FCFA à 68 ans. En revanche, elle a chuté entre 1 an et 14 ans (11 801 à 8 419 FCFA).

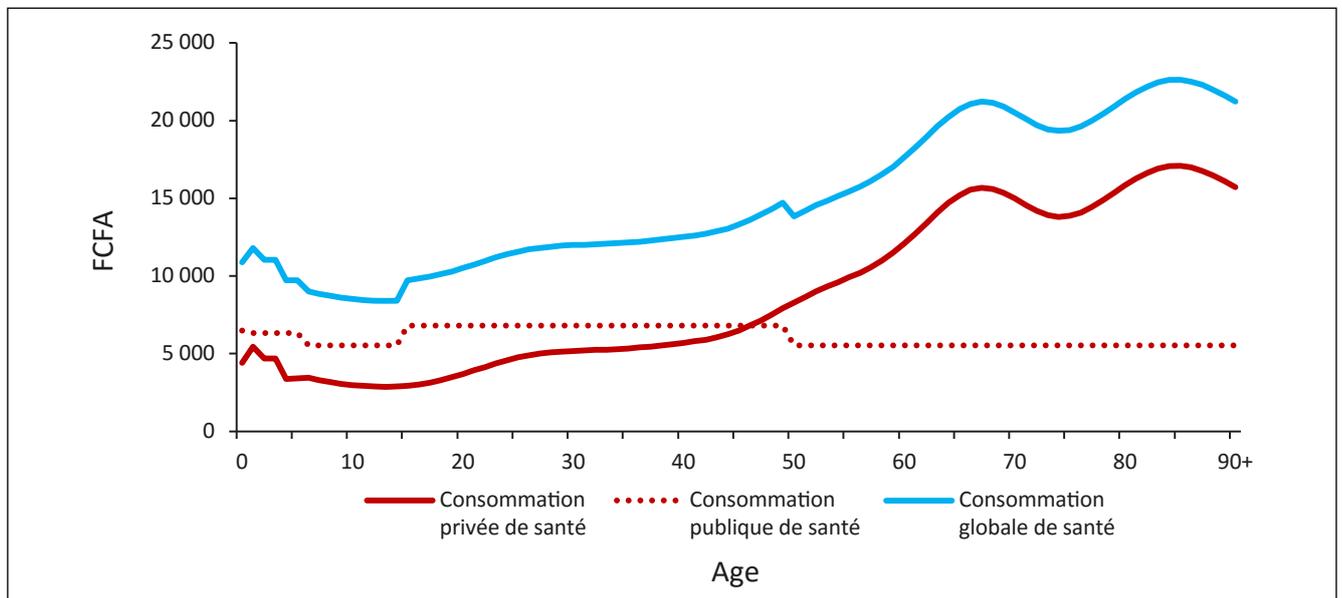
Trois (03) faits majeurs ressortent de ce qui précède :

- (i) conformément à la théorie en la matière, les dépenses moyennes de santé évoluent avec l'âge au Bénin en 2019. Etant d'environ 11 000 FCFA à la naissance, celles-ci ont atteint les valeurs

maximales de 22 000 FCFA à des âges avancés. Toutefois, ces montants restent relativement faibles au regard des coûts de prise en charge élevés des maladies des personnes âgées ;

- (ii) la contribution de l'Etat à la consommation en santé des Béninois est relativement constante avec un niveau légèrement plus élevé pour les enfants et le groupe d'âge correspondant à celui des femmes en âge de procréer. Cela est le résultat de la mise en œuvre des programmes spécifiques au profit des enfants et des femmes en âge de procréer. La contribution maximale de l'Etat avoisine 6 810 FCFA contre celle des ménages qui est estimée à environ 17 089 FCFA ;
- (iii) l'Etat s'intéresse plus à la santé des enfants et des jeunes alors que la famille participe plus à la prise en charge de la santé des personnes adultes et seniors à partir de 47 ans. En effet, alors que les dépenses publiques de santé sont supérieures à celles privées jusqu'à 47 ans, on note une inversion de la tendance. Le faible niveau des dépenses publiques de santé aux âges avancés pose un problème de manque ou d'inefficacité des programmes de protection sociale des personnes âgées au Bénin.

**Graphique 1.5 : Profil moyen de consommation en santé**



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

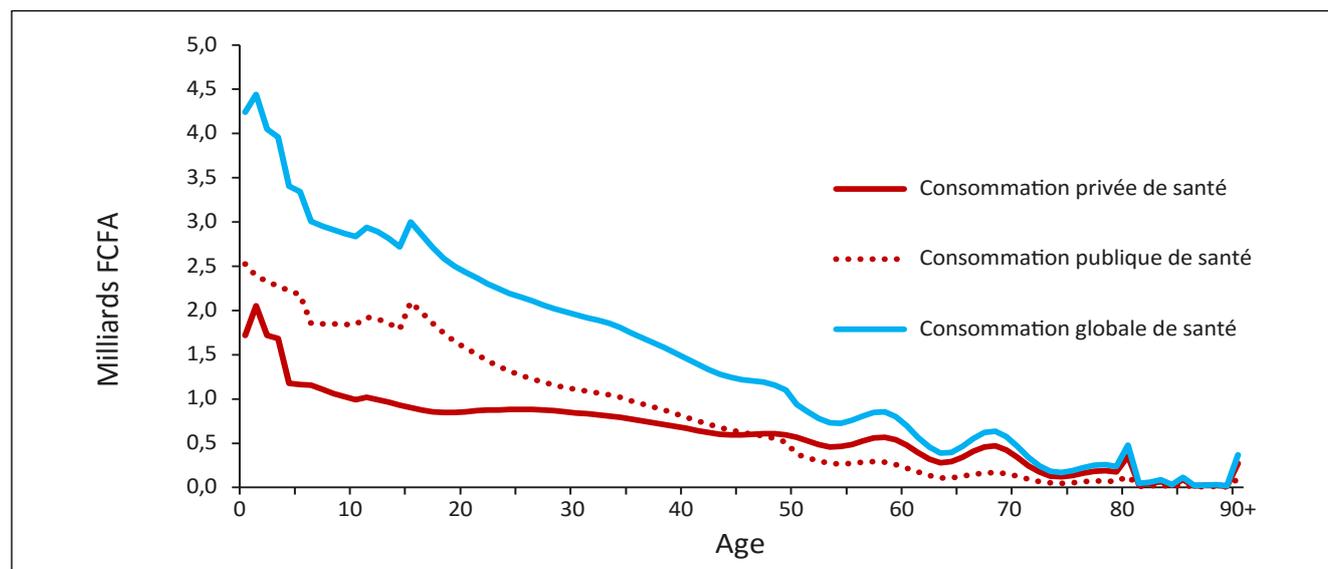
#### 2.1.12.1.2.2 Profil agrégé de consommation en santé

Au niveau agrégé, le profil de consommation en santé montre que la santé est financée surtout dans la phase de 0 à 47 ans par le secteur public. De façon globale, les plus grands montants alloués (entre 3 et 4,5 milliards) pour les dépenses de santé concernent la tranche d'âge 0 – 5 ans. Ces montants sont en grande partie supportés par le Gouvernement (60%). Ce niveau de financement est dû aux différents programmes mis en œuvre dans le secteur de la santé.

A partir de 49 ans, les dépenses de consommation privée en santé deviennent importantes par rapport aux dépenses de consommation publique en santé. Il est visible qu'à partir de 50 ans où l'individu est plus vulnérable aux maladies dont les coûts de prise en charge sont les plus élevés, la consommation en santé suit une tendance baissière et est supportée en priorité par les ménages. Entre 0 et 50 ans, la consommation en santé est passée de 4,2 milliards FCFA à 0,938 milliard FCFA.

La structure du profil agrégé de consommation en santé est due à la forme de la pyramide des âges.

**Graphique 1.6 :** Profil agrégé de consommation en santé



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

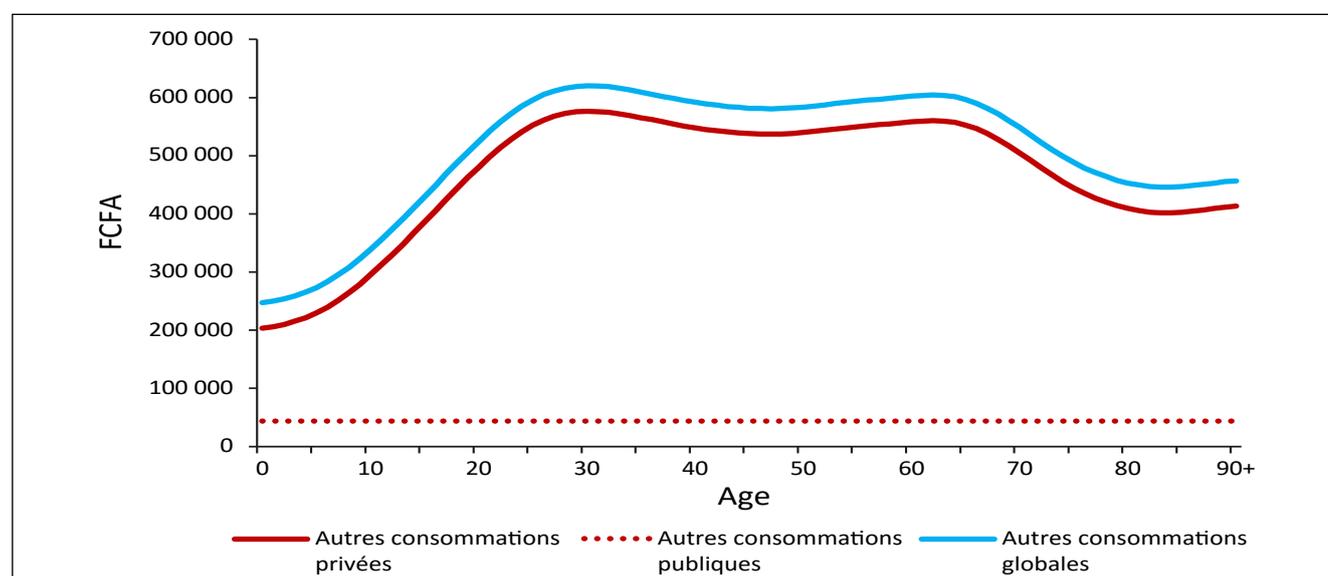
### 2.1.12.1.3 Profil des autres consommations

Les dépenses hors éducation et santé effectuées par l'Etat et les ménages au profit de chaque individu d'une tranche d'âge donnée représentent le profil des autres consommations.

#### 2.1.12.1.3.1 Profil moyen des autres consommations

Sur le cycle de vie, le montant des autres consommations varie de 247 340 FCFA à la naissance à 453 103 FCFA à l'âge de 80 ans et plus. Le montant des autres consommations atteint les valeurs élevées de 620 086 FCFA et de 603 497 FCFA aux âges de 30 et 63 ans respectivement. Ce niveau élevé dans cette tranche d'âge coïncide avec la période de pleine activité du cycle de vie. Pour la tranche d'âge de 63 ans et plus, le profil a une tendance baissière qui traduit un effritement progressif de la qualité dans la vieillesse. Le profil des autres consommations a la même tendance que celui des autres consommations privées ; le profil de consommation public étant constant sur le cycle de vie. En d'autres termes, les autres consommations sont essentiellement effectuées par les ménages. En ce qui concerne les autres consommations publiques, le profil montre qu'en moyenne l'Etat dépense environ 44 000 FCFA par individu et ce, sur tout le cycle de vie.

**Graphique 1.7 :** Profils moyens des autres consommations



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

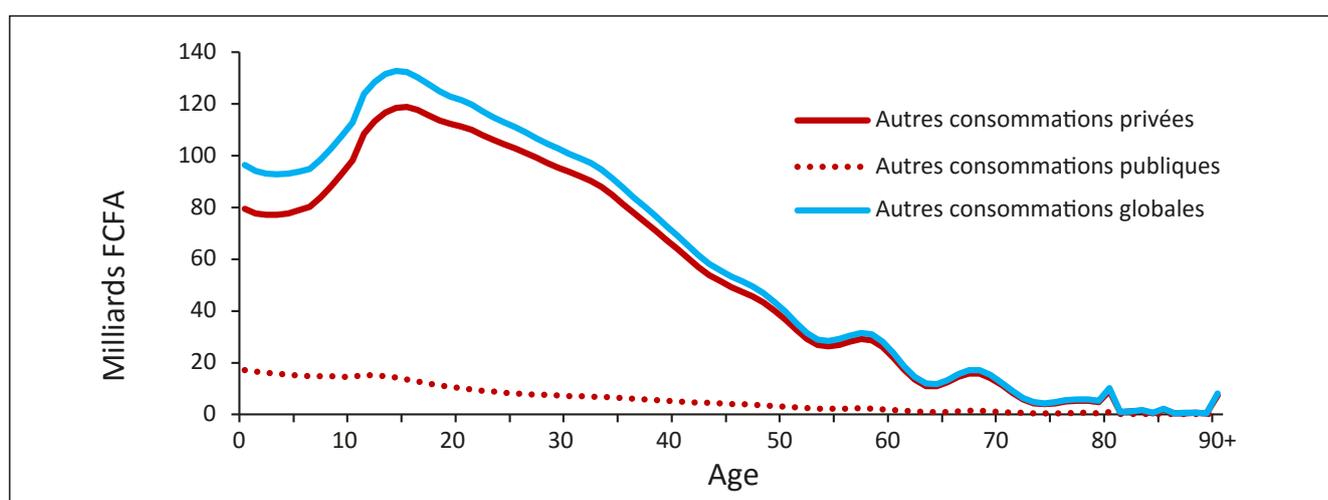
### 2.1.12.1.3.2 Profil agrégé des autres consommations

Au niveau national, les autres consommations privées sont plus importantes pour la tranche d'âge 0 – 30 ans avec un pic à l'âge de 15 ans. En effet, elles ont connu une augmentation progressive de 79,328 milliards FCFA pour les nouveaux nés à 118,834 milliards FCFA à l'âge de 15 ans avant de baisser à 93,698 milliards FCFA à l'âge de 30 ans. Cette tendance baissière s'est poursuivie sur le reste du cycle de vie.

Le poids des autres consommations privées chez les enfants et les jeunes peut s'expliquer par le fait qu'ils sont majoritairement représentés dans la population. Leur forte consommation montre l'existence des transferts intergénérationnels car bon nombre d'entre eux ne disposent pas d'un revenu.

Cependant, les autres consommations publiques décroissent progressivement avec l'âge. En effet, cette dépense est passée de 17,099 milliards à la naissance à moins d'un milliard à 65 ans et plus. Cette tendance peut être traduite par la structure de la population.

**Graphique 1.8 :** Profils agrégé des autres consommations



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

## 2.1.13. Profil de revenu du travail

### 2.1.13.1 Profil moyen de revenu du travail

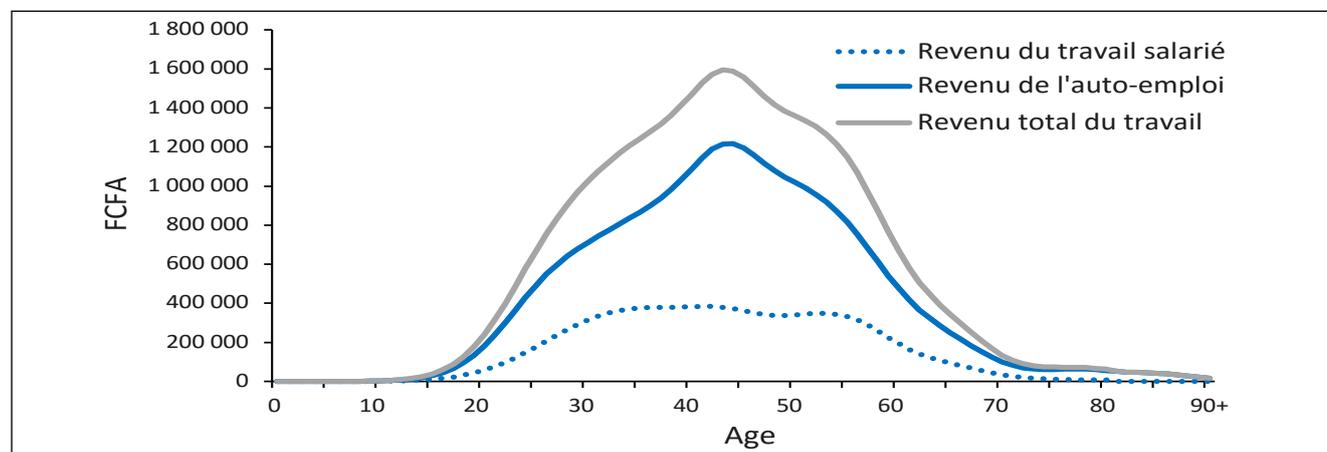
Le graphique 1.9 montre l'évolution des profils de revenu du travail salarié et de l'auto-emploi en 2019. De l'analyse, il ressort que, déjà à l'âge de 10 ans, les individus dégagent un revenu du travail d'une valeur de 2 104 FCFA. Le revenu du travail croît de façon exponentielle pour atteindre une valeur maximale de 1 595 242 FCFA à l'âge de 44 ans. Au-delà de cet âge, le revenu du travail décroît drastiquement et tend vers zéro à des âges avancés. En moyenne, les individus de la tranche d'âge 35-55 ans détiennent les revenus les plus élevés variant entre 1 206 954 FCFA et 1 595 242 FCFA. L'apparition précoce de revenu chez les individus âgés de 10 ans témoigne de la persistance du travail des enfants. Les individus âgés de 60 ans et plus dégagent un revenu du travail moyen relativement faible, équivalent à 226 238 FCFA.

L'allure de la courbe du revenu de l'auto-emploi est quasi similaire à l'allure de la courbe du revenu du travail. A partir de 9 ans, les individus dégagent un revenu de l'auto-emploi moyen de 1 445 FCFA. La valeur maximale (1 217 674 FCFA) de revenu de l'auto-emploi est observée chez les individus de 44 ans. Ce revenu décroît brusquement au-delà de 44 ans pour tendre vers zéro à 70 ans et plus. La forme en cloche du profil du revenu de l'auto-emploi et du revenu national traduit la présence de forte inégalité dans la répartition de revenu du travail au Bénin.

Cependant, le profil du revenu du travail salarié présente une allure relativement aplatie entre 30 et 55 ans. Cela témoigne d'une répartition relativement égalitaire des salaires aussi bien dans les administrations

publiques que dans les entreprises privées. Comparativement au revenu de l'auto-emploi, la valeur maximale du revenu du travail salarié est très faible et tourne autour de 400 000 FCFA. En d'autres termes, le revenu du travail au Bénin est essentiellement porté par le travail des indépendants. Tout comme le revenu de l'auto-emploi, le revenu du travail salarié s'observe également en dessous de l'âge légal du travail et même au-delà de l'âge d'admission légal à la retraite.

**Graphique 1.9 :** Profil moyen du revenu du travail



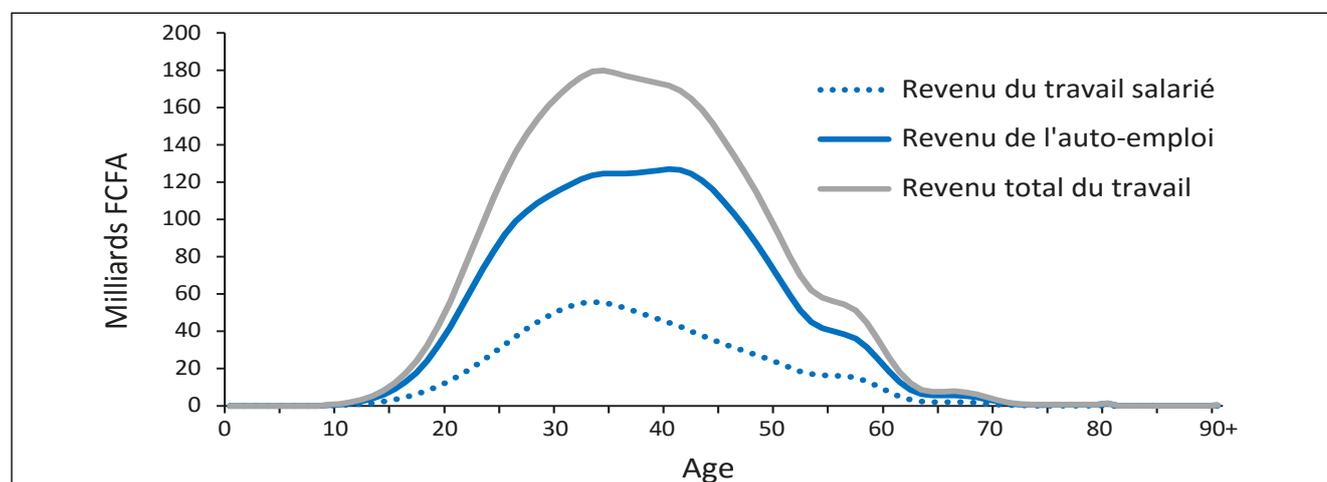
Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

### 2.1.13.2 Profil agrégé de revenu du travail

Ce graphique montre le profil du revenu du travail au niveau agrégé. A l'image du profil moyen du revenu du travail, le profil agrégé est caractérisé par un revenu du travail observé déjà à l'âge de 10 ans avec un montant de 1 milliard FCFA. Ce revenu du travail national connaît une évolution croissante avec l'âge pour atteindre son maximum (180 milliards FCFA) à l'âge de 35 ans. Cela témoigne également de la prédominance de la population jeune dans le travail au Bénin. A partir de 35 ans, le revenu décroît progressivement pour se stabiliser à 1 milliard pour la tranche d'âge 72 ans et plus.

Concernant le profil agrégé du revenu de l'auto-emploi, l'allure de la courbe est relativement semblable à celle du revenu du travail national. En effet, le revenu de l'auto-emploi passe de 219 millions FCFA à 127 milliards FCFA (valeur maximale) entre 9 ans et 40 ans. Allant de ce pic, le revenu de l'auto-emploi va progressivement baisser jusqu'à moins d'un milliard pour les 70 ans et plus. Comparé au revenu de l'auto-emploi, le revenu du travail salarié reste relativement faible tout au long du cycle de vie avec une valeur maximale de 56 milliards à l'âge de 33 ans.

**Graphique 1.10 :** Profil agrégé du revenu du travail moyen du revenu du travail



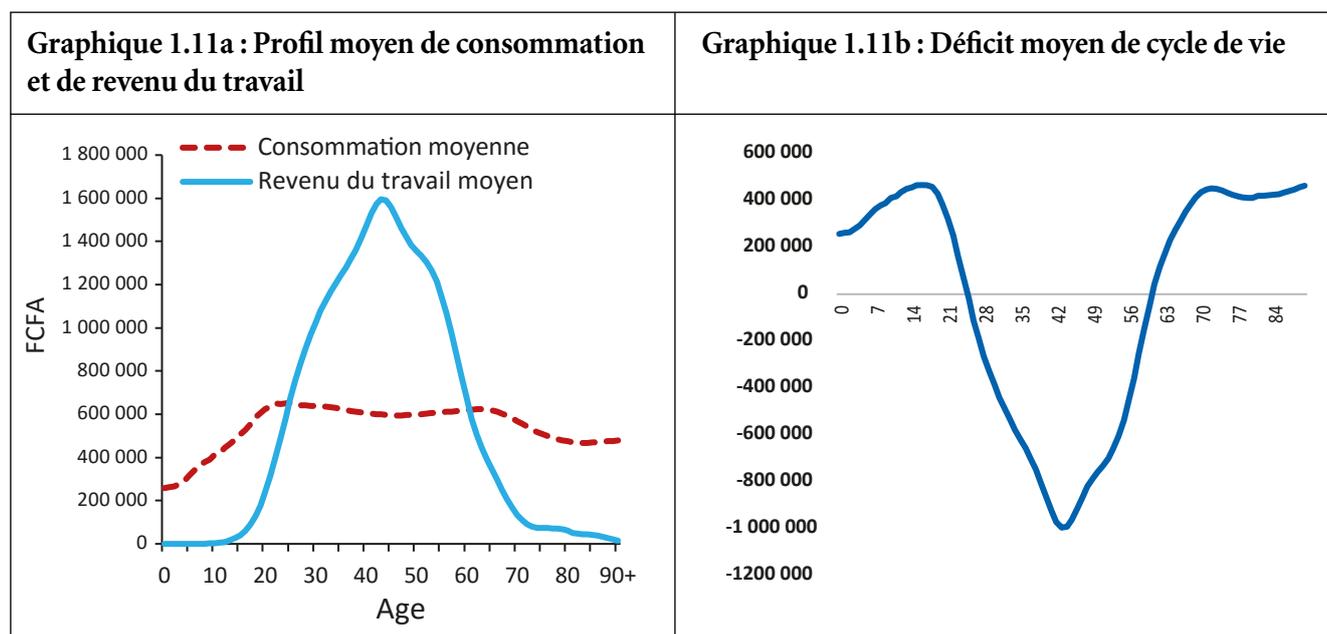
Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

## 2.1.14. Déficit du cycle de vie

### 2.1.14.1 Déficit du cycle de vie au niveau moyen

La comparaison du revenu moyen et de la consommation moyenne par âge permet de déterminer le déficit de cycle de vie. Les profils de consommation et de revenu du travail de 2019 au Bénin indiquent que les jeunes sont dépendants jusqu'à l'âge de 24 ans, c'est-à-dire qu'ils consomment plus qu'ils ne produisent par leur travail jusqu'à cet âge. A la vieillesse, la dépendance économique commence à 61 ans. Entre ces deux extrêmes, c'est-à-dire de 25 à 60 ans, les actifs béninois produisent par leur travail plus qu'ils ne consomment. Le surplus dégagé par cette tranche d'âge sert à financer en partie la consommation des jeunes et des personnes âgées.

Graphique 1.11 : Profil moyen du déficit du cycle de vie



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

L'analyse du tableau 1.2 montre que le déficit de cycle de vie moyen de l'ensemble de la population, quel que soit l'âge est de 58 921 franc CFA. Il est obtenu en faisant la différence entre la consommation et le revenu du travail à chaque âge. Ce déficit moyen global est aussi la résultante entre le surplus de revenu apporté par les adultes (25-60 ans) qui est de 862 554 franc CFA et le déficit créé par les jeunes (0-24 ans) et les séniors (61 ans et +) qui consomment respectivement 355 994 franc CFA et 337 655 F CFA de plus que leurs revenus de travail moyen. On remarque que les séniors créent moins de déficit de cycle de vie que les jeunes.

Tableau 1.2 : Déficit de cycle de vie moyen (FCFA)

Groupe de personnes	Consommation moyenne	Revenu de travail moyen	Déficit de cycle de vie moyen
Jeunes (0-24 ans)	430 545	74 551	355 994
Adultes (25-60 ans)	954 314	1 816 868	-862 554
Séniors (61 ans et +)	563 893	226 238	337 655
Ensemble	496 713	437 792	58 921

Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

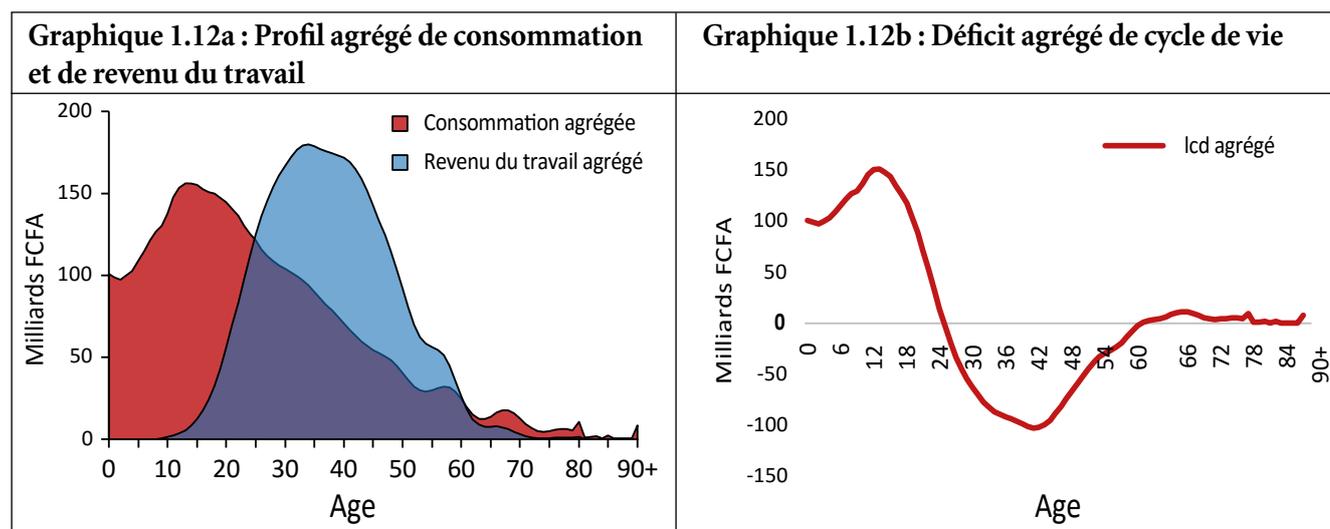
Comparativement au profil de 2015<sup>8</sup>, l'âge de sortie de la dépendance à la jeunesse n'a pas changé. Il est toujours de 25 ans. En revanche, l'âge d'entrée de la dépendance à la vieillesse a diminué, passant de 63 ans en 2015 à 61 ans en 2019. Cet état de chose pourrait s'expliquer par une baisse de productivité à ces âges avancés.

### 2.1.14.2 Déficit du cycle de vie au niveau agrégé

Au niveau agrégé, le déficit à la jeunesse est encore prépondérant car la base de la pyramide des âges du Bénin est toujours large. Cette situation reflète la concentration de la population béninoise dans des tranches d'âge jeunes. Pour preuve, les moins de 25 ans représentent en 2019, 64,2 % de la population totale du Bénin. Leur déficit du cycle de vie se chiffre à 2 715,7 milliards, soit 32,2 % du PIB de la même année. Dans le même temps, le déficit généré par les personnes âgées s'élève à 140,0 milliards, soit 1,7 % du PIB de 2019. Le surplus dégagé par les 25- 60 ans s'évalue à 2 155,5 milliards en 2019, soit 25,6 % du PIB.

En conséquence, la demande sociale est de 2 855,7 milliards FCFA en 2019, soit 33,9% du PIB contre 2 122,8 milliards de FCFA en 2015 soit 31,6 % du PIB de 2015. Sur tout le cycle de vie, le déficit est estimé à 700,2 milliards, représentant 8,3% du PIB. En d'autres termes, en 2019 l'économie béninoise a dû recourir à des mécanismes autres que le revenu de travail pour financer le déficit des jeunes et des séniors, équivalent à 2 855, 7 milliards.

**Graphique 1.12 :** Profils agrégés du déficit du cycle de vie



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

**Tableau 1.3 :** Synthèses des résultats de 2019

Synthèse des résultats	En milliards	En % du PIB
PIB 2019	8 432,2	
Déficit de cycle de vie (LCD)	700,2	8,3
Déficit à la jeunesse (0-24 ans)	2 715,7	32,2
Déficit à la vieillesse (61 ans +)	140,0	1,7
Surplus à l'âge adulte (25-60 ans)	2 155,5	25,6
+ (2) Demande sociale 2019	2 855,7	33,9
Demande sociale 2015	2 122,8	31,6

Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

<sup>8</sup> Les valeurs de 2015, ne seront pas les mêmes que celles indiquées dans le rapport de profil pays de 2015 à cause des travaux de rebasage des comptes réalisés par l'INStAD en 2015.

### 2.1.14.3 Le déficit du cycle de vie par département

Le déficit du cycle de vie analysé plus haut n'est pas homogène sur toute l'étendue du territoire béninois. Il est très variable en fonction des départements. Alors que certains départements dégagent un surplus économique, d'autres sont en déficit. En effet, après financement de la consommation par uniquement le revenu du travail, il se dégage un surplus économique dans les départements tels que l'Alibori (257,2 milliards FCFA), l'Atacora (57,8 milliards FCFA), l'Atlantique (22,5 milliards FCFA), le Borgou (94,5 milliards FCFA). En ce qui concerne les départements en déficit économique, on a, pour le compte de l'année 2019, l'Ouémé (291,5 milliards FCFA), le Littoral (178,6 milliards FCFA), le Couffo (168,8 milliards FCFA), entre autres.

**Tableau 1.4 :** Déficit du cycle de vie par département (Les montants sont exprimés en milliards de FCFA)

Département	Consommation		Revenu du travail		LCD
	Montant	% <sup>9</sup>	Montant	% <sup>10</sup>	Montant
Alibori	405,8	7 %	663,1	13 %	-257,3
Atacora	319,3	5 %	377,2	7 %	-57,8
Atlantique	988,6	17 %	1011,1	19 %	-22,5
Borgou	557,7	9 %	652,3	13 %	-94,5
Collines	403,8	7 %	331,0	6 %	72,8
Couffo	320,0	5 %	151,2	3 %	168,8
Donga	272,3	5 %	192,8	4 %	79,5
Littoral	768,2	13 %	589,6	11 %	178,6
Mono	250,6	4 %	150,1	3 %	100,5
Ouémé	844,3	14 %	552,8	11 %	291,5
Plateau	317,5	5 %	220,4	4 %	97,1
Zou	454,9	8 %	311,2	6 %	143,7
Bénin	5 903	100 %	5 202,8	100 %	700,2

Source : Equipe nationale et CREG 2022

La consommation finale ainsi que le revenu du travail varient également d'un département à un autre en 2019. La consommation du département de l'Atlantique représente 17% de la consommation finale, suivie par les départements de l'Ouémé et du Littoral respectivement 14 % et 13%. A l'opposé, nous avons les départements de l'Atacora, du Plateau, de la Donga et du Couffo, représentant chacun 5 % de la consommation finale nationale et, le département du Mono, 4%.

### 2.1.15. Ratio de soutien économique et premier dividende démographique

Le ratio de soutien économique (RSE) est le rapport en nombre de producteur effectif sur le nombre de consommateur effectif. L'évolution du taux d'accroissement du RSE permet d'obtenir le potentiel du dividende démographique ainsi que l'année d'ouverture de la fenêtre d'opportunité du DD.

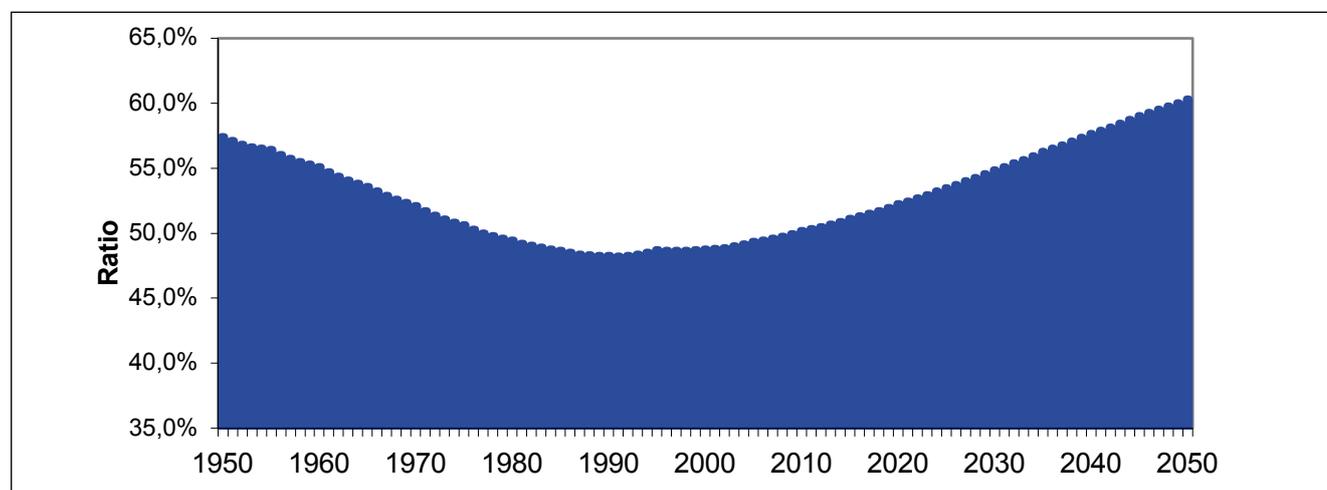
Selon le graphique 1.13, le RSE présente deux tendances fondamentales. De 1950 à 1991, le ratio de soutien décroît de façon progressive en passant de 57 travailleurs effectifs pour 100 consommateurs effectifs à 48 producteurs effectifs pour 100 consommateurs. A partir de 1992, le ratio de soutien économique a amorcé sa croissance et atteindra un niveau de 60 travailleurs effectifs pour 100 consommateurs effectifs en 2050.

<sup>9</sup> Les pourcentages représentent les proportions de la consommation de chaque département par rapport à la consommation finale au plan national.

<sup>10</sup> Les pourcentages représentent les proportions du revenu du travail de chaque département par rapport au revenu du travail au plan national.

La fenêtre d'opportunité du dividende démographique est donc ouverte depuis 1993. Cette ouverture de la fenêtre d'opportunité a été provoquée par un ensemble d'évènements qui ont conduit à la conférence nationale de 1990. Ils concernent : la prise et l'adoption d'une nouvelle constitution, le changement de régime et la mise en œuvre des grands travaux par le régime du Président Nicéphore D. SOGLO entre 1991-1996.

**Graphique 1.13 :** Evolution du ratio de soutien économique



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

## ANALYSE DE L'INDICATEUR SYNTHETIQUE DE LA DIMENSION 1

L'indicateur synthétique de la dimension 1 est l'Indice de Couverture de la Dépendance Economique (ICDE). Cet indicateur est une extension du Déficit du cycle de vie (LCD) et définit comme le rapport entre le surplus économique des individus non-dépendants et le déficit des individus économiquement dépendants. Il mesure la capacité d'un pays donné à satisfaire la demande sociale ou à combler le gap de consommation des individus économiquement dépendants par les seules ressources issues du travail.

**Tableau 1.5 :** Evaluation de l'ICDE de 2007 à 2019 au Bénin

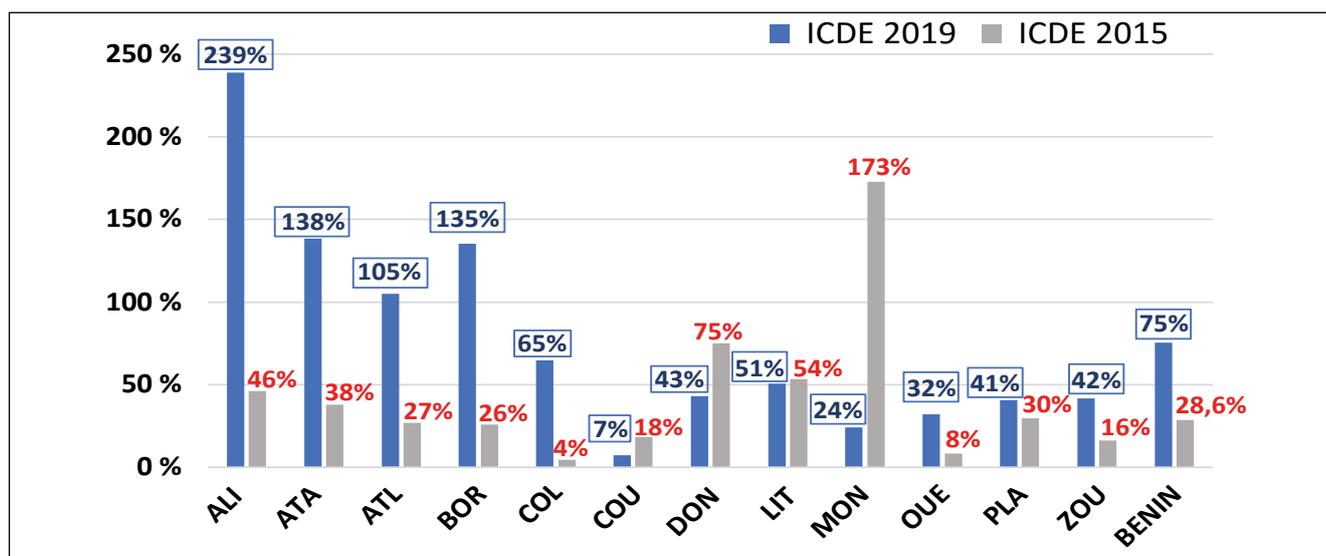
Eléments	Année			
	2007	2011	2015	2019
Déficit à la jeunesse	1 044	1 388	1 630	2 715,7
Déficit à la vieillesse	49	51	70	32,71
Surplus	549	668	486	2 155,5
<b>ICDE</b>	<b>0,502</b>	<b>0,464</b>	<b>0,286</b>	<b>0,755</b>

Source : Equipe nationale et CREG 2022

L'analyse du tableau 1.5 montre que le déficit des jeunes est estimé 2 715,7 milliards de FCFA en 2019 contre 32,71 milliards FCFA pour les seniors. Le surplus économique généré par les individus actifs (25-60 ans) est évalué à 2 155,5 milliards FCFA. Il en résulte un indice de couverture de dépendance économique (ICDE) de 75,5 %. En d'autres termes, le surplus généré par les actifs en 2019, a permis de couvrir 76 % du déficit dégagé par les individus économiquement dépendants.

En comparaison avec l'année 2015, on observe une baisse continue de l'ICDE au Bénin de 2007 à 2015. En effet, en 2007, le surplus généré par les individus de 28 à 60 ans couvre à 50,2 % les déficits observés à la jeunesse et à la vieillesse alors qu'en 2011 et 2015, ce niveau de couverture est respectivement 46,4 % et 28,6 %.

Graphique 1.14 : ICDE par département en 2019



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

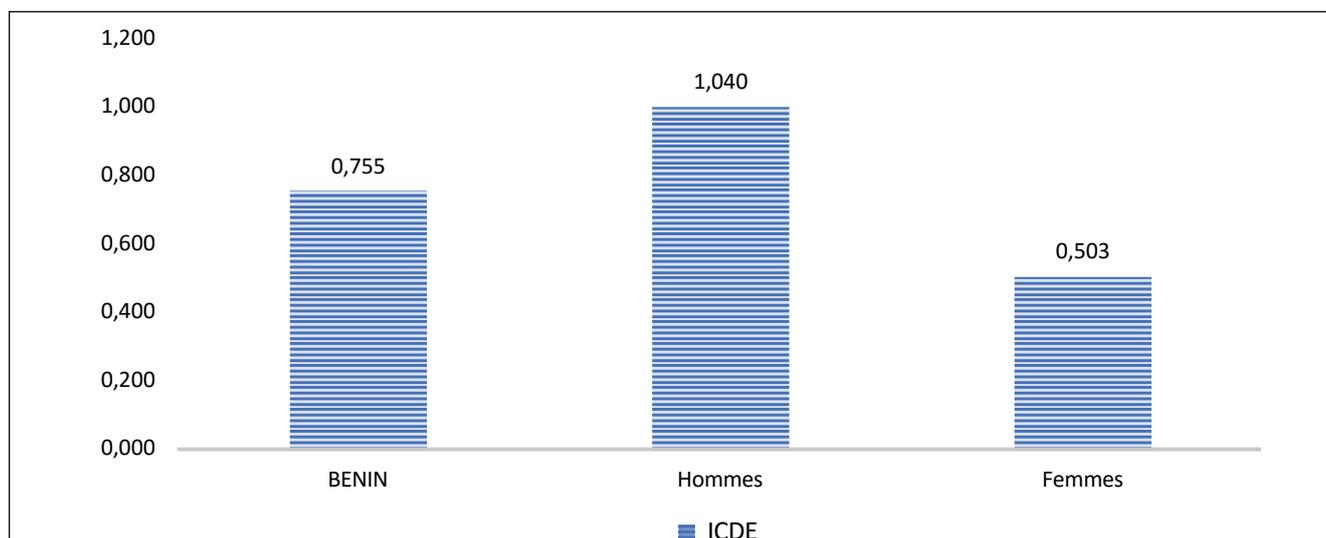
La répartition de l'ICDE selon le genre met en exergue que les hommes dégagent un surplus sur leur cycle de vie alors que les femmes sont déficitaires. En conséquence, les hommes couvrent, en moyenne, la totalité de leur besoin de consommation avec leur revenu du travail, ce qui n'est pas le cas des femmes qui ne couvrent que 50 % de leur besoin.

Tableau 1.6 : L'ICDE selon le sexe

	Hommes	Femmes	BENIN
Déficit	1373	1520	2856
Surplus	1427	764	2155
LDC	-55	755	700
ICDE	104%	50%	75%

Source : Equipe nationale et CREG 2022

Graphique 1.15 : ICDE selon le Genre



Source : Equipe Nationale et CREG, 2021

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le Bénin est caractérisé par une population très jeune de moins de 25 ans estimée à 64,2 % de la population totale en 2019. La méthode des Comptes Nationaux de Transferts (NTA) a permis d'apprécier l'Indice de Couverture de Dépendance Economique (ICDE) qui est une extension du déficit du cycle de vie (LCD). Pour cette année de 2019, le déficit de cycle de vie pour les jeunes de moins de 25 ans (0-24) est évalué en moyenne à 2 715,7 milliards de FCFA, soit 32,2 % du PIB et à 140 milliards FCFA, soit 1,7 % du PIB à la vieillesse (61 ans et plus). Le surplus généré par les travailleurs (25 -60 ans) se chiffre en moyenne à 2 155,5 milliards de FCFA, soit 25,6 % du PIB contre une demande sociale de 2 855,7 milliards de FCFA représentant 33,9 % du PIB. Il ressort qu'au Bénin, le surplus généré par l'ensemble des personnes actives (travailleurs) a pu combler 75,5 % (ICDE de 75,5 %) des déficits des personnes non actives (personnes économiquement dépendantes).

Selon le genre, les hommes couvrent en moyenne, la totalité de leur besoin de consommation (1 373) avec leur revenu du travail qui dégagent un surplus sur leur cycle de vie (1 427 milliards de FCFA), ce qui n'est pas le cas pour les femmes (déficit de 1 520 milliards contre un surplus de 764 milliards de FCFA).

Sur la période de 2015 à 2019, la capacité du Bénin à satisfaire la demande sociale ou à combler le gap de consommation des individus économiquement dépendants par les seules ressources issues du travail a connu une évaluation remarquable, passant de 28,6 % à 75,5 % respectivement.

Pour booster cette performance, les recommandations suivantes sont formulées :

- Poursuivre les efforts en vue de l'autonomisation de la femme béninoise en : (i) améliorant le système de microcrédit aux femmes ; (ii) stimulant les activités génératrices de revenus pour les femmes ; (iii) réduisant le taux de décrochage des filles à l'école.
- Améliorer les conditions d'insertion des jeunes sur le marché du travail décent et rentable : cela permettra d'augmenter le nombre de producteurs effectifs.
- Assurer l'adéquation entre les formations et l'emploi en renforçant l'enseignement technique et professionnel et en modernisant le brassage entre les écoles de formation et les entreprises.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**Albis (d') H., Bonnet C., Navaux J., Pelletan J., Wolff F.-C. (2015)**, « Le déficit de cycle de vie en France : une évaluation pour la période 1979-2011 », mimeo *Paris School of Economics*.

**CREG (2018)**, Manuel de formation sur les dimensions et indicateurs de suivi de l'observatoire du dividende démographique, Thiès.

**INSAE et ICF international, 2013**, « Enquête Démographique et de Santé du Bénin 2011-2012 ». Calverton, Maryland, 575p.

**INSAE, 2013** « Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages 2eme édition (EMICoV 2011), Cotonou, 171p.

**INSAE, 2015**, « Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages 2ème édition (EMICoV-Suivi 2015) : note sur la pauvreté », Cotonou, 29p.

**INSAE (2015)**, « Enquête par grappes à indicateurs multiples 2014, Rapport final ». Cotonou, Bénin, Cotonou, .

**INSAE (2019)**, « Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages 2018, Rapport final ». Cotonou, Bénin, .

**Lee R. (1994)**. "The formal demography of population aging, transfers, and the economic life cycle" in L. G. Martin and S. H. Preston, eds., *Demography of Aging* (Washington, D.C.: National Academy Press), pp. 8-49.

**Lee R. and A. Mason (eds.) (2011)**. *Population Aging and the Generational Economy: A Global Perspective*. Edward Elgar, Northampton, US.

**Lee S-H. and N. Ogawa (2011)**. "Labor income over the lifecycle" in Ronald Lee and Andrew Mason, eds., *Population Aging and the Generational Economy: A Global Perspective* (Cheltenham, United Kingdom, and Northampton, Massachusetts: Edward Elgar). pp. 109-135.

**Tung A.-C. (2011)**. "Consumption over the lifecycle: an international comparison" in Ronald Lee and Andrew Mason, eds., *Population Aging and the Generational Economy: A Global Perspective* (Cheltenham, United Kingdom and Northampton, Massachusetts: Edward Elgar), pp. 136-160.

**United Nations (2013)**, *National Transfer Accounts Manual: Measuring and analysing the generational economy*, Department of Economic and Social Affairs, Population Division. New York NY: United Nations.



# 3. QUALITE DU CADRE DE VIE

## INTRODUCTION

En février 2022, à l'issue de la session de la Commission du Développement Social des Nations Unies, il ressort que l'amélioration de la qualité de la vie des êtres humains est le principe directeur de l'intégration des politiques sociales et économiques. Elle passe par la réduction de la pauvreté et implique de meilleures conditions de vie, toute chose déterminant un bien-être approprié et qualifié.

Ainsi, l'une des préoccupations essentielles de la plupart des pays en développement est d'initier des documents de politique prenant en compte à la fois les réalités locales et orientations régionales.

A cet effet, le Bénin dans sa dynamique de promotion du bien-être a élaboré des documents notamment le Plan National de Développement dont découle le Programme d'Actions du Gouvernement qui ont pour Vision première d'améliorer les conditions de vie des populations. Afin d'apprécier le niveau de performance desdits documents, il est nécessaire d'élaborer le profil de pauvreté du pays à travers le calcul de l'Indice Synthétique de Suivi du Dividende Démographique (I2S2D).

Selon les résultats des travaux de Mongbo-Gbénahou P. Biaou G., (2018) au Bénin, les stratégies de redressement socio-économique peinent à porter leurs fruits. Les performances enregistrées ne semblent pas suffire pour impacter le manque et la précarité au sein de la population. Tous ses dérèglements sont marqués beaucoup plus par une méconnaissance des opportunités et potentiels, parfois disponibles mais souvent pas capturés. Le Dividende Démographique (DD) étant le bénéfice potentiel qui résulterait de la modification de la structure de la population par tranche d'âge, permet de mieux tirer profit de cette situation.

Pour mieux asseoir les bases en lien avec la capture du DD qui, au travers des indicateurs connexes que sa mesure implique, le Bénin a mis en place l'Observatoire National du Dividende Démographique (ONDD).

La mesure du niveau de bien-être est un exercice qui selon l'ONDD a recours à plusieurs dimensions dont entre autres la qualité du Cadre de vie. En effet en raison des limites observées dans la mesure du bien-être par le biais des statistiques macro-économiques, il est souhaité d'insérer les aspects non monétaires du bien-être, notamment, la qualité du cadre de vie.

La dimension 2, objet du présent rapport se focalise sur **la qualité du cadre de vie**. Suivant cette dimension **la qualité du Cadre de vie** est définie comme l'environnement dans lequel on vit, considéré du point de vue de son influence sur la qualité de vie. Cette dernière se mesure à travers sept (7) indicateurs à savoir : logement, liens sociaux, environnement, engagement civique et gouvernance, bien être subjectif, sécurité et équilibre travail professionnelle-vie privée.

Ce chapitre donne une appréciation de la qualité du cadre de vie au Bénin. Il s'articule autour de quatre sections : le contexte, la démarche méthodologique, les principaux résultats et implications de politiques appropriées et la conclusion.

## SITUATION DU CADRE DE VIE

### 3.1.1. Conditions de logement

Le Bénin comptait en 2019, environ 11 884 127 d'habitants dont 50,82 % de femmes contre 49,2 % d'hommes et 43,8% de jeunes de moins de 15 ans. La part de la population vivant en milieu urbain est de 48,9 % et l'espérance de vie à la naissance est de 65,1 ans avec un léger avantage pour les femmes (66,7 ans contre 63,4 ans pour les hommes) (INStAD, 2019). Cette croissance démographique induit une demande sociale élevée face à une croissance économique faible.

Sur la base des mesures et orientations politiques actuelles, de la vision du secteur du Cadre de Vie et du Développement Durable et de l'existant, l'objectif global est de « Mettre en place des orientations et outils nécessaires et pertinents afin de loger décemment le plus grand nombre des béninois à moindre coût et par conséquent lutter contre la pauvreté ». (Source : SNL 2017 MCVDD).

Le déficit est encore plus important en milieu urbain où la disparité de genre est plus perceptible : (i) dans l'accès à la propriété foncière ; (ii) dans l'accès au logement ; (iii) dans la contribution à l'économie urbaine formelle ; (iv) dans les instances de prise de décision ; et (v) même dans la réponse aux besoins des populations en matière d'accès aux services et équipements de base (MCVDD, 2016).

L'Etat a mis en place des dispositifs permettant de pallier ces problèmes. C'est le cas par exemple du cadre stratégique de l'aménagement du territoire au Bénin complété par la loi cadre sur l'aménagement du territoire, adoptée par l'Assemblée Nationale le 26 mai 2016. Ces textes s'appliquent à l'ensemble du territoire ainsi qu'aux subdivisions territoriales qui fixent les règles et les pratiques fondamentales de l'aménagement du territoire au Bénin. La politique du logement relève de la compétence exclusive de l'Etat.

Plusieurs textes de loi encadrent le secteur de la construction et du logement. Ils sont relatifs au permis de construire, à la sécurité, au code de l'hygiène, à l'organisation des professions du cadre bâti. Nous pouvons citer entre autres la loi N°2013-01 du 14/08/2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin et ses décrets d'application ainsi que la loi N°2018-12 du 02/07/2018 sur le bail à usage d'habitation domestique.

L'auto promotion de logements en matériaux durables est le principal mode d'accès au logement alors que la production de parcelles à bâtir à travers le lotissement et l'accès à la propriété foncière sécurisée sont primordiaux. Les réformes du foncier et l'encadrement du processus de lotissement évoluent avec une restructuration de l'approche.

Ainsi, une forte proportion de ménages réside dans des maisons à plusieurs logements (77,0 %) et, lorsqu'ils ne vivent pas dans ce type de logements, les ménages préfèrent vivre dans des villas (12,0 %), sans pratiquement passer par le standing intermédiaire constitué par les appartements (1,6%). (Source : Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2018, INSAE).

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie de la population et pour servir de levier au décollage économique, le gouvernement a mis en œuvre de grands projets urbains dont le coût est estimé à environ 1 600 milliards de FCFA. De même, un programme immobilier de 20 000 logements dans les chefs-lieux de départements est lancé avec un système de collecte et de gestion des déchets modernisé. Des sites sont viabilisés et des logements de type F4 dans 14 villes dont 12 960 individuels et 7 040 collectifs sont en phase d'achèvements (Source : rapport bilan PAG 2016-2021 secteur CV page 62).

### **3.1.2. Liens sociaux**

Les liens sociaux désignent l'ensemble des relations qui unissent des individus faisant partie d'un même groupe social et/ou qui établissent des règles sociales entre individus ou groupes sociaux différents. Ils renvoient aux relations sociales concrètes dont le lien social est tissé. Les liens sociaux permettent d'assurer la cohésion sociale et l'intégration des individus, soit par le partage de valeurs communes soit par la reconnaissance sociale des différences lors de l'établissement des règles sociales. Ils permettent aux individus d'acquérir une identité sociale.

Déoulant de l'indicateur « Better life Index » ou indicateur du vivre Mieux, les liens sociaux s'expliquent par la fréquence de nos relations avec les autres et la qualité de nos relations personnelles et le réseau social en constitue la base. L'indicateur permettant de mesurer le lien social est la qualité du réseau social.

De l'analyse de la définition du lien social, il ressort ce qui suit :

- les relations entre les individus sont très importantes dans le bien-être social ;
- les liens sociaux permettent la cohésion sociale et l'intégration des individus ;
- les liens sociaux permettent aux individus de partager des valeurs communes ;
- la qualité du réseau social dans lequel l'individu tisse les liens sociaux a un impact sur son développement.

La sous dimension liens sociaux, de la dimension « Qualité du cadre de vie » de l'ONDD est transversale aux autres.

### 3.1.3. Environnement

La qualité de l'air au Bénin est relativement bonne. Néanmoins, on note une pollution de l'air dans les randes villes due essentiellement aux véhicules d'occasion, qui utilisent du carburant de qualité douteuse. Les tissus urbains les plus concernés par cette pollution atmosphérique sont ceux des villes de Cotonou, Porto-Novo, Abomey-Calavi, Bohicon, Abomey, et Parakou (MCVDD, 2016). Dans ces localités, on observe une forte pollution de l'air et la concentration en monoxyde de carbone enregistrée qui avoisine le double de la norme (2%, décret 2001-110 du 4 avril 2001 fixant les normes de qualité de l'air en République du Bénin).

En effet, le Bénin a connu une croissance urbaine rapide avec un taux d'urbanisation qui est passé de 44,6 % en 2013 à 48,9 % en 2019. Cet accroissement de la population urbaine est dû au développement rapide de certaines communes<sup>11</sup>. Il n'est pas sans effet sur l'environnement à travers la dégradation de la qualité de l'air, le changement climatique, la qualité de l'écosystème, l'assainissement et la gestion des déchets solides ménagers et biomédicaux.

En 2019, l'inventaire national des gaz à effet de serre (GES) réalisé dans le cadre de l'élaboration du Premier Rapport Biennal Actualisé (PRBA) et de la Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques (TCN) a bénéficié de la disponibilité de données détaillées plus complètes et des recalculs opérés à l'aide de la Ligne Directrice 2006 et des nouveaux outils du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC). Dans tous les secteurs, pour la série temporelle 1990-2015, les émissions totales sont évaluées à 7792 GgCO<sub>2</sub> eq en 2015. Le bilan des émissions et des absorptions révèle que la tendance a évolué, à partir de l'année 1997, vers des émissions nettes positives. Cette situation indique que le Bénin est devenu un pays émetteur net de GES (MCVDD, 2019a, 2019b). Les secteurs de l'énergie et de l'agriculture émettent la majeure partie des émissions (hormis la foresterie) en y contribuant respectivement à 27 % et 69 % en 1990 et à 53 % et 41% en 2015 (source 3<sup>e</sup> RIEEB, MCVDD page 84).

Afin d'atténuer la pollution de l'air, les efforts se sont donc concentrés sur plusieurs programmes dont la formation de mécaniciens pour le contrôle-réglage des véhicules, l'avènement de l'essence sans plomb sur le marché national et le renouvellement du parc motorisé. Les actions menées ont consisté à travers un programme novateur de passer des motocyclettes de 2 temps particulièrement polluantes à des modèles à 4 temps qui rejettent près de 85% de moins, le gaz à effet de serre.

Le Bénin est également vulnérable face aux changements climatiques. Les effets de ce phénomène se sont même accrus du fait de sa situation sur la zone côtière et à la lisière d'une région désertique. Ainsi, les villes sont de plus en plus exposées à une variété de risques climatiques telles que les inondations, des vents et pluies violents, la sécheresse, la chaleur excessive et l'érosion côtière (BOKO et al., 2012).

Pour protéger le littoral béninois contre l'avancée de la mer, le Gouvernement du Bénin a mis en œuvre le Projet de Protection de la côte à l'Est de Cotonou (Phase II). Ce projet a permis la construction des

<sup>11</sup> Le nombre de communes d'au moins 200 000 habitants est passé de 3 en 2002 (Cotonou, Abomey-Calavi et Porto Novo) à 8 en 2013 (Cotonou, Abomey - Calavi, Djougou, Porto Novo, Parakou, Banikoara, Sèmè-Podji et Tchaourou).

épis A, A-bis, B, C à l'est de Cotonou ; la protection de la racine de l'épi n°7 et son prolongement, le rechargement par dragage de 1 500 000 m<sup>3</sup> de sable dans certaines cellules de plage ; la création d'un lac marin à travers une digue immergée de 609 mètres de longueur. Les résultats enregistrés permettent d'affirmer que le Bénin est en train de tourner la page du cauchemar des riverains de la mer. L'avenir se trouve prometteur avec les perspectives de développement et d'émergence des zones de tourisme balnéaire à travers les projets touristiques ambitieux du Gouvernement. Enfin, note-t-on déjà une meilleure sécurisation de la bande côtière du Bénin et une amélioration de la biodiversité marine (source : Rapport bilan PAG 2016-2021 secteur Cadre de vie. Page 62).

En ce qui concerne l'écosystème béninois, il est varié et comporte des systèmes forestiers, des savanes dégradées jusqu'à des formations xérophytes dans le Nord du pays. Les zones humides constituent un milieu très important à la fois en écologie et économie. Les parcs nationaux de la Pendjari et du W sont bordés de réserves cynégétiques qui font l'objet d'expériences de gestion participative. Des forêts classées réparties sur le territoire complètent ce réseau.

Malgré leurs statuts, les espaces protégés sont soumis à la concurrence agricole et pastorale ainsi qu'à la pression du braconnage et de la récolte de bois. Les aires protégées totales (dont les forêts classées) couvrent une superficie de 2 664 000 ha soit 24 % des terres utilisables et 12 % du territoire total (MCVDD, 2016).

La gestion des déchets solides ménagers et biomédicaux est un problème crucial dans tout le pays.

La conurbation du Grand Nokoué (2,3 millions d'habitants dans les communes de Ouidah, Abomey-Calavi, Cotonou, Sèmè-Podji et Porto-Novo) génère environ 500 000 tonnes de déchets par an. Une filière moderne et désormais vertueuse de collecte, de traitement et de valorisation des déchets est mise en place. Les actions concernent l'organisation, les outils et moyens ainsi que le capital humain. En partenariat avec les petites et moyennes entreprises avec une forte création d'emplois, ce projet est mis en œuvre par la Société de gestion des déchets et de la salubrité du Grand Nokoué (SGDS-GN SA). (Rapport bilan PAG 2016-2021 secteur Cadre de vie, p. 54).

Cependant, le mode de gestion des déchets (solide ménagers et eaux résiduelles) au Bénin n'est pas encore totalement conforme aux normes d'hygiène requises.

### **3.1.4. Engagement civique et gouvernance**

Après trente ans d'expériences du « renouveau démocratique », le Bénin jouit d'une stabilité politique. Malgré cette stabilité politique exemplaire, on observe de sérieuses déficiences et une faible efficacité dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Cette problématique engendre plusieurs défis majeurs à relever qui sont: i) l'amélioration de la gouvernance politique ; ii) le renforcement de l'Etat de droit et des libertés individuelles et collectives ; iii) l'efficacité et la transparence des services judiciaires ; iv) l'efficacité de l'administration publique ; v) la réduction de la corruption ; vi) l'amélioration de la qualité de l'allocation et de la gestion des ressources publiques ; vii) la préservation de la paix et le renforcement de la sécurité et viii) la reddition des comptes.

Vu que l'engagement citoyen est source de création et de répartition équitable de richesses dans une logique de développement humain dans tout pays, la problématique du développement au Bénin en lien avec l'engagement citoyen met en exergue trois défis majeurs qui sont : i) la connaissance de l'état des lieux sur la pratique de l'engagement citoyen dans les actions de développement au Bénin, ii) la maîtrise des contraintes sur l'engagement citoyen au Bénin et iii) les approches de solutions à mettre en œuvre pour une pratique optimale de l'engagement citoyen dans les actions de développement au Bénin (Adagbe, 2010).

Pour la consolidation du processus démocratique, il s'avère nécessaire d'établir un diagnostic sur la gouvernance, la démocratie et la lutte contre la pauvreté, en partant de la perception de la population. L'adoption de cette approche participative doit permettre une accélération des réformes politiques en lien avec

la décentralisation mise en œuvre dans le pays afin d'assurer de meilleurs idéaux politiques comme « la bonne gouvernance », « la démocratie à la base », « la société civile », « l'obligation de reddition des comptes etc.

L'adoption par le gouvernement en 2009, de la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC) a permis de donner une orientation claire sur les outils d'opérationnalisation de la réforme. Ce document fixe les orientations majeures de la RAT et les décline en une stratégie opérationnelle permettant désormais de coordonner les actions dans un cadre global et cohérent.

Le cadre institutionnel de pilotage de la RAT a été renforcé par i) l'installation de la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL) ; ii) l'opérationnalisation du Centre de Formation en Administration locale (CeFAL) ; iii) l'opérationnalisation du Comité Interministériel de Pilotage de la PONADEC et de son Secrétariat Permanent ; iv) la mise en œuvre effective du FADEC et le renforcement des ressources financières des Collectivités Territoriales ; v) la désignation des nouveaux chefs-lieux de départements et la nomination des Préfets ; vi) la territorialisation des politiques publiques à travers l'élaboration ;vii) l'élaboration et la mise en œuvre des Programmes Annuels d'Assistance aux Communes.

En termes de mobilisation de ressources propres, les dernières performances enregistrées par les communes quoique remarquables, demeurent insuffisantes relativement à leur potentiel. Egalement, les difficultés des communes liées au niveau insuffisant de leurs ressources sont aggravées par : (i) la non représentation des services locaux des impôts et du Trésor dans certaines communes, (ii) la faible déconcentration budgétaire, (iii) les retards dans l'accès aux fonds logés au niveau du Trésor public, générant ainsi des reports de crédit de montant considérable sur l'exercice suivant et affectant corrélativement les plans annuels d'investissement dans la lutte contre la pauvreté.

Les Programmes Annuels d'Assistance Conseils (PAAC) aux Communes sont élaborés par les Services Déconcentrés de l'Etat (SDE). La création au Budget Général de l'Etat d'une ligne destinée aux PAAC traduit la volonté du Gouvernement de renforcer les capacités d'interventions des communes. La principale difficulté notée est liée à la coordination de la mise en œuvre des PAAC au niveau départemental. En effet, il n'existe pas encore un système efficace de suivi évaluation de ces Programmes permettant de mesurer les performances réalisées et de proposer des actions d'amélioration.

### **3.1.5. Bien-être subjectif**

Le bien-être subjectif décrit un bon état d'esprit incluant toutes évaluations, positives ou négatives, que les gens font de leur vie et les réactions affectives des gens par rapport à leurs expériences vécues (OCDE, 2013).

Dans l'évaluation de la qualité du cadre de vie, la mesure de sentiments bien que subjective est un complément idéal aux données objectives pour avoir une image fidèle à la situation réelle. Les données subjectives peuvent fournir une évaluation personnelle de l'état de santé, du niveau d'instruction, des revenus, du degré de bien-être et de la situation sociale des personnes concernées. La satisfaction à l'égard de la vie est l'indicateur qui permet de mesurer le bien être subjectif. Cet indicateur est le jugement global que les individus portent sur leur vie, plutôt que leurs sentiments du moment.

Pour déterminer la mesure du BES au Bénin, il est important de faire recours aux grandes enquêtes ménages comme EMICOV, EHCVM etc. Ainsi, on observe une faible perception du sentiment de BES des ménages au Bénin (33,3% en 2015 et 29,8% en 2019). Toutefois, on note sur la même période, une tendance positive du sentiment de BES des ménages qui s'est traduit par une avancée de 12,4 points de la pauvreté subjective sur la période 2015-2019 (66,6 % et 79,1 % respectivement). Les données utilisées proviennent des enquêtes (EMICOV, INStAD 2015) et EHCVM (INStAD 2019).

Bien que reflétant l'expérience vécue par l'individu, le BES induit l'altérité. C'est pourquoi Confucius (551-479 av J.C.) associe le bonheur individuel au bonheur collectif ce qui permet de renforcer l'harmonie

avec le groupe, le respect de la hiérarchie familiale et sociale et les liens sociaux. Une telle approche du BES est privilégiée par les grands courants religieux ou spirituels et s'oppose à celle qui semble plutôt égocentrique et individualiste.

### 3.1.6. Sécurité

La Sécurité Humaine est un concept qui vise un état de protection des dimensions essentielles de la vie humaine de manière à élever les niveaux de libertés et d'épanouissement des individus (Commission sur la Sécurité Humaine, ONU, 2001). A cet effet, elle est devenue un enjeu majeur des relations internationales. Sa signification est maintenant considérée comme étant plus large que celle de la simple protection des frontières territoriales de l'Etat contre les menaces extérieures. De plus en plus, l'accent est porté sur les personnes et l'on passe ainsi d'une compréhension focalisée sur l'Etat à une conception centrée sur le citoyen, sa vie et sa dignité. Qu'il s'agisse des conflits internes avec leurs conséquences dramatiques, d'accidents, de catastrophes naturelles, ou encore de crises sanitaires ou de pandémies, les populations sont exposées à des périls qui menacent les vies des individus. La diversité de ces périls qui peuvent être d'ordre politique, économique, social et environnemental, est mieux prise en compte dans le nouveau concept de la sécurité humaine.

En 2017, un rapport des Nations Unies a identifié 21 menaces<sup>12</sup> à la sécurité humaine au Bénin (UNDP, 2017). Aussi, les mesures essentielles pour renforcer la sécurité humaine s'articulent autour de sept (07) composantes à savoir: i) la sécurité économique, ii) la sécurité alimentaire, iii) la sécurité environnementale, iv) la sécurité personnelle, v) la sécurité communautaire, vi) la sécurité sanitaire et la vii) la sécurité politique (extrait du PND 2018-2025).

Ces dernières années, les diverses menaces que posent la COVID-19, les technologies numériques, le changement climatique et la perte de biodiversité ont pris de l'ampleur ou revêtu de nouvelles formes de menaces que sont la réduction à néant des décennies de progrès en matière de développement, l'entrave sur la réalisation des objectifs de développement durable et le surseoir à l'urgente nécessité d'amorcer une transition plus verte, plus inclusive et plus juste (rapport spécial 2022 sur les nouvelles menaces pour la sécurité humaine à l'ère de l'anthropocène / PNUD).

L'Indice de perception de la sécurité humaine (IPSH) en 2019 au Bénin, révèle que les ménages se sentent plus en sécurité (0,580) comparés à l'année 2015 (0,797).

La sécurité humaine requiert l'engagement de toutes les couches sociales à prévenir (ou lutter contre) les menaces d'où qu'elles viennent. Il s'agit également pour l'individu de se libérer de la peur pour se consacrer avec responsabilité à la satisfaction de ses besoins essentiels (y compris la lutte contre les violences, la pauvreté, la famine et la maladie et aussi pour se donner du plaisir). Ces aspirations confirment la pertinence du Programme d'Actions du Gouvernement (PAGb1&2) dont les trois piliers visent à relancer de manière durable le développement économique et social du Bénin.

La nécessité d'une meilleure prise en compte de la sécurité humaine dans les stratégies de développement au Bénin trouve également sa justification dans le respect des textes fondamentaux qui sous-tendent la République. Il s'agit notamment de la loi 2019-40 du 07 novembre 2019 portant révision de la loi n°90-32

12

1. faible taux de salarisation (faiblesse des emplois rémunérés),
2. sous-emploi,
3. faible accès au financement,
4. chocs économiques (baisse des prix aux producteurs, crises internationales, hausse des prix pétroliers, relations avec le Nigeria),
5. risques environnementaux (sécheresse, inondations, feux de brousse, maladies des cultures et du bétail, criquets pèlerins),
6. hausse des prix des produits alimentaires,
7. croissance démographique,
8. exode rural,
9. insuffisance des infrastructures sanitaires,
10. faible taux de fréquentation des centres de santé,
11. faible accès à l'eau potable,

12. faible taux de protection sanitaire,
13. mauvaises conditions hygiéniques (les pratiques inappropriées des ménages en termes d'évacuation des ordures, des eaux usées et de cuisson),
14. pollution, plus précisément la pollution liée aux taxis-motos, aux véhicules d'occasion et à la vente d'essence frelatée,
15. non maîtrise de l'urbanisation,
16. catastrophes naturelles, en particulier les inondations,
17. trafic des enfants, y compris le phénomène des « vidomégon »,
18. perte des valeurs traditionnelles,
19. corruption,
20. surpeuplement des prisons,
21. tensions politiques.

du 11 décembre 1990 portant constitution de la république du Bénin (cf. art. 6, 11, 12, 15 nouveau, 23, 62 nouveau) ainsi que les accords internationaux<sup>13</sup> auxquels le pays a souscrit qui garantissent la jouissance de la sécurité et de la liberté. Restaurer le citoyen béninois, c'est aussi travailler à corriger la faible capacité explicative des études sur les conditions de vie des ménages à appréhender certaines dimensions de la pauvreté. Cela requiert également d'intégrer la sécurité humaine dans le dispositif des stratégies futures de réduction de la pauvreté.

Prenant la mesure des enjeux sécuritaires sur l'intégrité de son territoire, le Bénin s'est doté depuis 2013 d'une Agence de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) créée par décret N°2012-503 du 10 Décembre 2012 abrogé par le décret N°2021-055 du 10 février 2021 portant approbation de ses statuts. Sa mission est de mettre en œuvre la Politique nationale de Développement des Espaces frontaliers.

Ce faisant l'ABeGIEF contribue à l'intégrité du territoire national mais aussi au renforcement du sentiment d'appartenance à l'identité nationale aux populations béninoises vivant sur les lignes frontalières du pays. De même, elle accompagne les administrations civiles, paramilitaires et militaires aux fins de la prise en compte dans, les stratégies sectorielles, de la résolution des questions relatives à la coordination intersectorielle, à la mise en cohérence et à la synergie des interventions publiques dédiées aux espaces frontaliers.

Depuis sa création l'ABeGIEF s'est investie dans la sécurisation des points frontaliers du pays, la construction des infrastructures socioéconomiques, la participation au règlement des litiges/conflits entre les populations de part et d'autre des lignes frontalières ainsi que la prévention des menaces notamment celles provenant de certains agents de sécurité zélés. En plus, depuis janvier 2018, un réaménagement de la carte sécuritaire du Bénin, fruit d'une nouvelle réforme est entré en vigueur avec plus de regroupement des unités et une plus grande maîtrise des poches d'insécurité résultant de la fusion des forces de police et de gendarmerie. La police républicaine qui en est issue est plus renforcée en équipements modernes de travail (moyens de mobilité, radars, alcootest, réseaux de communication, etc.). Elle ambitionne de se mettre au service des populations (police de proximité).

De nos jours, on observe quelques progrès dans la gouvernance de la protection sociale comme l'illustre le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel ainsi que l'application des textes de loi régissant la circulation routière dans les grandes agglomérations du pays. Il en est de même des mesures comme la prise du décret N°2018-206 du 06 juin 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence National d'Identification de Personnes (ANIP), l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH), le renforcement de la santé communautaire, l'emploi des jeunes, etc.

Par ailleurs, l'embellissement du milieu urbain, la dématérialisation de certains services par l'introduction progressive des nouvelles technologies de l'information et de la communication, etc. participent indirectement de la sécurité du Bénin et de son rayonnement.

Cependant, le respect des engagements régionaux et internationaux en matière de circulation des biens et des personnes, associé à la porosité des frontières dans un contexte de menace terroriste exposent le pays à davantage de risque. Il en est de même pour les investissements réalisés dans le domaine du tourisme qui au-delà de leur aspect positif expose également à des risques de trafic de tout genre.

### **3.1.7. Equilibre vie professionnelle – vie privée**

L'expression « équilibre entre vie professionnelle et vie privée » est utilisée dans le débat sur la répartition du temps et des efforts entre l'activité professionnelle et les autres aspects de l'existence. Ce concept, qui occupe de plus en plus de place dans les programmes internationaux et nationaux de protection sociale constitue un défi bien réel et affecte la qualité du cadre de vie dans les sociétés modernes. L'équilibre vie

---

<sup>13</sup> Déclaration universelle des Droits de l'Homme ; Convention relative aux droits de l'enfant ; Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ; Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des biens et des personnes, etc.

professionnelle-vie privée provient des transformations observées dans les entreprises, dans le travail et dans les relations de travail au cours du temps. Il concerne la répartition du temps et des efforts entre l'activité professionnelle et les autres aspects de l'existence.

La grande pression qui anime aujourd'hui le monde du travail avec l'évolution des attentes des différentes générations et des différents sexes nécessite la mise en place de politiques pertinentes et intégrées portant sur l'intégralité du cycle de vie de la famille.

Les chercheurs reconnaissent de plus en plus la relation réciproque entre la famille et le travail et adoptent une perspective bidirectionnelle du conflit **travail-famille**.

Afin d'atteindre les objectifs visés par l'ODD3 : « **permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge** », le Bénin se doit de faire des progrès en conciliant les obligations professionnelles et les responsabilités familiales. Pour cela, l'adaptation de l'environnement de travail à la vie de famille ne doit pas être considérée comme une « concession » aux salariés mais plutôt comme une démarche naturelle et productive profitable à tous, y compris aux entreprises.

L'absence ou l'échec d'une difficile conciliation entre ces deux sphères de responsabilité peut avoir plusieurs répercussions négatives sur le bien-être, la motivation, la santé physique et mentale des travailleurs.

L'équilibre à trouver entre vie professionnelle et vie privée est encore plus complexe quand il s'agit des femmes parce que le partage des responsabilités familiales entre les sexes est encore inégal. En général, les femmes doivent partager leur temps entre un travail rémunéré, la garde d'enfants et la prise en charge de proches âgés. Le phénomène est plus accentué dans les ménages au sein desquels les deux parents travaillent.

## **BREVE REVUE DE LITTERATURE SUR LE CADRE DE VIE**

### **3.1.8. Définition du cadre de vie**

Selon l'OCDE (2013), le cadre de vie est défini comme l'ensemble d'éléments entourant la vie d'une personne. Autrement dit, le cadre de vie est l'environnement dans lequel on vit, considéré du point de vue de son influence sur la qualité de vie.

### **3.1.9. Revue empirique sur la qualité du cadre de vie**

L'expression « qualité de la vie » est relativement récente dans notre vocabulaire. (Shea et King-Farlow, 1976). Dans un premier temps, la qualité de la vie a été associée de près à l'évaluation de la qualité de l'environnement physique, du voisinage et de la communauté à partir de données statistiques, considérées comme autant « d'indicateurs sociaux » (Carlisle, 1972; Duncan, 1969; Hoffenberg, 1970; Sawhill, 1969; USDHEW; 1969). Une préoccupation pour la qualité de la vie au travail a aussi émergé du courant relié à la théorie des organisations (Davis et Cherno, 1975).

Une diversité d'appréciations de cette thématique a permis de constater par exemple que l'élaboration du modèle de Bigelow et de ses collaborateurs (1982) repose sur deux positions théoriques : une théorie de la qualité de la vie (Bigelow et al., 1982) et une théorie des rôles (Sarbin et Allen, 1986). Ainsi donc, la qualité de la vie d'un individu repose sur deux éléments : le sentiment général de bien-être (la satisfaction de ses besoins) et la performance (l'actualisation de ses habiletés).

George et Bearon 2, soutiennent alors qu'il est difficile de définir la qualité de vie parce que les gens n'accordent pas la même valeur aux choses. Toutefois, Dalkey et Rourke, proposent une définition exhaustive de la qualité de vie comme étant « le sentiment de bien-être d'une personne, sa satisfaction ou son insatisfaction face à la vie, au bonheur ou au malheur » (Carol E. Ferrans, Marjorie J. Recherche en soins infirmiers 2007).

Il se dégage donc le constat que vers la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, beaucoup de préoccupations en lien avec la qualité du cadre de vie ont émergé. Il s'agit par exemple de l'évocation d'un gap entre les statistiques macroéconomiques et la façon dont les citoyens perçoivent leurs propres situations. Par exemple, la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social a fait ressortir les limites du PNB par tête en tant qu'indicateur de mesure du bien-être et la nécessité de le compléter par des indicateurs non monétaires prenant en compte la perception des individus sur leur qualité de vie (Stiglitz, Sen et Fitoussi, 2009). Plusieurs dimensions telles que les conditions de logement, l'équilibre vie professionnelle-vie privée, les liens sociaux, le bien-être subjectif, l'engagement civique et la gouvernance, la sécurité personnelle, ont été ainsi proposées.

L'amélioration de la qualité de la vie fréquemment évoquée apparaît donc comme un concept à multiples facettes. La qualité de la vie est appréciée à partir d'un certain nombre d'indicateurs objectifs, le plus souvent statistiques, et porte sur des ensembles, groupes de personnes ou environnements. (Liu, 1973).

Par exemple, à l'échelle de la société, les liens sociaux permettent de générer des valeurs communes (confiance dans autrui, normes de réciprocité) qui sont déterminantes pour la réalisation de certaines performances des sociétés (croissance économique, participation démocratique, criminalité, etc.). L'OCDE (2011) utilise deux indicateurs pour caractériser les lieux sociaux : i) réseau de soutien social ; ii) fréquence des contacts avec les autres. Dans les pays de l'OCDE, l'indicateur de qualité du réseau social varie selon les groupes socioéconomiques et démographiques, les personnes âgées, les pauvres et le niveau d'instruction de la population.

La recherche du bonheur a toujours été une préoccupation essentielle de l'homme (Diener & Biswas-Diener, 2008). C'est peut-être pour cette raison que la quête du plaisir ou du bien-être figure parmi les droits fondamentaux de l'Homme. Pour corriger la faible corrélation entre l'approche classique de la pauvreté et la perception qu'ont les ménages de leur bien-être, il a été développé une approche qui appréhende le bonheur à partir de l'évaluation générale par les individus de leur propre vie (Herrera, Razafindrakoto & Roubaud, 2006). Ainsi, il a été élaboré un indicateur psychologique appelé « Bien-être subjectif » (BES) qui se définit comme le sentiment de vivre heureux ou d'éprouver du bonheur. Il se décline en deux composantes : affective (bien-être émotionnel) et cognitive traduisant un sentiment de satisfaction par rapport à la vie (Diner 2000 ; Eid&Larsen, 2008). Il convient de rappeler qu'autant il n'existe pas une définition unique du bien-être, autant il est prétentieux de croire qu'un secret unique pouvait permettre d'y accéder (Steger, 2012).

L'économie subjective est sous-tendue par la théorie du bien-être. Elle constitue une branche de la théorie néoclassique qui étudie les différents états de l'économie sous l'angle du bien-être social. La quantification du bien-être subjectif est d'autant plus importante dans les pays en développement qu'il faut améliorer le système d'information statistique actuellement peu performant. De nos jours, cette mesure a progressivement évolué pour intégrer les manières à travers lesquelles les individus perçoivent globalement l'ensemble de leur parcours et conditions de vie. L'importance de la mesure du BES réside par ailleurs dans sa contribution à la complétude des mesures de la pauvreté (approches monétaire et non monétaire et celle basée sur les perceptions).

L'amélioration du bien-être des individus passe également par la possibilité de pouvoir concilier la vie professionnelle, les obligations familiales et la vie privée. D'un point de vue social, l'équilibre vie professionnelle-vie privée permet aux membres de la société d'avoir du temps libre pour entretenir les liens sociaux et participer à la vie dans leurs collectivités (OCDE, 2011). Cet équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée est influencé par la façon dont le temps est réparti entre le travail rémunéré et les activités domestiques. La répartition du temps entre ces deux types d'activités peut être influencée aussi bien par des facteurs culturels que des mesures politiques (adoption de pratiques de travail favorables de famille).

De Chacus (2016) s'est intéressé à l'enjeu et à l'impact de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Dans le cadre de l'amélioration de leur cadre de vie, les familles sont à la quête permanente de cet équilibre. Pour l'auteur, en fonction des formes d'emplois et des horaires associés, les familles et les individus ont de plus en plus de difficultés à équilibrer les nombreuses sollicitations parfois contradictoires de la vie professionnelle, et de la vie de famille. Le déséquilibre touche beaucoup plus les femmes que les hommes et est à la base du stress, de la dépression, de l'hypertension, etc., et donc conduit à une dégradation du bien-être des individus (de Chacus, 2016).

### **3.1.10. Concept et méthode de calcul de l'IQCV**

#### **3.1.10.1 Conditions de logement**

Le logement est essentiel pour satisfaire les besoins élémentaires, mais ne se résume pas à la possession des quatre murs et d'un toit. Dans le cadre des Observatoires Nationaux sur le Dividende Démographique (ONDD), les conditions de logement sont appréhendées par le nombre de pièce par personne, l'accès aux équipements sanitaires de base et le coût du logement (CREFAT, 2016).

#### **3.1.10.2 Liens sociaux**

Le lien social désigne l'ensemble des relations qui unissent des individus faisant partie d'un même groupe social et ou qui établissent des règles sociales entre individus ou groupes sociaux différents. Il représente la force qui lie entre eux les membres d'une communauté sociale, d'une association, d'un milieu social. Cette force peut varier dans le temps et dans l'espace ; c'est-à-dire que le lien social peut se retrouver plus ou moins fort selon le contexte dans lequel se situe le phénomène étudié. Lorsque le lien social devient de faible intensité ou de piètre qualité, certains chercheurs et courants politiques abordent le problème sous l'angle de la « crise » du lien social puisque la qualité et l'intensité du lien social agissent comme des déterminants de la qualité et de l'intensité des rapports sociaux des membres du groupe.

La qualité du réseau social est l'indicateur permettant de mesurer le lien social. Il est exprimé par la proportion d'individus ayant des proches ou amis sur lesquels ils peuvent compter en cas de besoin.

#### **3.1.10.3 Environnement**

La qualité de l'environnement a une incidence directe sur la santé des individus (pollution et santé, valeur à la beauté et à l'assainissement). Par exemple, un environnement sain est une source de satisfaction car améliore le bien-être dans toutes ses dimensions. Dans cette sous-dimension du cadre de vie, l'environnement est pris en compte à travers deux indicateurs qui sont la qualité de l'eau et la pollution atmosphérique. Le premier indicateur se définit comme le pourcentage d'individu satisfait de la qualité de leur eau, quelle que soit sa source. Le second indicateur est la concentration moyenne annuelle en microgramme par mètre-cube de particules fines (PM2.5) dans les quartiers résidentiels.

#### **3.1.10.4 Engagement civique et gouvernance**

L'engagement civique permet aux citoyens de se faire entendre et de participer au fonctionnement politique de leur pays alors que la bonne gouvernance renforce la confiance des citoyens dans les pouvoirs publics. Il prend aussi en compte des aspects de gouvernance liés à la fourniture des biens publics. La participation des parties prenantes à l'élaboration de réglementations et celle électorale sont des indicateurs permettant d'apprécier l'engagement civique et gouvernance. La participation des parties prenantes mesure le degré de transparence du gouvernement lors des processus d'élaboration des règlements. En ce qui concerne la participation électorale, elle est appréhendée par le pourcentage d'inscrit sur les listes électorales ayant voté lors de l'élection la plus récente.

### **3.1.10.5 Bien-être subjectif**

En 2013, l'OCDE définit le bien-être subjectif comme un bon état d'esprit incluant toutes évaluations, positives ou négatives, que les gens font de leur vie et les réactions affectives des gens par rapport à leurs expériences vécues. Sa mesure permet de comprendre le gap qui existe entre les conditions objectives des individus et leurs propres évaluations de ces mêmes conditions. La satisfaction à l'égard de la vie est l'indicateur qui permet de mesurer le bien être subjectif. Cet indicateur est le jugement global que les individus portent sur leur vie, plutôt que leurs sentiments du moment.

### **3.1.10.6 Sécurité**

Le sentiment de sécurité personnelle est un élément essentiel du bien-être des individus. Il inclut le risque d'être victime d'une agression physique ou d'autres crimes ou délits. La criminalité entraîne des pertes en vies humaines et de biens. Elle peut également causer des souffrances physiques, un stress post-traumatique et des états d'anxiété. Les indicateurs de mesure de la sécurité sont le sentiment de sécurité des personnes lorsqu'elles marchent seules la nuit et le taux d'homicides. L'indicateur sentiment de sécurité des personnes lorsqu'elles marchent seules la nuit est le pourcentage des personnes qui déclarent se sentir en sécurité lorsqu'elles marchent seules la nuit. Quant au taux d'homicides volontaires, il est appréhendé par le nombre annuel d'homicides volontaires pour 100 000 individus.

### **3.1.10.7 Equilibre vie professionnelle - vie privée**

Pour mesurer l'équilibre vie professionnelle-vie privée, le CREG-CREFAT propose comme indicateurs le temps consacré aux loisirs et à soi et les horaires de travail lourds. Le temps consacré aux loisirs et à soi est le nombre moyen de minute par jour consacré aux loisirs et aux préoccupations personnelles telles que dormir et manger. Pour mesurer les horaires de travail lourds, le pourcentage d'employés travaillant au moins (50) cinquante heures par semaine en moyenne est utilisé.

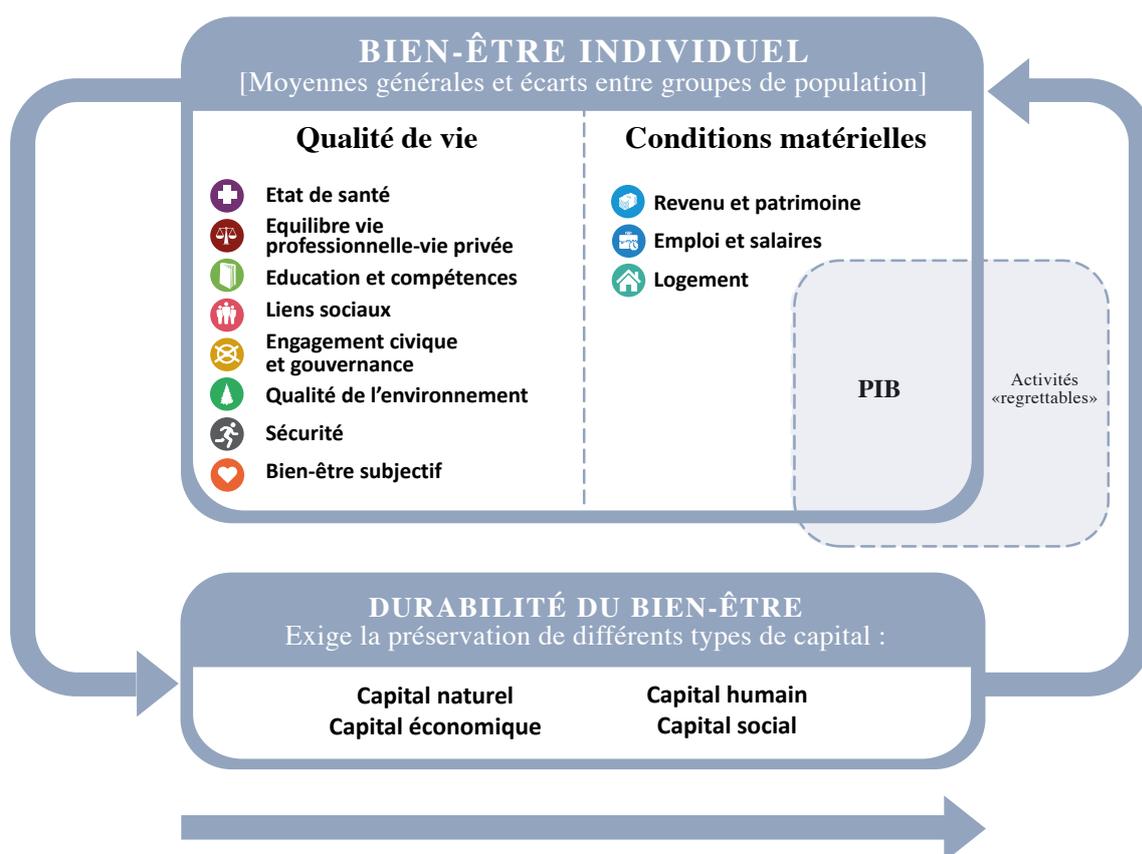
## **METHODE DE CALCUL DE L'IQCV**

La qualité du cadre de vie est appréhendée par une enquête nationale sur la perception des populations par rapport à la vie en général et à certaines dimensions de leurs conditions de vie en particulier. Lorsque ces données ne sont pas disponibles au niveau national, une enquête légère dans les capitales régionales/départementales peut servir à renseigner les indicateurs de la deuxième dimension. Cette méthode est dérivée de « l'indicateur du Vivre Mieux » ou « **Better Life Index** » de l'OCDE.

### **3.1.11. Le « Better Life Index »**

L'indicateur du vivre mieux ou « Better Life Index » en anglais est un indicateur développé par l'OCDE en 2011 pour mesurer le bien-être individuel dans les pays de l'OCDE. Il permet aux individus de comparer les pays selon leurs propres préférences au moyen de 11 thèmes considérés comme essentiels au bien-être (Figure 0.1).

**Figure 0.1 :** Modèle en diamant pour le Bénin et le DDMI selon les départements



Source : OCDE, 2013

L'indicateur du vivre mieux s'inscrit dans le cadre du programme de l'OCDE «The Better Life Initiative» (l'Initiative du vivre mieux), lancé en mai 2011. Cette initiative s'appuie sur le rapport de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure de la performance économique et du progrès social.

Les onze critères du bien-être utilisés dans cet indicateur ont été choisis en tenant compte de la théorie comme de la pratique, et après consultation sur la meilleure façon de mesurer le bien-être à des fins de comparaison.

Mesurer le bien-être et le progrès est un des principaux objectifs que poursuit l'OCDE dans le cadre de l'initiative du vivre mieux à travers différents axes de recherche et autres études en cours (OCDE). Afin que les mesures du bien-être aient un réel impact sur la vie des gens, elles doivent être intégrées, selon l'organisation, au processus d'élaboration des politiques. Comblé le fossé entre les mesures du bien-être et l'intervention politique est ainsi un défi. Sur la base du Cadre d'évaluation du bien-être et du progrès de l'OCDE, l'organisation fait avancer ces problématiques au moyen de différents travaux d'analyse.

L'agenda sur la mesure du bien-être nécessite des mesures statistiques nouvelles et de meilleure qualité pour combler le vide existant entre les statistiques économiques classiques parfois utilisées comme indicateurs indirects à la mesure du bien-être des personnes, et les indicateurs qui se rapportent plus directement à la vie des individus. L'OCDE a élaboré un certain nombre de lignes directrices et de cadres conceptuels pour aider ceux qui souhaitent développer de meilleures mesures du bien-être et fait avancer l'agenda de la mesure du bien-être avec divers travaux.

Les pondérations sont attribuées par les utilisateurs qui construisent et adaptent leur propre indicateur. Pour ce faire, l'utilisateur doit noter chaque critère de 0 (« pas important ») à 5 (« très important ») et définir la pondération comme fraction de ce critère de sorte que la somme de toutes les pondérations soit égale à 100%.

Chaque critère du bien-être est mesuré à partir d'un à quatre indicateurs. À l'intérieur de chaque critère, on calcule la moyenne des indicateurs utilisés avec la même pondération. La normalisation se fait à partir d'une formule classique qui permet de convertir les valeurs d'origine des indicateurs en nombres compris entre 0 (le pire résultat possible) et 1 (le meilleur résultat possible).

### 3.1.12. La qualité du cadre de vie dans le cas de l'observatoire du DD

La mesure de la qualité du cadre de vie dans le cas des Observatoires nationaux sur le dividende démographique s'appuie sur sept des onze thèmes constituant l'indicateur du vivre mieux de l'OCDE. Les quatre autres thèmes qui ne sont pas retenus dans le cadre de vie sont pris en compte dans d'autres dimensions, notamment les profils NTA (revenu et patrimoine, emploi et salaires) et l'indice du capital humain (santé, éducation).

L'indicateur est ainsi conçu autour des sept champs suivants :

- Conditions de logement ;
- Liens sociaux ;
- Environnement ;
- Engagement civique et gouvernance ;
- Bien-être subjectif ;
- Sécurité personnelle ;
- Equilibre vie professionnelle - vie privée.

Chaque champ est appréhendé par un ou plusieurs indicateurs permettant de faire une comparaison des pays ou des régions à l'intérieur des pays. Il s'agira de fournir une note correspondant à l'indicateur sous-dimensionnel permettant d'appréhender le niveau de qualité atteint dans chaque sous-dimension. L'indicateur synthétique de qualité du cadre de vie (IQCV) est obtenu par agrégation des indicateurs sous-dimensionnels. Ces résultats sont présentés au niveau départemental pour appréhender le niveau de qualité du cadre de vie. Par ailleurs, ils peuvent être présentés au niveau régional afin de cerner les disparités spatiales en termes de qualité du cadre de vie.

Les détails de la méthodologie sont expliqués par le CREG (2017) dans le Manuel sur les dimensions et indicateurs de suivi de l'Observatoire démographique du dividende. La liste des critères (ou sous-dimensions) et des indicateurs de base est présentée dans le tableau suivant.

**Tableau 2.1 :** Sous-dimensions et indicateurs de la qualité de chaque dimension de l'indice

Sous-dimension	Indicateurs	Formules de normalisation
Engagement civique et gouvernance ECG	Participation électorale	$N=x$
	Participation des parties prenantes à l'élaboration des lois et réglementations	$N=x$
Liens sociaux LSC Environnement ENV	Qualité du réseau social	$N=x$
	Pollution atmosphérique	$N=1-\min(x,50)/50$
	Qualité de l'eau	$N=x$
Conditions de logement LOG	Nombre de pièces par personnes	$N=\min(x ; 1)$
	Accès aux équipements sanitaires de base	$N=x$
	Coût du logement	$N=1-\min(x,0.5)/0.5$

Sous-dimension	Indicateurs	Formules de normalisation
Bien-être subjectif BES	Satisfaction à l'égard de la vie	$N=x$
Equilibre travail professionnel – Vie privée VPP	Nombre d'heure de travail lourd	$N=1-x$
	Temps alloué aux loisirs et à soi-même	$N=1- x-6 /16$
Sécurité SEC	Sentiment de sécurité lorsque l'on marche seul la nuit	$N=x$
	Taux d'homicide	$N=1-\min(x;20)/20$

Source : CREG 2017, Manuel sur les dimensions et indicateurs de suivi de l'ONDD

L'indice composite de qualité du cadre de vie est obtenu par agrégation des valeurs des indicateurs sous-dimensionnels. Les données relatives aux indicateurs figurent dans les bases de données internationales, dans les enquêtes auprès des ménages, dans les enquêtes sur la perception des ménages et dans les sources administratives. Le tableau ci-dessus résume les sous-dimensions, le nom et la nature des indicateurs, la formule de normalisation de chaque indicateur.

A l'intérieur de chacune des sept (07) sous-dimensions de cette dimension de l'indice DDMI, on calcule la moyenne élémentaire des indicateurs avec la même pondération. Enfin, l'indice IQCV est calculé comme une moyenne arithmétique pondérée des poids retenus par l'OCDE. Ces poids sont de 3 pour la sous-dimension Engagement civique et gouvernance, 3 pour Liens sociaux, 4 pour Environnement, 4 pour les conditions de logement, 3 pour le bien-être subjectif, 3 pour l'équilibre travail professionnel-vie privée et 4 pour la Sécurité.

La formulation mathématique de l'IQCV s'écrit alors comme suit :

$$IQCV = \frac{3 * ECG + 3 * LSC + 4 * ENV + 4 * LOG + 3 * BES + 3 * VPP + 4 * SEC}{24}$$

Avec *ECG* : Engagement civique et gouvernance ; *LSC* : Liens sociaux ; *ENV* : Environnement ; *LOG* : Conditions de logement ; *BES* : Bien-être subjectif ; *VPP* : Equilibre vie professionnelle – Vie privée et *SEC* : Sécurité

Par ailleurs, il est à noter que l'IQCV peut être obtenu pour l'ensemble de la population, mais il est également désagrégé par sexe. Parmi les indicateurs élémentaires de la dimension 2, certains sont spécifiques au sexe, d'autres non. En fait, ces indicateurs qui ne sont pas sexo-spécifiques donc ne sont pas différenciables par sexe. Il s'agit de variables invariables selon le sexe. C'est un exemple de pollution atmosphérique ou de qualité de l'eau. Pour ces variables, nous attribuons des valeurs identiques (ou communes) aux deux sexes. D'autre part, les indicateurs sexo-spécifiques prendront des valeurs différenciées en fonction du sexe des individus.

### 3.1.13. Sources des données

La première édition de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM-1) réalisée par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD) en 2019 contient des données à jour sur l'accès des ménages aux équipements sanitaires de base, leur perception par rapport à la vie et la sécurité personnelle. Ce sont ces données que nous avons utilisées pour renseigner les indicateurs relatifs à ces variables. Quant aux données sur la sécurité, elles proviennent de l'annuaire statistique 2018 du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP).

Les données ayant servi à renseigner les indicateurs sur les conditions de logement sont tirés de l'EHCVM 1. Worldwide Governance Indicators (WGI) fournit les données sur les indicateurs de gouvernance dans

le monde. Ces données ont permis de renseigner l'indicateur sur la participation des parties prenantes à l'élaboration des réglementations. Ces données ont été complétées par le taux de participation électorale à l'élection législative de 2019 provenant de la Cour Constitutionnelle du Bénin (CCB). Quant aux données nécessaires pour renseigner l'indicateur sur la pollution atmosphérique, elles sont tirées de la base de données de la Banque mondiale sur les indicateurs de développement dans le monde.

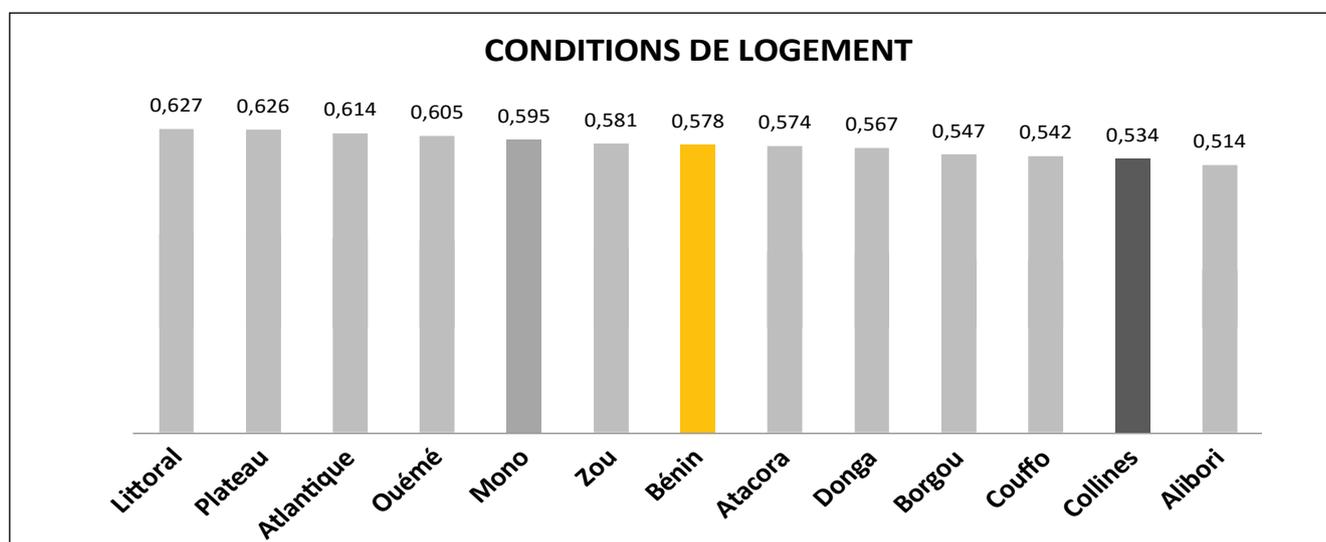
## RESULTATS ET IMPLICATIONS

L'analyse des résultats de la qualité du cadre de vie au Bénin a été faite suivant les sept (07) sous-dimensions qui composent la deuxième dimension de l'ONDD.

### 3.1.14. Conditions de logement.

Le graphique 2.1 présente les résultats de la sous-dimension « Conditions de logement » aussi bien au niveau national et fait une comparaison du score de ladite sous-dimension entre les départements du Bénin.

**Graphique 2.1 :** Score de la sous-dimension « Conditions de logement »



Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019, à partir des données EHCVM-2019 (INStad, 2019)

En 2019, cette sous-dimension obtient un score moyennement satisfaisant de 57,8 % au Bénin. Cette performance est en grande partie portée par les scores des indicateurs associés au nombre de personnes par pièces (69,4 %) et l'accès aux équipements sanitaires de base (21,5 %). Ceci s'explique par l'appui apporté aux populations par les politiques publiques en termes de programmes de logements sociaux comme, par exemple, le programme « 20 000 logements » qui à terme permettra à bon nombre de familles d'accéder au logement.

Toutefois, le coût du logement continue d'être un défi majeur pour les populations notamment celles vivant en milieu urbain. Cela se traduit par le poids du logement dans le budget des ménages (8,8 %) qui bien qu'apparemment faible reste relativement important. L'analyse spatiale des résultats montre que cinq départements sont bien dotés en ce qui concerne les conditions de logement : le Littoral (62,7 %), le plateau (62,6%), l'Atlantique (61,4 %), Mono (59,5 %) et l'Ouémé (60,5 %). Les autres départements, notamment l'Alibori (51,4 %), l'Atacora (57,4 %), le Borgou (54,7 %), les collines (53,4 %) le Couffo (54,2 %) et la Donga (56,7 %) sont en deçà de la moyenne nationale. Cela pourrait être dû aux insuffisances d'équipements sanitaires de base dans ces départements au début des années 2015-2016.

Quant aux départements qui ont des scores au-dessus de la moyenne nationale ils ont bénéficié ces dernières années d'investissements importants dans l'accès et la qualité des services sociaux de base.

En ce qui concerne le département du littoral, sa qualité de métropole crée un conglomérat important et attractif ; en conséquence, on y observe une hausse du coût de logement et une promiscuité importante.

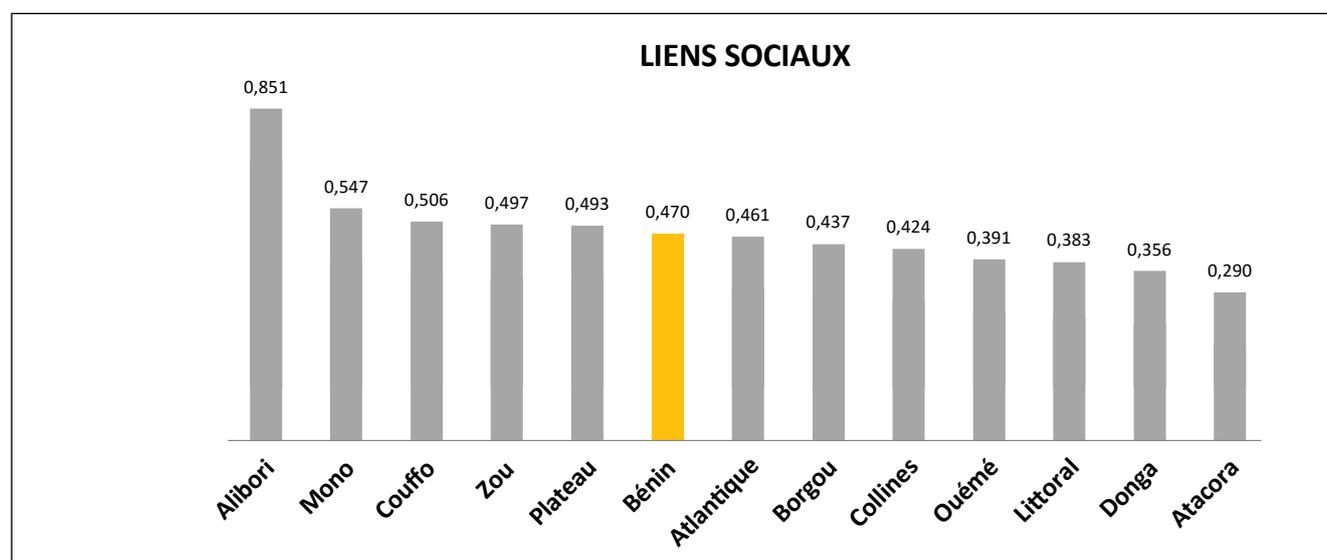
### 3.1.15. Liens sociaux

La qualité du réseau social est exprimée en pourcentage d'individus ayant des proches ou amis sur qui compter en cas de besoin. Il sert d'indicateur de mesure du lien social. La valeur de cet indicateur selon l'EHCVM, (INSAE, 2019) s'est établi à 47 % contre 63 % selon l'EMICOV (INSAE, 2015), soit une régression de 16 points de pourcentage correspondant à deux ménages. Il découle de cette baisse que moins de 5 ménages sur 10 connaissent quelqu'un sur qui compter en cas de besoin au lieu de plus de 6 sur 10 ménages, il y a 4 ans plus tôt. La dégradation de ce taux indique un effritement des liens sociaux jadis plus fort. Cette situation pourrait s'expliquer par la mise en œuvre des réformes qui ont entraîné des mutations transitoires au niveau de l'environnement économique et sociale (liquidation des entreprises publiques, perte d'emploi, raffermissement des mesures de gouvernance à travers entre autres la mise en place de la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme CRIET par la loi n° 2018-13 intervenue en juillet 2018 modifiant et complétant la loi n° 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin).

Les tendances observées au titre de cet indicateur en 2019 (voir le graphique 2.2) projette le département de l'Alibori en tête avec un score de 85,1 % contre 45,6 % qui le positionnait à la dernière place en 2015. Le département de la Donga, jadis premier en 2015 avec un taux de 84,1 % a dégringolé dans le classement et se retrouve à l'avant dernière place avec un score de 35,6 % juste devant le département de l'Atacora qui affiche un niveau plus bas de 29 %.

La performance notable enregistrée au niveau du département de l'Alibori, plus grand producteur de coton, pourrait être imputable au dynamisme des investissements consacrés au secteur de l'agriculture en lien avec la promotion de la filière coton dont la production est passée d'environ deux cent mille tonnes en 2015 à plus de sept cent mille tonnes en 2019. Par contre, le recul noté au niveau de l'Atacora serait dû à la crise alimentaire et aux effets des travaux des grands chantiers routiers engagés couplés aux différentes réformes mises en œuvre qui ont abouti à la mutation transitoire de l'environnement économique ; cela a dû impacter certaines régions plus que d'autres : c'est le cas de l'Atacora.

**Graphique 2.2 :** Répartition de l'indice des liens sociaux selon le département au Bénin en 2019

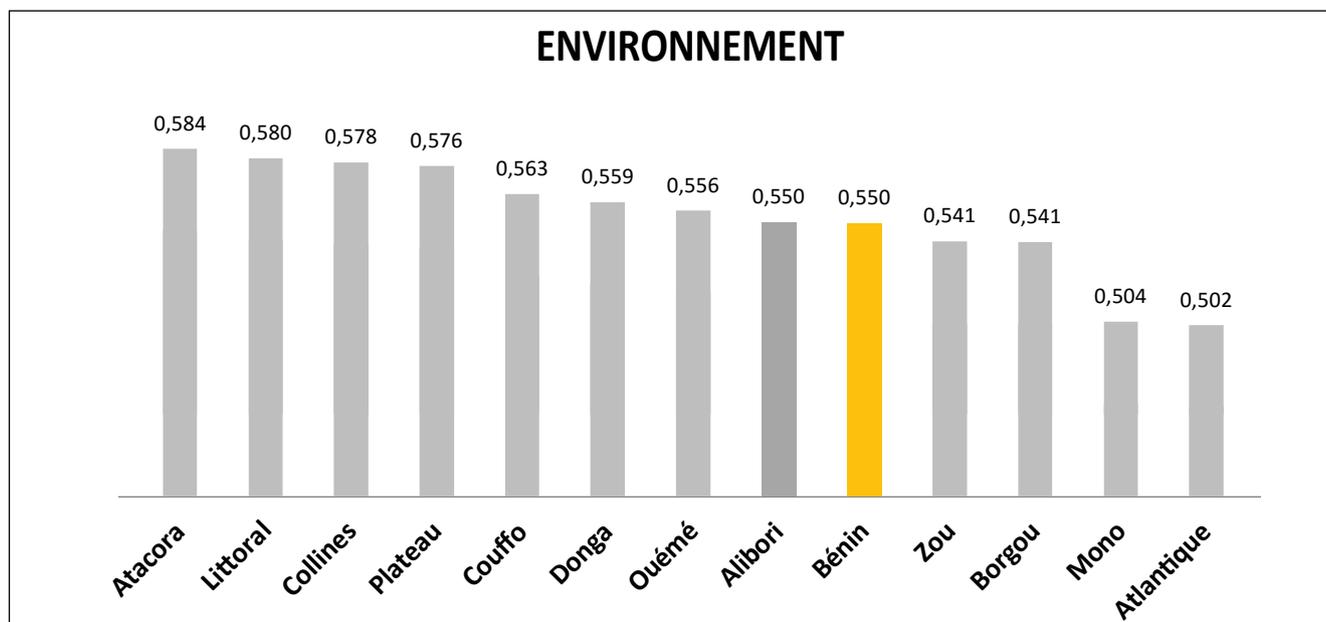


Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019, à partir des données EHCVM-2019 (INSAE, 2019)

### 3.1.16. Environnement

Le graphique ci-dessous présente les résultats de la sous-dimension « Environnement » aussi bien au niveau national qu'au niveau des départements.

**Graphique 2.3 :** Distribution de l'indice représentant la qualité de l'environnement selon le département en 2019



Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019, à partir des données EHCVM-2019 (INSAE, 2019)

De l'analyse des résultats au plan national, il ressort que les conditions environnementales sont légèrement au-dessus du seuil cible de 50 % avec un pourcentage de 55 %. L'analyse des différentes variables appréhendant cette dimension montre que la pollution atmosphérique constitue tout de même un défi de l'environnement au Bénin. En effet, alors qu'environ 87,9 % de la population sont satisfaites de la qualité de l'eau, la concentration de l'air en particules PM2.5 s'évalue à 39 microgrammes ce qui dépasse considérablement la moyenne mondiale de 10 microgrammes par mètre cube recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Ce score au niveau du Bénin pourrait donc s'expliquer par trois sources de pollutions majeures à savoir le trafic routier (particules de diesel), le chauffage (chauffage au bois notamment), l'industrie et le fait aussi que le Bénin proche des pays sahéliens comme le Niger subit parfois les conséquences des changements climatiques entraînant une dégradation de la qualité de l'air, sans occulter les pratiques agricoles à travers l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides.

Le score supérieur (58,4 %) à la moyenne nationale (55 %) du département de l'Atacora est plutôt dû à l'amélioration de la qualité de l'eau car la pollution de l'air est très préoccupante.

### 3.1.17. Engagement civique et gouvernance

La sous dimension « engagement civique et gouvernance » mesurée par le taux de participation électorale de la population et de la participation des parties prenantes à l'élaboration des réglementations (CCB 2019 et WGI), est de 38,2 % en 2019 contre 61,2 % en 2015, soit un recul de 23 points de pourcentage. Ce taux de 38,2 % est le même dans tous les départements contrairement à une diversité de taux observée en 2015 dans les mêmes départements avec une valeur minimale supérieure à 50 %. On note alors dans les départements un recul de plus de 17,8 %.

Le taux de participation aux élections législatives est de 27,10 % en 2019 et le taux des parties prenantes à l'élaboration des réglementations s'établit à 49,3 %. Ces deux taux sont faibles comparativement aux

valeurs de 2015 ou elles s'élevaient à 65,6 % pour la participation électorale et à 57,1 % pour la participation des parties prenantes à l'élaboration des réglementations.

Les différents reculs constatés au niveau national et au niveau départemental, s'expliquent par les réformes de grandes envergures engagées en lien avec (i) la loi n° 2018-23 du 17 septembre 2018 portant charte des partis politique en République du Bénin modifiée et complétée par la loi n° 2019-41 du 15 novembre 2019 pour lutter contre le système partisan et la multiplicité des partis politiques, (ii) la restructuration de l'environnement institutionnel dans le cadre de la participation des parties prenantes à l'élaboration de la réglementation.

La mise en œuvre de ces réformes a engendré des incompréhensions qui n'ont pas permis de dégager un consensus politique pour aller à une élection apaisée. Ces divergences ont occasionné des tensions qui ont joué sur la qualité des élections et ont abouti à des contentieux électoraux.

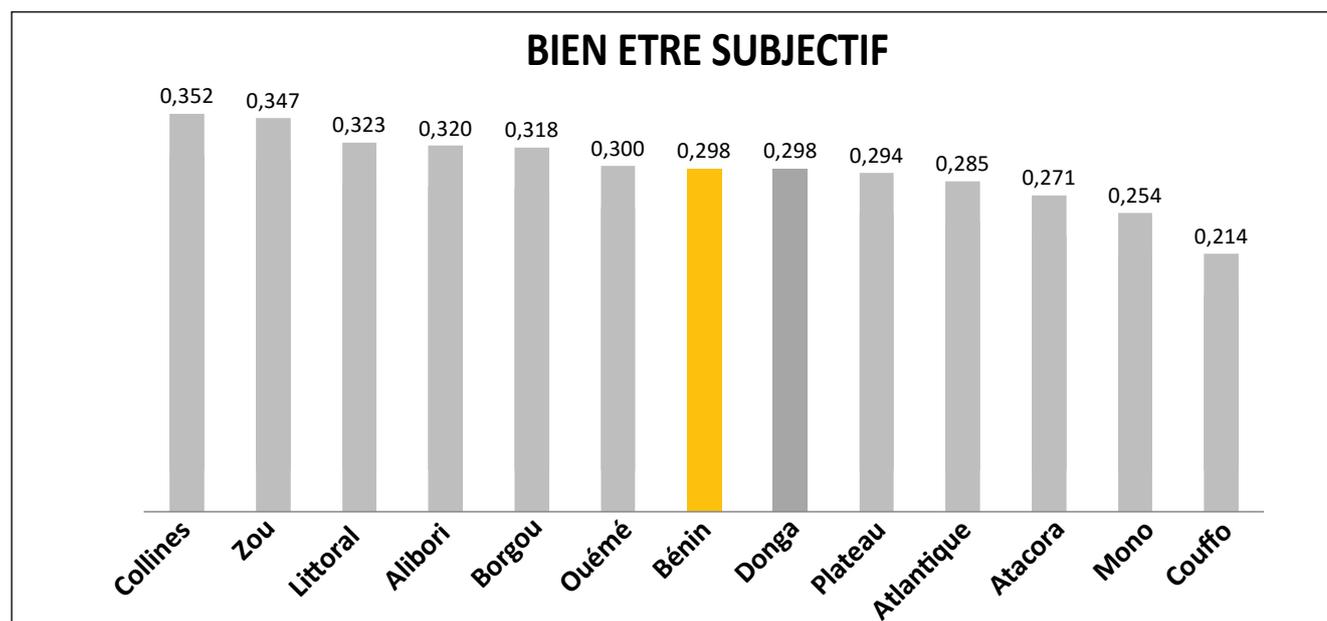
Notons également que, les opérations de libération des espaces publics occupées dans le cadre des travaux d'aménagement des villes et les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la corruption, l'obligation de la reddition des comptes et des réformes administratives ayant conduit à la liquidation des sociétés et agences entraînant des pertes d'emplois, constituaient des sources de désintérêt aux devoirs civiques.

### 3.1.18. Bien-être subjectif

L'indicateur du Bien-être subjectif (BES) retenu ici, est la proportion de personnes satisfaites à l'égard de la vie et qui résulte de l'enquête EHCVM-2019 (INSAE, 2019). Il exprime le sentiment du répondant par rapport à l'ensemble de son parcours de vie. La figure ci-dessous indique qu'au Bénin, 29,8 % des ménages sont satisfaits de leur vie. Ce qui peut entraîner un manque de confiance, voire d'insécurité par rapport à la vie.

Au niveau des départements, les Collines (35,2 %) et le Couffo (21,4 %) occupent respectivement la première et la dernière positions. Six (6) départements sont au-dessus de la moyenne nationale, 5 en dessous et seule la Donga est de même niveau. De manière générale, tous les départements ont une valeur proche de la moyenne nationale (environ 03 ménages sur 10) l'exception du Couffo pour laquelle 02 ménages sur 10 sont satisfaits de leur vie.

**Graphique 2.4 :** Distribution de l'indice du bien-être social selon département en 2019 au Bénin



Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019, à partir des données EHCVM-2019 (INSAE, 2019)

Ces résultats montrent que le bien-être ne se limite pas qu'à sa dimension monétaire et que d'autres facteurs tels que la santé, l'éducation, le plaisir ainsi que le sentiment éprouvé par rapport à un degré minimum d'aisance en sont aussi constitutifs.

Le résultat national exprime qu'un très grand nombre de personnes ont l'impression d'être exclus des fruits de la croissance économique. Ce qui peut induire négativement le développement social et économique du pays. L'insuffisance et le manque de relations personnelles, l'absence de compréhensions mutuelles permettant aux personnes de vivre et de travailler ensemble peuvent expliquer ce faible taux. Ainsi, on distingue les familles de référence ou familles-repères dont le passé prestigieux continuent de polariser les relations ; les familles classiques ou sans références valorisées et celles marginales ou rendues telles du fait des difficultés qu'elles éprouvent à s'insérer dans le tissu social. Les enfants, les femmes et les personnes du troisième âge pâtissent le plus du faible niveau de BES car leurs attentes à l'égard des actifs occupés sont de moins en moins comblées à cause de la morosité de la vie.

Les niveaux du BES exprimés dans différentes régions du Bénin peuvent aussi refléter la nature des interactions qui les caractérisent et qui est marquée tantôt par la méfiance, l'hypocrisie et parfois pour se protéger contre les velléités d'agression de l'entourage : être sur le qui-vive pour protéger ses acquis afin de continuer à exister. Les politiques publiques gagneraient à implémenter des actions qui valorisent la protection sociale de tous afin de contribuer au vivre ensemble. Cela suppose en amont, un diagnostic de la situation sociale du pays avant la mise en œuvre de politique d'investissement stratégique pour corriger les déséquilibres entre catégories sociales, entre communautés et entre régions afin que la fraternité, la justice et la cohésion sociale puisse servir de levier au travail au Bénin.

### **3.1.19. Sécurité**

L'indice de sécurité personnelle résulte de deux indicateurs spécifiques : la proportion de personnes qui se sentent en sécurité lorsqu'elles marchent la nuit et le nombre d'homicides pour 100. 000 habitants.

Sur le plan national, 74,6 % des personnes se sentent en sécurité. Ce résultat est en hausse par rapport à celui de 2015 (38,8 %). Selon les différentes variables qui appréhendent cette dimension, il ressort qu'un peu plus de la moitié des personnes interrogées (58,80 %) se sentent en sécurité lorsqu'elles se promènent seules dans la rue et que le taux d'homicide reste faible avec 1,76 cas d'homicides pour 100 000 habitants. Cela est certainement dû aux réformes multiples engagées par l'Etat dans le secteur sécuritaire. En effet, la création des cours spéciales, la fusion de la gendarmerie et de la police en une unité unique (police républicaine) ont contribué à l'amélioration de l'indice de sécurité. Aussi, ce système sécuritaire a-t-il bénéficié d'équipements adaptés en termes de modernité et de nouvelle technologie. Cependant, des efforts restent à faire pour renforcer le dispositif dans certaines zones à risque et pour face à la recrudescence de nouvelles formes d'insécurité cybercriminalité, de crime organisé, de criminalité transfrontalière, de blanchiment d'argent, etc.

La tendance départementale montre que tous les départements ont un indice de sécurité supérieur à 50 %. Le Plateau est le département où l'on se sent le plus en sécurité (90,2 %) et le Mono (65,7 %) celui où l'on se sent le moins en sécurité. Le faible score du Mono par rapport à la moyenne nationale peut s'expliquer en partie par sa position géographique (région frontalière avec le Togo) et surtout l'accroissement de la cybercriminalité (Phénomène de Kinninsi <sup>14</sup>). Pour ce qui est du Plateau, la politique sécuritaire nationale adoptée par le gouvernement couplé d'avec le phénomène culturel de ORO<sup>15</sup> pourrait expliquer sa position.

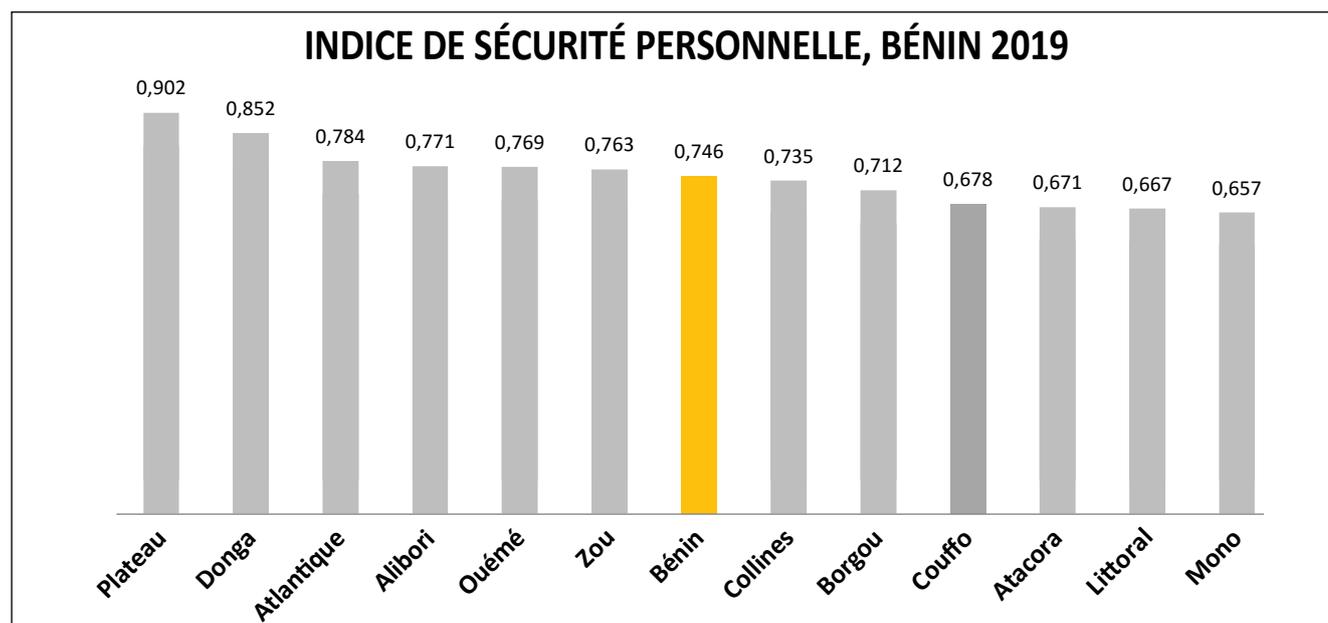
Six départements sur les douze du pays affichent un score égal ou au-dessus de la moyenne nationale.

---

<sup>14</sup> Pratiques occultes utilisant des sacrifices humains

<sup>15</sup> Pratiques endogènes garantissant la sécurité d'une communauté

**Graphique 2.5 :** Distribution de l'indice de sécurité personnelle selon le département en 2019



Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019, à partir des données EHCVM-2019 (INSAE, 2019).

Les départements enregistrant le plus petit et le plus grand nombre d'homicides volontaires pour 100 000 habitants sont Le Mono (0,384) et le Plateau (0,867).

Au regard de l'ensemble de ces résultats globalement satisfaisants, les pouvoirs publics doivent continuer d'appliquer les propositions issues des réformes et poursuivre la veille sécuritaire dans tous les départements vus les menaces terroristes observées ces derniers temps.

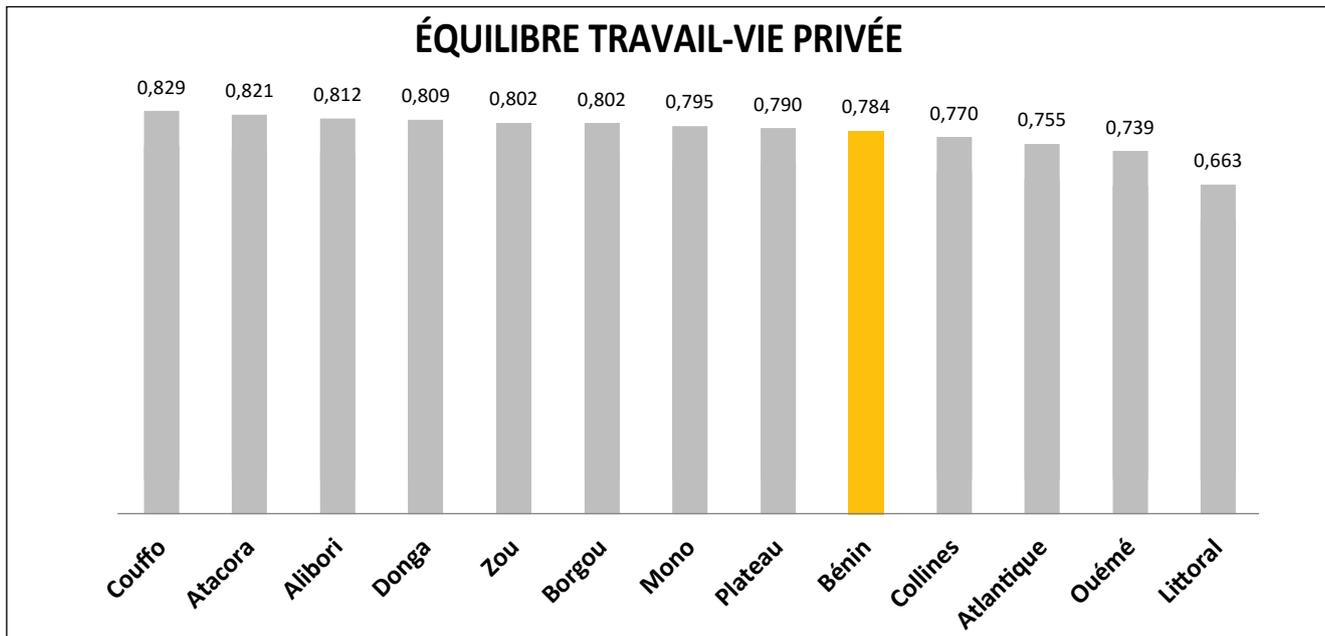
### **3.1.20. Equilibre vie professionnelle – vie privée**

L'équilibre vie professionnelle-vie privée est exprimé par deux indices : l'indice vie professionnelle qui se traduit par la proportion d'actifs occupés travaillant 50 heures et plus par semaine et l'indice vie privée apprécié par le temps consacré aux loisirs et à soi (nombre d'heures par jour).

Au Bénin, une proportion importante de la population active (78,4 %) estime qu'il y a équilibre entre vie professionnelle (70,9 %) et vie privée (85,9 %). Ce qui permet à certains d'accorder une partie de leur temps à leurs loisirs et à leur développement personnel. On note également que 29,1% des actifs occupés travaillent 50 heures et plus par semaine et que 18,25 heures par jour sont consacrées aux loisirs et à soi entraînant 5,75 heures de travail par jour. Ce qui indique que les béninois consacrent un temps appréciable au travail. Cette tendance est également observée au niveau des départements avec plus de 50 % de la population active qui reconnaît l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Cependant la tendance est plus faible dans le Littoral (66,3 %) et plus forte dans le Couffo (82,9 %). 8 départements ont un indice supérieur à la valeur nationale. Le fort résultat du Couffo peut s'expliquer par le désir d'autonomisation des jeunes dans ce département.

Ces informations pourraient s'expliquer par plusieurs facteurs dont la densité de l'activité économique, le coût de la vie, etc... Cet équilibre contribue également une facilité d'intégration des individus d'une même aire géographique, elle-même déterminant d'un cadre de vie plus sûr.

**Graphique 2.6 :** Distribution de l'indice d'équilibre vie professionnelle-vie privée selon de le département en 2019

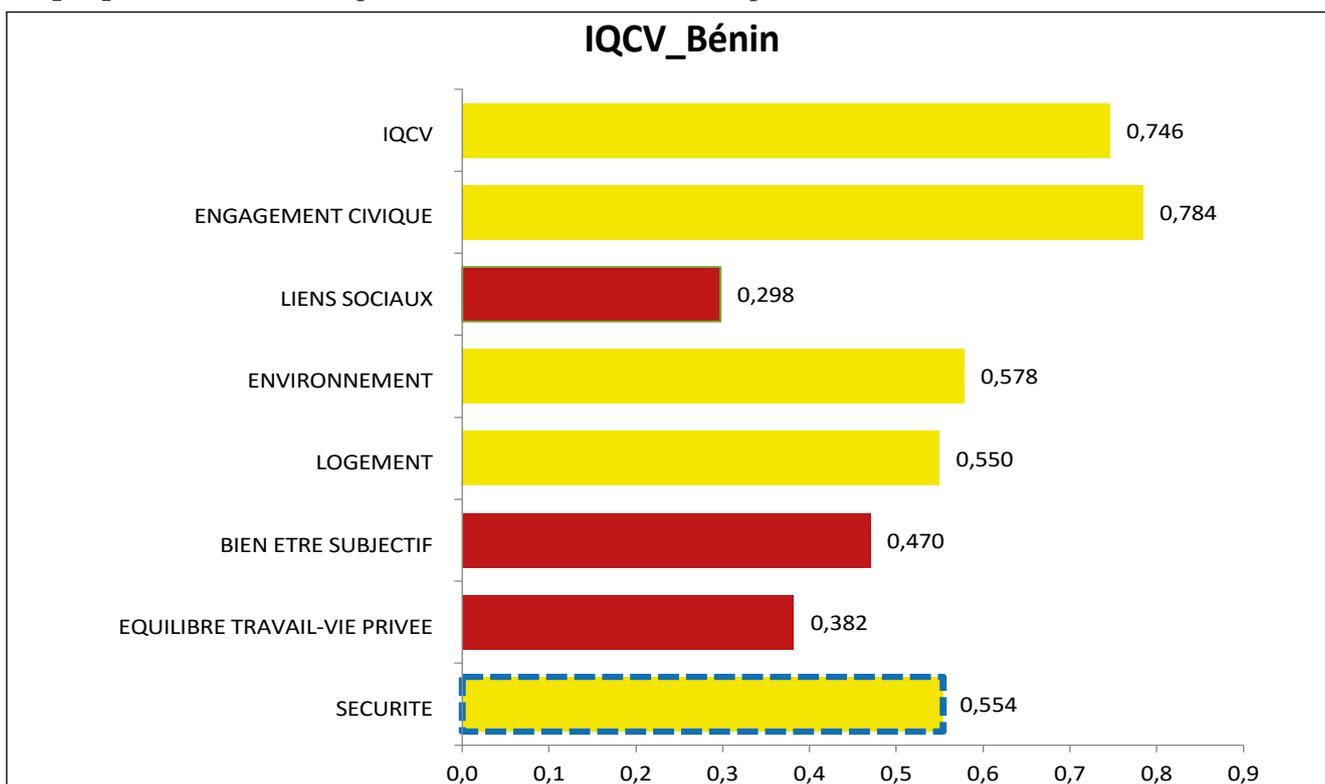


Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019 à partir des données EHCVM, 2019

### 3.1.21. Analyse des résultats de l'IQCV au niveau national

Le graphique 2.7 présente le résultat de l'Indice de la Qualité du Cadre de Vie (IQCV) du Bénin pour l'année 2019 qui s'établit à 0,55. Cette valeur s'explique par des scores appréciables réalisés au niveau des sous-dimensions sécurité, équilibre Travail-Vie privée, logement et environnement. Cependant, ce score reste plombé par les sous-dimensions bien-être subjectif, liens sociaux et engagement civique.

**Graphique 2.7 :** Indice de la qualité du cadre de vie et ses composantes



Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019, à partir des données EHCVM-2019 (INSAE, 2019)

Avec un score de 0,55, le niveau de la qualité du cadre de vie au Bénin reste moyennement satisfaisant en 2019, ce qui traduit une progression de 0,014 point par rapport à son niveau de 2015. Si l'on considère les différentes sous-dimensions qui caractérisent la qualité du cadre de vie, on peut noter que les performances du Bénin sont plus satisfaisantes dans le domaine de l'équilibre travail -vie privée. En effet, le plus grand score est noté avec cette sous-dimension ou la proportion d'actifs occupés travaillant 50 heures et plus par semaine est 0,29 et le temps consacré au loisir et à soi-même est 18,25 heures par jour. Un des éléments explicatifs est le respect du Bénin des dispositions de l'OIT qui accordent un certain privilège aux travailleurs de disposer de leur temps pour des occupations personnelles.

En matière de sécurité, le Bénin consent des efforts remarquables pour garantir la sécurité de sa population. Cela se traduit par le sentiment de sécurité perçue par cette dernière avec un score d'environ 0,746 en 2019. La sous-dimension environnement, moyennement bonne avec un score 0,55 renforce autant que faire se peut la qualité du cadre de vie. En effet, même si les performances dans le domaine de la pollution atmosphérique sont très faibles (39 microgrammes par mètre cube) alors que cette situation affecte directement la santé des habitants et met en danger les perspectives de développement, la perception de la qualité de l'eau est fortement acceptable 0.87.

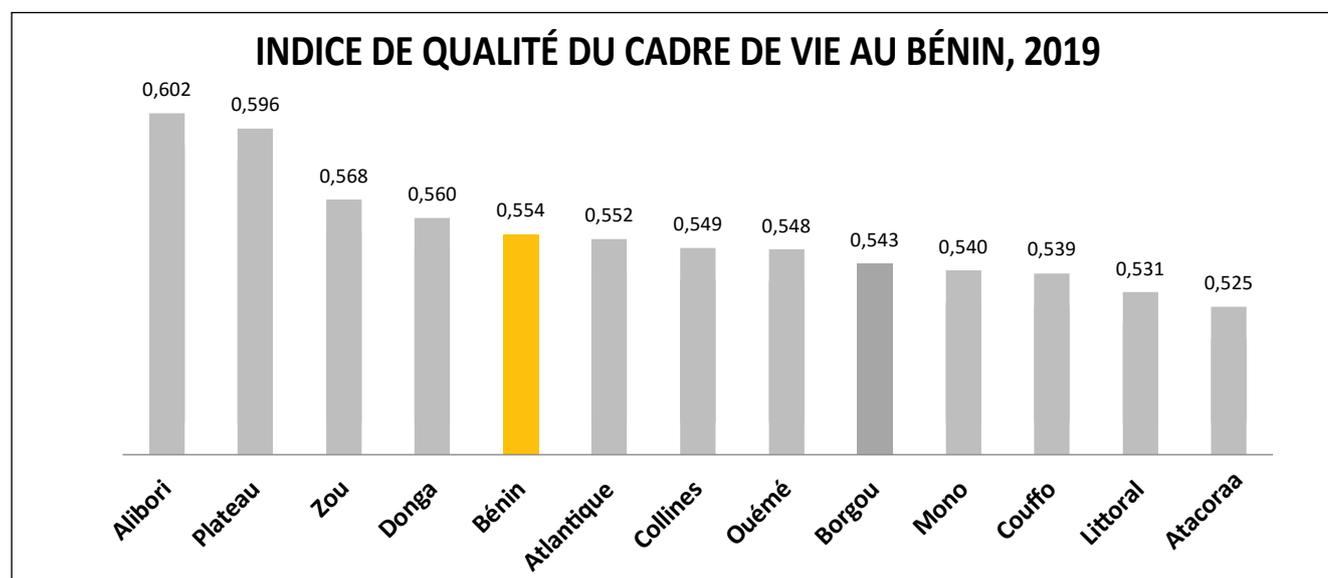
En ce qui concerne la sous-dimension « logement » Des efforts considérables ont été consentis au Bénin avec un score de 0,578. Toutefois l'accès au logement pour tous reste un défi à relever dans son ensemble. La mise en œuvre des réformes politiques a engendré des incompréhensions qui n'ont pas permis de dégager un consensus politique pour aller à une élection apaisée. Ces divergences ont occasionné des tensions qui ont joué sur la qualité des élections et ont abouti à des contentieux électoraux et des violences post-électorales.

C'est ce qui transparait à travers le faible score de la sous-dimension « engagement civique et gouvernance » qui est de 38%. De plus, la sous-dimension bien être subjectif tire davantage vers le bas la qualité du cadre de vie ou moins de 30% des populations se disent satisfaites à l'égard de la vie.

Aussi, est-t-il d'ajouter que l'un des scores les moins notés concerne la sous dimension liens sociaux, où seulement 47% des ménages connaissent quelqu'un sur qui compter en cas de besoins. On peut donc conclure que les faiblesses du réseau social ne garantissent pas les recours en cas de difficulté. Il s'en suit donc, l'incapacité fonctionnelle de ce réseau social à jouer un rôle d'amortisseur et de facilitateur dans la recherche d'aide, mais aussi pour recevoir des soutiens financiers.

### 3.1.22. Analyse des résultats de l'IQCV au niveau départemental

Graphique 2.8 : Distribution de l'indice de qualité du cadre de vie selon le département en 2019

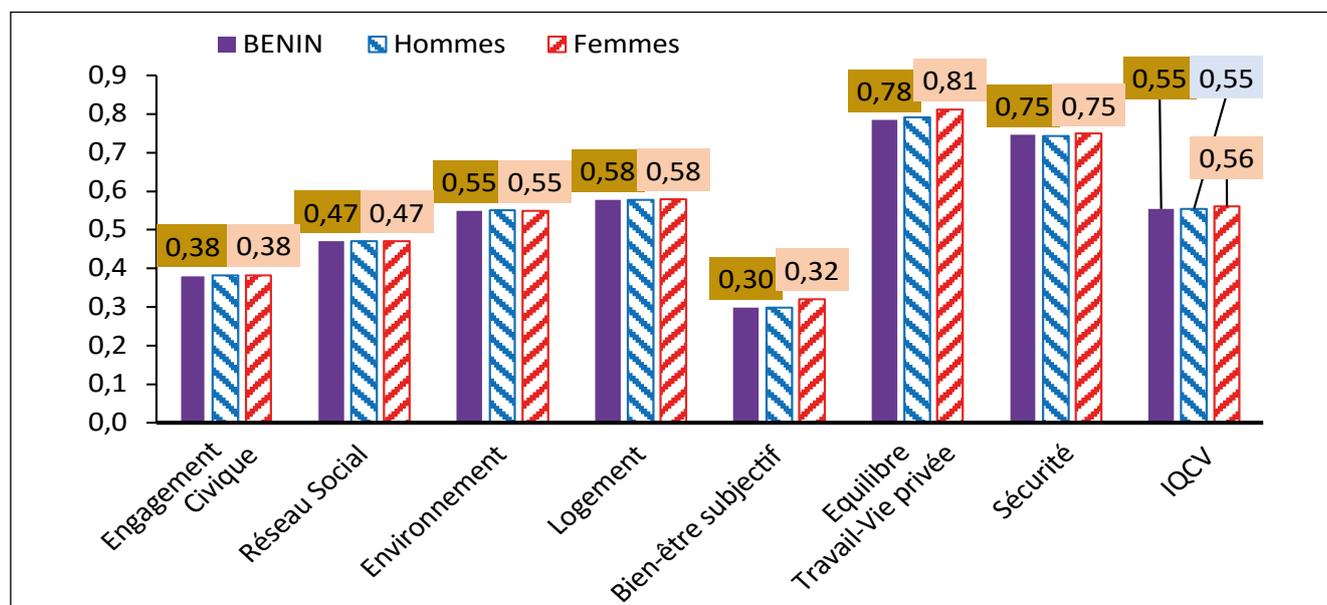


Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019

### 3.1.23. Analyse des résultats de l'IQCV selon le genre

De l'analyse des résultats, il ressort que la prise en compte du genre a fait l'objet d'une attention particulière dans les actions entreprises. En effet, en dehors de la sous dimension équilibre travail-vie privée ou le score enregistré pour les femmes dépasse nettement celui des hommes, toutes les autres sous dimensions ont fait apparaître une répartition équitable au profit du genre.

**Graphique 2.9 :** Distribution de l'indice de qualité du cadre de vie selon le sexe en 2019



Source : Equipe nationale et CREG, 2021

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'objectif de ce rapport est d'analyser l'indice de la qualité du cadre de vie au Bénin dans le cadre du Dividende Démographique du Bénin. Sept (07) sous-dimensions jugées essentielles dans la qualité du cadre de vie ont servi à construire et analyser cet indice. Il s'agit de : (i) Conditions de logement ; (ii) Liens sociaux ; (iii) Environnement ; (iv) Engagement civique et gouvernance ; (v) Bien-être subjectif ; (vi) Sécurité et (vii) Equilibre vie professionnelle-vie privée. Les résultats montrent que la qualité du cadre de vie au Bénin est moyennement acceptable en 2019 avec un score de 55,4 %. L'équilibre travail-vie privée et la sécurité constituent les facteurs essentiels contribuant à l'amélioration du cadre de vie au Bénin. Cela a été traduit par les scores appréciables réalisés par ces sous dimensions en 2019. Toutefois, il est à noter qu'un certain nombre de défis majeurs quant à la qualité de cadre de vie restent à être relevés au niveau du Bénin. Il s'agit notamment des liens sociaux faiblement perçus par les individus (47 %), de l'engagement civique et gouvernance (38,2 %) et du bien-être subjectif (29,8 %) dont les scores relativement faibles traduisent un manque de performance au niveau de ces sous dimensions. Des efforts doivent donc être consentis au niveau de ces trois sous dimensions dans le cadre des politiques publiques afin d'améliorer davantage la qualité du cadre de vie.

Par ailleurs, après analyse des résultats, il ressort également que certains aspects méritent une attention particulière des autorités afin de mieux prendre en charge les besoins de la population. On peut citer le niveau des conditions de logement, notamment l'habitat qui est une question très sensible, en raison notamment du déficit de l'offre en terrains aménagés pour les demandeurs de logements.

En définitive, toutes ces sous-dimensions qui ont été retenues dans le cadre de cette étude méritent d'être suivies afin de mieux cerner leur évolution en vue d'aider les autorités à répondre efficacement aux besoins des populations en termes d'amélioration de la qualité de leur cadre de vie.

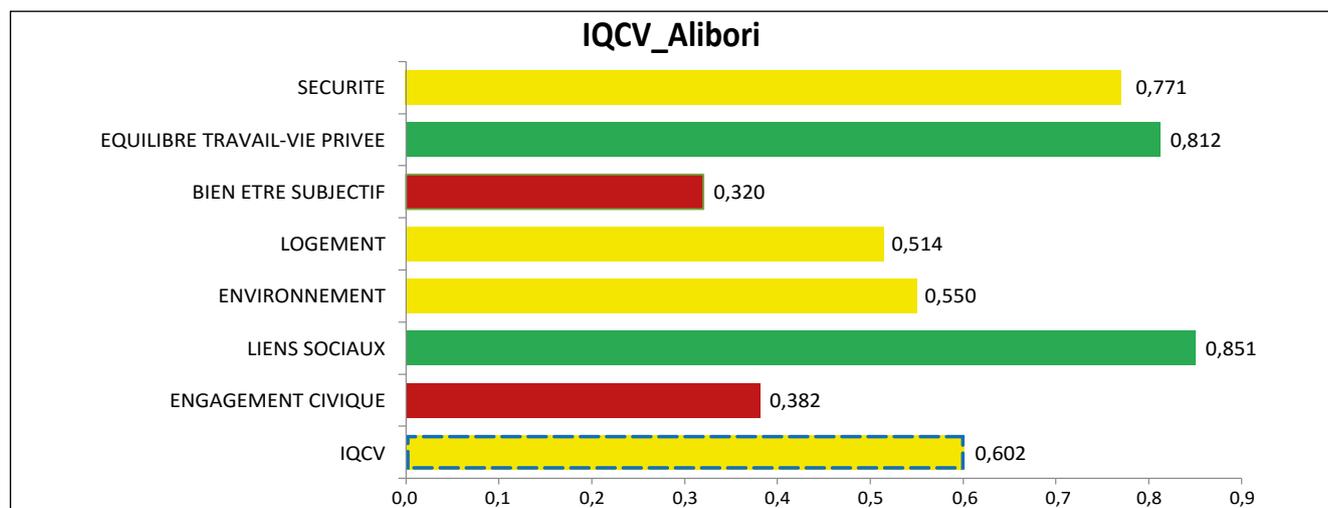
## RECOMMANDATIONS

Au regard de tout ce qui précède et de l'analyse de cet indice, il urge de formuler quelques recommandations à l'endroit des autorités en vue de l'implémentation des politiques visant l'amélioration du cadre de vie au Bénin pour une meilleure prise en compte des besoins de la population. Il s'agit de mettre l'accent sur :

- La nécessité de mener des actions en vue de réduire considérablement la part du budget des ménages consacrée au logement par la mise en œuvre de politiques de logement plus attrayantes et favorisant l'accès au logement à faible coût pour les populations ;
- Le renforcement du bien être subjectif ;
- La mise en œuvre d'actions visant à renforcer les liens sociaux en vue d'améliorer la proportion d'individus qui pensent avoir quelqu'un sur qui compter en cas de besoin.

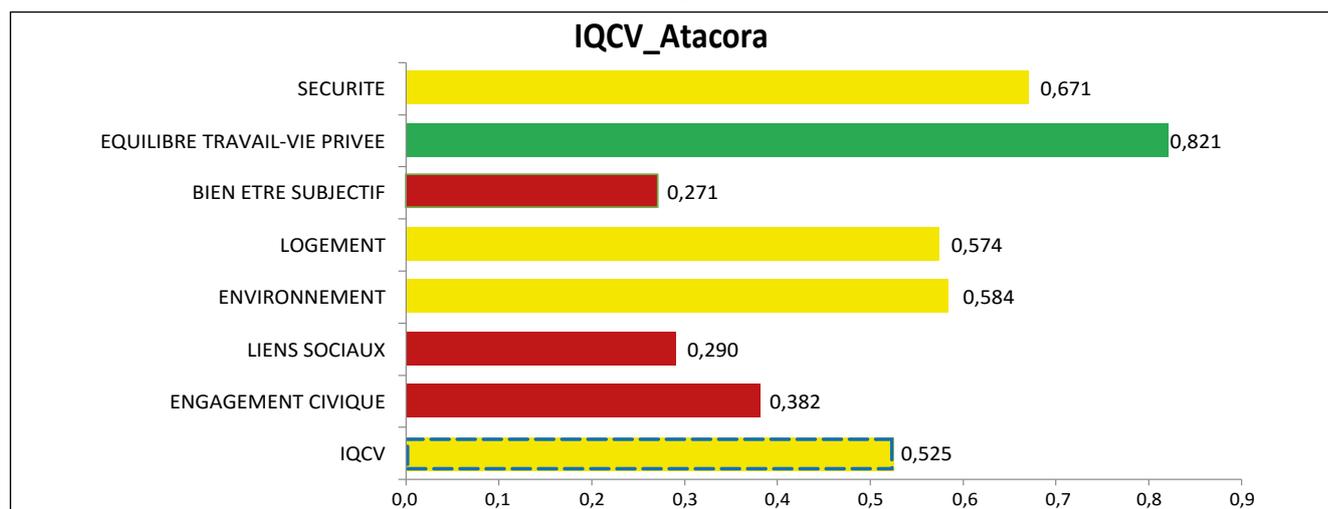
## ANNEXES

**Annexe 3.1 :** Indice de qualité du cadre de vie dans le département de l'Alibori en 2019



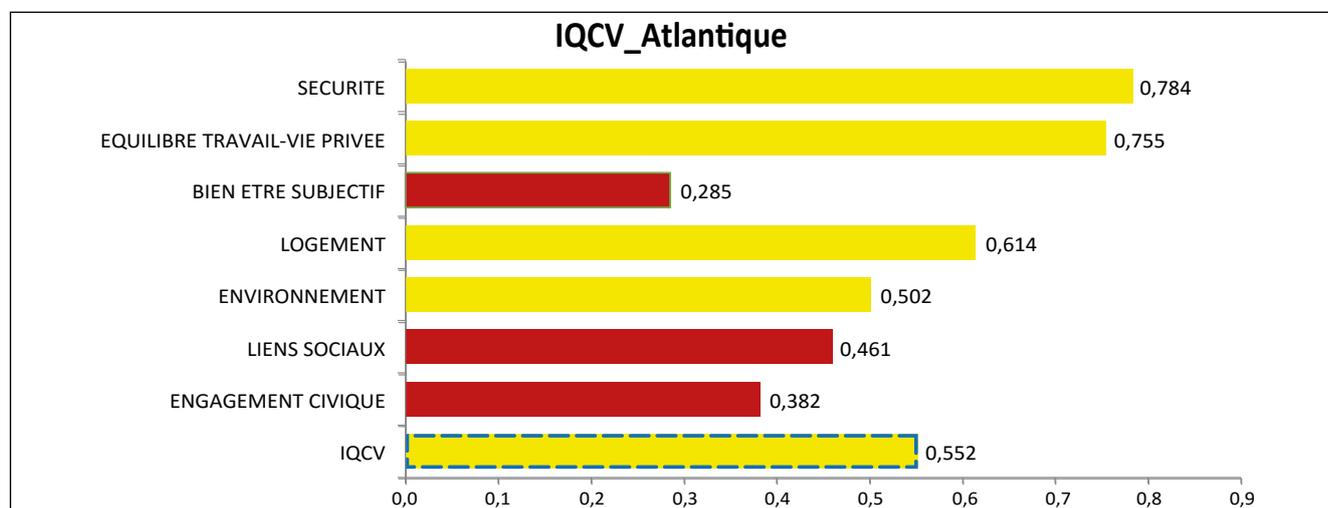
Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019

**Annexe 3.2 :** Indice de qualité du cadre de vie dans le département de l'Atacora en 2019



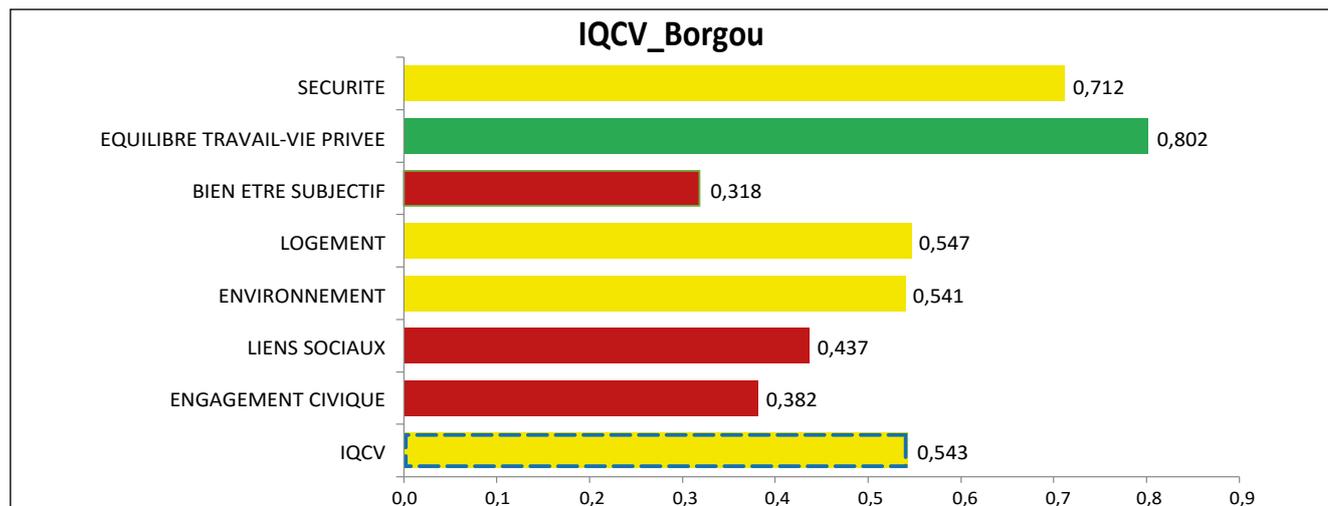
Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019

**Annexe 3.3 :** Indice de qualité du cadre de vie dans le département de l'Atlantique en 2019



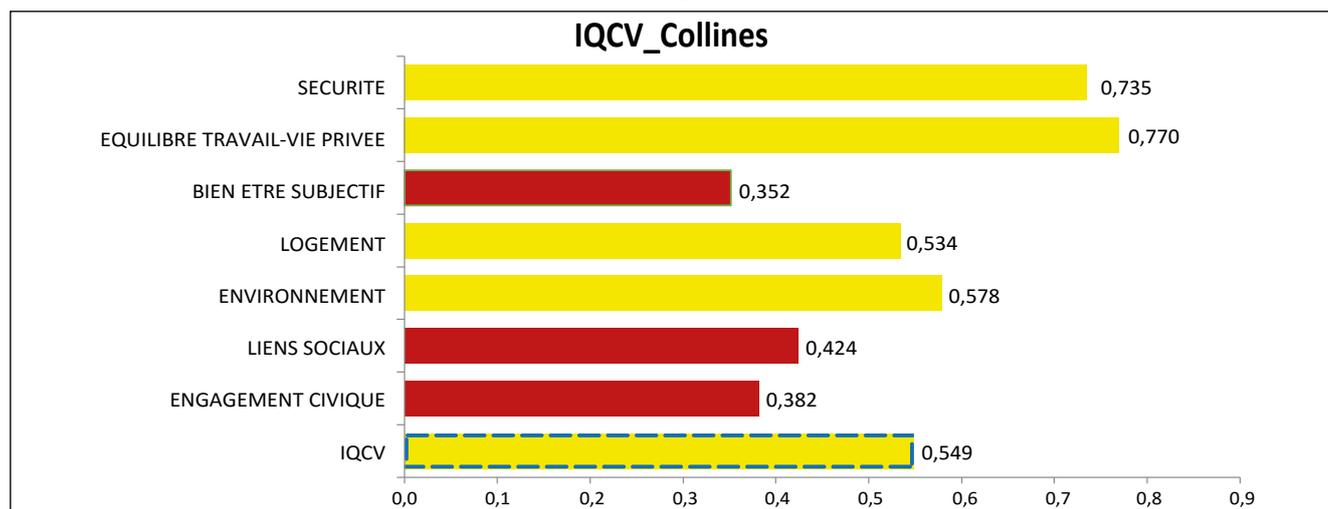
Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019

**Annexe 3.4 : Indice de qualité du cadre de vie dans le département du Borgou en 2019**



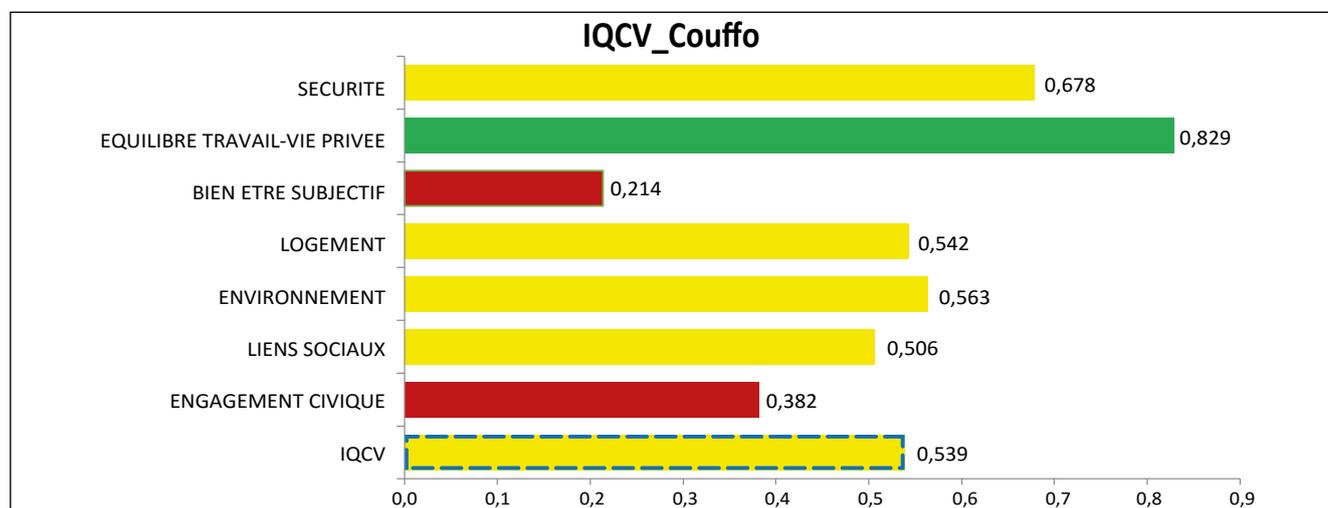
Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019

**Annexe 3.5 : Indice de qualité du cadre de vie dans le département des Collines en 2019**



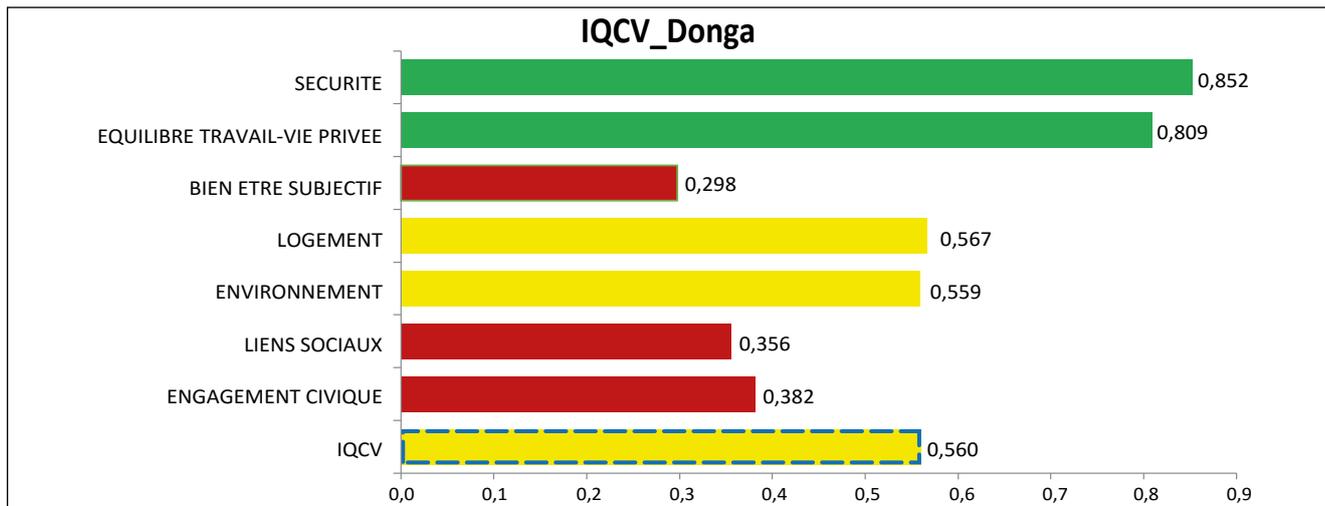
Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019

**Annexe 3.6 : Indice de qualité du cadre de vie dans le département du Couffo en 2019**



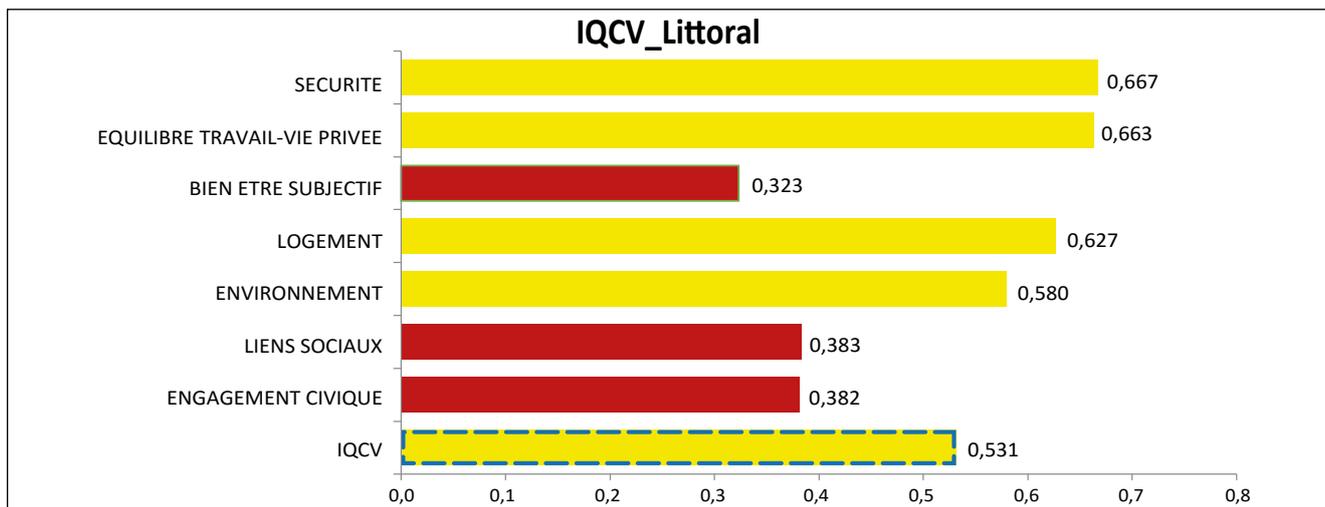
Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019

**Annexe 3.7 : Indice de qualité du cadre de vie dans le département de la Donga en 2019**



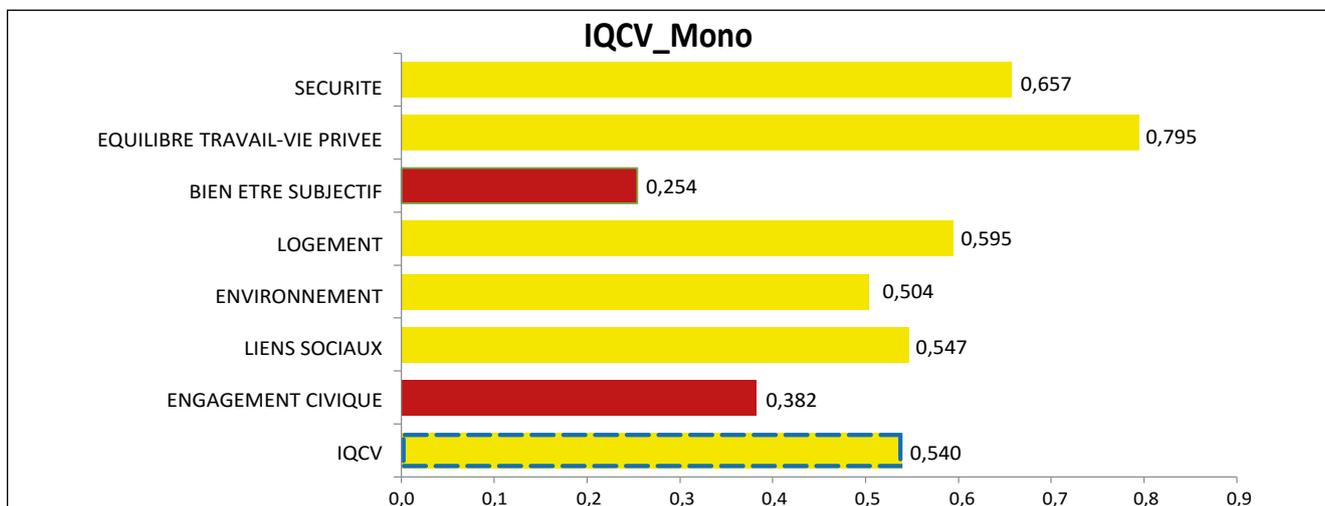
Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019

**Annexe 3.8 : Indice de qualité du cadre de vie dans le département du Littoral en 2019**



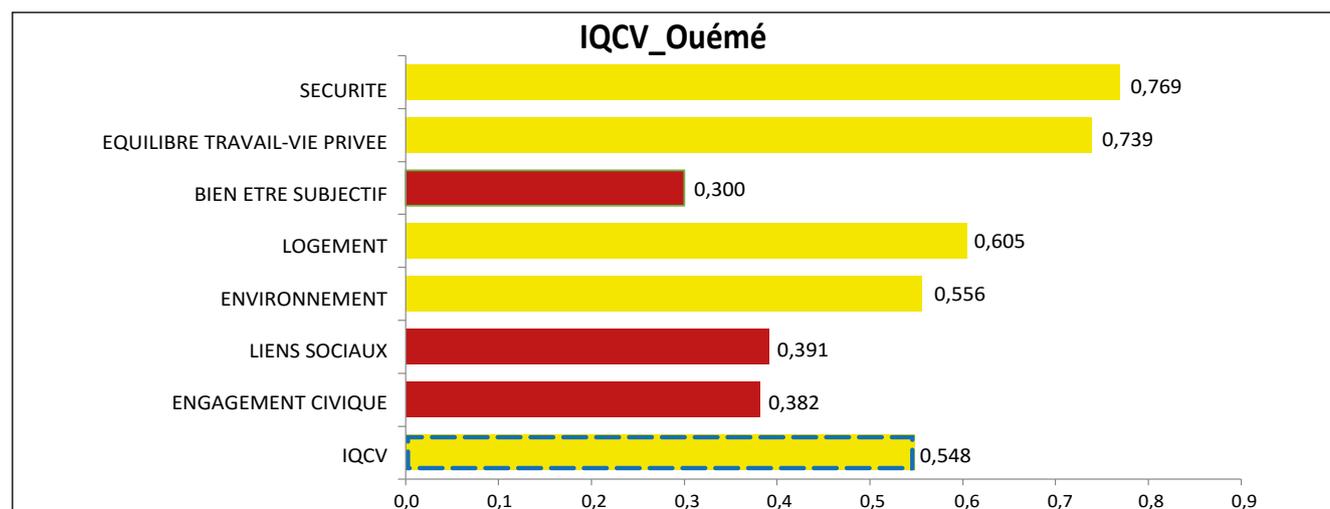
Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019

**Annexe 3.9 : Indice de qualité du cadre de vie dans le département du Mono en 2019**



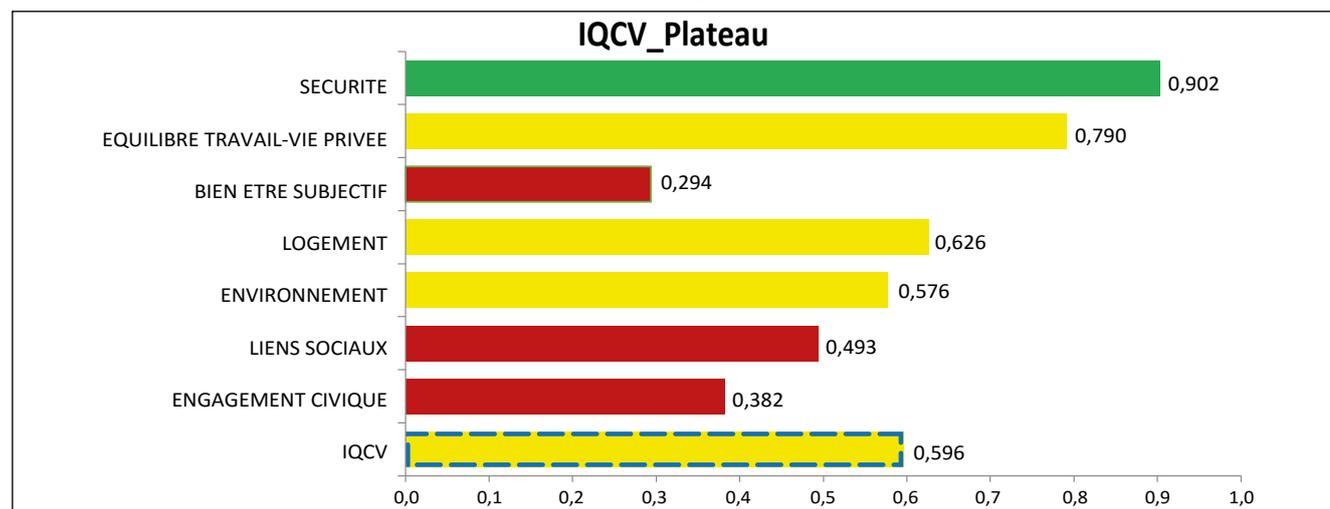
Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019

**Annexe 3.10 : Indice de qualité du cadre de vie dans le département de l'Ouémé en 2019**



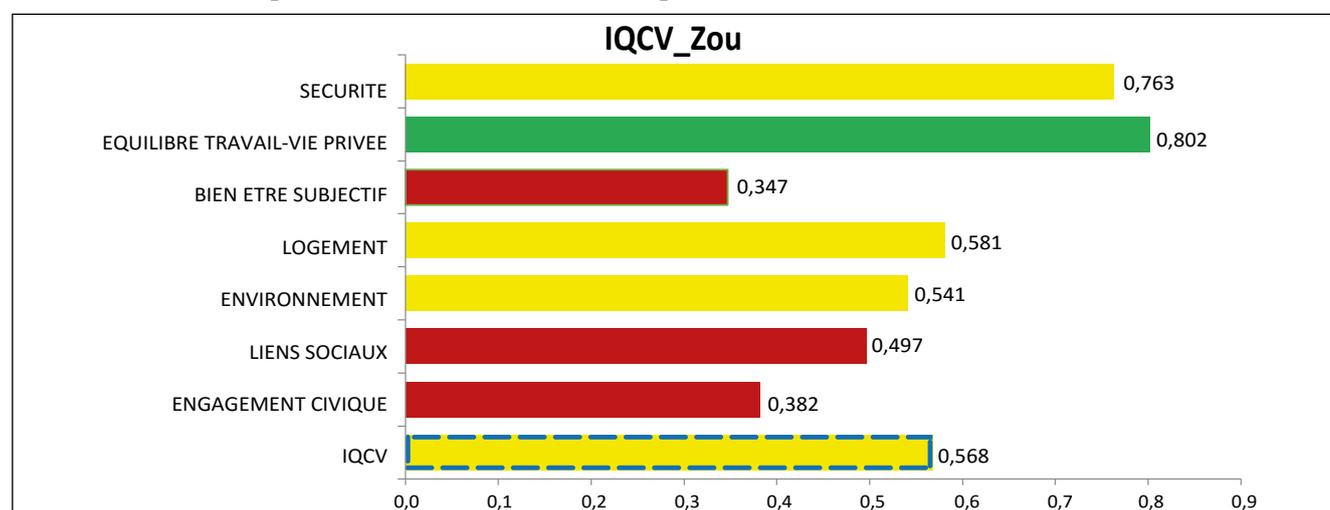
Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019

**Annexe 3.11 : Indice de qualité du cadre de vie dans le département du Plateau en 2019**



Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019

**Annexe 3.12 : Indice de qualité du cadre de vie dans le département du Zou en 2019**



Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Robitaille, C, 1994 « les variables environnementales et le bien-être psychologique chez les personnes âgées » Mémoire de maîtrise en psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières, 110p.
- Razafindrakoto, M. et Roubaud, F, 2006 « Les déterminants du bien-être individuel en Afrique francophone : le poids des institutions », De Boeck Supérieur | « Afrique contemporaine »
- Lollivier Stéfan, Verger Daniel. Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes. In: Economie et statistique, n°308-310, Octobre 1998. pp. 113-142.
- Adagbe, N, 2010, La problématique de l'amélioration du rôle de l'engagement citoyen des OSC dans les actions de développement au Bénin,
- Diener, E. (2000). Subjective well-being: The science of happiness and a proposal for a National Index. *American Psychologist*, 55, 34-43.
- Diener, E., & Biswas-Diener, R. (2008). Happiness: Unlocking the mysteries of psychological
- Herrera J., Razafindrakoto M., Roubaud F., 2006 : Les déterminants du bien-être subjectif : une approche comparative entre Madagascar et le Pérou, DIAL Document de Travail.
- INSAE et ICF international, 2013, « Enquête Démographique et de Santé du Bénin 2011-2012 ». Calverton, Maryland, 575p.
- INSAE, 2013 « Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages 2ème édition (EMICoV 2011), Cotonou, 171p.
- INSAE, 2015, « Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages 2ème édition (EMICoV-Suivi 2015) : note sur la pauvreté », Cotonou, 29p.
- INSAE, 2015, « Bénin Enquête par grappes à indicateurs multiples 2014, Rapport final ». Cotonou, Bénin, Cotonou, Bénin, 247p.
- MEHU, 2006, Profil environnemental du Bénin, Cotonou, 106p.
- PNUD-Bureau régional des Etats Arabes, 2009 : Rapport sur le développement humain : les défis de la sécurité humaine dans les pays arabes.
- Randy J. Larsen & Michael Eid, 2008, « Ed Diener and the Science of Subjective Well-Being », in *The Science of Subjective Well-Being* edited.
- Steger, M. F. (2012). Making meaning in life. *Psychological Inquiry*, 23, 381-385.
- UNDP, 2017 « Rapport National 2016 de Suivi de la Sécurité Humaine au Bénin », Cotonou, 132p. wealth. Oxford: Blackwell Publishing.
- Serge PAUGAM, *Le lien social*, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2008, 127 p., EAN : 9782130559580.
- P. Mercier, Tradition, changement, histoire. Les « Somba » du Dahomey septentrional, (compte-rendu) Chrétien Jean-Pierre, *Annales Année 1969* 24-3 pp. 640-648
- De Chacus, Sylvie (2016) : « Conciliation vie privée vie professionnelle : enjeux, impacts, facteurs de variation et approches de solution » ; *Revue Scientifique Masters Intégration*.
- Politique Nationale de Développement, 2017
- Rapport National du Bénin pour HABITAT III à QUITO (Equateur) – Octobre 2016, 53 P
- Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) RAPPORT FINAL - Janvier, 2016, 165-193 P.
- Profil Environnemental du Bénin Rapport Final, Octobre 2006, 106 P
- Les Enjeux du Changement Climatique au Bénin, Michel Boko (CIFRED), Frédéric Kosmowski (IRD/CEFOP) et Expédit W. Vissin (LACEEDE), Maria Zandt (Konrad-Adenauer-Stiftung), Année 2012, 52 P



# 4. DYNAMIQUES DE LA PAUVRETE

## INTRODUCTION

La question de pauvreté est centrale à la vision de développement du Bénin élaborée par les études nationales de perspectives à long terme réalisées au début des années 2000. Conséquemment la pauvreté est devenue une des préoccupations centrales à tous les documents de politique et stratégies. Son intérêt est tel qu'une série de documents stratégiques ont été consacrée à la réduction de la pauvreté. Il s'agit des différentes générations de document de stratégie de réduction de la pauvreté (SRP, DSRP).

Les référentiels nationaux tels que les Orientations Stratégiques de Développement (OSD) 2006-2011, la Politique Nationale de Population 2013-2025, la Politique Holistique de Protection Sociale 2013-2025, l'Agenda Spatial du Bénin 2016, et plus récemment le Plan National de Développement 2018-2025, le Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021 et le Programme de Croissance pour le Développement Durable 2018-2021 portent une attention particulière sur la question de la pauvreté. Pour leur opérationnalisation, ils ont été traduits en Politiques, stratégies et programmes sectoriels.

Les facteurs de pauvreté étant multidimensionnels, chaque politique sectorielle met l'accent sur la dimension qui lui est liée et travaille à assurer la coordination de toutes les actions qui touchent cette dimension en vue d'optimiser les effets. Ainsi, en partant du principe que l'emploi constitue non seulement un facteur de croissance économique mais surtout un moyen de redistribution des revenus, la Politique Nationale de l'Emploi 2020-2025 (PNE) le place au cœur des stratégies de lutte contre la pauvreté. La réduction du chômage devient un principal baromètre de la vie sociale. La PNE suivant ce nouveau paradigme fait le focus sur la bonne coordination de toutes les politiques économiques pour optimiser leur potentiel de création d'emploi. La question de l'emploi apparaît comme l'un des grands défis pour lutter efficacement contre la pauvreté et sa vulnérabilité.

Au nombre des stratégies, la Stratégie Nationale de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP) 2019-2025 prévoit la restructuration du Cadre National de Concertation pour la Promotion de l'EFTP afin de renforcer son ancrage dans le monde professionnel et son arrimage avec la structure économique actuelle du pays. Cela implique la mise en place de dispositifs devant permettre de concilier la croissance économique et le développement de ressources humaines dans la perspective de la lutte contre la pauvreté.

En terme de programmes structurants, le Bénin a adopté en 2017, à travers le Projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH), une nouvelle approche intégrée et plus inclusive d'extension de la protection sociale. Il vise à fournir un paquet de quatre (04) services de protection sociale (assurance maladie, formation, crédit et retraite) à tous les Béninois en général et en particulier aux plus démunis en vue de réduire le taux de pauvreté et la vulnérabilité des populations. D'autres programmes et interventions notamment dans les domaines de la microfinance, agriculture, emploi, promotion de l'entrepreneuriat ont été également mise en œuvre dans le but de réduire le niveau de pauvreté au sein de la population béninoise.

L'ensemble de ces actions contribue aux efforts pour parvenir à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), spécifiquement l'ODD1, à l'horizon 2030. À l'état actuel, elles ont permis d'améliorer certains indicateurs macroéconomiques notamment le taux de croissance (6,9% en 2019 contre 3,3% en 2016) et l'incidence de la pauvreté monétaire qui a connu un léger repli de 0,8 point de pourcentage en passant de 39,3% en 2019 contre 38,5% en 2015.

Le présent rapport sur la dynamique de la pauvreté au Bénin entre 2015 et 2019 est articulé autour des trois (03) points ci-après : i) contexte ; ii) revue de littérature et méthodologie ; et iii) analyse des résultats.

## CONTEXTE

### 4.1.1. Situation de la pauvreté au Bénin en 2019

La situation de la pauvreté au Bénin en 2019 a été analysée selon les données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM<sup>16</sup>) réalisée dans les huit États membres de l'UEMOA en 2018-2019. L'analyse de la pauvreté prend en compte la pauvreté monétaire et la pauvreté non monétaire. En effet, selon l'EHCVM 2019, le seuil global annuel de pauvreté est estimé à 246 542 FCFA. La composante alimentaire de ce seuil est estimée à 146 793 FCFA tandis que la composante non alimentaire est de 99 749 FCFA. L'analyse des indicateurs classiques de la pauvreté montre que l'incidence de pauvreté monétaire (P0) au Bénin en 2019 est de 38,5%, la profondeur de la pauvreté monétaire (P1) est de 10,8% tandis que la sévérité de la pauvreté monétaire (P2) est de 4,3%.

Une analyse selon le milieu de résidence montre que la pauvreté monétaire sévit plus en milieu rural qu'en milieu urbain. En 2019, l'incidence de pauvreté monétaire en milieu rural est de 44,2% contre 31,4% en milieu urbain (Tableau 3.1).

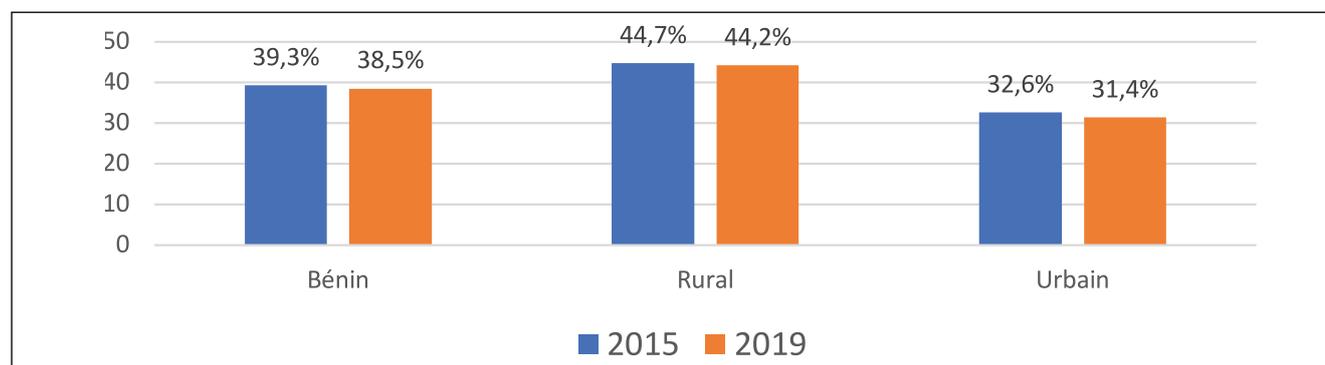
**Tableau 4.1 :** Pauvreté monétaire selon le milieu de résidence en 2019

Milieu de résidence	Incidence de la pauvreté monétaire (P0) en %	Profondeur de la pauvreté monétaire (P1) en %	Sévérité de la pauvreté monétaire (P2) en %
Urbain	31,4	8,6	3,4
Rural	44,2	12,5	5,0
Bénin	38,5	10,8	4,3

Source : CREFAT/CREG et LAREG 2019, à partir des données EHCVM-2019 (INSAE, 2019)

Il est observé un léger repli de l'incidence de pauvreté monétaire entre 2015 et 2019 traduisant une amélioration de la situation. En effet, elle est passée de 39,3% en 2015 à 38,5% en 2019, soit une baisse de 0,8 point de pourcentage. Cette tendance ne change pas selon le milieu de résidence.

**Graphique 4.1 :** Distribution de l'indice de qualité du cadre de vie selon le département en 2019



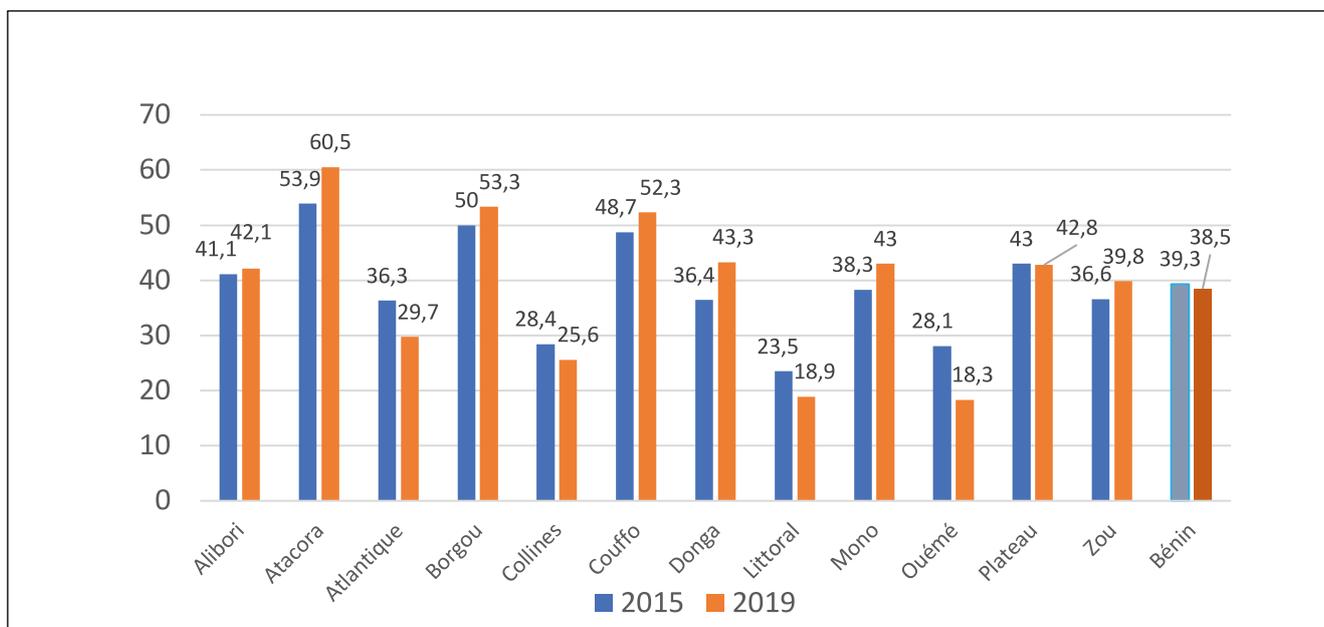
Source : INSAE, EMICoV2015, EHCVM 2019

<sup>16</sup> Note sur la pauvreté en 2019, INSAE-Juillet 2020

## 4.1.2 Situation de la pauvreté par département en 2019

La situation par département montre que cinq sur douze départements ont connu une baisse de l'indice de pauvreté monétaire en 2019. Il s'agit de l'Ouémé (-9,8 points), de l'Atlantique (-6,5 points), du littoral (-4,6 points), des Collines (-2,9 points) et du Plateau (-0,2 point). Cependant, l'indice de pauvreté a connu une dégradation dans les autres départements avec des écarts variant de 6,9 à 1 point. Les départements les plus touchés sont la Donga (+6,9 points) et l'Atacora (+6,6 points).

**Graphique 4.1 : Distribution de l'incidence de la pauvreté monétaire selon le niveau d'instruction du chef de ménage**



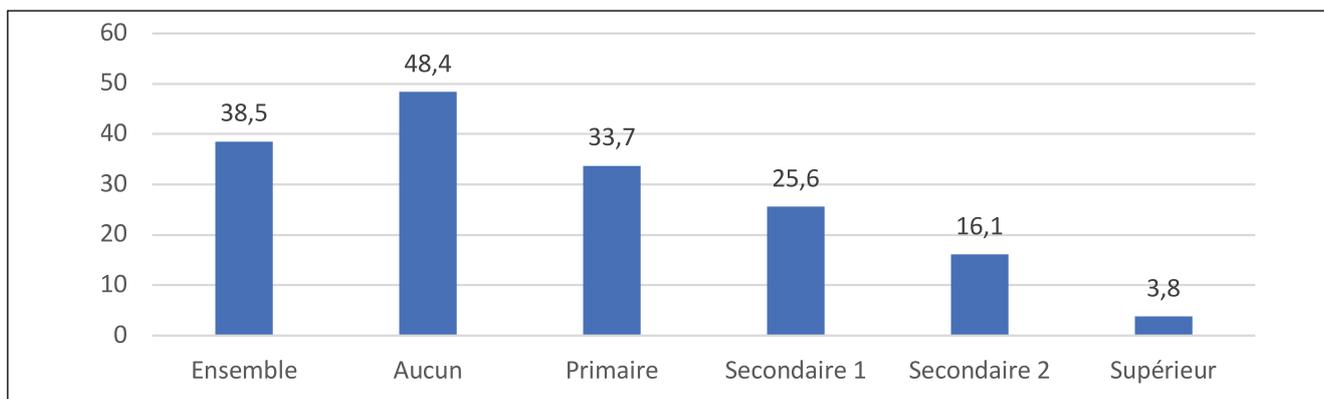
Source : INSAE, EMICoV2015, EHCVM 2019

## 4.1.3 Caractéristiques sociodémographiques et pauvreté

### 4.1.3.1 Pauvreté et niveau d'instruction du chef de ménage

L'analyse de la pauvreté en lien avec le niveau d'instruction du chef de ménage montre que l'accès à l'éducation reste un facteur déterminant dans la lutte contre la pauvreté. En effet, comme l'indique le graphique ci-dessous, les chefs de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction sont les plus touchés par la pauvreté soit 48% en 2019.

**Graphique 4.2 : Distribution de l'indice de qualité du cadre de vie selon le département en 2019**

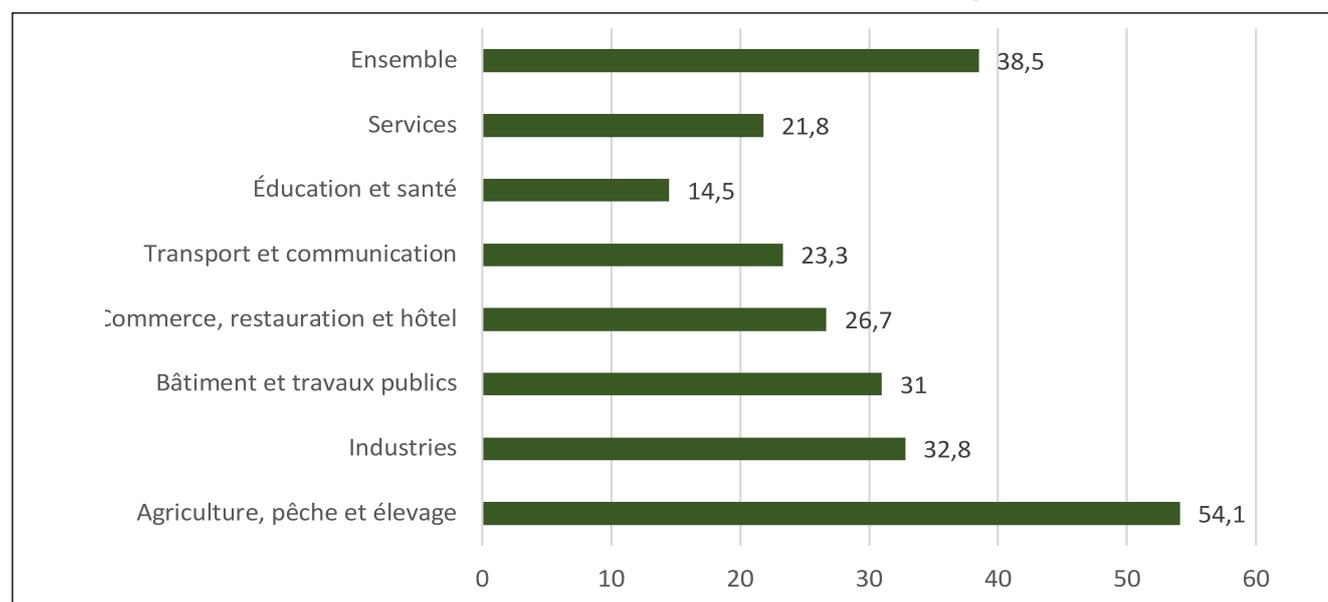


Source : INSAE, EMICoV2015, EHCVM 2019

### 4.1.3.2 Pauvreté et activité

L'analyse de l'incidence de la pauvreté monétaire selon la branche d'activité du chef de ménage en 2019 montre que la pauvreté est beaucoup plus accentuée au niveau des individus dont le chef de ménage est de la branche d'activité « agriculture, pêche et élevage » (54,1%). Ils sont suivis de ceux intervenant dans la branche d'activité « industries » (32,8%) et de ceux du « bâtiment et travaux publics » (31,0%). Ce fort taux de pauvreté monétaire est sans doute le résultat d'un secteur informel prépondérant et du fort taux de sous-emploi dans l'agriculture, l'industrie et les bâtiments et travaux publics. En revanche, les branches d'activités de services telles que « éducation et santé », « services », « transport et communication » « commerce, restauration et hôtel » présentent des incidences de pauvreté les plus faibles (graphique 4.3). Cette situation pourrait être justifiée par la dominance des emplois formels dans ces dernières branches.

**Graphique 4.3 : Incidence de pauvreté par branche d'activité du chef de ménage**



Source : INSAE, EHCVM 2019

### 4.1.4 Distribution des ménages selon les dépenses par tête

Selon le rapport de l'Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA) 2017, les dépenses mensuelles par personne<sup>17</sup> au niveau national s'élèvent à environ 20.000 francs CFA dont 15.000 francs CFA en milieu rural et 25.000 francs CFA en milieu urbain.

Sans tenir compte du coût de la vie dans les différents départements, on observe que les dépenses mensuelles totales sont les plus importantes (en moyenne et en médiane) dans le Littoral, l'Ouémé et l'Atlantique et les plus faibles dans la Donga, l'Alibori et l'Atacora.

Dans ces dépenses mensuelles au niveau national, 44 % sont destinés à l'alimentation en 2017 contre 46 % en 2013. On note une diminution de 2 points de pourcentage de la part consacrée à l'alimentation de 2013 à 2017. Cependant les ménages ruraux consacrent une plus grande part de leur budget à l'alimentation (47 %) que les ménages urbains (41%). Au niveau départemental, on constate que ce sont les ménages du nord du pays ; Alibori (52%), Donga (52 %), Atacora (49 %) et Borgou (49 %) qui dépensent une plus grande part de leur budget pour s'alimenter alors que comparativement aux autres départements leurs dépenses totales sont parmi les plus faibles du pays. Cette caractéristique est le signe d'une certaine vulnérabilité économique qui semble néanmoins régresser par rapport à 2013 (diminution de la part des dépenses de 16% l'Alibori, 10% pour l'Atacora).

<sup>16</sup> Le total des dépenses des ménages a été calculé en additionnant la valeur monétaire de toutes les dépenses des produits alimentaires et autres dépenses quotidiennes provenant des sources suivantes : achat, propre production, dons, crédit, t/ou stock au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête et des biens/services non alimentaires dont l'acquisition est plus ponctuelle (6 derniers mois).

**Tableau 4.2 :** Dépenses mensuelles par capita et part des dépenses alimentaires des ménages

Département et milieu de résidence	Dépenses mensuelles totales par capita		Part des dépenses alimentaires		Variation de la part des dépenses alimentaires 2017-2013
	Moyenne	Médiane	2013	2017	
Alibori	12 399	8 421	68%	52%	-16%
Atacora	13 305	9 250	59%	49%	-10%
Atlantique	22 638	14 125	42%	45%	3%
Borgou	17 189	10 083	48%	49%	1%
Collines	16 517	10 867	44%	40%	-4%
Couffo	15 102	11 039	50%	39%	-11%
Donga	11 854	7 629	50%	52%	2%
Littoral	36 591	22 904	37%	35%	-2%
Mono	18 563	13 208	47%	47%	0%
Ouémé	24 732	15 783	41%	42%	1%
Plateau	16 446	11 389	52%	47%	-5%
Zou	18 286	11 327	46%	43%	-3%
Urbain	25 087	15 376	43%	41%	-2%
Rural	15 165	10 392	51%	47%	-4%
<b>Total</b>	<b>20 081</b>	<b>12 472</b>	<b>46%</b>	<b>44%</b>	<b>-2%</b>

Source : Enquête ménages, AGVSA 2017

S'agissant du PIB par tête, on note une amélioration du niveau depuis 2015 avec le taux de croissance le plus élevé (4.41%) en 2018 suivi de celui de 2019 (3.49%). (Tableau 4.3).

**Tableau 4.3 :** Indicateurs macroéconomiques

Libellé	2015	2016	2017	2018	2019
PIB Courant	6732,8	7005,2	7375,3	7922,00406	8432,2
Population (projection)	10 605 996	10 915 375	11 231 549	11 554 473	11 884 127
PIB/Tête (en FCFA)	634 811	641 774	656 659	685 622	709 535
Taux de croissance du PIB /tête		1,10	2,32	4,41	3,49
Taux de croissance	1,8	3,3	5,7	6,7	6,9
Taux d'inflation	0,3	-0,8	1,8	0,8	-0,9

Source : INSAE, Comptes Nationaux

#### 4.1.5 Pauvreté et inégalité

L'indice de Gini est un indicateur qui permet de mesurer les inégalités dans la distribution des revenus ou des dépenses. En 2019, il est évalué à 0,346 montrant ainsi, un niveau d'inégalité relativement faible au sein de la population en général. Cette inégalité est beaucoup plus prononcée en milieu urbain (0.356) qu'en milieu rural (0.324).

L'analyse de l'indicateur par département révèle une disparité des niveaux d'inégalités. Ces inégalités sont plus fortes dans le littoral (0,382), le Zou (0,356), le Borgou (0,345) et l'Atlantique (0,339) alors que les départements de l'Alibori (0,277), du Couffo (0,289) et de l'Atacora (0,299) ont les niveaux les plus bas.

**Tableau 4.4 :** Indice de Gini par département et par milieu de résidence

Libellé	Indice de gini	Rang
ALIBORI	0,2771	12
ATACORA	0,29977	10
ATLANTIQUE	0,33918	4
BORGOU	0,34537	3
COLLINES	0,31264	9
COUFFO	0,2892	11
DONGA	0,32108	6
LITTORAL	0,38221	1
MONO	0,31469	7
OUEME	0,3144	8
PLATEAU	0,32719	5
ZOU	0,35621	2
Urbain	0,35956	
Rural	0,32401	
<b>Bénin</b>	<b>0,34677</b>	

Source : INSAE, EHCVM 2019

## REVUE SUCCINCTE DE LA LITTERATURE ET METHODOLOGIE

Ce point traite la revue de la littérature qui fait ressortir les aspects en lien avec la pauvreté monétaire et non monétaire ainsi que la méthodologie d'analyse des données.

### 4.1.6 Revue Succincte de la littérature de la pauvreté

La pauvreté est analysée suivant trois approches : monétaire, non-monétaire et subjective. L'approche monétaire est basée sur les indicateurs proposés par Foster, Greater et Thorbecke (1984) à savoir l'incidence de pauvreté, la profondeur et la sévérité. L'approche non-monétaire est fondée sur un indice composite de niveau de vie construit sur la base des conditions d'habitation et du patrimoine des ménages. L'approche subjective qui complète les deux premières portes sur une évaluation cognitive qu'une personne fait de sa vie (Dineretal, 1998). Elle consiste à recueillir directement les perceptions des ménages sur leurs conditions de vie.

Les femmes ont été par exemple nombreuses à avoir accès au microcrédit, ce qui a eu un impact positif sur la pauvreté monétaire. En revanche, ces moyens ne leur ont pas permis d'améliorer leurs conditions d'existence et leur qualité de vie pour les sortir de la pauvreté. Ce qui montre l'importance des autres dimensions de mesure de la pauvreté.

#### 4.1.6.1 Pauvreté non monétaire

La pauvreté non monétaire quant à elle, est définie comme l'incapacité à satisfaire les besoins jugés primaires dans la communauté. En effet, au-delà du manque de ressources (argent) pour s'acheter les biens nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels minimum, la pauvreté non monétaire prend en compte des aspects purement qualitatifs tels que l'impossibilité pour un individu d'une communauté de pouvoir être adéquatement nourri, habillé ou logé, de pouvoir prendre part à la vie communautaire ou à bénéficier des services sociaux de base.

L'indice de pauvreté multidimensionnel (IPM) est un nouvel indicateur statistique composite élaboré en 2007 par un laboratoire de l'Université d'Oxford (Oxford Poverty and Human Development Initiative, OPHI) et utilisé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)<sup>18</sup>. Il vise à résumer plusieurs aspects de pauvreté non-monnaire à travers un seul nombre. D'une manière générale, l'IPM modifie la vision de la pauvreté en élargissant son champ d'analyse. Il s'agit de souligner qu'une privation unique n'est pas toujours synonyme de pauvreté. La pauvreté est perçue comme *une situation de manques multiples et synchronisés*. Cette méthode complète les mesures de pauvreté monétaire et de pauvreté subjective.

L'IPM rapporté par le PNUD est calculé pour la majorité des pays du monde. Il est basé sur des enquêtes réalisées dans presque tous les pays<sup>19</sup> avec une fréquence de 5 à 10 ans. Le choix d'indicateurs, les mêmes partout, peut-être moins pertinent dans un certain pays. Le nombre de pauvres estimé avec l'IPM global est 1,75 milliard de personnes, réparties dans les 104 pays en développement. Ce nombre est supérieur aux 1,44 milliards de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour et inférieur aux 2,6 milliards d'individus vivant avec moins de 2 dollars par jour. Il est déterminé à partir de plusieurs composantes : les dimensions, les indicateurs avec leurs poids, et le seuil. Les dimensions sont les aspects de pauvreté non-monnaire qu'on veut considérer. L'OPHI et le PNUD en ont choisi trois : l'éducation, la santé et les conditions de vie. Une discussion détaillée et pertinente sur le choix de dimensions et d'indicateurs se trouve dans le rapport de Alkire et Santos<sup>20</sup>. Les auteurs ont remarqué que les dimensions potentielles qu'une mesure de la pauvreté pourrait refléter sont assez larges et incluent la santé, l'éducation, le niveau de vie, l'autonomisation, le travail, l'environnement, la sécurité de la violence, les relations sociales et la culture entre autres.

L'identification des couches pauvres dans une société passe par l'évaluation du bien-être des individus et la détermination du seuil à partir duquel une personne peut être considérée comme pauvre. L'évaluation du bien-être individuel ou du ménage se heurte au fait que l'utilité n'est jamais observable directement. Par conséquent, il importe de trouver une contrepartie au bien-être qui puisse être réellement observée. Dans ce contexte, la Banque Mondiale (1990) indique qu'il existe des fondements théoriques suffisants pour considérer que les dépenses constituent une bonne appréciation du bien-être. Cette approche analytique, souligne Lachaud (1994), suppose deux hypothèses : l'hypothèse de maximisation de l'utilité des individus et celle des biens consommés comme éléments principaux d'analyse. Il y a une incapacité non liée systématiquement au revenu monétaire chez le pauvre et qui l'empêche de jouir du bien être minimum acceptable.

L'hypothèse principale sur laquelle se fonde l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté découle du fait que l'analyse des aspects économiques de la pauvreté est insuffisante, le revenu et la consommation étant des indicateurs très peu satisfaisants pour cerner la pauvreté Martinetti (2000). La santé, la longévité l'éducation, les relations sociales, l'état de sérénité sont des composantes qui ne doivent pas être ignorées lorsque l'on s'intéresse à l'élévation du niveau de bien être des individus dans la société. Plusieurs spécialistes des sciences sociales se sont intéressés à l'aspect multidimensionnel de la pauvreté. La démarche des sociologues a conduit à la conception de plusieurs indicateurs. Récemment le débat économique dans ce domaine a été profondément, redynamisé grâce aux travaux de Sen (1987, 1992, 1993, 1994, 1997) qui aboutit à l'approche des possibilités (*capability approach*). Cette approche est directement liée aux caractéristiques sociodémographiques des personnes cibles, mais aussi de leur environnement et du processus de conversion des ressources et des opportunités disponibles en bien être. L'approche multidimensionnelle a l'avantage de ne pas tenir compte que des conditions matérielles des individus mais aussi de leurs conditions générales de vie.

---

<sup>18</sup> Voir Rapport sur le développement humain (RDH) 2016 (PNUD) et les publications d'Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), à chercher sur [www.ophi.org.uk](http://www.ophi.org.uk)

<sup>19</sup> Surtout l'Enquête démographique et de santé (EDS) et l'enquête MICS.

#### 4.1.6.2 *Pauvreté monétaire*

Un individu est dit pauvre lorsque le montant de revenu dont il dispose pour satisfaire ses besoins vitaux de base est inférieur au seuil défini au niveau national à partir de la valorisation d'un panier de biens permettant de fournir à chaque individu un apport énergétique minimal journalier de 2400Kcal. La pauvreté ainsi définie soulève deux questions : un problème d'identification et un problème d'agrégation. Ici la mesure de la pauvreté est basée sur la valeur monétaire de la consommation ou des revenus.

La consommation est naturellement liée au bien-être des individus : la consommation réelle est plus directement liée au bien-être d'une personne que le revenu qui ne permet que d'accéder à cette consommation. Le revenu ne préjuge donc pas du niveau du bien-être de l'individu.

Si l'utilisation du revenu est fortement recommandée dans les pays développés, tel n'est pas le cas dans les pays en développement et en particulier les Etats membres d'AFRISTAT. Dans ces pays, la dépense de consommation est considérée comme un meilleur indicateur de bien-être monétaire que le revenu. En effet, dans un ouvrage collectif, Coudouel, Hentschel et Wodon (2002), expliquent pourquoi la dépense de consommation est globalement un meilleur indicateur monétaire du bien-être que le revenu dans les Etats en développement. La consommation est donc un meilleur indicateur de résultat du bien-être des individus. La consommation est plus stable dans le temps que le revenu : un certain nombre d'arguments permettent de soutenir ce point de vue. En effet, dans les milieux ruraux, les revenus des ménages peuvent varier au cours de l'année en fonction du cycle prévisible des récoltes ou même du fait de certains facteurs imprévisibles (faible pluviométrie, invasion acridienne, feu de brousse, etc.). Dans ces conditions, les ménages peuvent par exemple étaler leur consommation dans le temps et se procurer une assurance, par exemple en constituant une épargne et en participant à des systèmes de partage des risques établis à l'échelon de la collectivité.

#### **Encadré 1**

##### ***Pauvreté monétaire : problème de mesure et indices FGT***

L'analyste qui tente d'appréhender monétairement la pauvreté doit résoudre deux grands types de problèmes : un « *problème d'identification* », c'est-à-dire comment évalue-t-on le niveau de vie d'un individu ? Et à quel niveau considère-t-on que celui-ci est pauvre ou pas ? Ensuite, un « *problème d'agrégation* », c'est-à-dire de quelle manière peut-on synthétiser ces informations en un indicateur de pauvreté ?

Pour résoudre ces deux problèmes, il faut d'abord déterminer l'*unité d'analyse*. Les unités d'observation les plus couramment utilisées sont l'individu et le ménage. Les individus d'un même ménage sont supposés avoir le même niveau de vie et partagent leurs situations de richesse ou de pauvreté.

Ensuite, il faut déterminer une *ligne de pauvreté*. Un seuil de pauvreté suppose l'existence d'un niveau de vie prédéterminé et bien défini qu'une personne est censée atteindre pour ne pas être considérée comme pauvre. Pour déterminer la ligne de pauvreté absolue, on recourt à plusieurs méthodes tenant compte soit des objectifs recherchés, soit de la disponibilité des données dans le pays. Plus précisément, on privilégie la méthode de l'énergie nutritive qui consiste à fixer le nombre de calories nécessaires à la survie d'un individu (en moyenne 2400 Kcal). On a le plus souvent fait recours à l'*approche par le coût des besoins de base* pour fixer la ligne de pauvreté dans les pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne. Cette approche consiste à déterminer un panier de biens de consommation qu'on estime suffisant pour satisfaire les besoins de consommation de base, et ensuite, à déterminer monétairement son coût pour chacun des sous-groupes que l'on veut comparer. Dans le cas du Niger, la ligne de pauvreté absolue est respectivement fixée à 144500 F CFA et 150933 F CFA en 2005 et 2008. Elle est de 186635,2 F en 2011 et 189223,2 F CFA en 2014.

Les indices proposés par Foster, Greater et Thorbecke (1984) permettent de résoudre le problème d'agrégation de l'indicateur de la pauvreté. Ils sont de forme générale suivante ;

$$P_{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left( \frac{z - y_i}{z} \right)^{\alpha}$$

Avec  $n$  la population totale,  $q$  le nombre de ménages pauvres,  $\alpha$  un paramètre d'aversion pour la pauvreté,  $z$  la ligne de pauvreté et  $y_i$  le bien-être du ménage  $i$ . Selon la valeur de  $\alpha$ , trois indices caractéristiques peuvent être spécifiés. Il s'agit des « trois 'i' de la pauvreté ». Lorsque l'aversion pour la pauvreté  $\alpha$  est de 0,  $P_0$  mesure l'incidence ou le ratio de pauvreté, soit :

$$P_0 = \frac{q}{n}$$

Bien qu'il soit simple à élaborer et facile à comprendre, cet indice ne nous renseigne, ni sur l'ampleur des privations des pauvres par rapport au reste de la population, ni sur la dispersion des pauvres, les uns par rapport aux autres. C'est pourquoi, deux autres indices sont proposés. Lorsque  $\alpha$  est égal à 1,  $P_1$  mesure l'intensité ou la profondeur de la pauvreté, c'est-à-dire la distance qui sépare le revenu des pauvres à la ligne de pauvreté. Son expression s'écrit :

$$P_1 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left( \frac{z - y_i}{z} \right)$$

Enfin, une valeur de 2 pour le paramètre  $\alpha$  permet de définir l'inégalité de la pauvreté  $P_2$ . Elle mesure l'écart de revenu entre les pauvres eux-mêmes. Son expression est donnée par :

$$P_2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left( \frac{z - y_i}{z} \right)^2$$

Toutefois, l'importance des indices FGT dépend du respect de deux axiomes essentiels mis en évidence par Sen (1976)<sup>20</sup> : (i) l'axiome de monotonie qui stipule que « toutes choses étant égales par ailleurs, une réduction du bien-être d'un ménage en dessous de la ligne de pauvreté doit augmenter l'indice de pauvreté » (Sen, 1976 : p.219) ; (ii) l'axiome de transfert qui énonce que « toutes choses étant égales par ailleurs, un transfert de bien-être d'un ménage en dessous de la ligne de pauvreté vers n'importe quel ménage plus riche doit augmenter l'indice de pauvreté » (Sen, 1976 : p.219). Or, l'incidence de la pauvreté  $P_0$  ne respecte aucun des deux axiomes, puisqu'elle représente seulement la part des ménages pauvres dans l'ensemble de la population. Quant à l'intensité de la pauvreté  $P_1$ , elle obéit seulement à l'axiome de monotonie. Par contre, l'inégalité de la pauvreté  $P_2$  respecte les deux axiomes de Sen, notamment l'axiome de transfert dès lors qu'il accorde un poids élevé aux ménages qui sont plus éloignés du seuil de pauvreté.

<sup>20</sup> Pour les fondements axiomatiques des mesures de la pauvreté, se référer à Sen (1976) ou Atkinson (1987).

<sup>1</sup>Pour les fondements axiomatiques des mesures de la pauvreté, se référer à Sen (1976) ou Atkinson (1987).

#### 4.1.7 Méthodologie d'analyse

Concernant les méthodologies relatives à la dynamique de la pauvreté, la Banque Mondiale préconise les approches cherchant à capter les mouvements d'entrée et de sortie de la situation de pauvreté en termes de probabilité, de durée ou de fréquence. Dans ce cadre précis, la méthode d'analyse utilisée dans cette dimension 3 est inspirée des travaux de Dang et Lanjouw (2013) et de Dang, Lanjouw, Luoto et McKenzie (2011). Ces auteurs explorent une méthodologie statistique alternative pour l'analyse des mobilités au sein de la pauvreté, à partir de deux ou plusieurs données transversales. Contrairement aux méthodes traditionnelles, la méthodologie proposée par Dang et Lanjouw (2013) et Dang et al (2011) peut être appliquée aux paramètres comptant à peine deux séries d'enquêtes, et permet également une analyse plus désagrégée au niveau des ménages.

En bref, ces auteurs partent d'un modèle de revenu qu'ils estiment au moyen de données d'une première enquête, en utilisant une spécification qui inclut seulement les variables invariantes dans le temps. Les estimations des paramètres de ce modèle sont ensuite appliquées aux mêmes variables explicatives atemporelles d'une deuxième enquête pour obtenir une estimation du revenu de la première enquête (non observé) pour les personnes interrogées dans cette seconde enquête. L'analyse de la transition peut alors être basée sur le revenu réel observé au niveau de la deuxième enquête avec ce revenu estimé pour la première enquête. Ces observations constituent le pseudo panel ou, selon les termes des auteurs, « le panel synthétique ».

Considérons le cas de deux séries d'enquêtes transversales notées round 1 avec un échantillon de  $N_1$  ménages, et round 2 avec un échantillon de  $N_2$  ménages.

Soit un vecteur  $x_{i1}$  contenant les caractéristiques du ménage  $i$  de l'enquête round 1 qui sont observées (pour différents ménages) dans les deux séries d'enquêtes à la fois. Cela comprend des caractéristiques invariantes dans le temps du ménage et/ou du chef de ménage (Langue, religion, appartenance ethnique, sexe, éducation, lieu de naissance ...), des caractéristiques déterministes telles que l'âge (qui peut être déterminé connaissant sa valeur à un round donné et l'intervalle de temps si les questions rétrospectives concernant les valeurs de ces caractéristiques de l'enquête round 1 sont posées dans l'enquête round 2).

Pour l'ensemble, de la population, la projection linéaire du revenu du round 1 noté  $y_{i1}$  sur les caractéristiques  $x_{i1}$  est donnée par :

$$y_{i1} = \beta'_1 x_{i1} + \varepsilon_{i1} \quad (1)$$

De la même façon en considérant, en considérant  $x_{i2}$  comme l'ensemble des caractéristiques du ménage  $i$  dans l'enquête round 2 qui sont observées tant dans le round 1 que dans le round 2, la projection linéaire du revenu de round 2 ( $y_{i2}$ ) sur  $x_{i2}$  est :

$$y_{i2} = \beta'_1 x_{i2} + \varepsilon_{i2} \quad (2)$$

Soient  $Z_1$  et  $Z_2$  représentant respectivement les seuils de pauvreté de la période 1 ( $t_1$ ) et de la période 2 ( $t_2$ ). L'objectif est d'estimer la distribution conjointe de la pauvreté et de la non pauvreté en  $t_1$  et  $t_2$ . Par exemple :

$$P(y_{i1} < z_1 \text{ et } y_{i2} > z_2) \quad (3)$$

Qui représente la probabilité d'être pauvre au temps  $t_1$  et d'être non pauvre au temps  $t_2$ .

L'identification de l'estimation ponctuelle dans (3) n'est pas possible sans imposer une structure au processus générateur de données. Etant donné que la probabilité dans l'équation (3) dépend de la distribution jointe des deux termes d'erreur, l'estimation des bornes devient plus simple :

$$P(\varepsilon_{i1} < z_1 - \beta'_1 x_{i1} \text{ et } \varepsilon_{i2} > z_2 - \beta'_2 x_{i2}) \quad (4)$$

La corrélation entre les deux termes d'erreur capte la corrélation de ces parties du revenu du ménage dans les deux périodes qui sont expliquées par les caractéristiques  $x_{i1}$  et  $x_{i2}$  du ménage. Intuitivement, plus les individus vont franchir le seuil de pauvreté, plus faible est la corrélation entre  $\varepsilon_{i1}$  et  $\varepsilon_{i2}$ . Un cas extrême se produit quand les deux termes d'erreur sont complètement indépendants l'un de l'autre. Un autre cas extrême est obtenu lorsque ces deux termes d'erreur sont parfaitement corrélés.

En supposant que les termes d'erreurs  $\varepsilon_{i1}$  et  $\varepsilon_{i2}$  ont une distribution normale bivariée avec des écarts types  $\sigma_{\varepsilon 1}$  et  $\sigma_{\varepsilon 2}$  respectivement et un coefficient de corrélation  $\rho$  connu, alors l'estimation de la relation (4) donne :

$$P(\varepsilon_{i1} < z_1 - \beta'_1 x_{i1} \text{ et } \varepsilon_{i2} > z_2 - \beta'_2 x_{i2}) = \Phi_2\left(\frac{z_1 - \beta'_1 x_{i1}}{\sigma_{\varepsilon 1}}, -\frac{z_2 - \beta'_2 x_{i2}}{\sigma_{\varepsilon 2}}, -\rho\right) \quad (5)$$

Où  $\Phi_2(\cdot)$  représente la fonction bivariée de distribution normale cumulative ( $\Phi_2(\cdot)$  étant la fonction de densité de la loi normale bivariée). Toutefois le coefficient de corrélation  $\rho$  n'est pas généralement connu.

Dans ce cas, Dang et Lanjouw (2013) suggèrent de considérer l'approximation du coefficient de corrélation  $\rho_{y_{i1} y_{i2}}$  entre les consommations du ménage du ménage dans les deux rounds, puis d'estimer  $\rho$  par la formule :

$$\rho = \frac{\rho_{y_{i1} y_{i2}} \sqrt{\text{var}(y_{i1}) \text{var}(y_{i2})} - \beta'_1 \text{var}(x_{i1}) - \beta_2}{\sigma_{\varepsilon 1} \sigma_{\varepsilon 2}} \quad (6)$$

Il est à noter que quelques hypothèses importantes s'imposent à cette méthodologie. La première hypothèse exige que la population de laquelle provient l'échantillon soit la même pour l'enquête round 1 et l'enquête round 2. Cette hypothèse ne sera pas satisfaite si par exemple la population change à travers les naissances, les décès ou les migrations. La deuxième hypothèse contraint la corrélation entre les termes d'erreur  $\varepsilon_{i1}$  et  $\varepsilon_{i2}$  à être non-négative. Cette hypothèse est prise en considération dans la plupart des méthodes utilisant des données d'enquête auprès des ménages pour au moins trois raisons : (i) si le terme d'erreur contient un effet fixe ménage, alors les ménages qui ont un revenu plus élevé que ce qui est prédit à partir des variables  $x$  du round 1 auront également un revenu plus élevé que ce qui est prédit sur la base des variables  $x$  du round 2 ; (ii) si des chocs au revenu ont une certaine persistance, et si les revenus réagissent à ces chocs, alors les erreurs de revenu présenteront également une autocorrélation positive, (iii) le type de facteurs pouvant entraîner une corrélation négative entre les revenus au cours du temps sont peu susceptibles de s'appliquer à toute une population en même temps.

Au vu de ces hypothèses, les estimations de la borne supérieure de la transition de la pauvreté sont données par la probabilité dans la relation (5) lorsque les deux termes d'erreur sont complètement indépendants l'un de l'autre, tandis que les estimations de la borne inférieure de la transition de la pauvreté sont données par la probabilité de l'expression (5) lorsque les deux termes d'erreur sont identiques. Ainsi, la relation (5) offre un cadre d'analyse des mouvements deux par deux dans la pauvreté (pauvre et non pauvre) au moyen de la matrice de transition. En effet, elle permet de déterminer les indicateurs suivants :

- **PP** : désigne les individus (ou ménages) qui étaient pauvres à la période  $t_1$  qui sont restés toujours pauvres à la période  $t_2$ . Ils n'ont donc pas changé d'état de pauvreté. Ainsi **PP** signifie la pauvreté chronique ou la trappe à pauvreté.
- **NPP** : ce sont ceux qui étaient non-pauvres à la période  $t_1$  mais qui ont basculé dans la pauvreté à la période  $t_2$ .

- **PNP** : ce sont ceux qui étaient pauvres au départ (i.e. à l'année  $t_1$ ) mais qui sont sortis de la pauvreté à l'année  $t_2$ .
- **NPNP** : ce sont les individus (ou ménages) qui ont connu un état prolongé de non-pauvreté sur les deux années  $t_1$  et  $t_2$ . L'indicateur NPNP désigne donc la non pauvreté pure.

Sans mentions contraires, cette nomenclature est adoptée dans toute la suite du document.

- **Indice synthétique de sortie de la pauvreté (ISSP)** : au niveau de la dimension 3, l'indicateur composite retenu est l'indice synthétique de sortie de la pauvreté (ISSP). Celui-ci a pour objectif de capter, parmi les populations en situation transitoire ou dans un état statique, celles qui sortent effectivement de la pauvreté. Mathématiquement, l'ISSP se présente comme une moyenne géométrique de deux sous-indices: l'indice de transition et l'indice de stabilité. Ces derniers sont obtenus à partir des formules ci-dessous :

$$\text{Indice de transition} = \frac{PNP}{PNP + NPP}$$

Et

$$\text{Indice de stabilité} = \frac{NPNP}{NPNP + PP}$$

L'indice de transition capte le degré de transition de la pauvreté à la non pauvreté parmi les vulnérables ou les pauvres transitoires. Quant à l'indice de stabilité, il mesure le poids des ménages non-pauvres purs parmi les ménages qui perdurent dans un état stable sur les deux périodes. Ainsi, l'ISSP traduit ainsi le potentiel d'émergence en termes d'amélioration du niveau de bien-être dans une zone donnée.

L'ISSP, dont la formule est donnée ci-dessous, permet de déterminer le taux de sortie de la pauvreté parmi les populations vulnérables, c'est-à-dire les personnes qui passent d'un état de pauvreté à un état de non pauvreté et vice-versa.

$$ISSP = \left( \frac{PNP}{PNP + NPP} \times \frac{NPNP}{NPNP + PP} \right)^{\frac{1}{2}}$$

La méthodologie de Dang et Lanjouw (2013) est également applicable aux sous-groupes d'une population donnée. Ainsi, nous pouvons déterminer la proportion de femmes ou d'hommes vivant dans la pauvreté chronique ( $PP_g$ , où  $g$  = femme ou homme) ou dans la non-pauvreté ( $NPNP_g$ ) ainsi que la proportion de femmes ou d'hommes qui sont passés de la pauvreté à la non-pauvreté ( $NPP_g$ ) et qui sont passés de la non-pauvreté à la pauvreté ( $PNP_g$ ).

## RESULTATS DES ANALYSES DES DYNAMIQUES DE LA PAUVRETE

La dimension 3 de DDMI analyse les dynamiques de la pauvreté à travers l'Indice Synthétique de Sortie de la Pauvreté (ISSP). Il est composé de deux sous-indices (Indice de Transition et Indice de Stabilité) avec le double objectif de mesurer l'ampleur des entrées et sorties de la pauvreté pour les différentes transitions, mais aussi d'analyser les facteurs qui influencent cette dynamique. Cette analyse de la transition 2015-2019 a été faite pour le Bénin et désagrégée pour les douze (12) départements et par genre

### 4.1.8 Dynamique de la pauvreté au niveau national

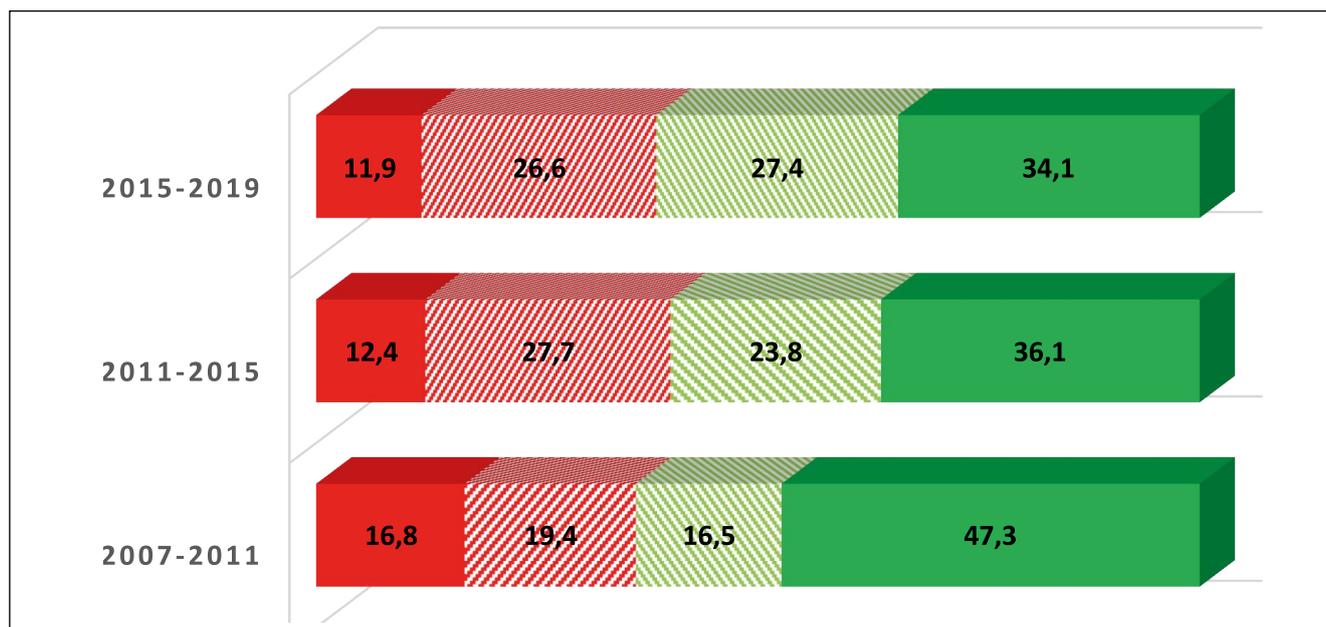
L'analyse au niveau national rend compte de la dynamique de l'ISSP sur la période 2015-2019 et également des situations de stabilité (IS) dans la pauvreté chronique (P-P) et dans la non pauvreté pure (NP-NP) ainsi que des situations de transition (IT) de basculement dans la pauvreté (NP-P) et de sorties de la pauvreté (P-NP) par département.

#### 4.1.8.1 Dynamique de l'Indice Synthétique de Sortie de la Pauvreté 2015-2019 par département

L'indice Synthétique de Sorties de la Pauvreté du Bénin a connu une amélioration continue sur les périodes de transition 2007-2011, 2011-2015 puis 2015-2019. La progression de 2,65 points observée entre la deuxième et la troisième transition a été plus accentuée que celle de 0,44 point entre les deux premières transitions.

L'évolution des différentes catégories de pauvreté (PP, NPP, PNP et NPNP) montre que suivant les trois transitions, le niveau de stabilité (PP et NPNP) s'est rétréci au profit du niveau de vulnérabilité à la pauvreté (NPP et PNP).

**Graphique 4.5 : Les dynamiques de transition dans la pauvreté entre 2015 et 2019**



source : CREFAT/CREG et LAREG 2019

L'analyse comparée de l'ISSP sur la période 2015-2019 avec la transition immédiatement précédente (2011-2015) présente une constante du nombre de départements ayant amélioré leur niveau de pauvreté qui était de huit sur douze. La dynamique interne des départements a montré que six départements sur les huit de 2011-2015 (Alibori, Atlantique, Donga, Littoral, Mono et Ouémé) ont poursuivi leurs progrès tandis que les départements du Borgou et du Couffo ont enregistré des reculs respectifs de 6,83 et 2,75 points de leurs ISSP.

Il a été observé que deux binômes de départements ayant eu des performances analogues pour les deux précédentes transitions ont eu des performances opposées. Ainsi, le département de l'Atacora qui avait connu une légère hausse en 2011-2015 de 0,5 point a enregistré le plus grand recul de 16,53 points au cours de la présente transition. A l'opposé, le département des Collines qui avait enregistré une performance analogue à celle de l'Atacora entre 2011-2015 (0,46 points) a réalisé la meilleure performance de la présente transition avec un bon de 15,66 points. Cette tendance a été analogue pour le binôme de départements Plateau et Zou ayant enregistré les hausses les plus importantes respectivement de 2,04 points et 2,45 points. Le Zou a maintenu sa progression avec une amélioration de 4,11 points tandis que le Plateau a connu une baisse de 6,13 points.

En somme, les huit départements ayant enregistré une amélioration sont donc : Alibori, Atlantique, Donga, Littoral, Mono, Ouémé, Collines et Zou. Les départements des Collines et du Zou ont retrouvé leurs places parmi ceux ayant amélioré leur niveau de pauvreté entre 2015-2019, après l'avoir perdu entre 2011-2015. Quant aux départements du Borgou et du Couffo ils retrouvent une situation de recul après l'avoir quitté au cours de la deuxième transition (2011-2015). La situation des départements du Plateau et de l'Atacora requiert l'attention parce qu'ils observent une constance dans la dégradation du niveau de leurs indices depuis la première

transition. Il faut remarquer qu'aucun département n'a réussi à améliorer de manière continue son ISSP sur les trois transitions. Des efforts doivent être donc faits pour que les départements de l'Alibori, Atlantique, Donga, Littoral, Mono et Ouémé qui ont connu des progrès sur les deux dernières transitions ne connaissent pas de recul pour la prochaine transition.

Par rapport aux rangs entre les départements, on note deux changements fondamentaux. Le Littoral et l'Ouémé ayant occupé les deux premières places pour les deux précédentes transitions ont permuté leurs positions. Il en est de même, pour les Collines et le Couffo respectivement avant-dernier et dernier pour les deux précédentes transitions qui ont cédé leurs places au Borgou et à l'Atacora.

**Tableau 4.5 :** Dynamique de l'ISSP (2015-2019) au niveau national et par département (%)

Transition 2007-2011			Transition 2011-2015			Transition 2015-2019		
Départements	ISSP	Rang	Départements	ISSP	Rang	Départements	ISSP	Rang
Littoral	70,91	1	Littoral	68	1	Ouémé	76,57	1
Ouémé	67,27	2	Ouémé	63,82	2	Littoral	73,27	2
Borgou	66,6	3	Plateau	63,01	3	Collines	68,47	3
Alibori	64,08	4	Atlantique	58	4	Atlantique	67,87	4
Plateau	60,97	5	Alibori	56,84	5	Zou	59,09	5
Atlantique	59,19	6	Atacora	55,3	6	Alibori	58,36	6
Donga	57,82	7	Zou	54,97	7	Plateau	56,88	7
Atacora	54,79	8	Donga	53,77	8	Mono	56,40	8
Mono	54,6	9	Borgou	53,5	9	Donga	55,22	9
Zou	52,52	10	Mono	53,21	10	Couffo	47,77	10
Collines	52,34	11	Collines	52,81	11	Borgou	46,68	11
Couffo	52,13	12	Couffo	50,52	12	Atacora	38,77	12
<b>National</b>	<b>58,23</b>			<b>58,67</b>			<b>61,32</b>	

Source : Equipe nationale et CREG, 2019

#### 4.1.8.2 Dynamique de la pauvreté pure par département

L'analyse de la dynamique de l'indicateur de pauvreté chronique (PP) affiche une tendance haussière continue de sortie de la pauvreté chronique au Bénin de 2007 à 2019. Toutefois, on observe un ralentissement sensible du rythme d'amélioration de l'indicateur avec seulement une légère amélioration par une diminution de 0,43 point entre les transitions 2011-2015 et 2015-2019 alors qu'elle avait été de 4,45 points entre les transitions 2007-2011 et 2011-2015. Le département du Littoral a maintenu le meilleur niveau pour toutes les transitions en occupant le dernier rang (12<sup>ème</sup>). Son niveau d'absence totale de pauvreté pour 2007-2011 qui s'était dégradée en passant à 4,57 points pour 2011-2015 est retombé à 2,94 points. Qualitativement, par rapport au niveau de l'indicateur, il est suivi de l'Ouémé qui a retrouvé la deuxième meilleure position (11<sup>ème</sup> rang) qu'il occupait lors de la première transition (2007-2011) avec un score de 4,22 points. A ces deux départements, il faut ajouter les Collines qui a connu la meilleure progression en perdant 12,91 points par rapport à 2011-2015. Le Littoral, l'Ouémé et les Collines forment le tiercé de département affichant un niveau de pauvreté chronique en dessous de 10. Malgré son mauvais rang, l'Alibori se démarque positivement de tous les départements par l'amélioration continue du niveau de pauvreté chronique dans le temps. La tendance baissière de son PP a affiché chronologiquement un score décroissant de 27,99 à 16,95 pour atteindre 13,30. L'Atacora et le Couffo présentent une tendance opposée en enregistrant une croissance continue du niveau de pauvreté chronique. Cette tendance est plus prononcée dans l'Atacora qui est passé successivement de 17,06 à 20,45 puis 29,99 points sur les trois périodes de transition. Les autres départements connaissent une évolution en dents de scie.

**Tableau 4.6 :** Dynamique de la pauvreté pure (2015-2019) au niveau national et par département (%)

	Transition 2007-2011		Transition 2011-2015		Transition 2015-2019	
	PP	Rang	PP	Rang	PP	Rang
<b>Bénin</b>	<b>16,81</b>		<b>12,36</b>		<b>11,93</b>	
<b>Alibori</b>	27,99	1	16,95	8	13,30	7
<b>Atacora</b>	17,06	4	20,45	4	29,99	1
<b>Atlantique</b>	13,30	8	14,29	9	11,42	9
<b>Borgou</b>	15,47	5	17,79	7	24,53	2
<b>Collines</b>	11,18	9	20,66	3	7,75	10
<b>Couffo</b>	14,65	6	23,45	1	23,76	3
<b>Donga</b>	17,41	3	19,19	5	14,49	5
<b>Littoral</b>	0,00	12	4,57	12	2,94	12
<b>Mono</b>	7,39	10	18,53	6	14,23	6
<b>Oueme</b>	5,60	11	8,47	10	4,22	11
<b>Plateau</b>	13,59	7	8,02	11	17,47	4
<b>Zou</b>	17,54	2	23,31	2	12,35	8

Source : Equipe nationale et CREG, 2019

#### 4.1.8.3 *Dynamique de la non-pauvreté pure par département*

L'indicateur de la non-pauvreté pur au plan national a enregistré un score de 34,13. Cela marque un recul continue du niveau de non-pauvreté pure depuis la première transition. Néanmoins, le rythme de régression de la stabilité dans la non-pauvreté pure a significativement ralenti en passant d'un écart de 11,25 points entre la première et la deuxième transition à 1,93 points entre la deuxième et la troisième transition.

La dynamique interne des départements montre que huit départements sur douze ont connu une baisse de score sur la dernière transition. Parmi eux, les situations de l'Alibori, l'Atacora, le Couffo, la Donga, le Plateau et le Zou méritent une attention particulière en raison de la réduction constante du niveau de non-pauvreté pure depuis la première transition. Seul le département de l'Ouémé s'illustre dans l'amélioration continue sur les trois transitions de son score, même si la tendance haussière entre les périodes n'est pas trop prononcée (0,57 et 2,35 points). La meilleure performance sur la période 2015-2019 a été réalisée par les Collines qui a enregistré un bond de 26,39 points.

**Tableau 4.7 :** Dynamique de la non-pauvreté pure au niveau national et par département %

Départements	Transition 2011-2015		Transition 2011-2015		Transition 2011-2015	
	NPNP	Rang	NPNP	Rang	NPNP	Rang
<b>BENIN</b>	<b>47,31</b>		<b>36,06</b>		<b>34,13</b>	
Alibori	48,39	2	40,75	4	30,10	9
Atacora	44,16	6	38,45	7	15,59	12
Atlantique	37,90	9	33,99	9	45,42	4
Borgou	44,77	5	47,39	3	21,23	11
Collines	33,88	11	27,36	12	53,75	3
Couffo	32,65	12	27,55	11	22,76	10
Donga	47,21	4	40,09	5	34,79	6
Littoral	47,90	3	52,97	2	60,54	1
Mono	36,29	10	28,23	10	32,93	7
Oueme	54,90	1	55,47	1	57,82	2
Plateau	42,39	8	34,72	8	31,67	8
Zou	43,34	7	39,01	6	35,95	5

Source : Equipe nationale et CREG, 2019

#### 4.1.9 Dynamique de l'Indice sexo-spécifique du genre

L'analyse du GDDI rend compte de la situation sexo-spécifique de la dynamique de pauvreté. L'indicateur qui se calcule pour la première fois pour le Bénin montre que la condition de pauvreté des béninois varie selon le sexe.

**Tableau 4.8 :** Dynamique de pauvreté 2011-2015 et 2015-2019 selon le sexe

	PP	NPP	PNP	NPNP	Indice de Transition	Indice de Stabilité	ISSP
Transition 2015-2019							
National	11,93	26,57	27,37	34,13	50,74	74,10	61,32
Homme	14,87	23,77	25,33	36,03	51,58	70,78	60,42
Femme	10,01	27,71	29,69	32,59	51,72	76,50	62,90
Transition 2011-2015							
National	12,36	27,74	23,84	36,06	46,22	74,47	58,67
Homme	15,26	24,94	22,74	37,06	47,69	70,84	58,12
Femme	11,43	28,27	16,17	44,13	36,38	79,43	53,76

Source : Equipe nationale et CREG, 2019

L'Indice Synthétique de Suivi de la Pauvreté des femmes (62,90) est au-dessus de la moyenne nationale (61,32) alors que celui des hommes (60,42) est en dessous. La tendance est la même pour les deux sous-indices : l'Indice de Transition et l'Indice de Stabilité. Ces résultats traduisent que les conditions des femmes sont meilleures que celles des hommes par rapport à la pauvreté au Bénin. Cependant, les béninois sont plus nombreux en situation de stabilité de non pauvreté pure (H :36,02% contre F :32,59%) que les femmes ainsi que pour la stabilité dans la pauvreté chronique (H :14,87% contre F :10,01%). Les femmes sont plus vulnérables à la pauvreté en étant plus concernés par des sorites (PNP) et les basculements NPP) dans la pauvreté.

Une comparaison par rapport à la période de transition 2011-2015 indique que les tendances globales (ISSP, IS et IT) , n'ont pas changé. Toutefois, les écarts entre les conditions des sexes se sont réduits (ISSP : 2,48 en 2015-2019 contre 4,36 en 2011-2015). Par ailleurs, le changement le plus notable est que les hommes sont devenus plus riches que les femmes en voyant leur proportion se réduire légèrement de 37,06% à 36,03% pendant que celle des femmes a chuté de 44,13 à 32,59%, 11,54 points de pourcentage de perdu. Ce changement peut s'expliquer fondamentalement par l'arrêt des politiques de PMCCP prioritairement dédiées aux femmes qui ont couru jusqu'en 2016 avant de connaître un long temps d'arrêt en raison des réformes pour mieux les restructurer. Les effets des nouvelles orientations pourraient apparaître sur la prochaine transition.

#### **4.1.10 Dynamique de la pauvreté au niveau département**

La dynamique de la pauvreté au niveau départemental est mesurée par le niveau de certains indicateurs à savoir: la proportion des pauvres chroniques (PP) c'est-à-dire ceux qui sont demeurés dans la pauvreté entre deux enquêtes, la proportion des Non pauvres purs (NPNP), la proportion ceux qui ont basculé dans la pauvreté (PNP) et l'Indice Synthétique de Sortie de Pauvreté (ISSP).

##### **4.1.10.1 Dynamique de la pauvreté dans le département de l'Alibori**

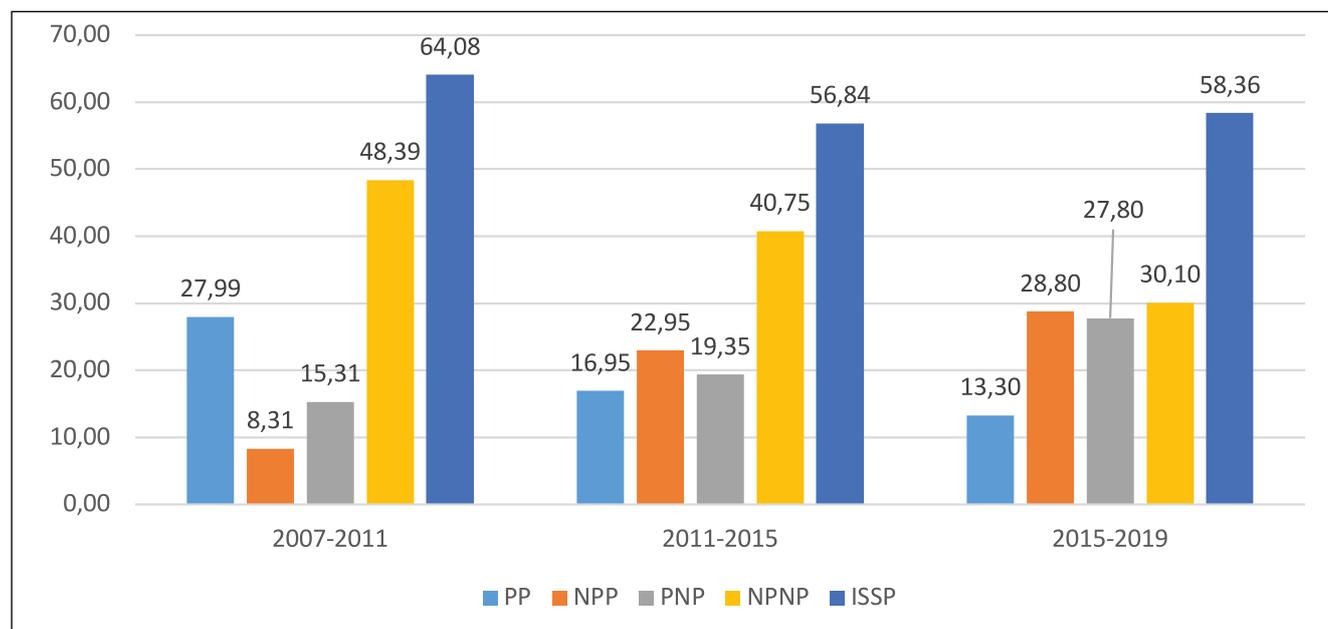
Entre 2015 et 2019, l'ISSP du département de l'Alibori est de 58,36% et se classe 4ème derrière le Littoral, l'Ouémé et le Plateau. La proportion des PP est de 13,30% contre 30,10% pour les NP-NP. Quant aux populations vulnérables (NPP, PNP), leur niveau est de 56,6%.

Une analyse comparative de la dynamique de la pauvreté dans le département de l'Alibori durant les périodes successives 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019 montre une baisse sur toute la ligne de la proportion des ménages vivant dans la pauvreté chronique (PP) de 11,04 points sur les deux premières périodes et 3,6 points sur les deux dernières périodes. La même tendance baissière a été constatée au niveau de la proportion des ménages non pauvres (NPNP) de 7,64 points sur les deux premières périodes et 10,6 points sur les deux dernières périodes. Ces deux situations déplorables entraînent l'augmentation progressive du niveau de vulnérabilité (NPP et PNP) de 14,64 points et 4 points respectivement sur 2007-2011 et 2011-2015 et de 5,5 points et 8,4 points sur 2011-2015 et 2015-2019.

Ceci pourrait être justifié par les conflits entre éleveurs et producteurs, l'apparition des sauterelles et chenilles, les inondations très fortes au cours de la période 2011-2015 et la conjoncture économique au Nigéria et la baisse des activités économiques entre 2016 et 2019 imputable au temps d'attente des résultats des réformes engagées surtout dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Dans la dynamique de revoir en hausse les non pauvres purs (NP-NP) ainsi que les populations vulnérables, il s'impose aux gouvernants de revoir le climat des affaires préjudiciable à l'émergence des vulnérables et au maintien des non pauvres purs afin de réduire le taux de pauvreté chronique.

**Graphique 4.6 : Dynamique de la pauvreté dans le département de l'Alibori de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019**



Source : Equipe nationale et CREG, 2019

#### 4.1.10.2 Dynamique de la pauvreté dans le département de l'Atacora

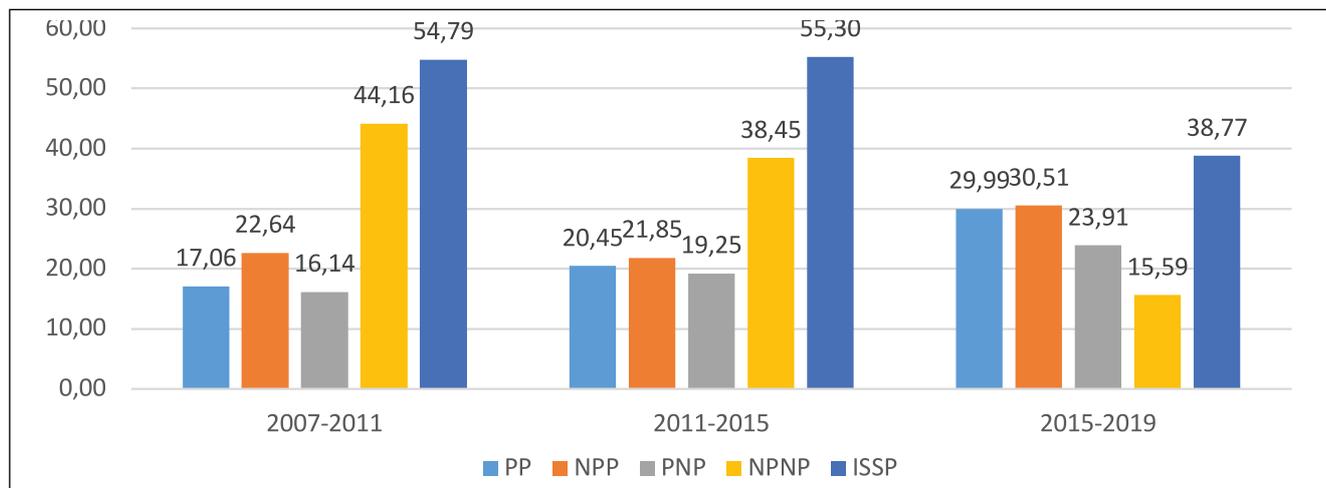
Entre 2015 et 2019, l'ISSP du département de l'Atacora est de 38,77% et se classe 6ème juste derrière l'Alibori. La proportion des PP est de 29,99% contre 44,16 pour les NP-NP. Quant aux populations vulnérables (NPP, PNP), leur niveau est de 15,59.

Une analyse comparative de la dynamique de la pauvreté dans le département de l'Atacora durant les périodes successives 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019 montre que la proportion des ménages vivant dans la pauvreté chronique (PP) s'est accrue d'abord de 3,39 points sur les deux premières périodes et ensuite de 9,5 points sur 2007-2011 et 2011-2015. En revanche, on note l'effet contraire avec les ménages non pauvres purs de 5,71 et de 22,9 points respectivement sur les 2007-2011 et 2011-2015. Dans les mêmes périodes, la proportion des ménages pauvres qui sont sortis de la pauvreté (PNP) a augmenté de 3,11 points et de 4,7 points alors que la proportion de non pauvres (NPP) ayant basculé dans la pauvreté a baissé de 0,79 points. Ces résultats pourraient s'expliquer par la mise en œuvre des politiques publiques non optimales à l'endroit des pauvres et vulnérables. Ce qui a entraîné une progression de l'ISSP de 0,51 points.

Au regard de ces résultats, il s'impose aux acteurs du développement :

- mettre en place une politique de renforcement des liens sociaux ;
- mettre en place une politique structurelle (un programme d'investissement structurant des routes, des écoles, des centres de santé et des politiques d'accompagnement des Activités Génératrices de Revenus (AGR)) ;
- mettre en place une politique conjoncturelle (stratégies d'allègements fiscaux, facilité de prêts pour les petites et moyenne entreprises, le tourisme et autres activités clés) ;
- mettre en place des politiques d'encadrement (formation en entrepreneuriat, leadership et gestion).

**Graphique 4.7 : Dynamique de la pauvreté dans le département de l'Atacora de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019**



Source : Equipe nationale et CREG, 2019

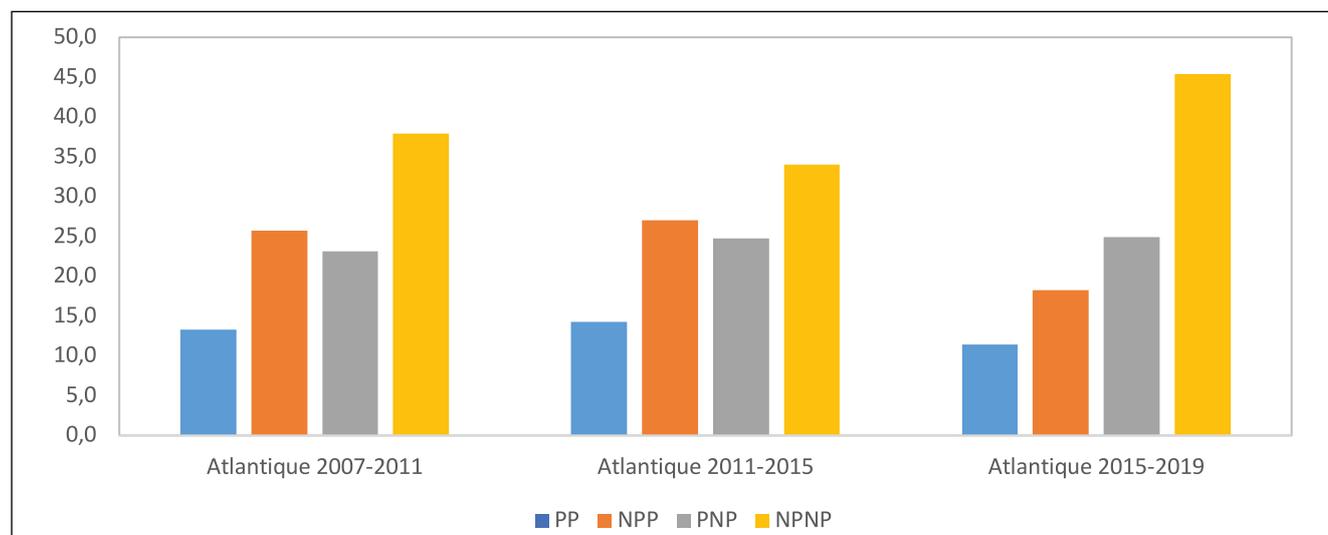
#### 4.1.10.3 Dynamique de la pauvreté dans le département de l'Atlantique

Sur les périodes de transition 2011-2015 et 2015-2019, la proportion des pauvres pure (PP) a connu une baisse de 2,9 points et celle des non pauvres purs (NPNP) une augmentation significative de 11,4 points contrairement aux périodes de transitions 2007-2011 et 2011-2015. Dans la même période, la situation des populations vulnérables (NPP et PNP) a connu une amélioration. En effet, elle a baissé de 8,7 points pour les non pauvres pauvres (NPP) et une légère augmentation de 0,2 point pour les pauvres non pauvres (PNP). Cette situation traduit l'adaptation de la population aux chocs socio-économiques. En conséquence l'ISSP a connu une augmentation de 9,9.

Au regard de tout ce qui précède, il urge de :

- mettre en place une politique structurelle (un programme d'investissement structurant, une meilleure organisation de la filière ananas, construction des centres de santé et centres de loisirs, des politiques d'accompagnement des Activités Génératrices de Revenus, AGR et le renforcement des politiques de promotion d'emploi (Fonds National de Promotion de l'Emploi des Jeunes, FNPEJ) ;
- mettre en place une politique conjoncturelle (stratégies d'allègements fiscaux, facilité de prêts pour les petites et moyenne entreprises, le tourisme et autres activités clés) ;
- mettre en place des politiques d'encadrement (formation en entrepreneuriat, leadership et gestion) ;
- tenir compte du pouvoir d'achats par région dans la mise en place des politiques.

**Graphique 4.8 : Dynamique de la pauvreté dans le département de l'Atlantique de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019**



Source : Equipe nationale et CREG, 2019

#### 4.1.10.4 Dynamique de la pauvreté dans le département du Borgou

L'ISSP du département du Borgou s'est affiché à 46,68% pour la transition 2015-2019. La proportion des PP est de 24,53% contre 21,23% pour les NPNP. Quant aux populations vulnérables (NPP, PNP), leur niveau est de 54,24% soit plus de la moitié de la population du département.

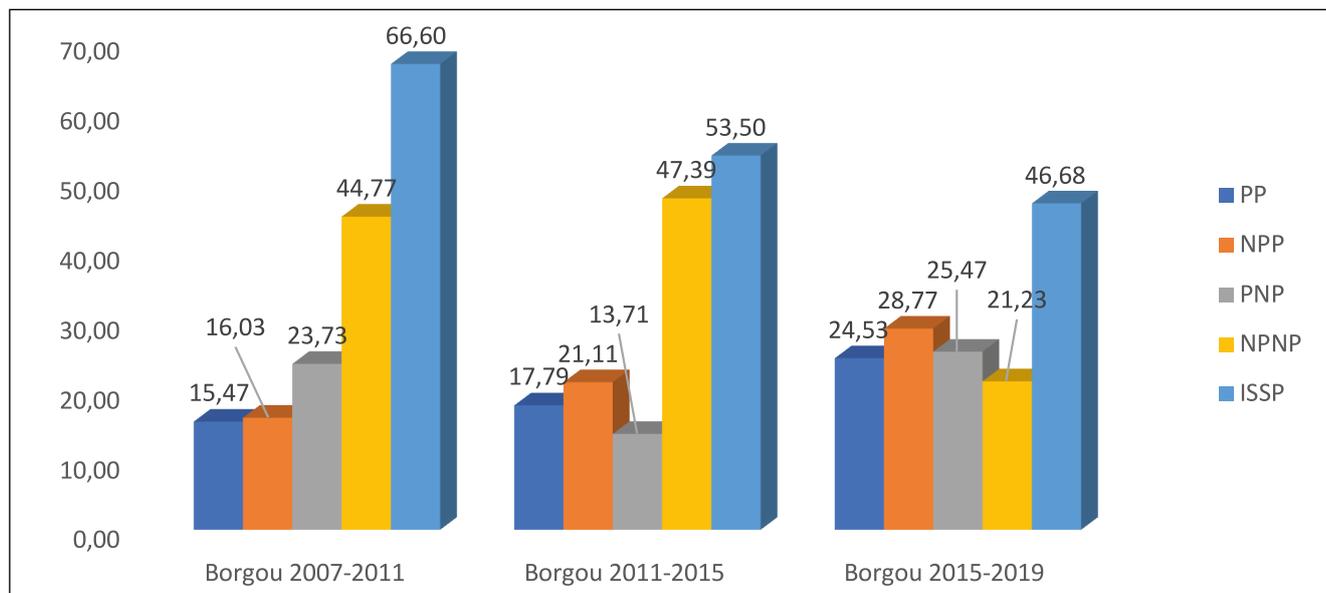
L'analyse de la dynamique de la pauvreté Borgou entre les transitions 2011-2015 et 2015-2019 révèle que la proportion des ménages pauvres chroniques (PP) a augmenté de 6,7 points et que la proportion des ménages non pauvres purs (NPNP) a subi une baisse significative de 26,2 points entre 2011-2015 et 2015-2019. Pendant ce temps, la proportion des ménages ayant basculé dans la pauvreté (NPP) a augmenté de 7,7 points. C'est seulement au niveau des ménages ayant transité dans la non pauvreté (PNP) qu'on observe une amélioration de 11,8 points. En conséquence, on note une aggravation de la pauvreté ce qui s'explique par une baisse de 6,83 points de l'ISSP.

On note aussi dans ce département un choc externe (programme politique et investissement sur la zone, politique et réformes au Nigéria) qui a dégradé le bien-être des ménages.

Au regard de tout ce qui précède, il urge de :

- mettre en place une politique structurelle (un programme d'investissement structurant des routes, des écoles, des centres de santé et des politiques d'accompagnement des Activités Génératrices de Revenus (AGR)) ;
- mettre en place une politique conjoncturelle (stratégies d'allègements fiscaux, facilité de prêts pour les petites et moyennes entreprises, facilité d'acquisition d'intrants, diversification de l'agriculture, politique de mise en valeur de la terre et d'amélioration de la productivité agricoles) ;
- mettre en place des politiques d'encadrement (formation en entrepreneuriat, leadership et gestion).

**Graphique 4.9 : Dynamique de la pauvreté dans le département du Borgou de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019**



Source : Equipe nationale et CREG, 2019

#### 4.1.10.5 Dynamique de la pauvreté dans le département des Collines

La dynamique de la pauvreté au niveau départemental des Collines, entre 2015-2019, montre les indicateurs suivants :

- pauvreté pure (PP) : 7,75% ;
- proportion de la population non pauvre pure (NPNP) : 53,75% ;
- proportion de la population ayant transité dans la non pauvreté (PNP) : 20,65% ;
- indice synthétique de sortie de la pauvreté (ISSP) : 68,47 %.

Le département a connu une hausse de la proportion des personnes pauvres pure (PP) entre les périodes 2007-2011 et 2011-2015 qui est passée de 11,18 à 20,66, soit une hausse d'environ 9,48 points. Cette proportion a chuté à 7,75 pour la période 2015-2019, soit une baisse de 12,91. La proportion des non pauvres purs (NPNP) a diminué de 6,52 points entre les périodes 2007-2011 et 2011-2015 avant connaître une hausse d'environ 26,49 points entre les périodes 2011-2015 et 2015-2019. Pendant ce temps, la proportion des personnes ayant basculé dans la pauvreté (NPP) qui avait baissé de 8,38 points entre les périodes 2007-2011 et 2011-2015 a connu une nouvelle diminution de 8,69 points entre les périodes 2011-2015 et 2015-2019. Celle des personnes ayant transité dans la non pauvreté (PNP) qui avait augmenté de 5,42 points entre les périodes 2007-2011 et 2011-2015 a baissé de 4,79 points entre les périodes 2011-2015 et 2015-2019. Ces différentes variations ont entraîné une augmentation de 15,66 points de l'ISSP entre les périodes 2011-2015 et 2015-2019.

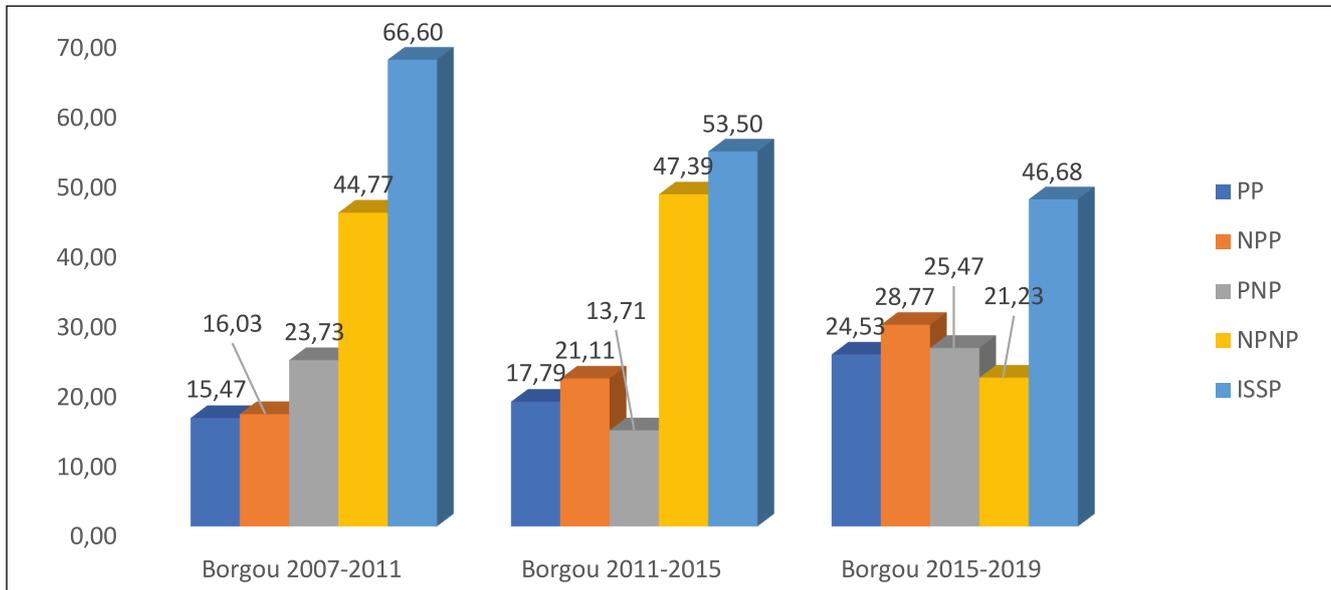
Ces résultats pourraient s'expliquer par un choc interne dû à l'exode rural massif des jeunes de la localité vers d'autres villes et pays et les difficultés liées à la gestion des filières anacarde et riz (endettements liés à la chute du prix de l'acajou et à la malhonnêteté des jeunes).

Au regard de tout ce qui précède, il urge de :

- mettre en place une politique structurelle (un programme d'investissement structurant une meilleure organisation des filières (Anacarde, riz etc. ...)) ;

- mettre en place une politique conjoncturelle (facilité de prêts pour les petites et moyennes entreprises, facilités d'acquisition d'intrants, diversification de l'agriculture, politique de mise en valeur de la terre et d'amélioration de la productivité agricole).

**Graphique 4.10 : Dynamique de la pauvreté dans le département des Collines de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019**



Source : Equipe nationale et CREG, 2019

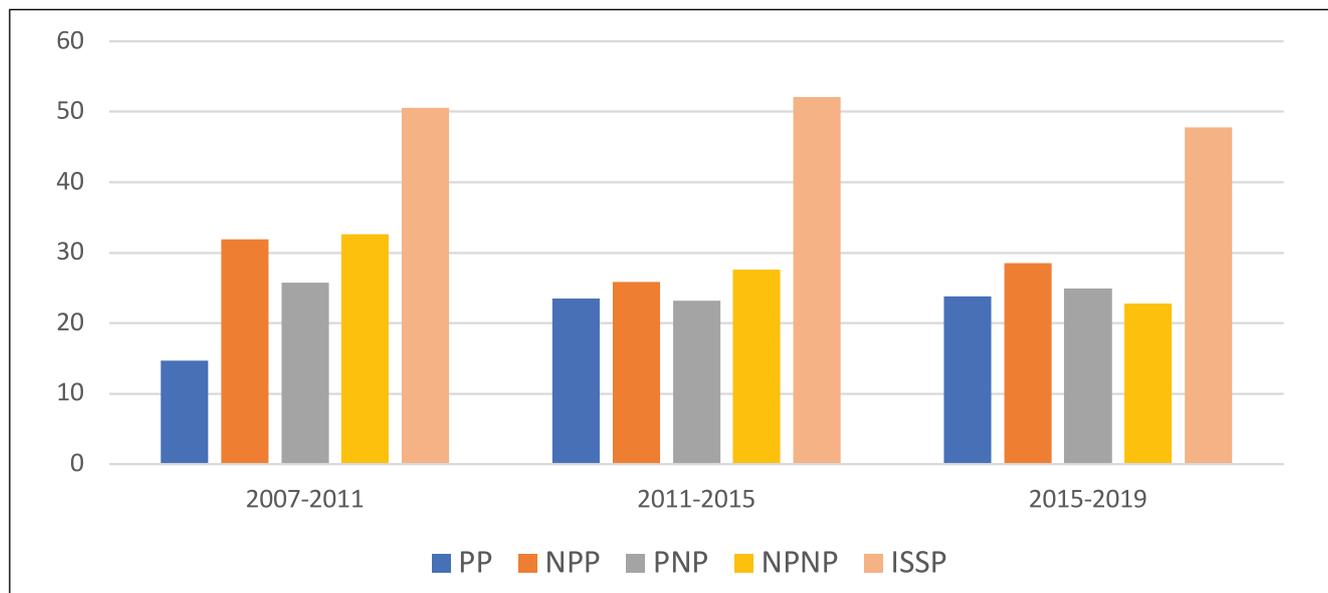
#### 4.1.10.6 Dynamique de la pauvreté dans le département du Couffo

Entre 2015 et 2019, l'ISSP du département du Couffo est de 47,77 et se classe 6<sup>ème</sup> après les Collines et le Borgou respectivement 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>. Son Indice de Transition est de 46,63 contre 48,93 pour l'Indice de Stabilité. La proportion des PP est de 23,76 contre 22,76 pour les NP-NP. Quant aux populations vulnérables (NPP, PNP), leur niveau est de 53,48.

Il ressort de l'analyse du graphique ci dessous que la proportion des populations pauvres (PP) entre les périodes 2007-2011 et 2011-2015 est passée de 15,47 à 17,79, soit une hausse d'environ 2,32 points. Cette situation a connu une faible progression entre 2015-2019 soit une augmentation de 0,31 point. Par contre la proportion de populations non pauvres pures (NPNP) a connu une baisse progressive sur la période. Cette proportion est passée de 32,65 à 22,76 en passant par 27,55. Soit une baisse moyenne de 4,9 points. Pendant ce temps, la proportion des populations ayant basculé dans la pauvreté (NPP) a connu une baisse de 6,1 points entre 2007-2011 et 2011-2015. Par contre, elle a connu une augmentation de 2,69 entre 2015-2019. Les populations ayant transité dans la non-pauvreté (PNP) a diminué de 2,6 points 2007-2011 et 2011-2015. Cette tendance a connu une faible amélioration entre 2015-2019 de 1,79. En conséquence l'ISSP a chuté de 2,75 points.

Cette situation pourrait s'expliquer par les questions de dégradation des sols liés à leur forte exploitation, les maladies des cultures et l'invasion des criquets pèlerins qui ont entraîné la baisse des rendements agricoles. On peut également ajouter à ces facteurs, les maladies inhabituelles du bétail.

**Graphique 4.11 : Dynamique de la pauvreté dans le département du Couffo de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019**



Source : Equipe nationale et CREG, 2019

Au regard de tout ce qui précède, il urge de :

- mettre en place une politique structurelle à travers l'amélioration de la productivité agricole (un programme d'investissement structurant une meilleure organisation des filières de culture vivrières (maïs, manioc, tomates, piments etc. ...)) ;
- mettre en place des politiques de veille stratégique (mise à disposition des intrants nécessaires pour lutter contre les sauterelles et les chenilles) ;
- vulgariser et faciliter la mise en œuvre de la loi sur le code pastoral ;
- mettre en place une politique conjoncturelle (facilité de prêts pour les petites et moyennes entreprises et facilité d'acquisition d'intrants vivriers).

#### **4.1.10.7 Dynamique de la pauvreté dans le département de la Donga**

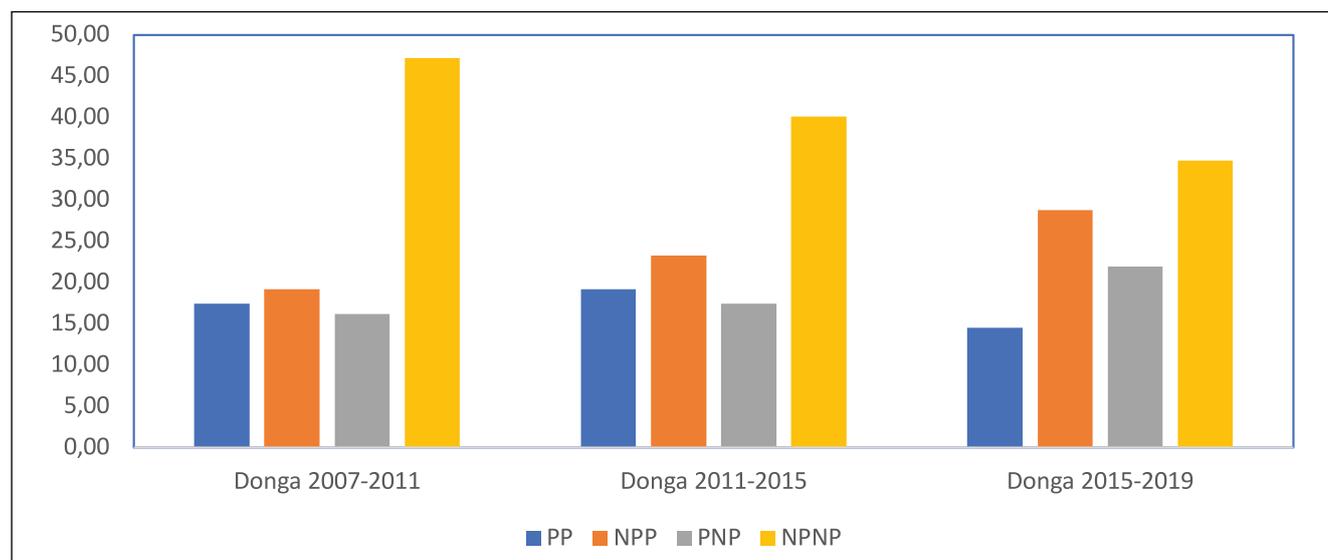
L'analyse du graphique ci-dessous montre que sur les périodes 2011-2015 et 2015 et 2019

La situation des pauvres pure (PP) a connu une amélioration contrairement à aux périodes 2007-2011 et 2011 et 2015 où elle a une augmentation. En effet, elle est passée de 19,19 à 14,49 soit une baisse de 4,7 points. A l'opposé la situation des non pauvres purs (NPNP) a connu un repli de 5,3 points. Pendant la période étudiée, la population vulnérable (NPP, PNP) a augmenté passant de 40,72 à 50,72. L'ISSP a connu une tendance haussière au cours de la même période passant de 53,77 à 55,22, soit une hausse de 1,45 point de pourcentage. Cette situation peut s'expliquer par un choc économique dans le transport (difficultés du port et la qualité des voies) et la forte migration.

Au regard de tout ce qui précède, il urge de :

- mettre en place une politique structurelle à travers l'amélioration de la productivité agricole ainsi qu'une diversification des activités économiques outre que le transport ;
- vulgariser et faciliter la mise en œuvre de la loi sur le code pastoral ;
- mettre en place une politique conjoncturelle (facilité de prêts pour les petites et moyennes entreprises et autres activités connexes).

**Graphique 4.12 : Dynamique de la pauvreté dans le département de la Donga de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019**



Source : Equipe nationale et CREG, 2019

#### **4.1.10.8 Dynamique de la pauvreté dans le département du Littoral**

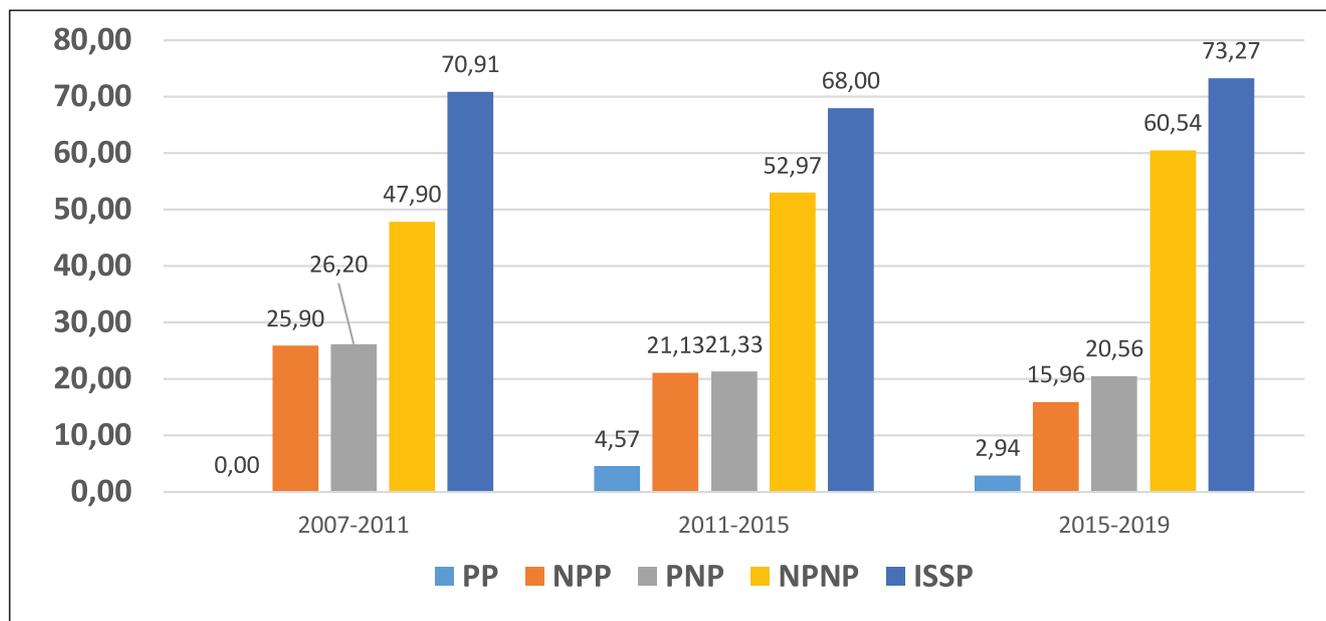
Entre 2015 et 2019, l'ISSP du département du Littoral est de 73,27%, la proportion des PP est de 2,94% contre 60,54% pour les NP-NP. Quant aux populations vulnérables (NPP, PNP), leur niveau est de 36,52%.

L'analyse diagnostique de la dynamique de la pauvreté dans le département du Littoral, capitale économique du pays, dénote une hausse du taux au niveau des PP et des NPNP qui est passée respectivement de 0 à 4,50 et de 47,9 à 52,97 sur les périodes 2007-2011 et 2011-2015. Cette même tendance est observée au niveau des NPNP (+7,6) contre un repli des PP de 1,6 dans le rang des PP sur les périodes 2011-2015 et 2015-2019. Ce même repli a été remarqué avec les populations vulnérables (NP et PN) passant respectivement de 52,10 à 42,46 sur les périodes 2007-2011 et 2011-2015 et de 5,2 à 0,8 sur les périodes 2011-2015 et 2015-2019. La diminution remarquable des populations vulnérables au niveau du Littoral et l'augmentation des non pauvres purs sur les périodes 2011-2015 et 2015-2019 est imputable beaucoup plus aux réformes dans le secteur informel qui ont favorisé la sortie de la pauvreté pour certaines personnes et le basculement d'autres. On peut retenir également entre autres par un mauvais ciblage des politiques économiques (micro crédit aux plus pauvres, de lutte contre les inondations et d'érosion côtière, etc.), les chocs externes du Nigéria sur les marchés des véhicules d'occasions, les luttes contre les produits illicites (médicaments, essence) et l'avènement du jeu d'escroquerie à la PONZI (ICC-service et Consorts).

En tenant compte de tout ce qui précède, il urge de:

- mettre en place une politique structurelle (un programme d'investissement structurant, construction des centres de santé pour l'amélioration du plateau technique du personnel et centres de loisirs, des politiques d'accompagnement des Activités Génératrices de Revenus et le renforcement de la promotion d'emploi (Fonds National de Promotion de l'Emploi des Jeunes (FNPEJ), de la Politique Holistique de Politique Sociale (PHPS) et la Politique Nationale de Population (PNP)) ;
- mettre en place une politique conjoncturelle (stratégies d'allègements fiscaux, facilité de prêts pour les petites et moyenne entreprises, facilitation des créneaux d'échange commerciaux et autres activités économiques) ;
- mettre en place des politiques d'encadrement (formation en entrepreneuriat, leadership et gestion) ;
- tenir compte du pouvoir d'achats par région dans la mise en place des politiques.

**Graphique 4.13 : Dynamique de la pauvreté dans le département du Littoral de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019**



Source : Equipe nationale et CREG, 2019

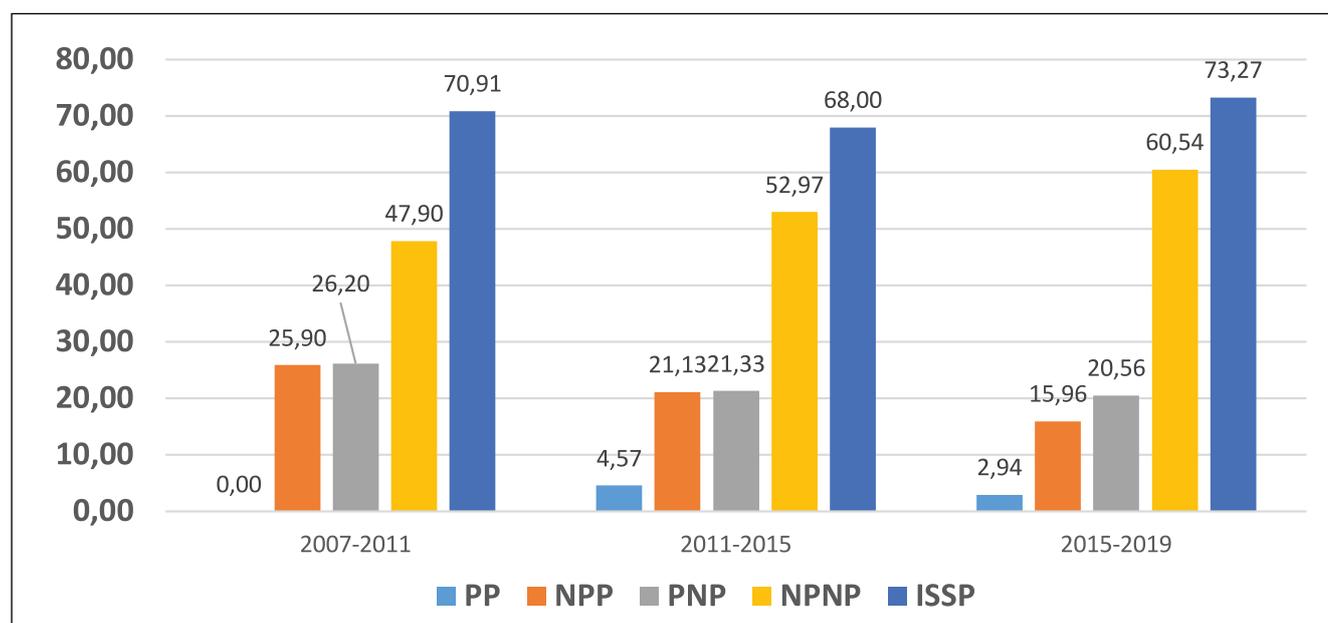
#### 4.1.10.9 Dynamique de la pauvreté dans le département du Mono

Entre 2015 et 2019, l'ISSP du département du Mono est de 56,40 et se classe 9<sup>ème</sup> après le Littoral et la Donga respectivement 8<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup>. Son Indice de Transition est de 45,55 contre 83 69, pour l'Indice de Stabilité. La proportion des PP est de 14,23 contre 32,93 pour les NP-NP. Quant aux populations vulnérables (NPP, PNP), leur niveau est de 52,84.

Le Graphique ci-dessous montre que les populations pauvres (PP) du département du mono ont évolué à la hausse entre 2007-2011 et 2011-2015, passant de 7,39 à 18,53, soit une hausse de 11,14 points avant de connaître une amélioration de leur situation entre 2015 et 2019 soit une de baisse de 4,3 points. Par contre, les populations non pauvres (NPNP) ont évolué en sens contraire, passant de 36,2 à 28,23, soit une baisse de 7,97 avant de connaître une amélioration entre 2015 et 2019 soit une augmentation de 4,7 points. Pendant ce temps, la proportion des populations ayant basculé dans la pauvreté (NPP) a diminué de 7,84 points. Cette situation s'est inversée entre 2015 et 2019 soit une augmentation de 0,5 point. La situation des populations ayant transité dans la non pauvreté (PNP) a augmenté de 4,76 points avant de connaître une baisse de 0,9 point entre 2015 et 2019. En conséquence l'ISSP est passé de 54,60 à 53,21, soit une baisse de 1,39 point avant de connaître une amélioration de 3,19 points.

Cette situation pourrait s'expliquer par les questions d'épuisement des ressources halieutiques liées aux mauvaises pratiques d'exploitation (Acadjas,...), les faibles rendements agricoles ainsi que la forte migration. Il faudrait ajouter les questions d'inondation causées par la crue du fleuve Mono et qui ont entraîné des dégâts matériels et humains.

**Graphique 4.14 : Dynamique de la pauvreté dans le département du Mono de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019**



Source : Equipe nationale et CREG, 2019

Au regard de tout ce qui précède, il urge de :

- mettre en place une politique structurelle à travers l'amélioration de gestion des ressources halieutiques, procéder au dragage des lacs Ahémé et Toho, aménager les routes et pistes ;
- mettre en place des programmes d'investissement structurant une meilleure organisation des filières de cultures maraîchères;
- mettre en place une politique conjoncturelle (facilité de prêts pour les petites et moyennes entreprises et facilité d'acquisition d'intrants vivriers).

#### **4.1.10.10 Dynamique de la pauvreté dans le département de l'Ouémé**

L'analyse de la dynamique de la pauvreté dans le département de l'Ouémé entre 2015 et 2019 montre que plus de la moitié de la population du département (57,82%) a gardé leur statut de non-pauvreté pure (NPNP) au cours de la période. La population vulnérable composée de ceux qui sont sortis de la pauvreté (PNP) et de ceux qui ont basculé dans la pauvreté (NPP) au cours de la période est évaluée à 37,97%, soit près plus du tiers de la population du département. Dans ce département, la population des pauvres chroniques (PP) est évaluée à 4,22%.

Comparée aux dynamiques antérieures, c'est-à-dire celles de 2011-2015 et de 2007-2011, on observe près les mêmes tendances de répartition de la population suivant ces quatre catégories. Cependant on note que la proportion des pauvres chroniques (PP) a diminué de plus de moitié (4,25 points de pourcentage) en passant de 8,47% à 4,22% soit une baisse de 5,05 points et que la proportion de ceux qui ont basculé dans la pauvreté a baissé aussi en les transitions de 2011-2015 et de 2015-2019. En conséquence, l'Indice Synthétique de Sortie de la Pauvreté (ISSP) s'est amélioré sur la période en passant de 63,82 à 76,57. Ce qui pourrait traduire une efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté dans le département au cours de la période de 2015-2019 vu surtout que l'indice a connu une baisse de 3,45 points entre les transitions de 2007-2011 et de 2011-2015.

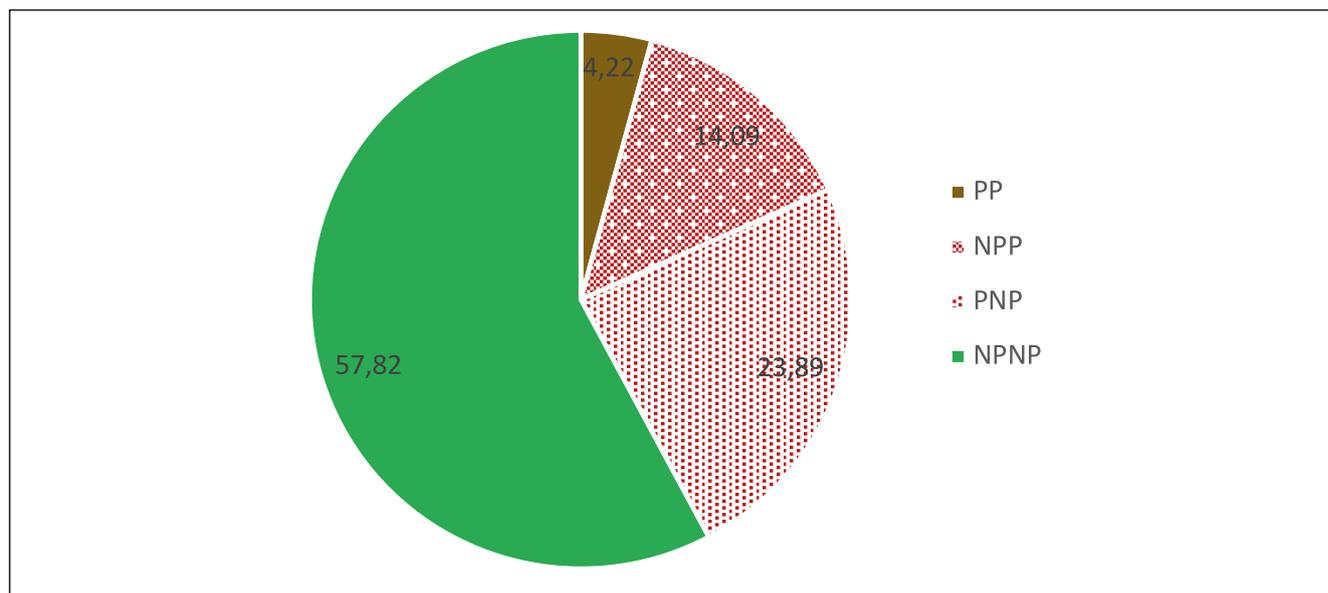
Par contre, la proportion de ceux qui ont basculé dans la pauvreté a augmenté entre les transitions de 2011-2015 et 2015-2019 passant de 16,93 % à 23,89% augmentant ainsi légèrement, le nombre de la population vulnérable entre les deux périodes (37,97% contre 36,07%). Cela pourrait être le résultat de la fluctuation des échanges

commerciaux que ce département entretient avec le Nigéria où la plupart des activités se font dans le secteur informel et sont tributaire de la situation économique du Nigéria et la fermeture des frontières nigérianes. Il faudrait aussi ajouter les questions d'inondation causées par la crue du fleuve Ouémé et qui ont entraîné des dégâts matériels et humains, la répression des pratiques illégales (essence frelaté, Vente Illicite des Médicaments).

Au regard de tout ce qui précède, il convient de :

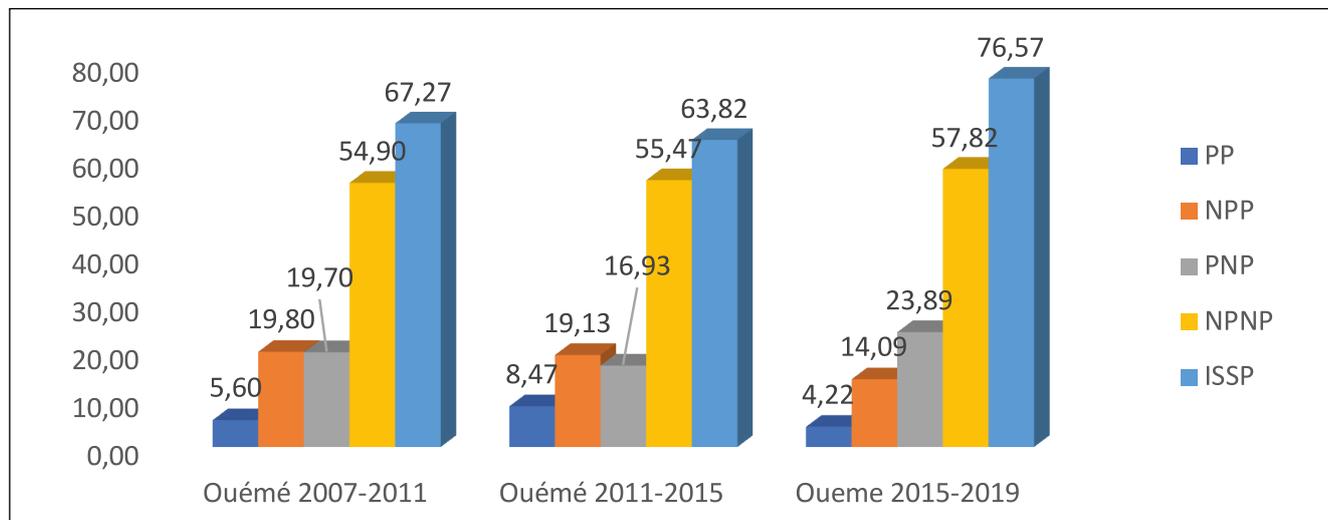
- mettre en place une politique structurelle de développement du commerce extérieur avec le Nigéria ;
- mettre en œuvre des projets de valorisation de la Vallée de l'Ouémé ;
- Renforcer la gestion des inondations et des catastrophes naturelles dans le département..

**Graphique 4.15 : Dynamique de la pauvreté dans le département de l'Ouémé entre 2015-2019**



Source : Equipe nationale et CREG, 2019

**Graphique 4.16 : Dynamique de la pauvreté dans le département de l'Ouémé de 2007-2011, 2011-2015 et de 2015-2019**



Source : INSAE, EMICoV2007, 2011, 2015, EHCVM 2019

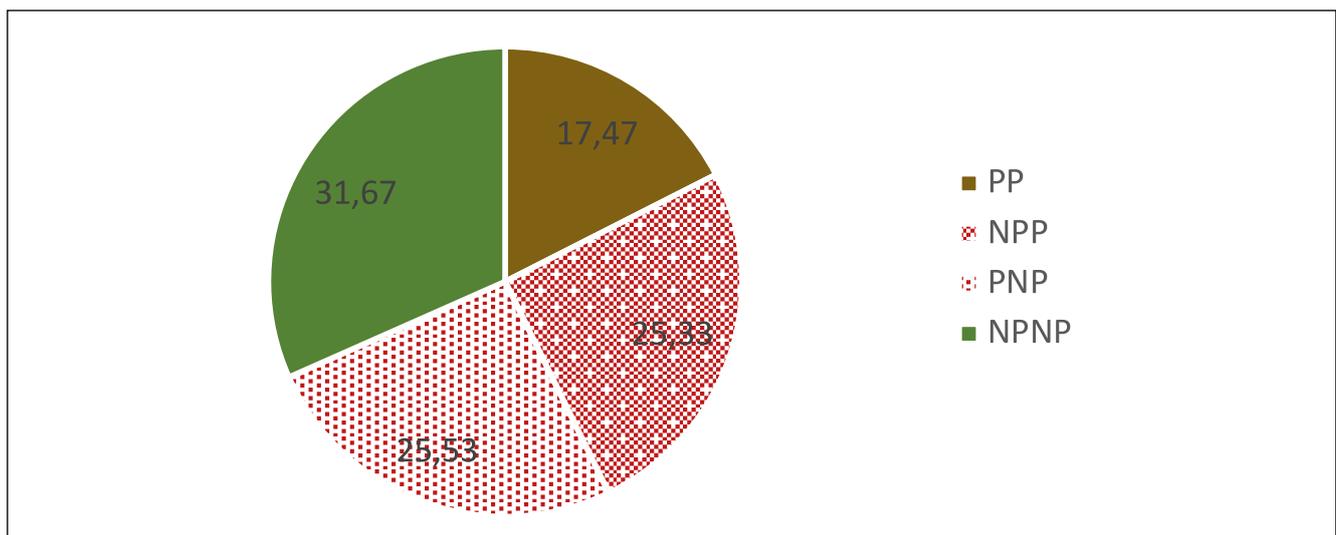
#### 4.1.10.11 Dynamique de la pauvreté dans le département du Plateau

L'analyse de la dynamique de la pauvreté dans le département du Plateau entre 2015 et 2019 montre que moins du tiers de la population du département (31,67%) ont gardé leur statut de non pauvreté (NPNP) au cours de la période. La population vulnérable composée de ceux qui sont sortis de la pauvreté (PNP) et de ceux qui ont basculé dans la pauvreté (NPP) au cours de la période est évaluée à 50,86%, soit plus de la moitié de la population du département. Dans ce département, la population qui sont dans la trappe à pauvreté (PP) est évaluée à 17,47%.

L'analyse du graphique 3.17 suivant montre que le département du Plateau présente une tendance baissière de la proportion des ménages qui sont restés dans la non-pauvreté pure (NPNP) entre les périodes de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019 passant respectivement de 42,39%, à 34,72% et à 31,67%. Dans le même sens, la proportion des pauvres chroniques (PP) a augmenté de 13,59% à 17,47% après une baisse de 5,6 points en 2011-2015. Sur les mêmes périodes, la proportion des vulnérables (NPP et PNP) a respectivement augmenté de 6,87 et 6,37 points entre 2007-2011 et 2011-2015 avant de diminuer respectivement de 3,96 et de 2,46 points entre 2011-2015 et 2015-2019. En conséquence, l'ISSP a diminué de 6,13% points entre 2011-2015 et 2015-2019. Cette situation pourrait s'expliquer par les questions de dégradation des sols liés à leur forte exploitation, la faible diversification agricole du département et sa forte proximité avec le Nigéria, lui faisant subir les conséquences des réformes économiques au Nigéria. Des efforts importants sont donc nécessaires pour inverser la tendance. À cet effet, il faudra :

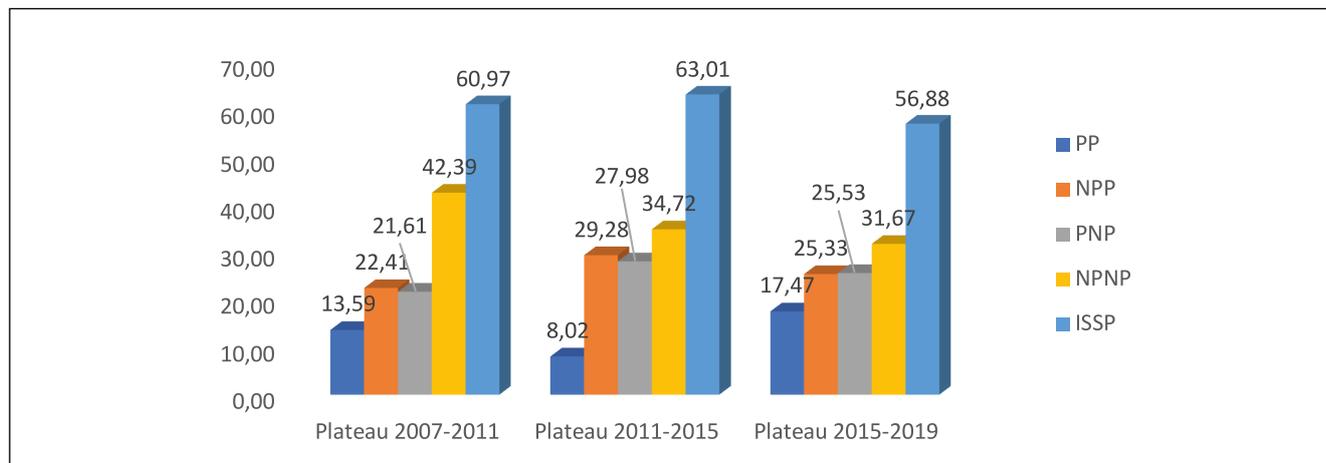
- mettre en place une politique structurelle à travers l'amélioration de la productivité agricole (un programme d'investissement structurant une meilleure organisation des filières de culture vivrières (maïs, manioc, tomates, piments etc. ...)) ;
- mettre en place une politique de diversification des activités économiques et celles des filières agricoles.
- Généraliser les composantes du projet ARCH dans les communes les plus vulnérables du département.

**Graphique 4.17 : Dynamique de la pauvreté dans le département de l'Ouémé entre 2015-2019**



Source : INSAE, EHCVM 2019

**Graphique 4.18 :** Dynamique de la pauvreté dans le département du Plateau de 2007-2011, 2011-2015 et de 2015-2019



Source : INSAE, EMICoV2007, 2011, 2015, EHCVM 2019

#### 4.1.10.12 Dynamique de la pauvreté dans le département du Zou

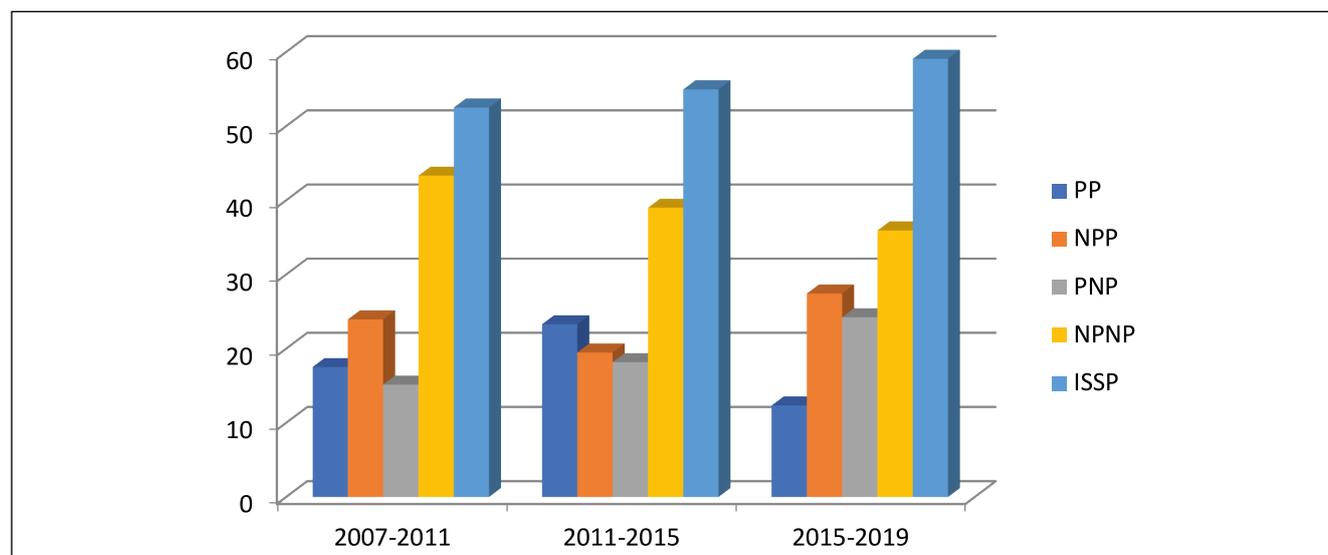
Entre 2015-2019, la dynamique de la pauvreté au niveau départemental Zou affiche les indicateurs suivants : pauvreté pure (PP) : 12,35 % ; proportion de la population non pauvre pure (NPNP) : 35,95% ; proportion de la population ayant transité dans la non pauvreté (PNP) : 24,25% ; indice synthétique de sortie de la pauvreté (ISSP) : 59,09 %.

La proportion de la population pauvre (PP) qui avait connu une hausse de 5,77 points entre 2007-2011 et 2011-2015, a connu une chute d'environ 10,96 points entre 2011-2015 et 2015-2019. Celle des non pauvres purs (NPNP) a légèrement diminué passant de 39,01 entre 2011-2015 à 35,95 points entre 2015-2019, soit une baisse de 3,06 points. Quant à la proportion des personnes ayant basculé dans la pauvreté (NPP), elle a diminué de 7,96 points alors que celle des personnes ayant transité dans la non pauvreté (PNP) a augmenté de 6,06 points entre 2011-2015 et 2015-2019. En conséquence, l'ISSP est passé de 54,97 à 59,09, soit une augmentation de 4,12 points. Ces résultats pourraient s'expliquer par la mise en œuvre des politiques publiques sociales efficaces qui ont impacté la grande masse. Ces politiques n'ont cependant pas favorisé le maintien de la proportion des non pauvres (NPNP).

Au regard des résultats, il est important de :

- poursuivre la mise en œuvre des politiques structurelles en cours (un programme d'investissement structurant des routes, des écoles, des centres de santé et des politiques d'accompagnement des AGR);
- mettre en place une politique conjoncturelle ciblée relative au maintien de la proportion de NPNP (stratégies d'allègement fiscaux, facilité de prêts pour les petites et moyenne entreprises, le tourisme et autres activités clés ;
- mettre en place des politiques d'encadrement (formation en entrepreneuriat, leadership et gestion).

**Graphique 4.19 :** Dynamique de la pauvreté dans le département du Zou de 2007-2011, 2011-2015 et 2015-2019



Source : INSAE, EMICoV2007, 2011, 2015, EHCVM 2019

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La dimension « Dynamique de la Pauvreté » est l'une des dimensions couvertes par le dividende démographique. L'ISSP est calculé à partir de l'indice de transition et celui de la Stabilité et permet d'appréhender la proportion de ménages qui sont sortis de la pauvreté ou se sont maintenus dans la non-pauvreté.

L'analyse diagnostique faite de la dynamique de pauvreté a permis d'analyser les principaux facteurs qui jouent un rôle important dans la dynamique de la pauvreté au Bénin. En effet, sur les périodes 2007-2011 et 2011-2015, la proportion des ménages vivant dans la pauvreté chronique est passée de 16,81 à 12,36 au moment où la proportion de ceux non pauvres purs a baissé de 47,31 à 36,06. Sur la même période, les non pauvres qui ont basculé dans la pauvreté, sont passés de 19,39 à 27,74 et les pauvres qui sont sortis de la pauvreté sont passés de 16,49 à 23,84. De même, l'évolution de l'ISSP est passée de 58,23 à 58,70 ; ce qui montre que les politiques mises en œuvre se sont avérées moins pertinentes.

Après l'analyse des facteurs liés à ces résultats, les recommandations qui suivent peuvent être faites :

- mettre en place une politique de renforcement des liens sociaux ;
- mettre en place une politique structurelle (un programme d'investissement structurant des routes, des écoles, des centres de santé, des centres de loisirs et des politiques d'accompagnement des Activités Génératrices de Revenus (AGR)) ; une meilleure organisation des filières (Anacarde, riz, ananas, maïs, manioc, tomates, etc.) et du transport ; le renforcement des politiques de promotion d'emploi (Fonds National de Promotion de l'Emploi des Jeunes, FNPEJ) ;
- mettre en place une politique de mise en valeur des terres et d'amélioration de la productivité agricole, ainsi qu'une diversification des activités économiques ;
- mettre en place une politique structurelle à travers l'amélioration de gestion des ressources halieutiques, procéder au dragage, à l'enlèvement des jacinthes d'eau des lagunes et des lacs Ahémé, Toho, etc. ;
- mettre en place une politique conjoncturelle (stratégies d'allègements fiscaux, facilité de prêts pour les petites et moyenne entreprises, et autres activités connexes (le tourisme et autres activités clés) ; facilité d'acquisition d'intrants des cultures de rentes et vivrières, diversification de l'agriculture ; facilité des créneaux d'échanges commerciaux et autres activités économiques).

- mettre en place des politiques d'encadrement (formation en entrepreneuriat, leadership et gestion) ;
- tenir compte du pouvoir d'achat par région dans la mise en place des politiques ;
- mettre en place des politiques de veille stratégique (mise à disposition des intrants nécessaires pour lutter contre les sauterelles et les chenilles) ;
- vulgariser et faciliter la mise en œuvre de la loi sur le code pastoral.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Alkire, S., Foster, J., (2011), "Counting and multidimensional poverty measurement", *Journal of Public Economics* 95 (7-8) 2011, 476-487.

Alkire, S., Santos, M.E., (2010), "Acute Multidimensional Poverty: A New Index for Developing Countries", OPHI working paper no. 38.

CREG (2018), Manuel de formation sur les dimensions et indicateurs de suivi de l'observatoire du dividende démographique, Thiès.

Dang, H. A., Lanjouw, P. F., Luoto, J., McKenzie, D., (2014), Using repeated cross-sections to explore movements into and out of poverty, *Journal of Development Economics*, 107, March, 112-128

Dang, Hai-Anh; Lanjouw, Peter. (2013), "Measuring Poverty Dynamics with Synthetic Panels Based on Cross-Sections", Policy Research Working Paper, No. 6504. World Bank, Washington, DC. © World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/15863>

Bénicourt, E. (2009), Les analyses du PNUD et de la Banque mondiale sur la pauvreté et le développement : la place d'Amartya Sen

Bénicourt, E. (2001), la pauvreté selon le PNUD et la Banque Mondiale, étude rurale, revue org, p.159-160

INSAE (2016), les tendances de la pauvreté au Bénin sur la période 2007-2015

INSAE (2015), Enquête Modulaire Intégrée sur les conditions de Vie des Ménages, 2ème édition, Note sur la pauvreté au Bénin, 30p

INSAE (2013), Évaluation de la pauvreté au Bénin, rapport provisoire, 218p

INSAE (2011), Enquête Modulaire Intégrée sur les conditions de Vie des Ménages, 2ème édition, principaux résultats 117p.

INSAE (2009), Pauvreté et disparités chez l'enfant et la femme, rapport final.

INSAE (2020) Note sur la pauvreté en 2019

Martinetti, E.C., (2000), "A multidimensional assessment of well-being based on sen's functioning approach", *Rivista Internazionale di Scienze Sociali*, n. 2, 2000, <http://www.ophi.org.uk/wp-content/uploads/ssChiappero-Martinetti-2000.pdf>

Sen A.K. (1985), *Commodities and capabilities*, Amsterdam, North Holland.

Sen A.K. (1987), *The standard of living*, Cambridge University Press, Cambridge.

Sen A.K. (1992), *Inequality reexamined*, Clarendon Press, Oxford.

Sen A.K. (1993), *Capability and well-being*, in Nussbaum M., Sen A.K. (eds), pp. 30-53.

Sen A.K. (1994), *Well-being, capability and public policy*, in "Giornaledeglieconomisti e annali di economia", n.7-9, pp. 333-348.

Sen A.K. (1996), *Freedom, capabilities and public action: A response*, in Balestrino A., Carter I. (eds), pp. 107-125.

Sen A.K. (1997), *On economic inequality. Expanded edition with a substantial annexe by James Foster and Amartya Sen*, Clarendon Press, Oxford.



# 5. DEVELOPPEMENT HUMAIN ETENDU

## INTRODUCTION

Le Bénin a élaboré et met en œuvre depuis 2018, le Plan National de Développement (PND) 2018-2025. Cet instrument d'orientation stratégique se distingue par la prise en compte non seulement de la vision Bénin 2025 Alafia mais également des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine à travers l'intégration quadruplement gagnante des thématiques: i) croissance économique et transformation structurelle, ii) réduction des inégalités et amélioration de l'inclusion sociale, iii) durabilité environnementale, et iv) gouvernance efficace et inclusive.

Le diagnostic stratégique du PND 2018-2025, montre un retard de développement du Bénin en ce qui concerne les secteurs sociaux en dépit des multiples actions mises en œuvre par les différents Gouvernements. Les principales causes du retard sont relatives entre autres à la faiblesse de la productivité, à la forte croissance démographique, à l'inaccessibilité des populations aux services d'assainissement, d'eau et de santé, etc.

La présente édition du rapport sur le Capital Humain Etendu, présente l'Etat des lieux des principaux indicateurs. Elle est structurée autour des trois principales sous-dimensions que sont la Santé, l'Education et le Bien-être. Les analyses découlant des sous-dimensions permettront de formuler des recommandations pour une meilleure prise en compte du capital humain, gage d'un développement harmonieux du pays.

## CONTEXTE

### 5.1.1 Santé

L'organisation du système de santé en République du Bénin est faite sur la base du découpage administratif et territorial. Calquée sur une structure organisationnelle pyramidale à trois niveaux (central, intermédiaire et opérationnel), le secteur est administré par le Ministre de la Santé qui assure la mise en œuvre de la Politique Sanitaire définie par le Gouvernement.

Le niveau central ou national fixe les orientations stratégiques. C'est le niveau de conception et de prise de décisions en matière de politique de développement du secteur santé. Le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général, les Directions Centrales Techniques et les Agences assurent la coordination d'ensemble. Au niveau central, le Centre Hospitalier National Universitaire est le sommet de la pyramide des infrastructures de soins. Concernant l'accès aux médicaments, la Société Béninoise pour l'Approvisionnement en Produits de Santé (SOBAPS, ex-CAME) est l'outil de la politique gouvernementale pour permettre aux béninois d'avoir un accès aux médicaments à un coût abordable.

Au niveau intermédiaire, le Directeur Départemental de la Santé (DDS) est le premier responsable des activités sanitaires. Le secteur compte actuellement douze (12) directions départementales de la santé et un Centre Hospitalier Départemental (CHD) pour deux départements administratifs, sauf dans l'Atacora/Donga qui compte 02 CHD.

Le niveau périphérique du système de santé est la zone sanitaire, dénomination locale du district sanitaire. La Zone Sanitaire représente l'entité opérationnelle la plus décentralisée du système de santé. Elle englobe un réseau de services publics de premier contact et des formations sanitaires privées, le tout appuyé par un hôpital de première référence public ou privé dénommé Hôpital de Zone. L'équipe d'encadrement de la zone sanitaire est dirigée par le médecin coordonnateur de zone et comprend plusieurs autres cadres sanitaires, administratifs, financiers et techniques de la zone sanitaire.

### **5.1.1.1 Ressources disponibles pour la Santé**

#### **5.1.1.1.1 Infrastructures**

Le système de santé compte 34 Zones Sanitaires réparties sur l'ensemble du territoire béninois, mais il n'y a que 30 (88,24%) Hôpitaux de Zones sont fonctionnels. Au total 1043 (soit 77,08%) Formations Sanitaires sur les 1359 dénombrées disposent de maternité et seulement 59 (soit 4,36%) Formations Sanitaires sont des hôpitaux (Annuaire des statistiques, 2019).

Selon l'évaluation de la disponibilité, de la capacité opérationnelle des services de santé et de la satisfaction des patients (SARA+, 2018), le score moyen de la capacité opérationnelle générale des services de santé est de 64% en 2018 contre 65% en 2015. La disponibilité moyenne des éléments d'aménagement et de confort indispensables est de 63% en 2018 contre 64% en 2015. La densité des établissements de soins demeure encore en deçà de la norme de 2 fixée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et s'établit à 1,2 pour 10 000 habitants en 2017 contre 1,4 pour 10 000 habitants en 2014, soit une baisse de 0,2 point. Par ailleurs, la densité de lits d'hospitalisation s'établit en 2017 à 4,3 lits pour 10 000 habitants pour une cible de 25 lits pour 10 000 habitants.

Pour ce qui est du volet équipement, la capacité opérationnelle du service de transport d'urgence (ambulance) est très peu disponible dans l'ensemble (7%) des structures sanitaires. Il est à noter aussi que le matériel de stérilisation manque dans 47% des formations sanitaires. Ce déficit est plus marqué dans les centres de santé et dispensaires que dans les hôpitaux et plus en milieu rural qu'en milieu urbain. Il faut noter également, la non-disponibilité du matériel de réanimation du nouveau-né (37%) et la non-disponibilité du sulfate de magnésium (34%).

#### **5.1.1.1.2 Ressources humaines**

Les ressources humaines constituent toujours le premier niveau de défi indispensable à une bonne performance du secteur. En effet, les normes de l'OMS recommandent 2,3 personnels qualifiés pour 1000 habitants pour les services généraux de santé et 4,5 agents qualifiés pour la couverture universelle en Santé de la Reproduction Maternelle Néonatale et Infantile (SRMNI) pour 1000 habitants. La région africaine affiche actuellement un seuil de 0,8 agent qualifié pour 1000 habitants et le Bénin est encore très en deçà de ce seuil. Parmi les problèmes majeurs qui aggravent cette insuffisance, on relève l'inadéquation de la formation et de l'emploi, le maintien du personnel qualifié, la mauvaise répartition du personnel qualifié sur le terrain, l'absence de mécanisme de fidélisation au poste, l'insuffisance de la gestion du plan de carrière des ressources humaines.

La disponibilité du personnel compétent selon l'enquête SARA+ (2018) est l'une des principales faiblesses du secteur. En effet, seulement 38% du personnel est formé aux soins essentiels d'accouchement contre 46% du personnel formé à la réanimation du nouveau-né. On note également une baisse du pourcentage d'établissements qui disposent d'au moins un agent qualifié pour le Programme Elargi de Vaccination (PEV) (ce taux chute de 100% en 2015 à 62% en 2018). La proportion des établissements qui disposent d'un personnel formé sur la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME) et la surveillance de la courbe de croissance est faible et est respectivement de 20% et 26%.

#### **5.1.1.1.3 Engagements nationaux en faveur de la Santé de la Femme, Enfant et Adolescent**

La politique nationale de développement du Bénin accorde une place très privilégiée à la santé de la population en particulier celle de la Femme et de l'Enfant. Ces efforts sont visibles à travers :

- la Constitution du 11 décembre 1990 : le droit à la santé, clairement stipulé par la Constitution en ses articles 8 et 26, est un enjeu majeur pour le développement de notre société ;
- les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme : Bénin 2025 Alafia. La vision Bénin 2025 Alafia met

l'accent sur le bien-être social qui repose entre autres sur : (i) un système éducatif efficace et performant ; (ii) des soins de santé de qualité ; (iii) de l'eau potable, de l'électricité et un habitat sain pour tous et ; (iv) un cadre de vie sain ;

- l'adoption en septembre 2015, des Objectifs de Développement Durable par la communauté internationale dont le Bénin, offre une opportunité à travers l'ODD3 : « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » pour des choix rationnels et ciblés en vue de l'atteinte de cet objectif par le Bénin.

Le Gouvernement de la République du Bénin a pris des engagements à travers de nombreuses initiatives pour la survie de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (la Promesse Renouvelée, l'Initiative Chaque Femme- Chaque Enfant, la Conférence de Tunis pour l'Optimisation des Ressources pour la Santé en vue d'accélérer l'atteinte des ODD et au-delà, la Campagne Accélérée pour la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA), l'Initiative Reproductive Maternel New Born Child and Adolescent Health (RMNCAH ) en 2013, l'adhésion en 2014 au mouvement Scaling Up Nutrition (SUN) pour le repositionnement de la nutrition au cœur du développement, etc.

### **5.1.1.2      *Bref aperçu sur la santé des populations***

#### **5.1.1.2.1      *Santé de la mère***

La situation sanitaire au Bénin, malgré une amélioration certaine, reste caractérisée par des taux de mortalité générale et spécifique élevés. On note une lente et faible progression de la réduction de la mortalité maternelle. En effet, la mortalité maternelle est passée de 498 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1996 (EDSB-I) à 391,0 décès en 2017 pour 100 000 naissances vivantes (EDSB-V, 2017-2018). Au Bénin, sur 100 femmes de 15-49 ans qui ont eu une naissance vivante au cours des cinq dernières années avant l'enquête (EDSB-V, 2017-2018), 83 ont reçu des soins prénatals, dispensés par du personnel qualifié. Quant à la proportion de femmes enceintes qui ont eu au moins quatre visites prénatales, elle est de 52%. Cette proportion est plus élevée en milieu urbain (59 %) qu'en milieu rural (48 %). S'agissant de l'état nutritionnel des femmes, 57,7% souffrent de l'anémie dont 68,4% de femmes enceintes et 56,5% de femmes allaitantes.

#### **5.1.1.2.2      *Santé de la Reproduction***

La fécondité est relativement élevée et précoce chez les femmes béninoises. L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est à 5,7 enfants par femme (EDSB-V, 2017-2018). Cet indice synthétique de fécondité est de 6,1 enfants par femme en milieu rural contre 5,2 enfants par femme en milieu urbain selon la même source. La fécondité est précoce de l'ordre de 108‰ chez les femmes entre 15 et 19 ans dans l'ensemble du pays, 124‰ en milieu rural, 87‰ en milieu urbain, et 34‰ à Cotonou. Ce niveau de fécondité monte rapidement à 256‰ chez les femmes de 20 à 24 ans, culmine à 285‰ chez les femmes de 25 à 29 ans et amorce une régression à partir de 35 ans. En effet, selon les résultats de l'Enquête de Fécondité du Bénin et de l'EDSB-V, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est passé de 7,1 enfants par femme en 1982 à 5,7 enfants par femme en 2017, soit une légère baisse d'environ 1,4 enfants par femme en 35 ans. Ceci s'explique par un faible taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes qui est de 12,0% (EDSB-V, 2017-2018).

À la suite de la promulgation de la loi N°2003-03 du 03 mars 2003 portant répression de la pratique des Mutilations Génitales Féminines (MGF) et au travail d'information et de sensibilisation des ONG avec l'appui des partenaires au développement, la proportion de femmes excisées a nettement diminué passant de 13% en 2006 à 7% en 2011.

#### **5.1.1.2.3      *Santé du Nouveau-né***

La politique générale du Gouvernement en matière de santé prône l'amélioration de la prestation des services de santé maternelle pour réduire de façon considérable la mortalité maternelle et néonatale. Ainsi, les efforts

consentis par les acteurs du secteur santé ont permis l'amélioration de l'accouchement en établissement de santé. La comparaison des résultats avec ceux de l'EDSB-II de 2001 montre que la proportion de naissances qui ont eu lieu dans un établissement de santé a augmenté, de 76 % à 84 %, et les accouchements à la maison sont devenus moins fréquents passant de 23 % en 2001 à 15 % en 2017-2018. En ce qui concerne l'assistance durant l'accouchement, 78 % des naissances ont été assistées par un prestataire qualifié et formé. Dans la majorité des cas (72 %), ce sont les infirmières/sage-femmes qui ont assisté les femmes lors de l'accouchement (suivis des médecins (6 %) et des aides-soignantes et des accoucheuses traditionnelles (3 % pour chacun). L'indicateur lié à l'accouchement par césarienne a très peu fluctué malgré l'accroissement du plateau technique pour se situer à 5%, ce qui confirme un suivi de plus en plus meilleur de la grossesse.

La mortalité néonatale a connu une baisse passant de 38,2‰ en 1996 (EDSB-I) à 30,0‰ en 2017-2018 (EDSBV, 2017-2018). Ce taux de mortalité néonatale est de 31‰ en milieu rural contre 28‰ en milieu urbain. Sur le plan du bien-être économique, le taux est de 30‰ dans le quintile des plus pauvres contre 24‰ dans le quintile des plus riches. Le niveau d'instruction de la mère a une incidence positive sur la réduction de la mortalité néonatale. Les nouveau-nés de sexe masculin meurent plus (36‰) que ceux du sexe féminin (24‰). Parmi les causes de décès néonataux, les complications de la prématurité viennent au premier rang (34,4%), suivies par l'asphyxie (28,1%) et les infections néonatales (25%).

#### **5.1.1.2.4 Santé de l'enfant**

Pour prévenir la mortalité infantile, la politique gouvernementale opte pour la vaccination, le traitement de la diarrhée, de la fièvre et des infections respiratoires chez les enfants de moins de cinq ans. Dans cette dynamique, un nouveau mécanisme a été mis en place depuis 2018 pour assurer un suivi efficace de la santé de l'enfant. Ainsi et grâce à l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), un nouveau carnet de santé de l'enfant a été conçu et mis à la disposition des zones sanitaires.

Au Bénin, 90 % des enfants de 12-23 mois et 87 % des enfants de 24-35 mois ont déjà eu un carnet de vaccination. Comparativement à l'EDSB-IV, la couverture vaccinale (BCG, polio, pentavalent, VAR et VAA) de base chez les enfants de 12-23 mois a augmenté de près de 10 points de pourcentage, passant de 48 % en 2011-2012 à 57 % en 2017-2018 avec une faible disparité entre le milieu urbain (60%) et le milieu rural (54%). Pour le même groupe d'âge, 51 % des enfants ont reçu tous les vaccins appropriés et 11 % des enfants de 12-23 mois n'ont reçu aucun vaccin à n'importe quel moment avant l'enquête. Spécifiquement, sur les cinq dernières années ayant précédé l'enquête, la protection contre le tétanos néonatal était de 71 % pour les naissances les plus récentes.

L'allaitement maternel constitue un élément fondamental de la santé de l'enfant. En effet, parmi les enfants derniers-nés dont la naissance a eu lieu au cours des 2 dernières années, la quasi-totalité a été allaitée (97 %). En outre, environ un enfant sur deux (54 %) a été allaité dans l'heure qui a suivi sa naissance. Seulement 42% des enfants de zéro à six mois sont exclusivement allaités.

Le risque de décès entre la naissance et le cinquième anniversaire est passé de 160 ‰ en 2001 à 96 ‰ en 2017-2018 : soit une baisse de 64 points de pourcentage en 16 ans. Quel que soit le type de mortalité considéré, le risque de décès est plus élevé en milieu rural avec un quotient de mortalité infanto-juvénile de l'ordre de 81 ‰ pour le milieu urbain et 106 ‰ pour le milieu rural contre un quotient de mortalité infantile de 49 ‰ pour le milieu urbain contre 59 ‰ pour le milieu rural, 62 ‰ pour le sexe masculin contre 48 ‰ pour le sexe féminin.

Selon l'annuaire statistique édition 2019, le paludisme représente le premier motif de consultation et d'hospitalisation chez les enfants de moins de cinq ans. En effet, 48,8% des affections rencontrées sont liées au paludisme contre 17 % pour les infections respiratoires aiguës. De même, le paludisme constitue la première cause de décès chez les enfants de moins de 5 ans en République du Bénin. Ainsi, 33,9 % des décès toutes causes confondues chez les enfants de moins de cinq ans sont liés à l'affection du paludisme suivi de la malnutrition avec 8,8 % des décès.

Selon l'OMS, l'amélioration de l'accès à l'Eau potable et aux ouvrages d'Assainissement de base et la pratique de

L'Hygiène ont des impacts notables sur la santé de chacun. Cependant au Bénin, les indicateurs qui caractérisent le sous-secteur Hygiène Assainissement de Base (HAB) sont loin de satisfaire cet objectif. A cet effet :

- Le taux de défécation à l'air libre en milieu rural est de 68,8% et de 34,3% en milieu urbain (EDSBV, 2017-2018) ;
- la proportion de ménages utilisant les toilettes améliorées est de 13,3% au niveau national. Ce taux est de 6,4% en milieu rural et de 22,4% en milieu urbain. Les toilettes non améliorées sont utilisées par 11,8% des ménages au niveau national, 12,2% en milieu urbain et 11,5% en milieu rural ;
- le pourcentage de ménages qui ont un lieu spécifique pour le lavage des mains dans lequel il y a de l'eau et du savon ou tout autre produit pour se laver est de 18,4% ;
- le pourcentage de membres de ménages utilisant des sources d'eau de boissons améliorées est 71,2%.

Les niveaux de ces indicateurs pourraient être aggravés par l'augmentation des températures liée aux changements climatiques.

#### **5.1.1.2.5 Santé des adolescents et des jeunes**

La situation de la santé des adolescents et des jeunes est caractérisée par une insuffisance d'offre de services de santé de la reproduction, avec pour conséquence des rapports sexuels précoces et non protégés, des grossesses précoces et non désirées, des avortements provoqués clandestins et un nombre élevé de cas d'infections à VIH. Sur les 3675 femmes enceintes dépistées séropositives en 2019, 2670 sont de la tranche de 25-49ans, 1971 sont mis sous Anti Rétro Viraux (ARV) et 3577 gestantes séropositives mises sous trithérapie (Option B+) pour réduire la transmission mère-enfant (Annuaire statistique 2019). Le phénomène est aggravé par la consommation d'alcool, de drogues, de tabacs et de substances hautement nuisibles pour la santé. En effet, selon l'EDSB V, parmi les jeunes de 15-19 ans, 12% des filles et 6% des garçons auraient déjà eu leur premier rapport sexuel avant l'âge de 15 ans avec un faible taux d'accès aux méthodes contraceptives modernes (5,6%). La prévalence de grossesse précoce et non désirée est de 18,8% et 14,5% des filles de 15-19 ans sont en union.

Dans la plupart des départements, les parents encouragent le mariage de leurs filles pendant qu'elles sont encore des mineures, dans l'espoir que le mariage leur sera bénéfique à la fois financièrement et socialement, tout en allégeant les charges financières pesant sur la famille. Le mariage des enfants (avant l'âge de 18 ans) est donc une réalité pour de nombreuses jeunes filles. Ce phénomène est une violation des droits de l'homme car compromettant le développement des filles et se traduisant souvent par une grossesse précoce et un isolement social, avec peu d'éducation et une faible formation professionnelle qui renforcent le caractère sexo-spécifique de la pauvreté.

Par rapport à la fécondité, 20% des adolescentes de 15-19 ans ont déjà eu une naissance vivante ou sont enceintes d'un premier enfant. En milieu rural, cette proportion est de 23,9% contre 14,9% en milieu urbain. Il est aussi noté que le niveau d'instruction influence la précocité de la vie procréatrice chez les adolescents de 15 – 19 ans. On note que 33,5% des adolescentes sans instruction ont commencé leur vie procréatrice contre 19% pour celles qui ont un niveau d'instruction primaire.

#### **5.1.1.2.6 Santé des adultes et personnes âgées**

La situation des personnes adultes et âgées est marquée par l'inexistence de dispositifs appropriés de prise en charge. Elles sont de plus en plus menacées par les affections liées au vieillissement ainsi que les maladies non transmissibles.

#### **5.1.1.2.7 Sécurité alimentaire et nutrition**

Selon l'EDSB-V, presque un enfant sur 3 souffre de la malnutrition chronique (33%). En 2017, l'EDSB-V a révélé dans la population des enfants de moins de 5 ans, 33,0% de retard de croissance (modérée et sévère),

5,0% d'émaciation (modérée et sévère) et 17,0% d'insuffisance pondérale (modérée et sévère). Cette tendance de l'état nutritionnel pourrait s'aggraver avec le changement climatique. Le taux d'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois de vie, connaît une variation en dents de scie soit respectivement 43 % en 2006 (EDSB-III), 33% en 2011 (EDSB-IV) et 42,0% en 2017 (EDSB-V, 2017-2018).

#### **5.1.1.2.8 Part du Budget alloué à la santé**

Les ressources de l'État accordées au secteur de la santé sont modestes et ne dépassent guère les 8% du budget général de l'État par an. 53,9 % de la population du Bénin dépense moins d'un dollar par jour et 42,2 % des dépenses de santé sont supportées par les ménages limitant ainsi leur accès aux soins et services de santé.

Malgré la situation politique et sociale favorable, la faiblesse économique du pays constitue un frein au financement du secteur et à l'accès de la population au service et soins de santé surtout les couches les plus vulnérables (en particulier les femmes et les enfants).

### **5.1.2 Education**

Le secteur de l'éducation s'est doté d'un Plan Sectoriel de l'Education (PSE post 2015) sur la période 2018-2030. Sa mise en œuvre a bénéficié des efforts financiers provenant tant du budget national que des partenaires techniques et financiers. Le budget national consacré au secteur de l'éducation et de la formation, a augmenté de 15,5 % entre 2015 et 2019 en passant de 216,5 milliards de FCFA à 250,0 milliards<sup>22</sup>.

L'enseignement primaire avec son budget de 114,05 milliards de FCFA en 2019, est le sous-secteur de l'enseignement et de la formation, qui reçoit le volume de ressources publiques le plus important (45,6 %). Il est suivi de l'enseignement secondaire, avec environ 75 milliards de FCFA (30,0 %) et du MESRS avec un budget d'environ 61,0 milliards de francs CFA soit un pourcentage 24,4 %.

Le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle avec seulement 5,8 milliards, soit 7,7 % du budget de l'enseignement technique et professionnel.

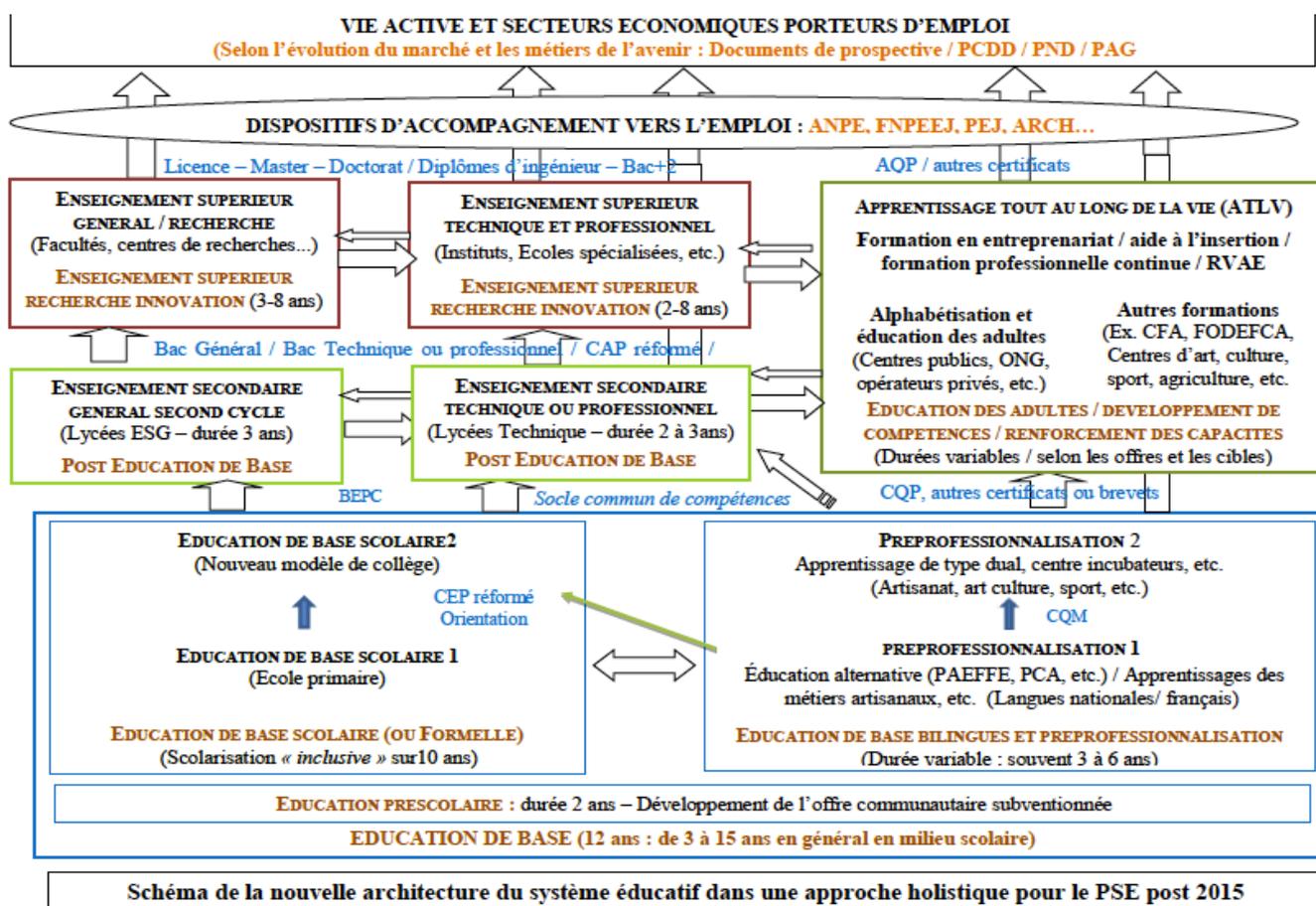
#### **5.1.2.1 Organisation du système éducatif au Bénin**

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Sectoriel de l'Education, une nouvelle architecture holistique et inclusive vient d'être adoptée par le Gouvernement béninois pour pallier les insuffisances du système actuel. Cette nouvelle architecture du système éducatif holistique, inclusive adaptée aux valeurs culturelles nationales vise à améliorer le lien entre formation et emploi. Elle a trois composantes principales :

- L'Education de base (EB) holistique, pour les apprenants de moins de 15 ans ;
- La Post éducation de base arrimée à l'alphabétisation des adultes ainsi qu'au renforcement des capacités et au développement des compétences de plus de 15 ans ;
- L'Enseignement Supérieur et la Recherche Technique, modernes garantissant des formations professionnelles orientées vers l'innovation et la professionnalisation avec comme cible principale, les titulaires du baccalauréat.

<sup>22</sup> Dépenses exécutées sur base ordonnancement incluant les dépenses de vacation dans le secondaire, non inscrites au Budget du Ministère de l'enseignement secondaire

**Figure 4.1 :** Nouvelle architecture holistique et inclusive du système éducatif au Bénin



Source : PSE post 2015

L'évolution du contexte national de la scolarisation et la marginalisation d'une tranche de la population a conduit à la révision de l'architecture du système éducatif au Bénin conformément aux décisions du deuxième forum sur l'éducation. Ainsi, des innovations ont été apportées au niveau des différents ordres.

#### 5.1.2.1.1 L'éducation de base préscolaire

L'éducation de base préscolaire correspond à l'enseignement maternel qui accueillait les enfants âgés de deux ans et demi à quatre ans et demi pour une durée de 2 ans. À la suite des recommandations du 2ème forum sur l'éducation de décembre 2014, la nouvelle architecture, prévoit d'accueillir les enfants âgés de 4 ans pour la même durée. L'enseignement maternel est renforcé par le mode communautaire d'encadrement qui est souvent initié et soutenu par des ONG et des PTF.

#### 5.1.2.1.2 L'éducation de Base et préprofessionnelle

Après l'éducation de base préscolaire, il existe deux composantes de l'éducation de base :

- l'éducation de base scolaire correspondant à un continuum de 10 ans avec : l'enseignement primaire (pour les apprenants de 06 à 11 ans) et le premier cycle de l'enseignement secondaire général (pour les apprenants de 12 à 15 ans) ;
- l'éducation de base pré-professionnelle, qui accueille les apprenants de 9 à 17 ans non scolarisés ou déscolarisés précoces et qui peut prendre deux formes : les alternatives éducatives (qui préparent au rattrapage scolaire ou à l'entrée en formation technique et professionnelle) et l'apprentissage (qui prépare plutôt l'entrée des apprenants dans l'enseignement et la formation technique et professionnelle ou à l'entrée dans le monde du travail).

L'enseignement primaire couvre six années d'étude (CI, CP, CE1, CE2, CM1, CM2) et accueille les enfants âgés de 6 à 11 ans. La fin de l'enseignement primaire est sanctionnée par l'examen du Certificat d'Etudes Primaires (CEP). Le premier cycle du Secondaire Général désormais intégré à l'éducation de base couvre les classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> et peut accueillir également les enfants ayant suivi des cours accélérés de l'éducation alternative. La fin du premier cycle du secondaire est sanctionnée par l'obtention du BEPC. L'éducation alternative est une offre d'éducation qui est adressée aux enfants jamais scolarisés et ou déscolarisés de 09 à 17 ans selon les options. Elle peut être sanctionnée par le Certificat d'Etudes Primaire (CEP).

En outre, il existe de nombreux centres d'apprentissages traditionnels de plus en plus organisés et dont les formations sont sanctionnées par l'obtention du Certificat de Qualification aux Métiers (CQM) et du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP). Avec la nouvelle architecture, les centres de jeunes et de loisirs et les centres de formation sportive font désormais partie des dispositifs alternatifs de l'éducation de base.

#### **5.1.2.1.3 La post éducation de base arrimée à l'alphabétisation et l'éducation des adultes ainsi qu'au renforcement des capacités et au développement des compétences**

La post éducation de base comporte le cycle secondaire général, secondaire technique et professionnel qui font suite à l'éducation de base et seront dispensés respectivement dans les lycées d'enseignement général et les lycées d'enseignement technique et professionnel. Dans sa configuration actuelle présentée ci-dessus, l'éducation de base entraîne la suppression du premier cycle de l'enseignement technique. L'accès aux lycées d'enseignement général et aux lycées techniques se fait sur la base d'une orientation des apprenants ayant obtenu le BEPC ou un certificat de fin d'éducation de base homologué par l'Etat (exemple CQP). Le cycle secondaire général comprend des options (séries littéraires et scientifiques) qui durent chacune trois années d'étude et préparent à un baccalauréat général littéraire ou scientifique. Au niveau du secondaire technique et professionnel, la réforme institue la création de deux (2) voies : la voie technologique et la voie professionnelle. La formation technologique conduit à l'obtention d'un Baccalauréat technologique (Bac Techno) alors que la voie professionnelle conduit à l'obtention :

- soit d'un Brevet de Technicien Supérieur Spécialisé (BTSS) ;
- soit d'un Bac Professionnel (Bac Pro) ;
- soit d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ;
- soit d'une Attestation de Qualification Professionnelle (AQP).

L'alphabétisation et l'éducation des adultes permettent aux personnes de 15 ans et plus d'accéder à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul comme base de développement de compétences sociales et/ou professionnelles. Elles sont donc souvent arrimées au renforcement des capacités des adultes ou au développement de leurs compétences professionnelles. Ces derniers renvoient aux différentes formations professionnelles (y compris en entreprises) ou orientées vers l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle, jusque-là organisées par des structures hors secteur de l'éducation. Ce choix exige dès lors une meilleure articulation entre formation et emploi.

#### **5.1.2.1.4 L'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique**

En ce qui concerne ce niveau d'enseignement, la durée des études varie de 2 à 8 ans, voire 11 ans pour les spécialités de médecine ou les autres spécialités post doctorales. L'enseignement supérieur comprend des formations générales et des formations professionnelles. La nouvelle carte universitaire prévoit quatre (04) universités publiques. A côté des universités publiques, il existe sept (07) universités privées et de nombreux centres privés d'enseignement supérieur opérant également dans le sous-secteur.

### **5.1.2.2 Contexte démographique et performances du système éducatif en termes de couverture et d'acquisition**

Ces dernières années, le Gouvernement a mis en œuvre des réformes pour améliorer la qualité de l'éducation. Il s'agit essentiellement : (i) du recrutement des aspirants aux métiers d'enseignement pour améliorer l'encadrement des apprenants ; (ii) l'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Enseignement Technique et la mise en œuvre de l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) et (iii) le renforcement de la gouvernance de l'enseignement supérieur. Il faut noter que les effectifs d'apprenants ont connu, au niveau des trois sous-secteurs de l'éducation formelle une baisse sensible qui a impacté négativement les indicateurs de couverture scolaire.

#### **5.1.2.2.1 Au niveau de l'Enseignement primaire**

De 2015 à 2019, l'effectif des apprenants est passé de 2 238 185 à 2 180 896, soit un taux de régression de 2,56 %. Cependant dans le privé, on note une évolution à la hausse de 21,64 % des effectifs d'apprenants. Cette évolution des effectifs du privé n'a pas pu inverser cette tendance baissière à cause de la faible proportion des apprenants du privé (27,6 %). La tendance haussière caractérisant l'évolution des effectifs scolaires primaires publics au Bénin s'est inversée depuis 2017, avec une baisse prononcée en 2019.

Cette baisse des effectifs est à la base de la dégradation de certains indicateurs tels que le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dont la valeur est passée de 124,82% en 2015 à 108,32 % en 2019, soit une baisse de 16,5 points sur la période. Chez les filles, la même tendance a été observée avec un TBS de 103,95% en 2019 contre 123,37 % en 2015.

En ce qui concerne le taux d'achèvement au primaire (TAC), on observe la même tendance baissière (79,22 % en 2015 contre 54,81% en 2019).

En termes de performances et d'efficacité du système, le parcours scolaire des écoliers révèle un problème de déperdition persistante. Beaucoup d'enfants accèdent à l'école, mais une proportion importante quitte avant la fin du primaire. En effet, en 2019 le taux brut d'accès au cours d'initiation (CI) était de 143,60% et de 54,81% au cours moyen niveau 2 (CM2).

L'analyse comparative du Taux Brut d'Admission (TBA) et du Taux d'Achèvement au primaire (TAC) montre que les départements tels que l'Alibori, le Borgou, l'Atacora et le Couffo, présentent des taux bruts d'admission faible, compris entre 68,88% et 135,56% et des taux d'achèvement au primaire également faible avec des valeurs comprises entre 24,05 % et 41,68%. Pour ce groupe de département, les deux taux sont inférieurs aux moyennes nationales : 143,60 % pour le TBA et 54,81 % pour le TAC.

Le groupe de départements (Atlantique, Mono Ouémé et Littoral) est à l'opposé du premier groupe et présentent des TBA et TAC qui sont au-delà de la moyenne nationale. Ces départements présentent de bons taux d'admission et une bonne rétention par rapport au niveau national. Les valeurs respectives du TAB pour ces quatre départements sont de 189,9 %, 183,3 %, 183,0% et de 177,3 %. Les valeurs du TAC pour le compte de ces quatre départements sont respectivement de 87,1 % ; 57,2 % ; 92,0 % et de 98,2 %. Malgré ces performances enregistrées, la norme de 100% pour le taux d'achèvement n'est pas encore atteinte même si le Littoral et l'Ouémé ont présenté des valeurs significativement élevées.

Les départements de la Donga, des Plateaux et des Collines ont des taux d'admission très proches de la valeur nationale mais légèrement supérieures et des taux d'achèvement en dessous de la moyenne nationale. Le département du Zou présente les mêmes caractéristiques que les trois précédents à la différence que son taux d'admission (163,8 %) est éloigné de la moyenne nationale.

Le système éducatif béninois requiert 6 années pour produire un diplômé au primaire. Mais en réalité, les conditions actuelles de scolarisation révèlent une durée moyenne de 9 années, à cause du phénomène de redoublements massifs. Le taux de redoublement est passé de 11,16% en 2015 à 15,85 % en 2019.

### **5.1.2.2 Au niveau de l'Enseignement secondaire général**

Entre les années scolaires 2014-15 et 2018-19, l'effectif des élèves inscrits dans l'Enseignement Secondaire Général (ESG) a connu une nette diminution en passant de 941 689 élèves en 2015 à 827 775 en 2019. Cela représente une baisse des effectifs de 12% sur la période. Cette tendance s'observe aussi bien au niveau des garçons (553 492 en 2015 contre 465 563 en 2019) qu'au niveau des filles (388 197 en 2015 contre 362 212 en 2019).

En conséquence de cette baisse, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est passé de 69,6% à 50,1% au premier cycle et de 37,2% à 25,2% au second cycle de l'enseignement secondaire général sur la période.

Le niveau d'accès au collège s'est également dégradé et est passé en dessous de 50%. En effet, en 2019 le TBA au premier cycle du secondaire est de 40% tandis que celui du second cycle est de 17,4%. Le taux d'achèvement quant à lui est de 40,6% au premier cycle et de 19,3% au second cycle.

En termes d'efficacité, la proportion moyenne des redoublants est de 24,2 % dans les deux cycles en 2019. Ce taux est très élevé dans les classes d'examen avec 39,3 % en classe de 3ème et 40% en classe de terminale. Le coefficient d'efficacité interne qui permet de cerner l'impact des redoublements et des abandons est estimé à 0,73 au premier cycle du secondaire. C'est dire que près de 27 % des ressources investies dans ce cycle sont gaspillées par l'effet conjugué des redoublements et des abandons.

En termes d'équité à réaliser entre filles et garçons, des efforts restent à faire car l'indice de parité du TBS dans le secondaire général est de 0,81. De même le taux d'accès en 6ème est de 37,8 % chez les filles contre 42,2 % chez les garçons. En 3ème, le même écart s'observe : 38,1 % chez les filles contre 40 % chez les garçons. En terminale, le taux d'accès des filles n'est plus que de 14,5% tandis que celui des garçons est de 23,7 %. Cette déperdition scolaire des filles est en lien entre autres avec les grossesses précoces, le harcèlement en milieu scolaire, le manque d'infrastructures sanitaires adéquates, la discrimination et les préférences familiales.

Au niveau départemental, on note des inégalités, notamment entre les départements du nord et ceux du sud. Trois départements possèdent un TBS supérieur à 50 %. Il s'agit de l'Ouémé (93,5 %), du Littoral (86,9 %) et de l'Atlantique (69,9 %). Parmi les six départements ayant les TBS les plus faibles, on retrouve les quatre départements du nord (Alibori : 21,9 % ; Couffo : 26,5 % ; Donga : 28,0 % ; Atacora : 30,9 % ; Plateau : 39,6 % ; Borgou : 40,4 %). Au niveau communal, de fortes disparités sont également constatées. L'écart entre l'écart entre les TBS des communes extrêmes au 1er cycle est de 113,1%. En effet, la commune ayant le plus haut TBS au premier cycle est la commune d'Akpro-Misséréte avec 122,8%. La commune de Karimama possède le plus faible TBS avec seulement 09,7 %.

### **5.1.2.3 Au niveau de l'Enseignement technique et la formation professionnelle**

Le nombre d'apprenants de l'Enseignement et la Formation Technique et Professionnelle (EFTP), pour 100 élèves du secondaire général est passé de 2,8 à 3,6 sur la période 2015-2019. Les efforts engagés pour le développement de l'Enseignement Technique doivent être poursuivis pour une amélioration significative de la valeur de cet indicateur. Ceci pourrait résorber un tant soit peu le problème de l'emploi des jeunes dans le pays.

#### **5.1.2.3.1 Enseignement Technique**

L'Enseignement Technique qui est purement une formation initiale, est dispensé dans les lycées techniques et les offres de formation qu'on y trouve sont regroupées en sept (7) filières que sont :

- les Sciences et Techniques Industrielles (STI) ;
- les Sciences et Techniques Agricoles (STA) ;
- les Sciences et Techniques Administrative et de Gestion (STAG) ;
- les Sciences et Techniques de l'Hôtellerie, Restauration et Tourisme (STHRT) ;

- les Sciences et Techniques de l'Economie Familiale et Sociale (STEFS) ;
- les Sciences et Techniques Médico-Sociales (STMS) ;
- les Sciences et Techniques des Métiers de l'Art (STMA).

Contrairement à l'Enseignement Secondaire Général, le sous-secteur de l'Enseignement Technique a connu un accroissement des effectifs des apprenants sur la période 2015-2019. Les effectifs des apprenants sont passés de 22 098 à 27 116. La représentation du privé dans ce sous-secteur a fortement diminué car la part du privé dans ces effectifs est passé de 53 % à 23 %.

En 2019, les filières scientifiques STI et STA sont les plus dominantes. Ces deux filières regroupent 63 % des apprenants de l'ET (35% pour la filière STI et 28 % pour la filière STA). Cependant, les filles ne représentent que 13% des effectifs dans ces filières. La filière STAG est la filière de préférence des filles car 49,8 % des filles inscrites dans l'ET sont dans cette filière.

#### **5.1.2.2.3.2 Formation Professionnelle**

La formation professionnelle, seconde branche de l'EFTP permet de bénéficier d'une formation professionnelle diplômante et qualifiante dans les métiers. Elle est donnée à travers les dispositifs d'apprentissage de type dual et traditionnel rénové et permet d'obtenir respectivement le Certificat de Qualification aux Métiers (CQM) et le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP). Pour ce qui est de la formation qualifiante, elle permet d'obtenir l'Attestation de Qualification Professionnelle (AQP).

L'effectif global des apprenants est de 2 670. Cet effectif est en baisse de 32% comparativement à celui de l'année 2015 qui était de 3 934. Il est reparti entre les établissements de formation privés et publics avec des effectifs respectifs de 1301 et 1369. Les apprenants dans les métiers couture et coiffure sont toujours les plus nombreux avec 923 apprenants tandis que les métiers agricoles et industriels notamment froid climatisation, mécanique et technique de transformation agricole en disposent en nombre très limité avec moins de 100 apprenants dans chacun de ces métiers. La répartition de l'effectif global en fonction du dispositif d'apprentissage se présente comme suit :

- 899 apprenants dont 395 filles pour l'apprentissage traditionnel rénové (CQM) ;
- 1.702 apprenants dont 896 filles pour l'apprentissage de type dual (CQP) ;
- 69 apprenants dont 18 filles pour la formation qualifiante (AQP).

#### **5.1.2.2.4 Alphabétisation**

Le taux d'alphabétisation des adultes hommes de 15 ans et plus en 2019 est de 61,4 %, un chiffre largement supérieur à celui des femmes de la même tranche d'âge qui est de 38,1 %. En ce qui concerne les jeunes de 15-24 ans, leur taux d'alphabétisation s'élève à 73,3 % pour les garçons contre 62,7 % pour les filles.

#### **5.1.2.2.5 Au niveau de l'Enseignement supérieur**

Les effectifs des étudiants au Bénin sont passés de 125 616 en 2015 à 118 344 en 2019, soit une baisse de 5,8 % sur la période. Cette baisse de l'effectif des étudiants au Bénin s'est faite de façon irrégulière au cours de la période. En effet, entre 2015 et 2017, il est observé une diminution des effectifs d'étudiants de 2,6 % ; une augmentation de 5,3 % de 2017 à 2018 et encore une baisse de 8,1 % de 2018 à 2019. Il convient de remarquer que cet effectif est en dessous des prévisions du PSE post 2015 qui étaient de 141 267 étudiants en 2019.

Le ratio étudiants/enseignant a connu une amélioration continue entre 2015 et 2019, passant de 89 à 79, mais encore au-dessus de la valeur cible du PSE Post 2015 qui est de 75 en 2019. Des efforts doivent être poursuivis pour l'amélioration de ce taux, et donc des conditions d'encadrement des étudiants.

Par ailleurs, il est noté une prédominance des filières des domaines d'étude Lettres et art (18 %), Sciences sociales, journalisme et information (19,6 %), Commerce administration et droit (30 %) qui représentent une proportion de 67,6 % en 2019 contre 69 % en 2015. Alors que les filières des domaines Ingénierie, industrie de transformation et construction (5 %), Agriculture, sylviculture halieutique et sciences vétérinaires (2,8 %), santé et protection sociale (3,6 %) ne représentent que 11,4 % des inscrits en 2019 contre 7,3 % en 2015) ; ce qui ne correspond pas aux besoins de l'économie et accentue les besoins en compétences dans les secteurs porteurs comme l'agro-industrie, l'énergie, les TIC, les BTP, la santé, etc.

Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a connu une baisse passant de 1 220 en 2015 à 1 029 en 2019. Somme toute, la valeur de cet indicateur traduit une demande élevée pour l'enseignement supérieur que l'État essaie de satisfaire avec l'investissement dans la construction des infrastructures pédagogiques et le recrutement de nouveaux enseignants. Par ailleurs, des dispositions sont prises pour assainir l'offre de formation dans le secteur privé qui reçoit une proportion non négligeable des effectifs d'étudiants (22,5 % en 2019). La représentativité des étudiantes connaît depuis 2015 une amélioration remarquable. En effet, de 2015 à 2019, l'indice de parité selon les sexes a évolué de 0,39 à 0,45. Il faut noter qu'il y a des disparités selon les statuts de l'établissement. Dans le privé, les valeurs de ces indicateurs sont de 0,60 en 2015 et de 0,76 en 2019. En revanche, au niveau du public, les valeurs de cet indicateur ont été de 0,34 en 2015 et de 0,41 en 2019.

### 5.1.3 Niveau de vie

Durant les cinq (05) dernières années 2015-2019, le taux de croissance de l'économie béninoise s'est continuellement accéléré. En effet, de 1,8% en 2015, le taux de croissance de l'économie est de 3,3% en 2016, 6,7% en 2018 et s'établit à 6,9% en 2019. Cette hausse du taux de croissance est imputable à : i) la bonne tenue de la production de coton qui n'a cessé d'atteindre des nouveaux records depuis 2016 ; ii) la hausse de la production agricole hors coton ; iii) la vitalité de l'activité dans le secteur des BTP en lien avec la mise en œuvre effective du Programme d'Action du Gouvernement ; iv) l'amélioration des capacités d'offre d'énergie électrique ; v) l'évolution favorable dans la branche de l'agro-industrie en réponse aux bonnes performances du secteur agricole ; vi) le dynamisme remarquable des activités portuaires et ses effets induits sur les autres activités de service. Par ailleurs, l'amélioration de la gouvernance des régions financières a permis de renforcer leur efficacité.

Les résultats de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) réalisée dans les huit Etats membres de l'UEMOA en 2018-2019 visent à favoriser une réévaluation du niveau de la pauvreté calculé à partir des enquêtes passées (Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages-EMICoV) afin de permettre une analyse de l'évolution temporelle de la pauvreté vue sous deux angles : la pauvreté monétaire et la pauvreté non monétaire entre 2015 et 2019.

La pauvreté monétaire est évaluée selon le niveau de vie des individus (consommation annuelle par tête) et est définie comme un seuil de pauvreté par lequel chaque individu est catégorisé selon sa position (en dessous ou au-dessus du seuil). Cette approche est analysée selon les indicateurs habituels que sont l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté. Selon l'EHCVM 2019, le seuil global annuel de pauvreté est estimé à 246 542 FCFA. Ce seuil est composé d'une composante alimentaire (146 793 FCFA) et d'une composante non alimentaire (99 749 FCFA). L'analyse des dépenses des ménages béninois indique que 38,5% en 2019 des individus vivent en dessous de ce seuil de pauvreté contre 39,3% en 2015. Ce niveau global cache toutefois des disparités selon le département et le milieu de résidence. La pauvreté monétaire au Bénin sévit plus en milieu rural (44,2%) qu'en milieu urbain (31,4%). Les mêmes tendances sont observées au niveau de la profondeur de la pauvreté (P1) et des inégalités parmi les pauvres (P2). Par rapport à l'année 2015, l'incidence de la pauvreté monétaire a connu une baisse dans les départements de l'Ouémé (-9,8 points), de l'Atlantique (-6,5 points), du littoral (-4,6 points), des Collines (-2,9 points) et du Plateau (-0,2 point) en 2019. L'aggravation de l'incidence dans les autres départements varie de 1,0% à 6,9%. Les départements de la Donga (+6,9 points) et de l'Atacora (+6,6 points) sont les plus touchés par cet accroissement de la population pauvre.

La pauvreté non monétaire est appréhendée à travers un indice composite de niveau de vie (logement, possession de biens durables et l'hygiène). Cet indicateur traduit le confort général dans lequel vivent les ménages. Cette forme de pauvreté a touché 26,1% de la population béninoise en 2019 contre 28,7% en 2015. Par ailleurs, bien que le milieu rural soit plus touché par la pauvreté non monétaire (à l'image de la pauvreté monétaire), les ménages ruraux ont connu une amélioration de leurs conditions en 2019 par rapport à 2015 (l'incidence est passée de 36,0% en 2015 à 28,6% en 2019), contrairement aux ménages urbains qui ont enregistré une aggravation (23,0% en 2019 contre 20,5% en 2015). Le recul progressif de la pauvreté non monétaire ces dernières années est signe d'une amélioration de l'accès aux infrastructures de base.

On note de fortes disparités départementales de la pauvreté non monétaire en 2019. Les départements de l'Atacora (49,6%), du Mono (44,9%), du Couffo (40,9%) et du plateau (36,8%) sont les plus touchés par cette forme de pauvreté. Les plus faibles taux sont enregistrés dans les départements de l'Atlantique (14,5%) et de l'Alibori (16,3%).

## REVUE DE LA LITTÉRATURE

Dans son célèbre ouvrage *Recherches sur la Nature et la Richesse des Nations* publié en 1776, Adam Smith disait : « un homme qui a dépensé beaucoup de temps et de travail pour se rendre propre à une profession qui demande une habileté et une expérience extraordinaire, peut être comparé à une de ces machines dispendieuses. On doit espérer que la fonction à laquelle il se prépare, lui rendra, outre les salaires du simple travail, de quoi l'indemniser de tous les frais de son éducation ». En ces mots Adam Smith fait allusion au capital humain, un terme qui a commencé à animer les débats des chercheurs avec l'ouvrage de Gary Becker, *Human and Theoretical Empirical Analysis*, publié en 1964 qui constitue les travaux précurseurs sur la théorie du capital humain.

Il existe cependant plusieurs définitions du capital humain dans la littérature parmi lesquelles celles-ci :

- **Gary Becker** : le capital humain représente << le stock de ressources productives incorporées aux individus eux-mêmes, constitués d'éléments aussi divers que le niveau d'éducation, de formation et d'expérience professionnelle, l'état de santé ou la connaissance du système économique>>(1957).
- **Amartya Sen** : le capital humain et la capacité sont assez proches. Les bénéfices de l'éducation vont bien au-delà de leur apport au capital humain dans la production de biens. La capacité permet de donner de la valeur à ces autres fonctions (2000).
- **La Banque Mondiale** : le capital humain c'est << l'ensemble des connaissances, compétences et données d'expérience que possèdent les individus et les rendent économiquement productifs>>.
- **L'OCDE** : le capital humain recouvre les connaissances, les qualifications, les compétences et les autres qualités d'un individu qui favorisent le bien-être personnel, social et économique.

### 5.1.4 Le capital humain d'une nation

« Dans l'histoire de la pensée économique, ce concept est apparu relativement tôt », souligne Jean-Luc de Meulemeester dans un article « Education & Capital Humain » publié dans la Revue *Agone*. « Il a été utilisé dès l'origine pour rendre compte à la fois de la distribution des revenus entre individus et, dans une perspective plus globale, de la richesse des nations... » Adam Smith, le père de la science économique qui a vécu à l'époque des Lumières, écrit que le capital humain d'une nation est constitué des talents acquis et utiles des membres ou habitants de la société. Grâce à lui, la plupart des économistes reconnaissent que les compétences de la main d'œuvre d'un pays représentent un de ses atouts concurrentiels les plus importants. Presque deux siècles après sa disparition, le concept de capital humain, qui est une idée merveilleusement unificatrice, refait surface et se diffuse sous l'impulsion d'économistes américains. Depuis cinquante ans, il ne cesse de s'enrichir.

### **5.1.5 Theodore Schultz, le précurseur**

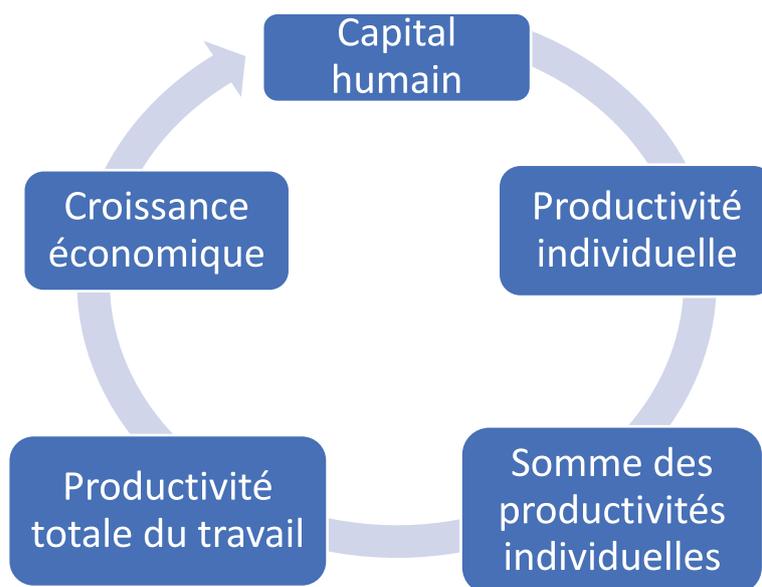
Les origines de la théorie moderne du capital humain remontent aux années 60. Theodore W. Schultz, le précurseur puis Gary S. Becker, deux économistes de l'école de Chicago, tous deux prix Nobel dans leur discipline, proposent leurs analyses théoriques et empiriques des liens entre l'investissement en capital humain et la rémunération. L'idée centrale est qu'un individu, lorsqu'il décide de suivre une formation au lieu de prendre un travail, raisonne comme un investisseur.

Dès la fin des années 1950, Theodore W. Schulz écrit un article majeur qui va influencer toutes les recherches postérieures sur le capital humain. : « Investment in man : an Economist's view ». Il ouvre la route à d'autres économistes comme Gary S. Becker et à Jacob Mincer. Pour ce précurseur, l'éducation est le pivot de la formation du capital humain – par éducation, il faut comprendre la formation initiale (scolaire et universitaire), la formation continue et les apprentissages informels. Aujourd'hui, le lien entre croissance économique et système d'éducation bien établi et accepté. Dans *Investment in Human Capital* *The American Economic Review*, publié en mars 1961 dans la continuité de son premier article, il s'efforce d'affiner la mesure du capital humain en se concentrant sur la dimension qualitative du facteur travail, à savoir « l'habilité, le savoir et toutes les capacités permettant d'améliorer la productivité du travail humain ». Il met l'accent sur le fait que l'éducation développe l'aptitude à prendre de meilleures décisions, par un meilleur usage de l'information disponible, et, partant, à s'adapter au changement.

### **5.1.6 Gary S. Becker, l'esprit d'ouverture**

Gary S. Becker développe sa théorie du capital humain dans la première édition de son ouvrage de référence publié en 1964, intitulé « *Human Capital : A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education* ». L'éducation, au sens large du terme (tout ce qui développe les aptitudes et connaissances) aurait ainsi des caractéristiques communes avec le capital physique. Elle serait une dépense présente, effectuée en vue d'un rendement futur. Dans cette logique, la rentabilité du capital humain correspond au surcroît de rémunération que l'apprenant peut obtenir sur le marché du travail tout au long de sa vie active, et qui compense en principe le coût de la formation et le coût d'opportunité (la rémunération dont il se prive en différant son entrée sur le marché du travail). Ainsi, en investissant dans les études et la formation, mais plus largement dans les soins médicaux, la recherche d'informations, l'émigration, etc. les individus augmentent leur « capital humain », ce qui leur permet d'occuper des emplois plus rémunérateurs. Le point de vue adopté est ici celui de l'individu et non de l'entreprise. On lui a reproché de considérer que l'individu disposerait de toutes les informations nécessaires pour faire son calcul de rentabilité mais ses travaux ont eu énormément d'impact. Car il a ouvert la science économique à des champs de recherche habituellement dévolus à la sociologie et a inspiré les travaux de nombreuses institutions. A l'image de l'OCDE qui, depuis de nombreuses années, a fait du capital humain un sujet central de recherche.

**Figure 4.2 :** Cercle vertueux de l'investissement en capital humain



Source : CREFAT

### 5.1.7 Amartya Sen, le rénovateur

À une époque plus récente, d'autres courants de recherches ont ravivé l'intérêt envers le capital humain. La théorie de la croissance endogène développée par Paul Romer (1986) et Robert Lucas (1988) est basée sur l'idée d'une croissance endogène. Le caractère « auto-entretenu » de la croissance est possible grâce au capital humain. Car le progrès technique et l'innovation sont le fait des chercheurs ou ingénieurs, qui sont eux-mêmes le fruit d'un investissement en capital humain. Ils affirment aussi que l'épargne investie dans la formation des citoyens est un puissant accélérateur de croissance.

Avec la théorie des capacités, Amartya Sen propose un élargissement de la théorie du capital humain. Il pense l'éducation à partir du pouvoir qu'à l'individu sur sa propre vie. Et cette théorie semble plus adaptée à l'économie du développement que les théories de l'éducation existantes centrées sur l'investissement en capital humain, le fonctionnement du marché du travail, ou la gestion des systèmes éducatifs. Il explore une voie nouvelle par laquelle il valorise le bien-être et les avantages qu'une personne peut retirer par ses capacités à effectuer un certain nombre d'actes auxquels elle accorde de la valeur et à être la personne qu'elle souhaite être. Selon Amartya Sen, il s'agit là de la combinaison de ce qu'une personne est apte à faire (capacité d'agir) et à être (les différents types de fonctionnements qu'elle est en mesure de réaliser). L'approche des capacités se pose avant tout en termes d'avantages individuels. Car ces avantages sont évalués par la capacité à accomplir une variété de fonctionnements jugés importants au cours d'une vie.

De façon synthétique, la théorie du capital humain tend à expliquer la hiérarchie des salaires par les différences de capital humain qu'offrent les salariés, c'est-à-dire par les différences de leurs aptitudes innées et acquises. Et pour Sylvain Fontan, cette théorie permet d'éclairer un certain nombre de phénomènes jusque-là inexpliqués ou occultés par la théorie du capital :

- sur une longue période, la croissance économique (accroissement de la richesse) s'explique par la variation des quantités de travail et de capital. Toutefois, il convient également d'observer les progrès scientifiques et techniques sous toutes leurs formes et ainsi intégrer le rôle du capital humain dans la croissance économique ;
- les revenus et les salaires sont inégalement répartis dans la population. Le niveau d'études, les différences d'aptitudes et de capacités naturelles peuvent en partie expliquer ces disparités ;

- L'introduction du capital humain peut expliquer un paradoxe d'une des théories du commerce international (le modèle HOS, pour Heckscher-Ohlin-Samuelson) selon laquelle chaque pays aurait intérêt à se spécialiser dans les productions qui incorporent massivement le facteur dans lequel il est le mieux doté (capital, travail ou facteurs naturels) : approche dite « des dotations factorielles ». L'observation de la structure extérieure d'un pays précis (les Etats-Unis) infirme cette théorie dans sa formulation initiale. Dès lors, une des explications serait que les américains seraient riches en travail qualifié, autrement dit que le pays est relativement mieux doté en capital humain qu'en capital physique. Dès lors, cela expliquerait pourquoi les Etats-Unis exportent plus dans les secteurs relativement intensifs en travail (facteur rare), et importent plutôt dans les secteurs intensifs en capital (facteur abondant).

### 5.1.8 Capital humain et croissance économique

L'étude empirique pionnière sur le lien entre croissance économique et capital humain est celle de Denison (1962) qui sur la période 1910-1960 montre que seul moins d'un cinquième de la croissance économique des Etats-Unis est expliqué par les facteurs traditionnels de la croissance (travail/capital). Des facteurs autres que ces derniers, englobés par le progrès technique, expliquent une plus grande partie de la croissance économique. C'est ainsi qu'il parvient à la conclusion selon laquelle 23% de la croissance des Etats-Unis entre 1930-1960 était imputable à l'accroissement de l'éducation.

L'identification des différentes composantes du progrès technique se poursuit avec les théories de la croissance endogène, notamment avec les travaux de Romer (1986) et Lucas (1988). Partant des limites de la théorie de la croissance exogène (Solow, 1956), qui considère le progrès technique comme facteur exogène de la croissance, les théoriciens de la croissance endogène montrent que les différentes composantes du progrès technique à savoir l'innovation, la recherche-développement, les infrastructures... En effet, l'investissement dans la recherche favorise et suscite l'innovation, et à terme à un effet bénéfique sur la croissance économique.

Qui dit investissement dans la recherche, dit investissement dans le capital humain. La caractéristique fondamentale de ce type de capital réside dans le fait qu'il soit incorporé dans l'individu lui-même et donc nécessite la prise en compte d'un certain nombre de facteurs tels que la santé en particulier et le bien-être globalement.

D'autres études empiriques ont été menées montrant l'impact du capital humain sur la croissance économique.

SCHULTZ (1962) dans son article « *Investment in Human Beings* », est arrivé lui aussi à la même conclusion que l'éducation contribue pour une bonne part à la croissance américaine. Il affirme que « les effets indirects de l'éducation sur la croissance économique s'articulent autour de deux points essentiels : d'une part ils se manifestent par des externalités positives que l'éducation engendre et d'autre part la liaison entre l'éducation et les autres types de ressources humaine à savoir : la santé, la nutrition, la pauvreté, la fécondité etc. »

La situation de la région Afrique a connu une amélioration visible au niveau de l'éducation et un progrès qui aura un effet bénéfique sur le processus de la croissance économique, car l'éducation est perçue comme l'un des moteurs de la croissance et du développement.

Hicham GOUMRHAR (2017) trouve que les pays en développement multiplient les politiques incitatives en matière d'éducation, au moins pour l'enseignement primaire et l'équité scolaire, afin d'améliorer l'ensemble du paysage éducatif et faire face aux problèmes de pauvreté et de précarité dont souffrent la majorité de ces pays et ceux d'Afrique subsaharienne en particulier. L'objectif de cette étude est de vérifier, premièrement, l'impact du nombre moyen d'année de scolarisation et des inégalités d'éducation (proxy du capital humain) sur la croissance économique pour 65 pays en développement sur la période 1985-2010. Deuxièmement, si la trajectoire de croissance des pays en développement s'explique seulement par des facteurs économiques dont l'éducation ou nécessite d'autres facteurs, structurels et conjoncturels, propre à chaque pays. Il conclut que l'effet du nombre moyen d'année d'étude est positif et significatif sur la croissance économique des pays de

son échantillon ainsi que la prédominance des facteurs conjoncturels. En revanche, il apparaît que les inégalités d'éducation exercent un impact négatif et significatif sur la croissance de ces pays. La distinction entre groupe de pays à revenu faible, moyen et élevé montre l'existence d'un seuil au-dessous duquel l'éducation n'a pas d'effet sur la croissance économique.

## **METHODOLOGIE**

L'indice de Développement Humain Elargi (IDHE) mesure le niveau de développement humain d'une localité, tout en tenant compte de la durabilité ainsi que l'optimalité des ressources humaines. Sa méthodologie dérive de celle de l'Indice du Développement Humain, développée par le PNUD. Il prend en compte trois dimensions essentielles : éducation, santé et le niveau de vie. L'innovation majeure est l'introduction de l'indice synthétique de fécondité pour prendre en compte l'optimalité de la population nécessaire à l'enclenchement d'une croissance économique soutenue d'une part, et d'autre part, la consommation par tête en lieu et place du PIB/tête, qui permet de mieux appréhender en plus du niveau de vie de la population, leur bien-être.

### **5.1.9 Définition des variables**

#### **5.1.9.1 Dimension santé**

La santé est appréhendée par l'espérance de vie à la naissance et l'indice synthétique de fécondité.

- L'espérance de vie, élément fondamental dans l'appréciation de l'état de santé général d'une population, est définie comme l'âge moyen où décéderait une génération qui subirait, de sa naissance à sa disparition, les conditions de mortalité de l'année d'observation.
- L'indice synthétique de fécondité (ISF) donne le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, dans les conditions de fécondité du moment, c'est-à-dire si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés. Il permet d'apprécier la vitalité démographique d'un pays.

#### **5.1.9.2 Dimension éducation**

Elle donne une idée sur les efforts fournis ou à fournir en termes d'éducation. Elle comprend deux sous-dimensions :

- La durée moyenne de scolarisation (DMS) qui donne pour un adulte le nombre d'années que celui-ci passe en moyenne en éducation. Cet indicateur reflète entre autres la qualité de la main d'œuvre d'un pays.
- La durée attendue de scolarisation (DAS) ou espérance de vie scolaire, montre le niveau global de développement d'un système d'éducation en termes de la durée moyenne. Elle est définie comme le temps moyen (nombre d'années de scolarité) qu'un enfant en âge de scolarisation espère recevoir dans le futur du système éducatif.

#### **5.1.9.3 Dimension Niveau de vie**

Elle renvoie au nombre de biens et services que peut disposer un individu, un ménage ou un groupe social, en fonction de ses ressources.

Dans le cadre de la mesure de l'IDHE, le Niveau de Vie est approximé par la consommation par tête en lieu et place du Revenu National Brut (RNB) par tête. Le fondement de cette approche est basé sur le fait que le revenu explique la consommation (Théorie de Keynes).

#### 5.1.9.4 Calcul de l'IDHE

La construction de l'IDHE s'opère suivant trois étapes. Premièrement, étant donné que les indicateurs dans différentes unités, ils sont normalisés afin de transformer leur valeur entre 0 et 1. Deuxièmement, les indicateurs (normalisés) appartenant à la même sous-dimension sont agrégés au moyen d'une moyenne géométrique pour obtenir les indices sous-dimensionnels. Enfin, l'IDHE représente la moyenne géométrique des trois indices sous-dimensionnels que sont les indices de santé, d'éducation et de niveau de vie :

$$IDHE = \sqrt[3]{IS * IE * ICONT}$$

#### 5.1.10 Variables, sources de données et méthodes de calculs

L'ensemble des données utilisées pour les calculs des indicateurs de développement humain avec l'approche IDHE est résumé dans le tableau ci-dessous. Les méthodes utilisées pour les calculer ainsi que les valeurs minimales et maximales qui les encadrent sont également indiquées dans ledit tableau.

Tableau 5.1 : Liste des dimensions, indicateurs et sources de données, méthodes de calcul, valeurs limites (IDHE)

Dimension	Indicateurs	Sources de données	Méthode de normalisation	Valeur minimale	Valeur maximale
Santé (IS)	Espérance de vie à la naissance (EVN)	RGPH4 (Projections démographiques)	<b>Indice d'Espérance de vie à la naissance</b> $IEVN = \frac{\text{valeur utilisée} - \text{valeur minimale}}{\text{Valeur maximale} - \text{Valeur minimale}}$	20	85
	L'indice synthétique de fécondité (ISF)	EDSB 2017-2018	<b>Indice synthétique de fécondité normalisé</b> $ISFN(x) = \frac{x}{3} * 1_{[0;3]}(x) + \frac{(8-x)}{(8-3)} * 1_{]3;8]}(x)$ avec $x=ISF$		
Education (IE)	L'indice de Santé (IS)		$IS = \sqrt{IEVN * ISFN}$		
	Cet indice est obtenu en faisant la moyenne géométrique de l'indice de l'espérance de vie à la naissance et de l'indice synthétique de fécondité normalisé.				
	Durée Moyenne de Scolarisation (DMS)	EHCVM 2019	<b>Indice de Durée moyenne de scolarisation</b> $IDMS = \frac{\text{valeur utilisée} - \text{valeur minimale}}{\text{Valeur maximale} - \text{Valeur minimale}}$	0	15
	Durée Attendue de Scolarisation (DAS)	EHCVM 2019	<b>Indice de Durée attendue de scolarisation</b> $IDAS = \frac{\text{valeur utilisée} - \text{valeur minimale}}{\text{Valeur maximale} - \text{Valeur minimale}}$	0	18
<b>Indice de l'éducation ou indice combiné ou indice de niveau d'instruction (IE)</b> $IE = \sqrt{IDMS * IDAS}$					
Cet indice est obtenu en faisant la moyenne géométrique des indices de la Durée Moyenne de Scolarisation et de la Durée Attendue de scolarisation.					
Niveau de vie (ICONST)	Consommation par tête	EHCVM 2019	<b>Indice synthétique de fécondité normalisé</b> $ICONST = \frac{\ln(\text{valeur utilisée}) - \ln(\text{valeur minimale})}{\ln(\text{Valeur maximale}) - \ln(\text{Valeur minimale})}$	67 \$	20 723 \$
<b>L'Indice de Développement Humain Etendu (IDHE)</b> $IDHE = \sqrt[3]{IS * IE * ICONST}$					
Cet indice est obtenu en faisant la moyenne géométrique des trois indices de santé, d'éducation et de consommation					

Source : CREFAT

### 5.1.11 Signification des sous-dimensions et de la dimension

Tableau 5.2 : Dynamique de la pauvreté pure (2015-2019) au niveau national et par département (%)

Indicateurs	Signification des sous-dimensions et de la dimension
IDHE	Permet de mesurer le niveau du développement humain durable
IS	Capacité à bénéficier d'une vie longue et saine Assurer de façon durable une production optimale en anticipant le vieillissement de la population (choix de l'ISF)
IE	Capacité à accéder à l'éducation et aux connaissances
INV	Capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent

Source : CREFAT

### 5.1.12 Grille d'interprétation des résultats

Tableau 5.3 : Dynamique de la pauvreté pure (2015-2019) au niveau national et par département (%)

Bornes	Grille
Inférieur à 50%	Rouge (Indice Faible)
≥50%, inférieur à 80%	Jaune (Indice Moyen)
≥80%	Vert (Indice Elevé)

Source : CREFAT

## RESULTATS

### 5.1.13 Analyse de l'indice de santé

L'analyse économique a montré que l'amélioration de l'état de santé des populations peut élever le taux de croissance de long terme grâce à une planification stratégique efficace. L'indice de la santé est un indicateur communément adopté par les Etats, pour capter l'état de la santé. De l'analyse des données du système de la santé au Bénin, l'indice de Santé s'élève à 56,5% en 2019. Cette valeur moyenne de l'indice a pour corollaire un déficit à combler de l'ordre de 43,55%.

En considérant les seuils d'appréciation de l'indice, on constate qu'aucun département n'affiche un indice de santé élevé. Par ailleurs, on note une disparité d'indice de santé au niveau desdits départements. Ainsi, sur les 12 départements, 10 (83,33%) ont un indice de santé moyen. Les valeurs de l'indice, les plus élevées sont retrouvées principalement dans les départements du littoral (74,5%), de l'Atlantique (65,6%), de l'Ouémé (63,5%), des Collines (60,1%), du Zou (57,7%), du Mono (56,5%), du Plateau (56,5%), du Couffo (54,0%), du Borgou (50%) et de l'Alibori (50%). Les départements de la Donga et de l'Atacora ont un indice faible respectivement de 40,8% et de 42,5%.

L'indice de la santé est mesuré sur la base de l'indice Synthétique de Fécondité et de l'Espérance de vie à la naissance. En 2019, le niveau de fécondité affiche une valeur de 5,7 enfants par femme en âge de procréer et l'espérance de vie à la naissance s'établit à 65,10 ans.

L'analyse de l'Indice Synthétique de Fécondité suivant le milieu de résidence montre que contrairement aux milieux urbains, le nombre de d'enfants par femme en âge de procréer en milieu rural est souvent supérieur

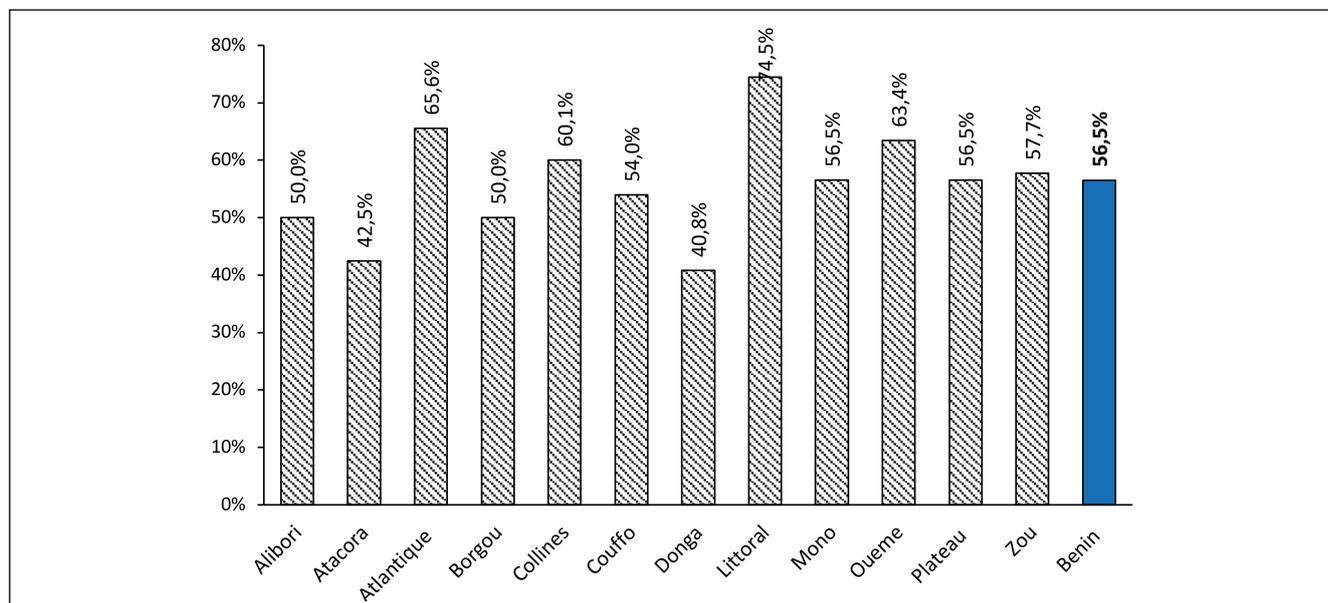
ou égale à la moyenne nationale. En effet, quatre départements sur les 12 ont un ISF supérieur à 6. Il s'agit des femmes de la Donga avec en moyenne 6,8 enfants, suivi des femmes de l'Atacora avec en moyenne 6,7 enfants, de l'Alibori avec en moyenne 6,2 enfants et les femmes du département du Borgou avec en moyenne 6,2 enfants. Les taux de fécondité les plus faibles sont enregistrés dans le Littoral et l'Atlantique avec respectivement 4 et 4,9 enfants par femme en âge de procréer.

Ces résultats pourraient s'expliquer par le faible niveau d'accès des populations notamment des femmes des milieux ruraux, aux services de santé et de santé de la reproduction de qualité. En effet, l'utilisation de ces services est limitée par leur accès (financier et géographique) difficile. Il faut noter aussi que la précocité des mariages, les rapports sexuels non protégés et la précocité des grossesses des adolescentes pourraient être des éléments d'appréciation du niveau de fécondité des femmes en général et en particulier des femmes en milieu rural. Au Bénin, l'âge médian à la première union des femmes n'a quasiment pas évolué depuis des décennies. Il est de l'ordre de 19,8 ans et l'âge médian à la première maternité de 20,5 ans (EDSB V).

Quant à la situation de l'Espérance de vie à la naissance, les résultats obtenus peuvent s'expliquer par la pauvreté des ménages et la faible accessibilité aux services sociaux de base que sont l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement, les infrastructures, l'énergie, etc. Le faible niveau d'autonomisation des femmes, l'insécurité alimentaire accentuée par la question des changements climatiques et la persistance des inégalités sociales sont autant de déterminants du niveau de l'espérance de vie à la naissance.

Dans l'ensemble, la conjoncture des facteurs explicatifs des niveaux du taux de fécondité et de l'espérance de vie à la naissance pourrait servir à mieux appréhender le niveau de l'Indice de la Santé. Toutefois, la mise en œuvre des réformes dans le secteur santé notamment la réorganisation de l'exercice en clientèle privé des spécialistes de la santé et la mise aux normes des Formations Sanitaires non publiques ont, peut-être eu des effets sur l'accessibilité des populations aux différents services de santé.

**Graphique 5.1 : Indice de santé par département au Bénin en 2019**



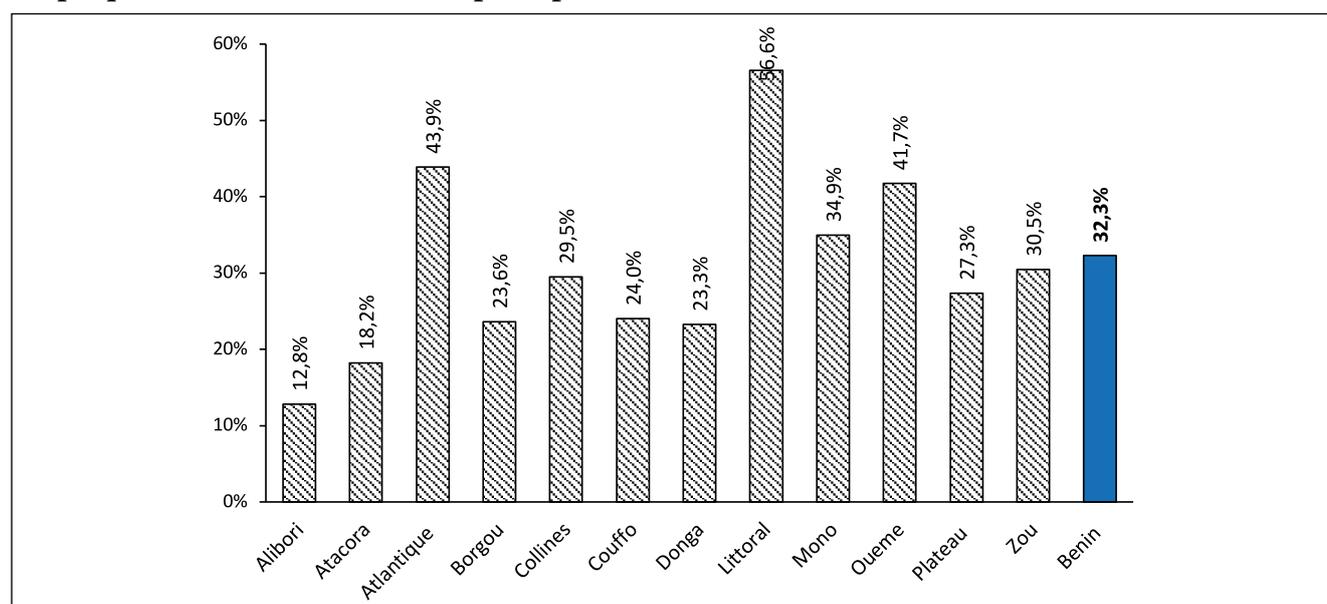
Source : Experts Nationaux à partir des données de l'EDSB 2017-2018 et des projections démographiques

### 5.1.14 Analyse de l'indice de l'éducation

En 2019, l'indice de l'éducation au Bénin est de 0,32. Il est faible et largement en deçà du niveau moyen selon la grille d'interprétation. Le déficit à combler, de l'ordre de 0,68 témoigne des efforts importants à fournir par les acteurs du système.

De fortes disparités existent entre les départements. On peut les classer en cinq groupes. Le premier contient les départements de l'Alibori et de l'Atacora avec des indices de l'éducation respectifs de 12,8 % et de 18,2 %. Le deuxième groupe est composé des départements du Couffo, de Borgou et de la Donga. Dans ces départements, l'indice de l'éducation est compris entre 23 % et 25 %. Le troisième groupe est celui des départements du Mono (34,9 %), du Zou (30,5 %), des Collines (29,5 %) et du Plateau (27,3 %). Le quatrième groupe est constitué des départements de l'Atlantique et de l'Ouémé dont les indices sont respectivement de 43,9 % et 41,7 %. Le cinquième groupe est constitué seulement du Littoral qui est le seul des douze départements du Bénin à avoir un indice de l'éducation moyen de 56,6 % (entre 50% et 80%). Les départements du Littoral, de l'Atlantique, de l'Ouémé et du Mono (40%) sont les seuls à avoir un indice de l'éducation supérieur à la valeur au niveau national.

**Graphique 5.2 : Indice de l'éducation par département au Bénin en 2019**



Source : Experts Nationaux à partir des données l'EHCVM 2019

Le faible niveau de l'indice de l'éducation du Bénin résulte d'un niveau très bas de la durée moyenne de l'éducation (environ 3,2 années) et un niveau moyen de la durée attendue de l'éducation (8,7 années par rapport à la norme qui est de 18 années) en 2019.

La durée moyenne de l'éducation s'entend comme la moyenne du nombre d'années d'éducation dispensées à des adultes de 25 ans ou plus au cours de leur vie, en se fondant sur les niveaux d'éducation de la population convertis en années de scolarisation sur la base des durées théoriques de chaque niveau d'enseignement suivi. Ce niveau de la durée moyenne de l'éducation est donc révélateur de l'état du système éducatif, il y a 25 ans au moins auparavant, caractérisé par un faible taux d'alphabétisation et d'instruction. L'indice de l'éducation en 2015, de 0,34 a connu une baisse en 2019 avec une valeur de 0,32. Cette baisse peut s'expliquer par le déclin de la couverture scolaire observée au niveau des trois ordres d'enseignement à partir des années 2016 et 2017. En effet, les effectifs des apprenants ont connu des tendances baissières ces dernières années. Au niveau des enseignements maternel et primaire, les effectifs ont varié de 2 246 949 en 2017 à 2 180 896 en 2019, soit une baisse de 2,9 % (Annuaire statistique du MEMP). Il est également observé au niveau de ce sous-secteur une tendance à la hausse du taux d'abandon qui est passé de 13,3 % à 18,8 % en 2019. Le taux d'achèvement a aussi connu une détérioration au cours de la même période passant de 60,2 % à 54,8 %.

En considérant le sous-secteur des Enseignements secondaire, technique et de la formation, les effectifs sont passés de 967 721 en 2015 à 857 561 en 2019. Quant au taux d'achèvement pour le premier cycle du secondaire, il est passé de 44,9 % en 2015 à 40,6 % en 2019. Le taux d'accès au premier cycle du secondaire en 2015 est de 69,0 %. En 2019, ce taux est passé à 40,0 %.

A la suite de PSE post 2015, plusieurs réformes sont mises en œuvre dans le système éducatif pour améliorer la proportion des élèves en formation technique et professionnelle. Des dispositions ont été aussi prises pour réduire significativement le déficit en enseignants. Des listes d'aspirants aux métiers d'enseignants sont constituées et ont favorisé des recrutements d'enseignants afin de combler ce déficit. L'objectif des différentes réformes, c'est d'améliorer de façon qualitative le système éducatif au Bénin.

### 5.1.15 Analyse de l'indice du niveau de vie

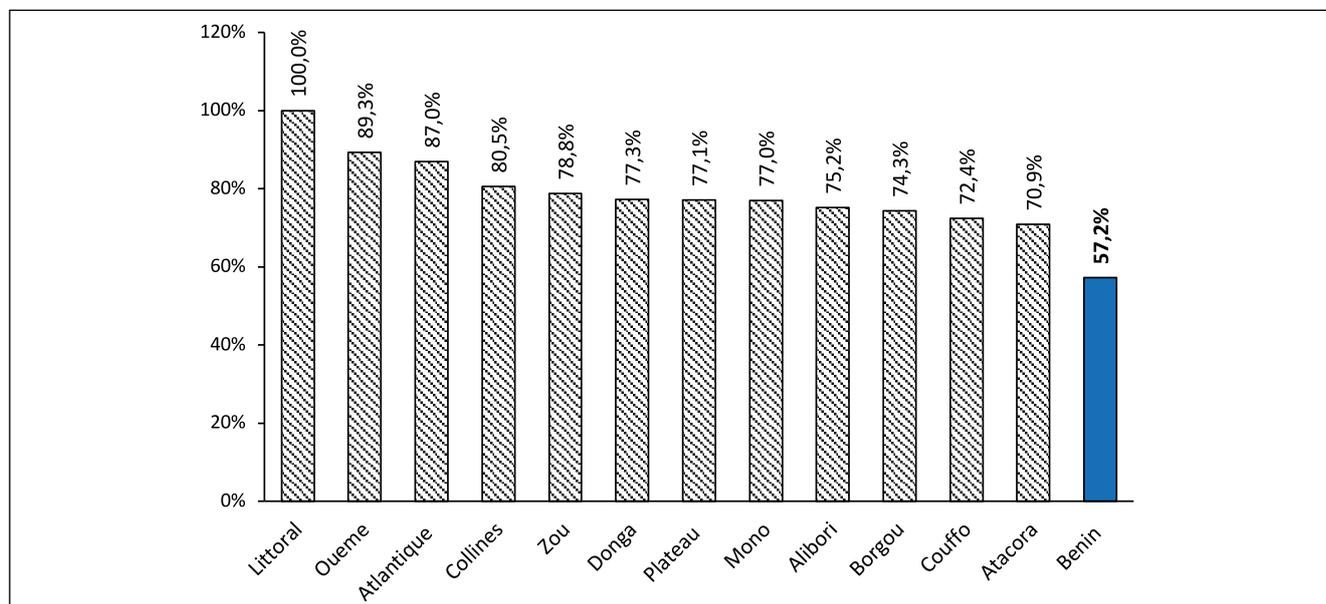
En 2019, l'indice de niveau de vie du Bénin s'élève à 57%. Cet indice traduit les effets des différents politiques engagées depuis 2016 concernant surtout le bien-être social. En outre, 8 départements sur 12 ont un niveau moyen (entre 50% et 80%) et 4 départements (Littoral, Ouémé, Atlantique, Collines) ont un niveau élevé (plus de 80%).

Ce niveau de vie moyen qu'affiche le Bénin s'explique par une légère amélioration du niveau du taux de pauvreté qui est passé de 39,3% en 2015 à 38,5% en 2019.

Les performances du Bénin sont aussi imputables au rebasage des comptes nationaux qui a permis d'affiner l'estimation de la richesse nationale. Il s'en suit donc que le revenu national brut par habitant est passé de 870 \$US à 1250 \$US. Ces résultats font passer le Bénin d'un pays à revenu faible à un pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure.

La situation de l'emploi au Bénin a connu également une amélioration. En effet, le taux de chômage est de 2,3% (ERI-ESI) et le taux de sous-utilisation de la main d'œuvre dans l'ensemble de la population est de 17,6%. Par ailleurs, selon la même source, le revenu mensuel moyen, est d'environ 65 448 francs CFA sur le plan national. Les principaux acteurs de l'offre d'emploi sur le plan national sont le secteur privé et les initiatives privées. En effet, 94,3% des acteurs du secteur privé et 77,2% des initiatives privées sont des sources d'emploi au Bénin.

**Graphique 5.3 : Indice du niveau par département au Bénin en 2019**



Source : Experts Nationaux à partir des données l'EHCVM 2019

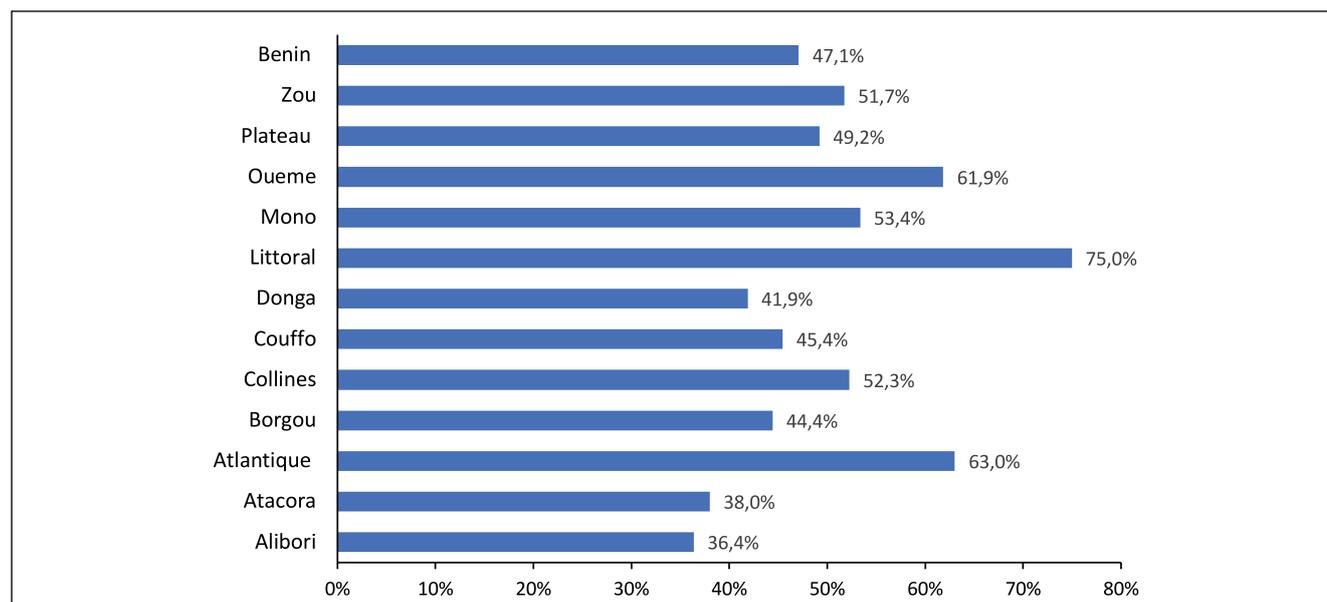
### 5.1.16 Analyse de l'indice de développement humain élargi au Bénin (IDHE) en 2019

L'Indice de Développement Humain Élargi (IDHE) sur le plan national révèle un faible niveau de l'indice. La valeur de 0,471 observée en 2019 montre un déficit de 0,529 pour atteindre le seuil idéal de 1. Cet indice inférieur donc au seuil moyen de 0,5 et faible par rapport à la grille d'appréciation, prouve que des nombreux efforts sont à fournir pour mettre le pays sur la voie du développement durable.

Cependant, à l'intérieur du pays on observe de fortes disparités régionales par rapport à l'IDHE. Le département du Littoral, capitale économique du pays, possède à juste titre le niveau de développement humain élargi le plus élevé du pays. Avec 0,750, ce département est donc le plus avancé en matière de développement humain élargi, même si cette valeur reste inférieure au seuil élevé de 0,80. Le Bénin ne possède donc aucune région ayant un niveau de développement humain élargi élevé.

Sept (07) départements (Littoral, Ouémé, Atlantique, Mono, Collines, Zou, Plateau) sur les 12 ont des indices supérieurs à l'indice national allant de 0,492 à 0,750. Les cinq (05) départements restants (Donga, Borgou, Couffo, Atacora et Alibori) sont donc en deçà du seuil national et ont un indice de développement allant de 0,364 à 0,454 (Voir graphique 4.4 ci-dessous). Le département de l'Alibori apparaît en dernière position avec un indice de 0,364.

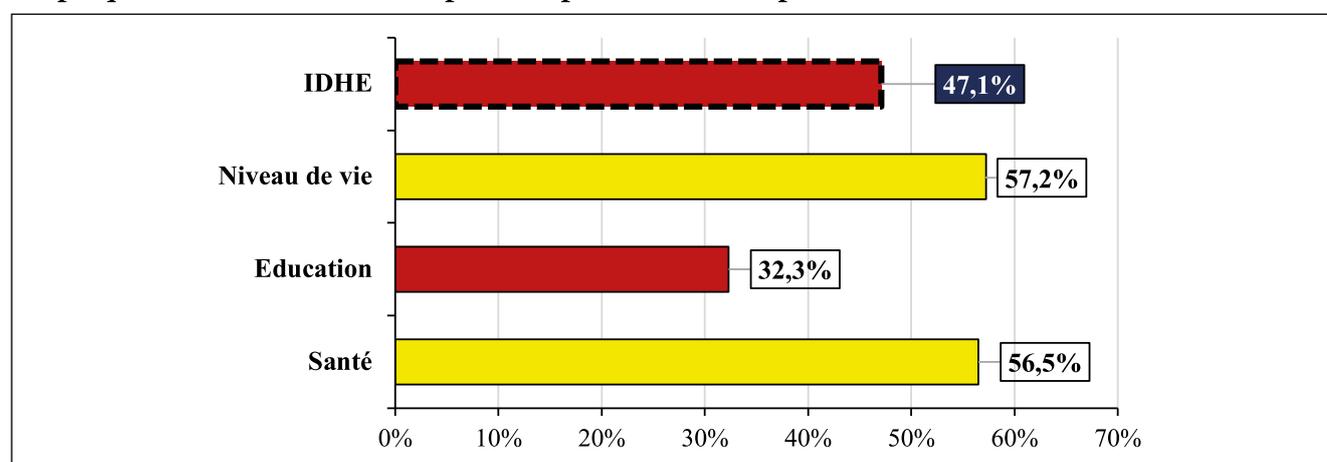
**Graphique 5.4 : IDHE par département au Bénin en 2019**



Source : Experts Nationaux à partir des données de l'INStad

Le faible niveau de l'IDHE constaté résulte principalement de la faible valeur de l'indice de l'éducation. En effet, bien que les deux autres composants de l'IDHE à savoir le niveau de vie et la santé dépassent le seuil moyen de 50% avec respectivement 57,2% et 56,5%, le très faible niveau de l'éducation (32,3%) tire l'indicateur vers le bas.

**Graphique 5.5 : GISRT 2019 et composantes pour les douze départements du Bénin**



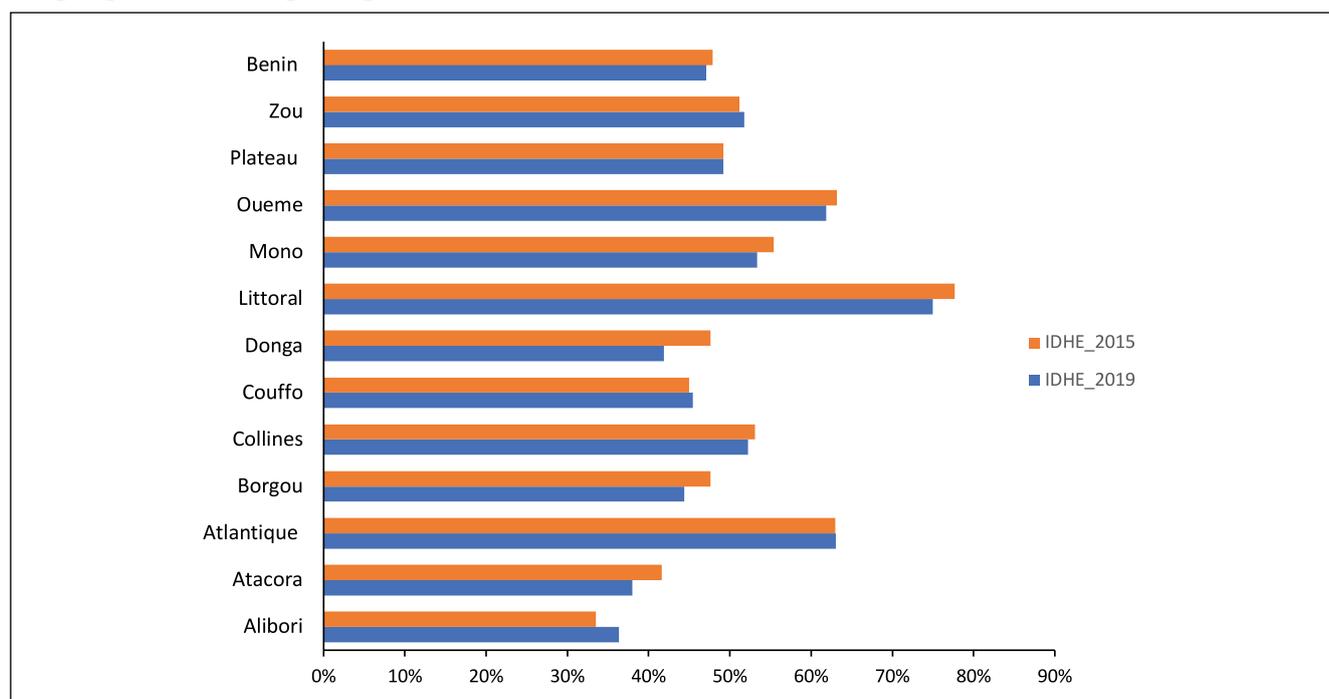
Source : Experts Nationaux à partir des données de l'INStad

### 5.1.17 Analyse de l'indice de développement humain élargi au Bénin (IDHE) entre 2015 et 2019

L'indice de Développement Humain Elargi du Bénin est demeuré faible et s'est légèrement dégradé entre 2015 et 2019. Au Niveau national, l'IDHE est passé de 47,9% en 2015 à 47,1% en 2019 soit une régression de -0,8 point. Malgré la faible valeur enregistrée au niveau national et les basculements observés au niveau des départements, près de la moitié des départements ont obtenu un IDHE moyen. Il s'agit principalement des départements du Littoral (75%), de l'Atlantique (63%), de l'Ouémé (61%), du Mono (53,4%), des Collines (52,3%) et du Zou (51,7%).

Sur les 12 départements que compte le Bénin, 3 départements ont connu une tendance contraire à celle nationale. Ainsi, les départements de l'Alibori, du Zou et du Couffo ont connu respectivement des écarts positifs de l'IDHE, respectivement de l'ordre de 2,9 points ; 0,5 point ; 0,4 point. Les IDHE des départements du Plateau et de l'Atlantique sont restés stationnaires avec respectivement des valeurs de 49,2% (plateau) et 63,0% (Atlantique) sur les deux périodes. Les plus importants écarts négatifs de l'IDHE sont observés sur la période au niveau des départements de la Donga (-5,7 points), de l'Atacora (-3,6%), du Borgou (-3,2 points), le Littoral (-2,7 points), le Mono (-1,3 points).

**Graphique 5.6 : IDHE par département au Bénin en 2019**

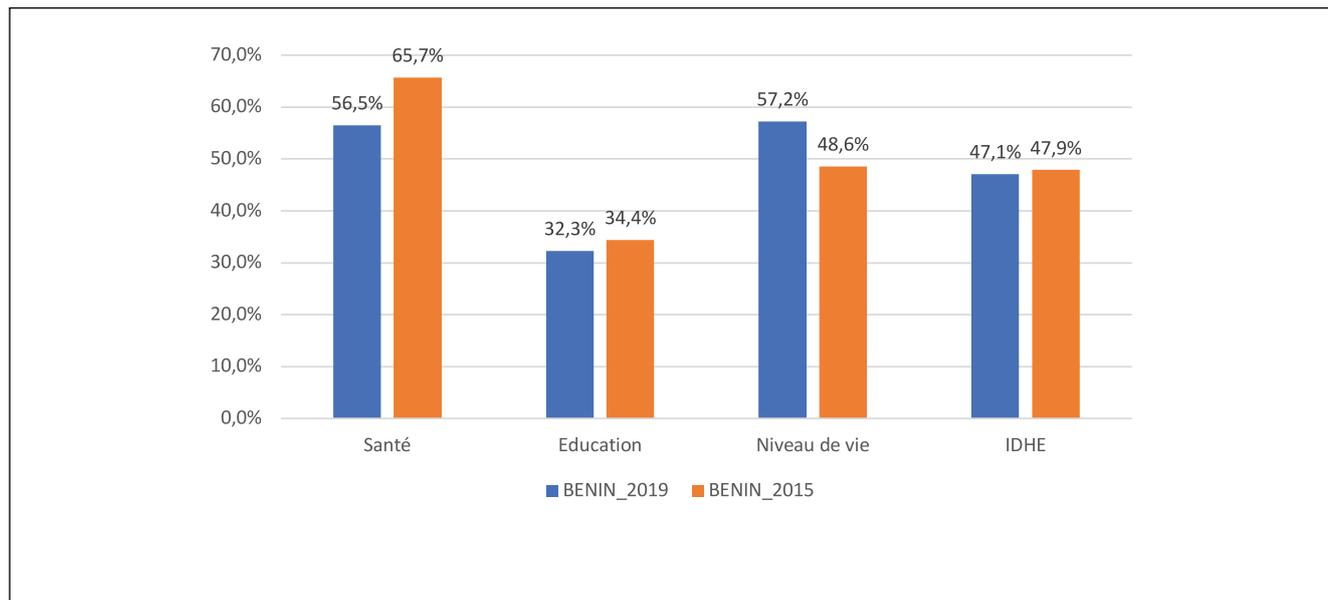


Source : Experts Nationaux à partir des données de l'INStAD

L'analyse par sous-dimension de l'IDHE confirme la tendance globale observée de contre-performance de l'indice sur les deux périodes de comparaison. A l'exception de la sous composante « Niveau de vie », l'Indice de Développement Humain Elargi de l'année 2019 est en régression par rapport à celui de l'année 2015 sur les deux autres sous-composantes que sont la santé et l'éducation. En effet, l'Indice de Santé est resté moyen et est passé de 65,7% en 2015 à 56,5% en 2019. Au niveau des départements, aucune progression n'a été notée en ce qui concerne les sous-dimensions santé et Education. Aussi, l'Indice de l'Education est demeuré faible en passant de 34,4% à 32,8%.

Quant à la Sous-dimension « Niveau de vie », l'indice a significativement progressé pour atteindre une valeur moyenne de 57,2% en 2019 contre 48,6% obtenue en 2015. La situation au niveau des départements montre une progression de l'indice dans tous les départements du Bénin. La plus forte progression obtenue est réalisée dans le département de la Donga avec un écart positif de 12 points entre 2015 et 2019. La plus faible progression de l'Indice de la sous-dimension « Niveau de vie » est obtenue dans le Littoral avec 0,00 de point d'écart.

**Graphique 5.7 : IDHE par sous dimension au Bénin entre 2015 et 2019**



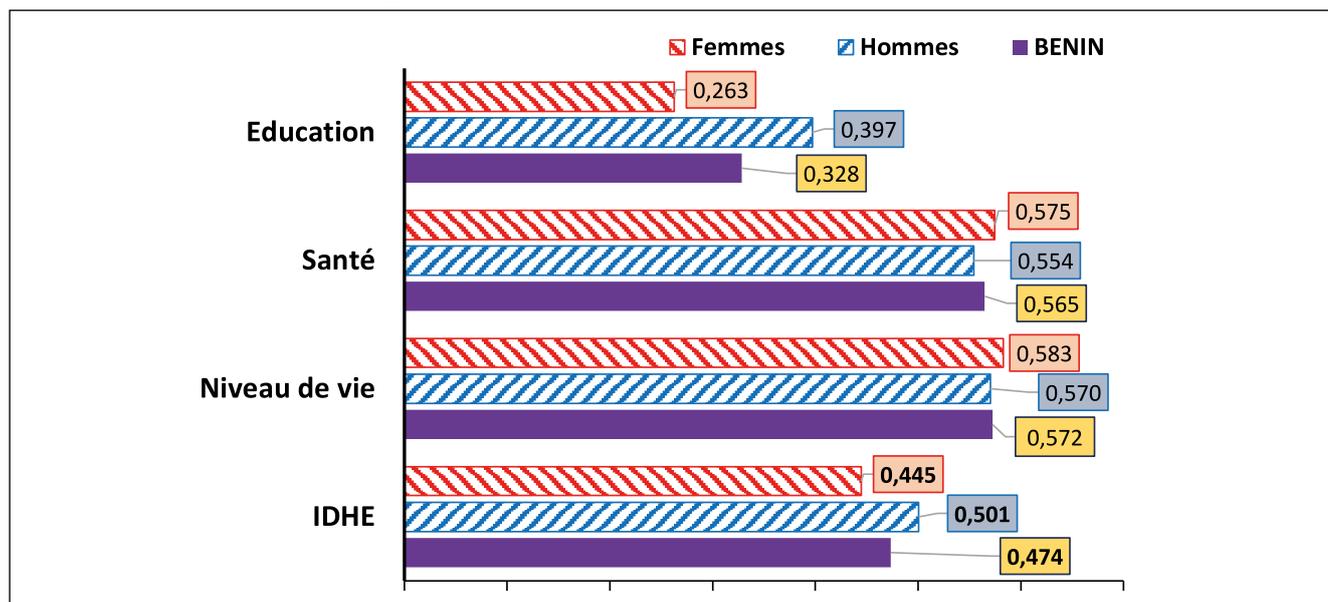
Source : Experts Nationaux à partir des données de l'INStad

### 5.1.18 Analyse de l'indice de développement humain élargi au Bénin selon le genre en 2019

Il ressort du graphique suivant que l'IDHE des hommes (0,501) est supérieur à celui des femmes (0,445). Si les hommes atteignent tout juste le seuil moyen de développement humain élargi, les femmes quant à elles sont en dessous de ce niveau.

Cet écart est notamment dû au très faible niveau de scolarisation des femmes comparé aux hommes. Bien que, les femmes soient légèrement au-dessus en ce qui concerne la santé et le niveau de vie, l'indice d'éducation des hommes (0,397) est 1,5 fois supérieur à celui des femmes (0,263). Il existe donc de véritables inégalités entre hommes et femmes au sein du pays. Il urge alors de mener davantage de politiques de réduction des inégalités et d'accroître les efforts de scolarisation des filles.

**Graphique 5.8 : IDHE selon le genre au Bénin en 2019**



Source : Experts Nationaux à partir des données de l'INStad

## RECOMMANDATIONS

### A l'endroit du Gouvernement

- Renforcer les actions de lutte contre les mariages précoces et/ou forcés et le harcèlement sexuel en milieux scolaire, extra-scolaire et du travail
- Améliorer le plateau technique dans les formations sanitaires (matériels, équipements, ressources humaines de qualité)
- Renforcer les mesures de rétention des filles dans le milieu scolaire à travers les bourses d'étude, les exonérations des frais de scolarité, des kits de fournitures scolaires, des appuis psycho-sociaux et les transferts monétaires
- Mettre en place une stratégie d'autonomisation socio-économique des femmes et des filles
- Veiller à la mise en œuvre effective et efficace du Plan Sectoriel de l'Education, post 2015
- Veiller au respect du temps scolaire à l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages et des enseignants
- Professionnaliser les filières de formation en lien avec les besoins de développement du pays
- Promouvoir la scolarisation des filles au niveau des trois sous-secteurs notamment dans les filières scientifiques et technologiques.

## CONCLUSION

L'IDHE du Bénin en 2019 est de 0,474, faible par rapport à la grille d'analyse à cause de la faiblesse des indices de l'éducation. Par conséquent, il est indispensable d'investir dans cette sous-dimension pour améliorer le niveau de l'Indice de Développement Humain Etendu (IDHE).

## ANNEXES

### Annexe 5.1 : Résultats des indices de la dimension et des sous-dimensions

Département	Santé	Education	Niveau de vie	IDHE	Rang
Littoral	0,745	0,578	1,000	0,755	1 <sup>er</sup>
Atlantique	0,656	0,449	0,870	0,635	2 <sup>ème</sup>
Ouémé	0,634	0,427	0,893	0,623	3 <sup>ème</sup>
Mono	0,565	0,357	0,770	0,538	4 <sup>ème</sup>
Collines	0,601	0,302	0,805	0,526	5 <sup>ème</sup>
Zou	0,577	0,312	0,788	0,521	6 <sup>ème</sup>
Plateau	0,565	0,279	0,771	0,496	7 <sup>ème</sup>
<b>BENIN</b>	<b>0,565</b>	<b>0,330</b>	<b>0,572</b>	<b>0,474</b>	
Couffo	0,540	0,246	0,724	0,458	8 <sup>ème</sup>
Borgou	0,500	0,241	0,743	0,447	9 <sup>ème</sup>
Donga	0,408	0,238	0,773	0,422	10 <sup>ème</sup>
Atacora	0,425	0,186	0,709	0,383	11 <sup>ème</sup>
Alibori	0,500	0,131	0,752	0,366	12 <sup>ème</sup>

Source : Experts Nationaux, CREG/CREFAT 2022

### Annexe 5.2 : Indicateurs de base

Département	Espérance de vie	ISF	Durée Moyenne de Scolarisation (DMS)	Durée Attendue de Scolarisation (DAS)	Consommation Privée par tête
Alibori	65,1	6,2	1,0	4,5	1 368
Atacora	65,1	6,7	1,4	6,2	1 151
Atlantique	65,1	4,9	5,1	10,3	2 196
Borgou	65,1	6,2	2,5	6,0	1 322
Collines	65,1	5,4	2,3	10,0	1 696
Couffo	65,1	5,9	1,8	8,5	1 224
Donga	65,1	6,8	1,8	8,0	1 490
Littoral	65,1	4,0	7,4	11,7	3 706
Mono	65,1	5,7	3,1	10,7	1 471
Ouémé	65,1	5,1	4,3	10,9	2 416
Plateau	65,1	5,7	2,4	8,3	1 479
Zou	65,1	5,6	2,4	10,4	1 584
<b>BENIN</b>	<b>65,1</b>	<b>5,7</b>	<b>3,2</b>	<b>8,7</b>	<b>1 088</b>

Source : INStAD (EDSB 2017 – 2018, EHCVM 2019, Projections démographiques 2020)

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CREFAT (2017). Dimensions et indicateurs de suivi de l'observatoire - Manuel de formation.

Kim, Jim Yong. "The Human Capital Gap." *Foreign Affairs*. 31 Aug. 2018. Web. 31 Aug. 2018

Ministère du Plan et du Développement (2018). Plan National de Développement 2018-2025



# 6. RESEAUX ET TERRITOIRES

## INTRODUCTION

Le développement est l'ensemble des transformations techniques, sociales, territoriales, démographiques et culturelles visant à améliorer le bien-être des populations. Autrement dit, il est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global (Perroux, 1955). Ainsi, la réalisation du développement passe par l'atteinte de plusieurs objectifs à travers un certain nombre de déterminants dont le Dividende Démographique.

La capture du Dividende Démographique se réalise à travers cinq (05) dimensions dont les « réseaux et territoire » qui sont liés aux instruments internationaux comme les Objectifs de Développement Durable (ODD). En tant que dimension, les « réseaux et territoires » comportent quatre sous dimensions relatives aux ODD2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) en lien avec les flux et capacités financiers, ODD10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre) en lien avec la migration et ODD11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) en lien avec l'urbanisation, les infrastructures et les services de base. La réalisation de ces trois (03) ODD permet d'assurer le développement territorial qui se définit comme tout processus de mobilisation des acteurs aboutissant à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures, sur la base d'une identification collective à une culture et à un territoire.

Le présent rapport qui est basé sur la dimension « Réseaux et territoires » est composé de trois parties que sont le contexte, la revue de littérature, la présentation des résultats et discussions.

## CONTEXTE

Cette partie tient compte de chacune des quatre sous-dimensions du « réseaux et territoires ». Ainsi, à travers ce contexte, un état des lieux sur l'urbanisation, la migration, l'accès aux infrastructures de base et les flux et capacités financiers au Bénin sera fait.

### 6.1.1. Croissance démographique et urbanisation

L'Afrique est un continent dont la population urbaine totale s'accroît rapidement et devrait passer à 60 % de sa population actuelle d'ici 2050<sup>23</sup>. On estime que, d'ici à 2035, plus de 50% de la population africaine vivra dans des villes, mettant ainsi un terme à des millénaires de prédominance de la ruralité sur le continent<sup>24</sup>. Selon l'OCDE (2006), la population urbaine de l'Afrique de l'Ouest en 2020 passera à 270 millions sur 430 millions d'habitants. Le Bénin n'est pas resté en marge de cette réalité des pays africains. Depuis son indépendance en 1960, le pays connaît une forte croissance démographique. De 1961 à 2019, la population béninoise s'est considérablement accrue en passant de **2 106 000** habitants à **11 884 127** habitants (données projetées par l'INStAD), avec un taux de croissance annuel allant de 2,5 % entre 1961 et 1979 à 3,5 % entre 2002 et 2013 en passant par 2,8 % entre 1979 et 1992 puis 3,25 % entre 1992 et 2002.

Cette croissance démographique s'est traduite par une accélération du taux d'urbanisation. En effet, le Bénin connaît une croissance urbaine très remarquable avec un taux d'urbanisation qui est passé de 35,7 % en 1992 à 38,9 % en 2002, à 44,6 % en 2013 avant d'atteindre 47 % en 2018 (Rapport du premier Forum national sur la mobilité urbaine, 2018). Cet accroissement rapide de l'urbanisation observé depuis 1992 s'explique à travers le développement qu'ont connu certaines communes. Ainsi, le nombre de communes

<sup>23</sup> Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, Perspectives de l'urbanisation mondiale : révision de 2014 (ST/ESA/SER.A/366 (2015).

<sup>24</sup> Rapport sur l'urbanisation et la planification du développement national en Afrique, Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, Éthiopie (2018).

d'au moins 200.000 habitants est passé de 3 en 2002 (Cotonou, Abomey-Calavi et Porto Novo) à 13 en 2019 (Cotonou, Abomey-Calavi, Djougou, Porto Novo, Parakou, Banikoara, Sèmè-Podji, Malanville, Kandi, Bohicon, Aplahoué, Kalalé, Tchaourou). Cette urbanisation est relativement équilibrée avec des métropoles comme Cotonou, Porto-Novo, Abomey-Calavi, Bohicon et Parakou (qui ont un taux d'urbanisation supérieure à 50 %) et une succession de villes moyennes et petites judicieusement réparties sur tout le territoire national (Kandi, Malanville, Sèmè-Podji, etc.). Cependant, l'urbanisation rapide mise en exergue ne rime toujours pas avec la capacité actuelle des villes béninoises à répondre aux besoins des populations en matière d'accès aux services sociaux et infrastructures de base.

### **6.1.2. Accès aux services sociaux et infrastructures de base**

L'accès aux services sociaux de base constitue une nécessité importante pour la survie des populations. Il revêt une importance capitale dans les stratégies d'atteinte des Objectifs du Développement Durable notamment les ODD3 (bonne santé et bien-être), ODD4 (éducation de qualité), ODD6 (eau propre et assainissement), ODD7 (énergie propre à moindre coût), ODD9 (industrie, infrastructures marchandes) et ODD11 (ville et communautés durables).

Au Bénin, un effort considérable a été fait pour améliorer la qualité des offres sanitaires dans les trente-quatre (34) zones. Cette amélioration se traduit par les acquisitions d'un certain nombre d'équipement diagnostic notamment l'IRM (Imagerie par Résonance Magnétique) au niveau du CNHU, la mise en place du scanner de l'hôpital de Porto-Novo, l'installation d'un scanner à Parakou (MSP, 2020). En outre, la mise en œuvre du projet ARCH a permis d'améliorer la situation sanitaire de certains citoyens.

Cependant, des disparités existent notamment dans le département du Zou où le taux de couverture sanitaire (77,3 %) est en deçà de la moyenne nationale (91,6 %). En plus de ces disparités, il y a également l'état de délabrement dans lequel se trouvent ces infrastructures qui pour la plupart ne sont pas conformes aux normes. En effet, l'insuffisance de suivi dans l'exécution des travaux est l'une des raisons qui explique cet état de choses. L'absence d'une politique adéquate de répartition des infrastructures est la principale cause de l'inégale répartition observée. Par ailleurs, les problèmes de sous-équipement constituent un frein à la qualité du diagnostic et du traitement, voire un danger pour les patients, par exemple lors des interventions chirurgicales dans un environnement sous-équipé (respirateur non fonctionnel, absence de stérilisateur, etc.). L'irrégularité des inventaires du parc d'équipements, la lenteur dans la procédure d'achat des pièces détachées, figurent parmi les principales faiblesses du secteur. Le même problème se pose aussi en ce qui concerne les moyens de transport qui sont utiles pour le transfert des malades, les supervisions, les vaccinations. Les moyens de communication sont insuffisants pour établir des liaisons régulières entre les différents centres de santé. Cette situation est favorisée par l'absence de politique appropriée pour l'acquisition et la gestion des équipements médico-techniques et l'inexistence d'un plan national de développement des infrastructures.

Sur le plan de l'éducation, le rapport d'avancement du Programme de croissance pour le développement durable (PC2D 2018-2021) fait état de réalisations qui ont contribué à une légère amélioration observée. La construction et réhabilitation de salles de cours, les acquisitions de manuels scolaires et d'équipements, les formations au profit des enseignants, les activités d'inspection des enseignants dans les écoles, la mise en place des cantines scolaires pour la rétention des écoliers et élèves dans les établissements sont à mettre à l'actif du gouvernement et de ses partenaires. Aussi, il a été pris en charge les frais de scolarité de 244.425 élèves filles du premier cycle de l'enseignement secondaire général pour l'année scolaire 2017-2018 en vue de réduire les disparités liées au genre. Dans le même temps, 4095 apprenants ont été appuyés pour l'enseignement technique et la formation professionnelle. Toutes choses qui ont globalement fait évoluer les indicateurs de performance.

C'est ainsi qu'au niveau des Enseignements maternel et primaire, le taux de redoublement a augmenté en passant de 10,82 % en 2018 à 15,35 % en 2019 (DPP/MEMP, 2019). Cette situation traduit une

contre-performance car en 2017, ce même taux était à 14,92 %. De 51,2 en 2017, le ratio élèves/maître est passé à 46,28 en 2018 (DPP/MEMP, 2018). L'indice de parité dans cette catégorie de l'enseignement est demeuré constant à 0,93 et ainsi proche de la cible de 0,95 fixée. Quant au taux brut de scolarisation, il est de 108,32% en 2019 (dont 104% chez les filles et 112,6 % pour les garçons) contre 110,76% en 2018 (en deçà de la cible de 116,9 %) (DPP/MEMP, 2019). Pour ce qui du taux d'achèvement, il est de 54,81 % en 2019 (dont 57,7 % pour les garçons et 51,9 % chez les filles) contre 58,49 % en 2018 et 60,24 % en 2017 (loin de la cible de 70,45 %) (DPP/MEMP, 2019). Le taux d'admission est de 143,6% en 2019 (dont 148,5% pour les garçons et 138,6 % pour les filles) contre 141,53 % en 2018 (dont 145,4 % pour les garçons et 137,6 % pour les filles).

Au niveau de l'Enseignement secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, la situation est quasi-identique. Les effectifs d'apprenants se sont accrus de 4,28 % mais le taux brut de scolarisation en baisse depuis 2014 a poursuivi sa tendance en passant de 47,6% en 2017 à 44,3 % en 2018 (DPP/MESTFP, 2018). Les taux de réussite affichés respectivement à 28,63 % au BEPC et 33,43 % au BAC en 2018, restent bas. Le taux de réussite aux examens du premier cycle de l'enseignement technique est par contre élevé, soit 69,2 % en 2018 contre 65,6 % en 2017. Au niveau de l'alphabétisation en langue nationale, des efforts ont été effectués. Entre 2016 et 2019, 797 centres d'alphabétisation ont été ouverts avec 22.618 apprenants dont 13.158 femmes de treize (13) corps de métiers différents (PAGEDA, 2019).

Dans l'Enseignement supérieur, les effectifs d'étudiants restent en constante hausse : le nombre d'étudiants pour 100.000 habitants est passé de 1094 en 2017 à 1146 en 2018 (DPP/MESRS, 2019). Du coup, le ratio étudiants/places assises a augmenté de 2,7 en 2016 à 3 en 2018 et le ratio étudiants/enseignant est passé de 81 en 2017 à 89 en 2018. Dans cette catégorie d'enseignement, il est à noter que 64,71 % des projets de recherche ont pu être financés en 2018 contre 59,26 % en 2017 mais loin de la cible de 85 % définie.

Malgré ces résultats encourageants enregistrés ces dernières années, l'on peut dire sans se tromper que le Bénin est loin des objectifs à atteindre. Beaucoup de chemin reste à faire pour avoir des ressources humaines qualifiées pouvant contribuer au développement du pays. En effet, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus est estimé à environ 45 % dont 61,4 % pour les hommes et 38,1 % de femmes (INStAD, EHCVM, 2019). En outre, il est noté un déficit de couverture des établissements scolaires en matériaux définitifs surtout dans les écoles primaires et notamment en milieu rural où des salles de classes sont réalisées en matériaux précaires grâce à l'effort de contribution des Associations des Parents d'Elèves (APE). Au niveau des Enseignements secondaires et supérieurs, il est remarqué une baisse du niveau d'encadrement et appelle au recrutement de nouveaux enseignants.

Dans les grandes communes du pays, il est constaté des bidonvilles qui sont des quartiers d'habitats spontanés, insalubres ou mal structurés qui ne bénéficient pas des équipements sociaux de base. Ce phénomène reste concentré au niveau des pôles urbains importants tels que Cotonou, Abomey-Calavi, Porto-Novo, Bohicon et Parakou (Banikanni, Guèma) et concerne particulièrement les populations résidant dans les quartiers pauvres des centres villes et des quartiers péri-urbains. Dans les villes secondaires, les habitations précaires sont dispersées avec le plus souvent d'habitat appartenant à des populations pauvres mais propriétaires de l'assiette foncière qu'ils ont acquises par achat ou par héritage. Cette situation qui joue en défaveur d'une diversification de logements au profit des populations s'explique par l'absence de l'Etat dans la promotion de logements et la faible présence du secteur privé dans l'immobilier.

Néanmoins, des efforts ont été consentis par le gouvernement du Bénin pour rendre attrayant la qualité de vie des citoyens. A titre illustratif, le PAG 2016-2021 a prévu la construction de 20.000 logements sociaux et économiques dont 11.500 à Ouèdo dans la commune d'Abomey-Calavi, 3.000 à Porto-Novo, 1000 à Sèmè-Podji, 2500 à Parakou, 700 à Abomey-Bohicon, 200 à Natitingou, 200 à Djougou, 100 à Kandi, 100 à Malanville, 100 à Dassa-Zoumé, 100 à Lokossa, 100 à Aplahoué-Azovè, 100 à Bopè et 300 à Ouidah-Pahou (MCVDD, 2017). Cette ambition rime avec l'une des cibles prioritaires de l'ODD 11 qui consiste à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Pour ce qui concerne l'accès à l'eau et à l'assainissement, beaucoup d'efforts ont été effectués depuis 2017. Le pourcentage de la population rurale à avoir accès à l'eau potable est de 73 % en 2019 contre 71,2 % en 2018. Au niveau de la population urbaine, le taux de desserte en eau potable est de 90% en 2019 contre 81 % en 2018. Cependant, malgré cette performance, beaucoup de travail reste à faire pour donner de l'eau potable à tous les citoyens.

Au niveau de l'hygiène et assainissement, il est constaté un déficit des ouvrages adéquats pour un cadre de vie salubre. En effet, 76,5% des populations pratiquent la défécation à l'air libre en milieu rural contre 35,5 % en milieu urbain (RGPH4, 2013). Ce faisant, on assiste à des défécations à l'air libre dans les broussailles, sur les dépotoirs, et dans les cours d'eau pour ce qui concerne les zones humides. Les maladies qui accablent les populations, en particulier les communautés démunies sont essentiellement imputables à cette mauvaise condition de vie. Pour corriger cette dégradation environnementale, le gouvernement du Bénin a entrepris des réformes dans la gestion des déchets ménagers solides à travers la SGDS-GN. Grâce à cette mesure, plus de 80 % des déchets urbains seront collectés pour être acheminés vers les centres de transfert (MCVDD, 2019).

S'agissant de l'électricité, le taux national d'électrification est de 29,2 % en 2016 (dont 6,5 % en milieu rural et 53,9 % en milieu urbain) et 29,6 % en 2019 (dont 5,5 % en milieu rural et 55,9 % en milieu urbain) (ME, 2020). L'offre d'électricité a été renforcée par la mise en fonction du site de Maria-Gléta. Donc en dehors des importations énergétiques du Ghana et du Nigéria, le site de Maria-Gléta constitue une source d'approvisionnement en énergie non négligeable. Quant à la couverture nationale, elle est passée de 47,6 % en 2016 (dont 33,5 % en milieu rural et 74,3 % en milieu urbain) à 51,8 % en 2019 (dont 41,7% en milieu rural et 77,6 % en milieu urbain). Pour ce qui concerne le taux de desserte, il est estimé à 49,9 % en 2016 (dont 31 % en milieu rural et 72,70% en milieu urbain) contre 49,8 % en 2019 (dont 33,80 % en milieu rural et 72,80 % en milieu urbain) (ME, 2020). Mais malgré ces efforts, il est constaté par moment des coupures et des baisses de tensions électriques. Ainsi, pour atteindre l'ODD7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), il reste un travail considérable à effectuer pour le bonheur de la population béninoise.

Dans le domaine du transport, l'ossature principale du patrimoine routier urbain est constituée des voies primaires et secondaires formant le réseau de voirie. Le réseau de voirie s'étend sur environ 5944 km dont 2600 km impactés dès 2019 (MIT, 2020). Ce chiffre illustre combien de fois il reste à faire dans ce domaine. Et compte tenu de l'absence de certaines infrastructures, la mobilité urbaine est caractérisée par : i) une congestion urbaine importante du fait de l'accroissement rapide du parc de véhicules ; ii) la vétusté du parc constitué en grande majorité de véhicules d'occasion de plus de dix ans d'âge et dont l'usage entraîne une forte pollution dans les grandes agglomérations ; iii) le développement rapide d'un mode de transport commercial avec les véhicules à deux roues (les motos-taxis dit "Zémidjans") dont le nombre s'accroît rapidement. A cela s'ajoute le comportement préjudiciable des usagers de la route (chauffeur de taxi, piétons, automobilistes).

Le transport fluvial et lagunaire n'est pas développé au Bénin, bien que des potentialités existent pour désenclaver certaines zones, pour la promotion du tourisme, et même pour développer un système de transport public près de Cotonou.

Ces dernières années, il a été constaté le développement des transports par bus aux mains de particulier ainsi que la création par le gouvernement d'une flotte moderne de transport dénommée « Bénin- Taxi ». En ce qui concerne le transport maritime, le trafic des marchandises à l'importation a régressé en passant de 1843 milliards de dollars en 2018 à 1695 milliards de dollars en 2019, soit un repli de 8 %. Cette tendance baissière est aussi constatée au niveau de l'exportation avec un repli de 5,7% en 2019 (soit un passage de 529 milliards de dollars en 2018 à 498 milliards de dollars en 2019 (DGT, 2019). Cette régression s'explique par certains facteurs dont :

- Le ralentissement de l'activité économique nationale dû à la fermeture de la frontière Bénino-nigériane ;
- La dégradation de la situation sécuritaire au Nigéria.

Quant aux mouvements de transport aérien, le trafic passager en 2019 a connu une hausse globale de 1,5 % comparativement à l'année 2018.

### 6.1.3. Mouvements migratoires

La **migration** due essentiellement ici par les mouvements des populations pour motif économique et/ou motif social est traduite par un indice faible (8 %). Ce résultat montre que le mouvement migratoire des populations au Bénin n'est pas en faveur d'un développement territorial équilibré.

En termes de mouvement de population à l'intérieur, on enregistre surtout l'exode des jeunes ruraux qui affluent vers les centres urbains à la recherche d'un emploi salarié et des loisirs d'une part et les migrations interurbaines des petites villes vers les principaux centres économiques régionaux d'autre part. Bien que disposant d'un réseau urbain relativement équilibré, le Bénin a une population inégalement répartie sur l'ensemble du territoire. On observe ainsi de fortes densités dans le Sud et dans le Nord (Cotonou Porto-Novo, Abomey-Calavi, Abomey, Bohicon, Parakou, Djougou, etc.) qui s'expliquent par la présence des infrastructures socio-économiques et administratives. Cette concentration est le résultat des migrations des populations rurales vers ces centres urbains, avec pour motivations dans la très grande majorité des cas la quête d'une amélioration de leurs conditions de vie. Les données du Ministère des affaires étrangères indiquent que près de 4,4 millions de personnes, soit près de la moitié de la population totale, ont émigré, dont une écrasante majorité vers les pays voisins. Les chiffres montrent que 98 % d'entre eux vivent dans les pays de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), notamment au Nigéria (69 %), en Côte-d'Ivoire (20 %), au Sénégal (6,9 %), au Niger (1,6 %) et au Gabon (1 %).

Par contre, seulement 0,7 % du nombre total de migrants béninois se rendent en Europe, dont la France demeure la destination favorite (83,7 %), suivie de l'Italie (7,7 %) et de l'Allemagne (6,1 %). D'importantes communautés béninoises sont également présentes aux Etats-Unis, au Canada, en Chine, aux Emirats arabes unis, au Qatar et au Japon. En matière de niveau d'éducation des émigrants béninois, 40 % ont terminé l'école primaire, 11,4 % ont achevé des études secondaires et 34,4% ont un diplôme d'études supérieures. Toutefois, les flux de migration régionale vers le Bénin ont régressé. Les données du RGPH4 de 2013 montrent que le nombre d'immigrants est passé de 156 748 en 2002 à 139 774 en 2013, soit une diminution de 10,82% en 11 ans. Les communautés présentes au Bénin sont principalement originaires du Niger (14,8 %), du Togo (24,8 %), du Nigéria (35,9 %) et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (12,8 %). D'après le profil migratoire du Bénin, la migration contribue à réduire la pauvreté par le biais des rapatriements de fonds des travailleurs migrants. Les données officielles de la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest montrent qu'entre 2000 et 2009, les transferts nets effectués par les migrants chaque année s'élevaient, en moyenne, à 28,9 millions de dollars, soit 2,4 % du PIB du pays.

Seules les infrastructures de base (43 %) améliorent relativement le développement territorial du Bénin, bien que relativement faible. Le taux d'accès aux services sociaux de base (35 %) est inférieur à la qualité des services fournis (54 %). Cependant, l'inégale répartition des infrastructures de services sociaux de base fragilise le développement territorial équilibré du Bénin.

### 6.1.4. Flux et capacités financiers

Au Bénin, les flux financiers sont essentiellement animés par les diverses banques classiques et les institutions de microfinances formelles et informelles. Ces dernières connaissent un essor remarquable depuis 2006, se traduisant par la multiplication de leurs antennes dans tous les départements et communes du pays. De plus, il se développe de plus en plus des services financiers offerts par les opérateurs de téléphonie mobile

dont il convient de capter les flux. L'attention majeure à avoir au niveau du secteur financier est la disponibilité de financement au profit des activités agricoles, agroindustrielles et le petit commerce.

Par ailleurs, les circuits informels constituent une source importante de financement bien répandue au Bénin. Le développement des TIC et des services de téléphonie mobile a occasionné l'émergence de l'activité informelle de transfert de fonds menée par des promoteurs individuels dans toutes les contrées urbaines et rurales.

## BREVE REVUE DE LA LITTERATURE SUR RESEAUX ET TERRITOIRE

### 6.1.5. Définitions de concepts

#### 6.1.5.1 Réseaux

Etymologiquement, le terme vient du latin « retiolus » pour désigner un ensemble de fils, de ficelles régulièrement entrelacés pour capturer certains animaux. Par analogie, le réseau désigne un ensemble permanent ou accidentel d'éléments entrelacés ou entrecroisés plus ou moins régulier pour atteindre un même objectif. Nous distinguons ainsi différents types de réseau : réseau hydraulique, réseau de forteresse, réseau ferroviaire, Réseau de télévision, réseau radiophonique, Réseau de télécommunications, réseau informatique, réseau social, etc.

Ainsi, plusieurs sont des auteurs qui ont abordé la définition de réseau. Parmi ceux-là, la définition donnée par Antonelli (2003)

Selon Antonelli (2003) écrit qu'« un réseau est un ensemble organisé d'unités de production partiellement séparables, caractérisées par des niveaux élevés de diversité, de complémentarité et d'interdépendance, aussi bien en ce qui concerne les technologies existantes que les technologies potentielles ». Pour Gabriel (1991), le réseau est comme concept et non comme objet qui rend compte d'une nouvelle organisation de l'espace loin d'être surfacique et statique, mais plutôt interconnectée et interdépendante. Le réseau pour lui se définit fondamentalement comme l'ensemble des différentes représentations :

- **Représentation dans l'espace-temps d'une réalité logique** : le réseau est une forme ou structure particulièrement pertinente pour décrire à la fois la structure et le fonctionnement d'un ensemble où règne une division et/ou une répartition des tâches et des rôles. Ainsi l'organisation du vivant ou celle des organismes où les composants-organes ou acteurs coopèrent au service d'une finalité ;
- **Représentation du caractère systémique** : l'emploi d'une description sous forme logique facilite la compréhension des interactions réciproques unissant les composants concernés la causalité, la hiérarchie et la fréquence des relations constatées dans et par le réseau donnent la mesure de sa cohérence et de sa consistance.

En se basant sur la définition de Antonelli (2003) et Gabriel, Gabriel (1991), nous pouvons définir le réseau comme une trame ou une structure composée d'éléments ou de points, souvent qualifiés de nœuds ou de sommets, reliés entre eux par des liens ou liaisons, assurant leur interconnexion ou leur interaction et dont les variations obéissent à certaines règles de fonctionnement. Ainsi, le réseau est l'ensemble des infrastructures socioéconomiques qui desservent une même unité géographique.

#### 6.1.5.2 Territoire

Etymologiquement, « territoire » vient du latin « territorium » avec pour racine « terra » et signifie « Etendu de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe humain ». Le mot va évaluer en sens pour préciser la surface sur laquelle s'exerce une autorité. De même, la définition de territoire varie d'un auteur à un autre. En tenant compte du sens de notre recherche de Dividende Démographique, celles de Bailly (1994), R. Claude, G. Pierre et de V. Fernand semblent correspondre au contexte de dimension 5.

Ainsi, pour Bailly (1994), « Le territoire est un espace spécifique et non séparable de son contenu. Il se caractérise

par une localisation et un groupe, un processus d'appropriation, un processus de gestion, un héritage et un projet ». Il intègre donc l'espace, le caractère juridique et institutionnel, les aspects politiques, sociologiques, culturels. Selon R. Claude, le territoire est un espace transformé par le travail humain. En se basant sur les définitions de ces auteurs, nous pouvons définir le territoire comme un milieu où vivent les hommes, où il existe des frontières et des limites et ils le transforment par le travail.

### **6.1.6. Fondements théoriques de la prise en compte de l'espace dans l'analyse économique**

#### **6.1.6.1 Approche ponctiforme du territoire**

Le cadre théorique de la prise en compte de l'espace dans l'analyse économique est parti de la reconnaissance du rôle de l'intégration régionale pour la croissance économique des pays. Bien que déjà visible dans les théories économiques de l'échange et de la spécialisation commerciale, la notion d'espace n'a pas beaucoup été pris en compte dans la littérature économique pour l'étude du phénomène de développement. Ainsi, dans la pensée économique classique, l'économie est confrontée à une théorie ponctiforme. L'exemple de la formation du prix sur un marché, selon les classiques indique que l'espace est neutre car n'influence guère le processus. Cependant, de nos jours, les stratégies mises en place par les firmes en termes de délocalisation des structures, les politiques relatives à la mise en place des pôles économiques, le développement des zones urbaines au détriment des zones rurales constituent autant d'éléments qui remettent en cause la vision homogène de l'espace dans la théorie économique.

#### **6.1.6.2 Approche de l'économie spatiale et régionale**

La levée des hypothèses portant sur l'homogénéité de l'espace est essentielle pour comprendre les disparités territoriales et l'action d'acteurs fondamentalement actifs sur l'organisation régionale et urbaine. Il se distingue deux écoles de pensées que sont **l'école d'économie spatiale et l'école d'économie régionale** (Heraud et Kahn, 2012).

##### **■ En absence de politique publique d'aménagement du territoire pour le développement.**

La première école se fonde sur une structuration spontanée de l'espace due à des facteurs tels que la distance par rapport au centre (Von Thünen, 1820), la **nature des activités des populations, des firmes** entraînant des phénomènes de concentration (Krugman 1991a), de hiérarchie ou d'attraction **en l'absence des politiques publiques d'aménagement du territoire et de développement**. Le comportement des agents économiques détermine les caractéristiques de l'espace en termes de concentration ou d'éloignement.

Ainsi selon Krugman (1991b), la répartition des activités socio-économiques suscitant les mouvements migratoires (mobilité des travailleurs), organise l'espace en deux structures distinctes que sont la zone « centre » et la zone « périphérique ». L'intégration des activités économiques favorisent l'agglomération de ces dernières qui développe la zone dite « centre » au détriment de celle dite « périphérique » en termes de disponibilité et d'accessibilité d'infrastructures et d'opportunités (Krugman et Venables, 1995). Le déplacement relativement faible de travailleurs d'une région par rapport à une autre pourrait assurer un équilibre entre les différentes zones dans le long terme, d'où la nécessité d'une gestion des déplacements des travailleurs basée sur la mobilité des capitaux (Puga, 1999). En outre, cette approche introduit l'impact des mouvements des capitaux et des biens et services et montre qu'il existe une relation positive entre l'intégration régionale et la facilitation des transferts de capitaux entre les régions. En effet, si l'on suppose que les travailleurs vont migrer par rapport à un différentiel de revenu et les disparités entre les régions (Todaro, 1969 ; Harris et Todaro 1970 ; Greenwood 1973 ; Stark, 1984 ; Stark et Yitzhaki 1988 ; Borjas, Bronars et Trejo 1992 ; Levy et Wunbergen 1994 ; Jayet, 1995 ; Carpin et Logossah, 1997), il est possible de contrôler l'équilibre entre les régions en s'appuyant sur un transfert des retombées économiques des zones centres vers les zones périphériques.

### ■ En présence de politique publique d'aménagement du territoire pour le développement.

La première approche théorique décrite précédemment est enrichie avec les apports de **la deuxième école** qui se base, en plus des comportements des agents, sur l'implication des institutions et politiques publiques sur la configuration de l'espace. On parle alors de la géographie volontaire et des stratégies territoriales publiques et privées à des finalités économiques. Cette approche vient de la distinction entre avantages naturels des différents sites géographiques et ceux qui leur sont apportés par des aménagements. **C'est le cas des pôles économiques mis en place par les pouvoirs publics dans le but de promouvoir certaines activités au niveau national.** Ainsi, les disparités entre les différentes zones ainsi que leur niveau d'attraction sont liées aux niveaux des infrastructures de base mises en place par les autorités compétentes. Le rôle joué par les infrastructures régionales passe essentiellement par deux canaux : i) les coûts de transport intra et/ou interrégionaux ; ii) l'influence directe des infrastructures sur la productivité des entreprises.

#### 6.1.6.3 *Infrastructure et Coût des échanges commerciaux*

Selon Martin et Rogers (1995), lorsque le stock d'infrastructures influence les coûts d'échange interrégionaux, une amélioration des infrastructures dans une région par l'augmentation de la taxation conduira à une concentration des firmes dans cette région si et seulement si l'augmentation de la demande pour les biens domestiques liée à l'amélioration des infrastructures est supérieure à la diminution de la demande due à l'accroissement de la taxe. Lorsque le stock d'infrastructures influence les coûts d'échange interrégionaux, le désavantage initial d'une région (en donation de capital et/ou en taille) va être amplifié par une chute des coûts d'échanges interrégionaux. Dans ce cas, les importations de la région périphérique provenant de la région centrale deviennent relativement moins coûteuses ce qui renforce les exportations et le processus d'agglomération des activités en région centrale.

Une implication importante de cette analyse est de montrer qu'il est nécessaire de différencier les politiques d'infrastructures en matière de localisation industrielle. Si dans la région périphérique le but est d'augmenter la convergence industrielle avec la région centrale, alors la politique doit être basée sur le développement d'infrastructures qui facilitent le commerce inter-régional plutôt que le commerce interrégional. Cependant, la polarisation dépend aussi des conditions initiales (dotations naturelles) des localités et par conséquent de l'histoire. Tous ces déterminants sont inhérents à une ou plusieurs localités alors que le problème qui se pose est de savoir à quelle échelle géographique ils s'appliquent.

#### 6.1.6.4 *Infrastructure et productivité des entreprises*

Quant à l'influence directe des infrastructures sur la productivité des entreprises, Charlot (1999) soutient que les coûts de transport sont fonction des investissements publics qui génèrent dans le même temps des externalités qui transforment les combinaisons productives des firmes. En supposant que le stock d'infrastructures affecte la productivité des entreprises régionales de manière homogène sur tout le territoire régional et que les externalités liées au stock d'infrastructures sont purement régionales, les simulations montrent que l'intervention publique semble ne pas pouvoir contrecarrer les processus cumulatifs conduisant à la concentration spatiale des activités industrielles ; autrement dit ce sont les mécanismes purement économiques qui l'emportent.

Des auteurs ont aussi montré la nécessité de mener des politiques de redistribution et de convergence des régions. Pour ce qui est de l'évolution du bien-être avec le processus de concentration, Calmette et Le Pottier (1998) montrent que lorsqu'il y a **émigration de la main-d'œuvre**, le bien-être de la région périphérique diminue, ce qui incite davantage de travailleurs à migrer vers la région centrale. Si un gouvernement décentralisé existe en région périphérique, il peut vouloir stopper le processus de migration par une taxation de la population immobile (agriculteurs) et une redistribution en faveur de la population mobile. Cette politique va dépendre du groupe d'agents ayant la majorité politique dans la région périphérique.

### **6.1.6.5 Prise en compte empirique de l'espace dans le développement territorial**

#### *6.1.6.5.1 Agglomérations de développement territorial*

L'existence de pôles économiques dans les économies contemporaines renvoie à la notion de polarisation. Boudeville (1966) définit la polarisation comme « un phénomène complexe, décomposable en une suite de blocs d'événements, qui se déroulent au cours du temps. Elle décrit comment naissent les pôles de développement et comment les impulsions qui en émanent se propagent dans la durée et dans l'espace. En d'autres termes, c'est un processus dynamique d'expansion et d'évolution séquentielle, à la fois technique et social ».

Dans la littérature, il existe deux approches du concept de polarisation spatiale selon qu'il s'agit du contexte francophone ou anglo-saxon. Chez les francophones, la polarisation spatiale recouvre fondamentalement deux aspects notamment l'attraction et la diffusion alors que les anglo-saxons mettent plutôt l'accent sur la concentration. Le premier aspect est le plus classique et désigne l'attraction qu'exerce un lieu, appelé centre ou pôle, sur un espace plus ou moins étendu et hétérogène et qui se trouve dans une situation de dépendance vis-à-vis de ce centre (Elissalde, 2011). L'espace peut être assimilé à un champ de forces économiques dans lequel existe une ou plusieurs localité(s) (commune, département, région...) qui exerce(nt) une attraction proportionnelle à son niveau de développement sur les autres localités environnantes. Le second aspect couvert par la polarisation concerne l'effet de diffusion ou d'entraînement qu'exerce le pôle sur le développement des localités environnantes. Cette approche est surtout imputable aux travaux de deux économistes Perroux (1950) et Boudeville (1966). Le premier aborde une approche du développement qui considère l'existence d'un centre, constitué des pays développés, et d'une périphérie, constitué des pays pauvres de sorte que le développement de la périphérie dépend principalement de l'influence du centre. Compte tenu de ces caractéristiques inhérentes à la polarisation spatiale, elle est souvent assimilée au résultat des effets de débordements géographiques.

Selon l'approche anglo-saxonne, on dit qu'un phénomène est spatialement polarisé lorsqu'il tend à se concentrer davantage dans des localités particulières. D'après Lajugie et al. (1985), les auteurs anglo-saxons désignent par « polarisation » l'attraction exercée par des pôles sur l'espace environnant, avec pour résultat non pas la diffusion du développement mais sa concentration sur un espace restreint et, par conséquent, non pas l'atténuation mais l'aggravation des inégalités de développement. Aujourd'hui, le terme est utilisé par d'autres sciences humaines comme la sociologie qui l'emploie pour rendre compte d'une aggravation des contrastes sociaux au sein d'une entité. Sassen (1996) parle ainsi de "polarisation sociale" pour qualifier les dynamiques sociales dans la "ville globale". Somme toute, le concept de polarisation spatiale renvoie aux relations d'attraction et de diffusion qu'exercent un ou plusieurs pôles sur les localités environnantes.

Le développement économique des territoires tel que conçu initialement, basé sur le système de production favorise les territoires métropolitains au détriment des territoires non métropolitains. En effet, le développement économique territorial dépendrait quasi exclusivement de son système productif, qu'il repose sur des ressources génériques ou spécifiques (ressources territoriales, savoir-faire, systèmes de production localisés). Le seul enjeu du développement économique serait donc l'attractivité du territoire auprès des entreprises et la compétitivité de celles-ci dans un contexte de globalisation des échanges. Ce phénomène s'est observé dans les années 80 avec une concentration des activités dans les agglomérations et leurs périphéries proches. Talandier (2008) s'intéressant au développement économique des territoires non métropolitains conclut que le développement d'un territoire dépend non seulement de son attractivité mais aussi de sa capacité à capter des flux de revenus, tout autant qu'à créer de la richesse. L'auteur conclut que le développement devient un enjeu de production mais aussi un enjeu de population qui capte ces revenus extérieurs. En analysant le lien entre le développement local des territoires et les forces de polarisation urbaine, Aubert, Lepicier et Perrier-Cornet (2006) mettent en exergue la relation que les périphéries instaurent avec les centres urbains, là où est localisé l'essentiel des marchés et où les forces d'agglomération donnent naissance aux dynamiques de croissance économique. Pour eux, la croissance

régionale est principalement animée par la croissance urbaine, grâce aux effets de l'agglomération, favorables aux économies d'échelle et aux externalités. Les métropoles accroissent de cette manière leur pouvoir d'attraction sur les consommateurs grâce à une grande variété de produits disponibles. Les activités et les populations trouvent ainsi avantage à se regrouper, cumulativement, dans les centres.

Toutefois, pour rejoindre Talandier (2008), Cavailhes et Schmitt (2002), cité par Aubert et al. (2006), concluaient que les migrations résidentielles constituent l'un des vecteurs essentiels de la mise en rapport des villes et des campagnes. Le développement et la concentration très poussée des villes conduisent à une déconcentration de ces dernières (Aubert et al., 2006). Les zones rurales, selon leur position spatiale bénéficient de ce desserrement urbain à tel point que leur population est globalement stabilisée et que l'emploi non agricole est en croissance (Bessy-Pietry *et al.*, 2001). En termes de développement économique des territoires, il existe alors une certaine complémentarité dans la mesure où la ville concentre les facteurs stratégiques et la campagne les facteurs fixes (Aubert et al., 2006).

Pour Béchir (2011), les espaces économiques constituent sans doute un déterminant important des disparités régionales. Il préconise, dans les milieux ruraux, une transformation des structures et la réduction des écarts entre secteurs moderne et traditionnel à travers un accompagnement de la formation et de la mobilisation de la population. De plus, dans le monde urbain, l'état de concentration du réseau doit évoluer vers des formes d'organisation décentralisées, intégrées au plan régional et utilisatrices de la main-d'œuvre. L'influence de la spécialisation du secteur des biens intermédiaires sur la concentration spatiale a été particulièrement abordée en économie urbaine dans les théories de la formation endogène des villes. Catin et Ghio (1999) montrent par exemple comment une spécialisation accrue dans le secteur des services à la production peut conduire à un processus de métropolisation en région centrale où les industries technologiques et les services se concentrent.

#### 6.1.6.5.2 Répartition des infrastructures et services et développement des territoires

Les travaux portant sur l'impact socioéconomique de la répartition des infrastructures essentielles sur les collectivités territoriales sont en nombre limité (Gagnol et Héraud, 2001). Ces auteurs se sont intéressés à l'impact qu'a l'implantation d'une université d'enseignement supérieur sur le développement économique du territoire qui l'abrite. Dans ce domaine, Sauvage (1994) soulignait déjà que les retombées économiques des investissements publics méritent d'être précisément définies pour les collectivités territoriales, qui consacrent désormais des sommes importantes à l'enseignement et à la recherche. En relation avec le territoire, Merrien (1994) conclut que l'impact de l'université sur le développement économique local reste très difficile à cerner avec précision et demeure en tout cas fortement dépendant de la structure et de la taille des entreprises locales.

Dans leur travail sur les infrastructures de transport et la répartition spatiale des activités dans les pays en développement, Ghio et Van Huffel (2000) concluent que la réduction du coût de transport des biens au niveau interurbain favorise la localisation des firmes en ville périphérique au détriment relatif de la ville centrale tout en donnant lieu à une augmentation du niveau global de bien-être. Les travaux de Krugman (1991a, b) complétés par ceux de Martin et Rogers (1995), Charlot (1999), Martin (1999) et Ghio et Van Huffel (2000) montrent que la chute des coûts de transaction peut avoir des effets différenciés selon que les infrastructures agissent au niveau intra ou inter-régional. Dans l'ensemble des travaux, les infrastructures inter-régionales influencent le transport des biens. Chez Martin et Rogers (1995), les infrastructures intra-régionales facilitent le transport des biens alors que chez Ghio et Van Huffel (2000), les infrastructures intra-urbaines favorisent le déplacement de la main d'œuvre. Lorsque les infrastructures de transport permettent de diminuer les coûts de transaction à l'intérieur des régions périphériques, que l'on se place sous l'hypothèse d'immobilité d'une partie de la main d'œuvre (Martin et Rogers, 1995) ou sous l'hypothèse de congestion (Ghio et Van Huffel, 2000), il s'ensuit un effet de revenu réel pour les agents domestiques qui va entraîner une augmentation de la demande finale locale ce qui peut inciter des firmes à se localiser dans ces régions.

Les effets paraissent donc bénéfiques : les infrastructures intra permettent d'obtenir à la fois une plus grande convergence des structures industrielles (puisque une plus grande partie des firmes se localise en périphérie) et une plus grande convergence des niveaux de bien-être puisque les habitants des régions périphériques bénéficient d'un effet de revenu réel. Lorsque les infrastructures de transport permettent de réduire les coûts de transaction entre les régions, sous l'hypothèse d'immobilité d'une partie de la main d'œuvre (Krugman, 1991a, b ; Martin et Rogers, 1995; Charlot, 1999 ; Martin, 1999), les régions centrales, parce qu'elles offrent déjà de vastes marchés, vont attirer de nouvelles firmes qui pourront notamment exploiter les économies d'échelle tout en ayant un accès facilité aux marchés des régions périphériques (et donc d'une partie de la main d'œuvre immobile). Dans ces conditions, le financement des infrastructures de transport tend à conduire à une polarisation plus forte des activités : ce type de politique, si elle permet de désenclaver les régions pauvres, risque de les appauvrir relativement un peu plus. Sous d'autres hypothèses, Ghio et Van Huffel (2000) montrent que la chute des coûts de transport interrégionaux peut conduire à une réduction de l'agglomération des agents et des firmes dans les régions centrales, lorsque la congestion y est élevée. Dans ce cas, la baisse des coûts interrégionaux permet à la main d'œuvre mobile de se localiser dans les régions périphériques où elle peut consommer les biens produits en région centrale à moindre coût sans supporter les contraintes liées à la congestion au centre.

#### 6.1.6.5.3 *Migrations, marché du travail et concentration des villes*

Plusieurs déterminants expliquent le profil des migrants : déterminants individuels et des facteurs économiques et sociaux attachés aux mobilités géographiques. Les liens entre migrations et fonctionnement des marchés locaux de l'emploi apparaissent essentiels. La mobilité est en effet appréhendée comme le résultat d'une décision individuelle visant à l'amélioration de la situation de l'individu à long terme (Greenwood, 1975). Cette amélioration peut notamment transiter par des salaires plus élevés en particulier pour les plus diplômés, ou par des perspectives d'embauches plus importantes en particulier pour les moins diplômés (Drapier et Jayet, 2002). Si d'autres facteurs liés aux aménités (environnement, qualités de la vie, biens et services publics locaux, etc.), sont avancés comme des éléments intervenant dans les décisions individuelles de mobilité géographique, des travaux rendent plus particulièrement compte du fait que celle-ci est induite par des déséquilibres entre économies locales comme par exemple les différents niveaux de chômage, ou pour les mobilités liées aux formations des écarts de réputation des établissements ou ceux liés aux débouchés professionnels offerts. Cette théorie de l'attraction et de la répulsion (« push pull theory ») reste étroitement apparentée à l'approche des migrations en termes de capital humain. Dans son travail, Quenum (2016) s'est intéressé aux déterminants de la migration de la main d'œuvre au Bénin. Il aboutit à la conclusion selon laquelle la mobilité de la main d'œuvre juvénile est fortement liée à la recherche d'emploi. Par ailleurs, l'auteur fait une corrélation entre la migration, le transfert de fonds et la proximité géographique. En effet et selon l'auteur, entre 2005 et 2008, les transferts de fonds ont fortement augmenté du fait de la situation socio-politique du Togo sur cette période au cours de laquelle le Bénin a connu une forte entrée de réfugiés togolais. De la même période, la grande sécheresse qu'a connue le Niger fait migrer les nigériens vers le Bénin (Quenum 2016) ; et par conséquent a permis une augmentation des transferts de fonds.

#### 6.1.6.5.4 *TIC et développement territorial*

Dramani (2013) s'intéressant aux impacts des infrastructures sur la concentration régionale des activités économiques et des disparités régionales, fait ressortir le rôle important joué par les TIC. Pour lui, le développement des TIC basé principalement dans les villes favorise l'accroissement des transferts de fonds des émigrés à leurs familles ; ceci contribue à rendre les villes plus attractives et donc renforce la concentration des activités dans les zones urbaines. De l'auteur côté, la quasi-inexistence des TIC dans les zones rurales associées aux frais de déplacement substantiels et du temps limitent les transferts de fonds d'un migrant et par conséquent, limite l'attrait et le développement des activités économiques en milieux ruraux.

Faini (2007) s'est intéressé à l'étude de l'impact de la migration sur les pays d'origine. L'auteur souligne

que la migration présente des impacts négatifs sur les régions en ce sens qu'elle peut conduire au dépeuplement de régions entières avec une perte manifeste de bien-être pour les facteurs fixes. Les effets territoriaux de la migration telle l'exode de la main d'œuvre car elle pourrait également priver les régions d'émigration de leurs membres les plus qualifiés et les plus dynamiques. Pour l'auteur les facteurs tels que les transferts de fonds, le retour de l'émigration, et des incitations accrues en faveur de l'éducation permettent de compenser les effets négatifs des migrations.

#### 6.1.6.5. Type de territoire et disparités régionales

S'il est largement admis le rôle crucial de l'innovation dans le processus de croissance et de développement, il est également admis que les espaces ruraux constituent un terreau *a priori* peu propice à l'affirmation de logiques innovantes : la faible densité qui les caractérise s'associe à un « agencement socio-spatial singulier » (Barthe, Milian, 2011). Pour Barthe, Milian (2011) cité par Lacquement et Quéva (2016), les espaces ruraux sont marqués par les caractères suivants : « occupation humaine distendue et faible empreinte des infrastructures, activités principales basées sur la valorisation agricole et forestière, importance des espaces ouverts et rapports privilégiés à la nature ». Partant de là, les flux d'innovation sont plus orientés vers les villes au détriment des milieux ruraux. Ceci constitue un facteur qui renforce ainsi les disparités régionales où les villes demeurent davantage attractives et concentrées en activités économiques.

Comme nous pouvons le remarquer au terme de ce parcours de la littérature, il n'existe pas de consensus en termes de mesure globale de l'implication de la dimension spatiale dans la mesure du développement endogène. Cependant, au sortir des analyses théoriques, quatre champs se dégagent si l'on veut mettre en place un indicateur dans ce sens. Cet indicateur sera construit autour des champs de la migration des populations actives ainsi qu'autour du champ des flux des transferts financiers et de biens et services, qui se trouvent dans la perspective théorique des modèles spatiale. Par ailleurs, la construction de cet indicateur se fera autour des champs densité de population des communes, villes, et départements (urbanisation), répartition des infrastructures et services (infrastructure de base) tirés des perspectives des modèles de l'école de l'économie régionale.

## METHODOLOGIE DE CALCUL DES INDICATEURS

Les quatre (04) sous-dimensions retenues pour le calcul de l'Indice Synthétique Réseaux et Territoire (ISRT) sont :

- Urbanisation
- Migration
- Infrastructures et services sociaux de base
- Flux et Capacités financiers

Ce calcul est fait à partir des étapes ci-après :

### 6.1.7. Préalable : choix de l'unité d'analyse

La partie nationale choisit l'unité d'analyse. Dans ce cas espèce, l'unité d'analyse choisie par la partie nationale est le Département.

### 6.1.8. Etape 1 : recueil des données

Deux (02) à quatre (04) indicateurs pour chaque sous-dimension

- **Indicateurs de la sous-dimension Urbanisation** : Nombre d'individus moyen par km<sup>2</sup> ; Nombre moyen de personnes par ménage ; Taux d'urbanisation ; Nombre de ménages propriétaires et Nombre de ménages locataires.

- **Indicateurs sous-dimension Migration** : Nombre de migrants entrants ; Nombre de migrants sortants et Population totale.
- **Indicateurs sous-dimension Infrastructures et services sociaux de base** : Taux d'accès à l'eau ; Taux d'accès à l'électricité ; Taux d'accès aux services de santé ; Taux d'accès à l'école primaire ; Taux d'accès au marché ; Taux d'accès aux services de transport ; Taux de demande satisfaite de contraception moderne pour obtenir l'Indice d'accessibilité aux infrastructures et, Proportion de population satisfaite de la qualité des services de l'eau ; Proportion de population satisfaite de la qualité des services d'électricité ; Proportion de population satisfaite de la qualité des services de santé ; Proportion de population satisfaite de la qualité des services d'éducation primaire ; Proportion de population satisfaite de la qualité des marchés ; Proportion de population satisfaite de la qualité des services de transport ; Taux d'accouchements assistés par du personnel soignant qualifié pour obtenir l'indice de qualité des services sociaux de base.
- **Indicateurs sous-dimension Flux et Capacités financiers** : Montant des transferts reçus (millions de \$ PPA) ; Montant des transferts versés (millions de \$ PPA) ; PIB (millions de \$ PPA) ; Taux d'accès aux services de transferts formels ; Revenu national brut par habitant (\$ PPA) et Consommation alimentaire moyenne par habitant (\$ PPA).

### 6.1.9. Etape 2 : Normalisation

La normalisation se fait à partir d'une formule classique qui permet de convertir les valeurs d'origine des indicateurs en nombres compris entre 0 et 1, car ces indicateurs sont exprimés en différentes unités.

### 6.1.10. Etape 3 : Calcul des indicateurs sous-dimensionnels

Pour chaque sous-dimension, l'indicateur sous-dimensionnel est obtenu en faisant une moyenne géométrique des indicateurs qui la composent.

$k = 1, \dots, 4$  et  $d = 1, \dots, n$  où  $n$  est le nombre d'indicateurs suivis dans la sous-dimension concernée.

$$I_k = \left( \prod_{d=1}^n ind_d \right)^{\frac{1}{n}}$$

### 6.1.11. Etape 4 : Calcul de l'indicateur réseaux et territoires

L'on récupère tous les indicateurs sous-dimensionnels (4 au total) puis on applique une moyenne géométrique à ces indicateurs pour obtenir l'Indicateur Synthétique Réseaux et Territoire (ISRT).

$$IG = \left( \prod_{k=1}^m I_k \right)^{\frac{1}{m}}$$

Avec  $m$  le nombre de sous-dimensions de la dimension globale réseaux et territoire (ici  $m = 4$ ),  $I_k$  est l'indicateur calculé pour chaque sous-dimension  $k$ ,  $k = 1, \dots, 4$ .

### Signification de l'indicateur synthétique réseaux et territoire (ISRT)

- L'indicateur Synthétique Réseaux et Territoire donne une mesure de l'état de la structure et du niveau d'interaction des réseaux.

## RESULTATS

L'Indicateur Synthétique Réseaux et Territoire donne une mesure de l'état de la structure et du niveau d'interaction (migration et flux) des réseaux. Un niveau élevé ou faible de cet indicateur serait la résultante des effets de l'état de la structure et / ou du niveau d'interaction. Les résultats des récents travaux effectués sur l'ISRT au sujet du Bénin basés sur les données de 2019 sont présentés ci-dessous.

### 6.1.12. Présentations des résultats au niveau national et par département

Les résultats de l'ISRT et de ses composantes calculées avec les données de 2019 se présentent comme suit :

**Tableau 5.1 : ISRT et composantes au niveau national et départemental**

Nom de la Zone	ISRT	Urbanisation	Migration	Infrastructure	Flux Financier	Rang par rapport à l'ISRT
<b>Bénin</b>	<b>0,218</b>	<b>0,203</b>	<b>0,163</b>	<b>0,652</b>	<b>0,105</b>	
Littoral	0,520	0,645	0,387	0,815	0,358	1
Ouémé	0,316	0,239	0,223	0,712	0,263	2
Atlantique	0,301	0,210	0,190	0,721	0,284	3
Mono	0,220	0,142	0,138	0,716	0,166	4
Collines	0,215	0,096	0,156	0,684	0,211	5
Zou	0,206	0,101	0,153	0,615	0,190	6
Plateau	0,203	0,119	0,161	0,570	0,156	7
Couffo	0,197	0,121	0,154	0,621	0,130	8
Borgou	0,190	0,126	0,124	0,554	0,149	9
Donga	0,179	0,118	0,120	0,568	0,129	10
Atacora	0,145	0,082	0,109	0,478	0,106	11
Alibori	0,119	0,077	0,034	0,478	0,158	12

Source : Equipe nationale et CREG, 2019

De ce tableau, il ressort que l'ISRT du Bénin, est de 21,8% en 2019 contre 16,4% en 2015. Ce qui montre qu'il n'y a pas une grande transformation du territoire par les interactions de ses différents acteurs économiques. Quoique faible, il faut noter que l'ISRT du Bénin s'est amélioré entre 2015 et 2019 de 5,4 points de pourcentage.

**Tableau 5.2 : Perte de rang pour l'ISRT entre 2015 et 2019**

	ISRT	Urbanisation	Migration	Infrastructure	Flux Financier	Perte de Rang par rapport à l'ISRT
<b>Bénin</b>	<b>0,054</b>	<b>-0,054</b>	<b>0,079</b>	<b>0,217</b>	<b>0,027</b>	
Alibori	-0,009	-0,031	-0,003	0,129	-0,033	1
Atacora	0,049	-0,014	0,089	0,194	-0,058	-1
Atlantique	0,027	-0,056	0,045	0,280	-0,045	1
Borgou	0,039	-0,027	0,089	0,196	-0,119	0
Collines	0,052	-0,022	0,077	0,339	-0,008	-2
Couffo	0,031	-0,060	0,111	0,304	-0,174	2

Nom de la Zone	ISRT	Urbanisation	Migration	Infrastructure	Flux Financier	Rang par rapport à l'ISRT
Donga	0,033	-0,004	0,067	0,203	-0,063	0
Littoral	-0,027	-0,236	0,048	0,328	-0,255	0
Mono	0,002	-0,079	0,079	0,339	-0,291	0
Ouémé	0,069	-0,074	0,144	0,305	-0,108	-1
Plateau	0,048	-0,044	0,122	0,227	-0,111	-1
Zou	0,018	-0,079	0,091	0,267	-0,130	1

Source : Equipe nationale et CREG, 2019

Entre 2015 et 2019,

- ✓ l'urbanisation a connu une baisse de 5,4 points de pourcentage au niveau national. Cette tendance baissière s'est aussi observée dans tous les départements ;
- ✓ les flux migratoires ont connu un regain de 7,9 points de pourcentage au niveau national. Cette hausse des flux migratoires est constatée dans tous les départements sauf l'Alibori qui a connu une baisse de 0,3 point de pourcentage de ses flux migratoires entre 2015 et 2019 ;
- ✓ une amélioration est notée au niveau des infrastructures au niveau national (21,7 % de gain) et dans tous les départements où il est constaté un gain compris entre 33,9 et 12,9 points de pourcentage ;
- ✓ les flux financiers ont connu une amélioration de 2,7 % au niveau national mais une baisse dans tous les départements allant de 3,3 à 29,1 points de pourcentage.

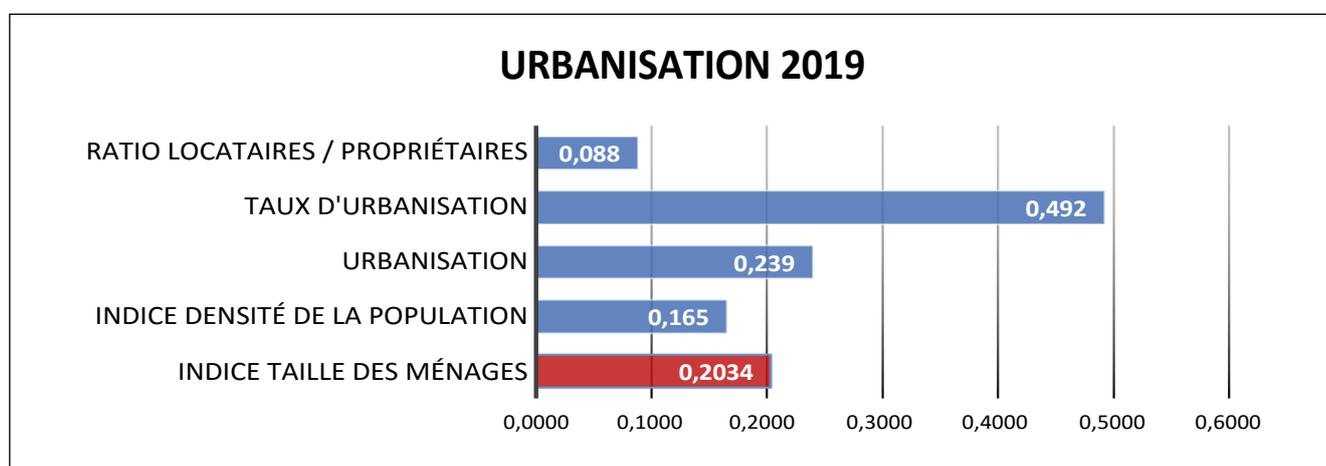
### 6.1.13. Discussions sur les résultats au niveau national

Au niveau national, la faible transformation du territoire montré par la valeur de l'ISRT (21,8 %) est la résultante des variabilités de ses différentes composantes que sont l'urbanisation, la migration, les infrastructures et les flux financiers.

### 6.1.14. Urbanisation

Le graphique suivant montre la situation des différentes composantes de l'urbanisation, au plan national, en 2019.

Graphique 6.1 : Différentes composantes de l'urbanisation en 2019



Source : Equipe nationale & CREG 2019

L'analyse des variations, entre 2015 et 2019, des indicateurs de cette sous-composante se présente comme suit :

**Tableau 5.3 :** Analyses des indicateurs de la sous dimension Urbanisation au niveau national

URBANISATION	0,203	0,258	-0,054
<i>Indice Densité de la population</i>	0,165	0,140	0,025
<i>Indice Taille des ménages</i>	0,239	0,239	0,000
<i>Taux d'urbanisation</i>	0,492	0,446	0,046
<i>Ratio locataires / propriétaires</i>	0,088	0,294	-0,206

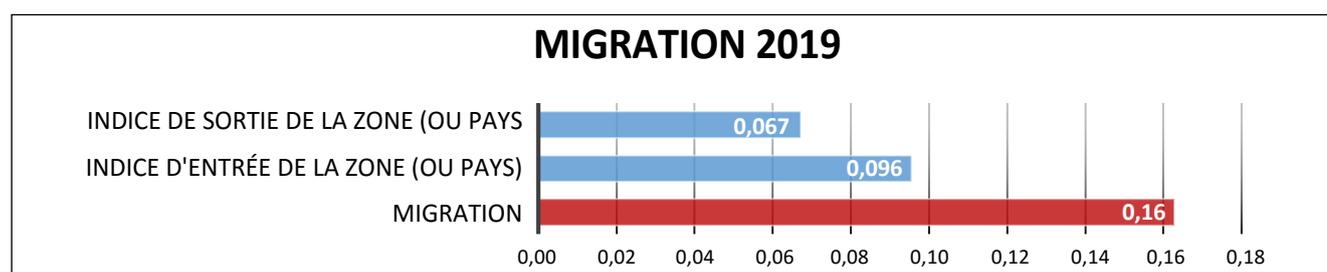
Source : Equipe nationale et CREG, 2019

On note que le recule de 5,4% de l'urbanisation au niveau national est principalement dû à la baisse de 20,6 % qu'a connu le Ratio locataires/propriétaires entre 2015 et 2019. Ce qui signifie qu'il y a de moins en moins de locataires.

### 6.1.15. Migration

La migration essentiellement due ici par les mouvements des populations pour motif économique et/ou motif social est traduite par un indice faible (16 %). Ce résultat montre que le mouvement migratoire des populations au Bénin n'est pas en faveur d'un développement territorial équilibré.

**Graphique 6.2 :** Différentes composantes de la migration au plan national en 2019



Source : Equipe nationale et CREG, 2019

L'état de la variation des indicateurs de cette sous dimension se présente comme suit :

**Tableau 5.4 :** Variation des indicateurs de la migration

	2019	2015	Écart
<b>MIGRATION</b>	<b>0,16</b>	<b>0,083</b>	0,079
<i>Indice d'entrée de la zone (ou pays)</i>	0,096	0,043	0,052
<i>Indice de sortie de la zone (ou pays)</i>	0,067	0,040	0,027

Source : Equipe nationale et CREG, 2019

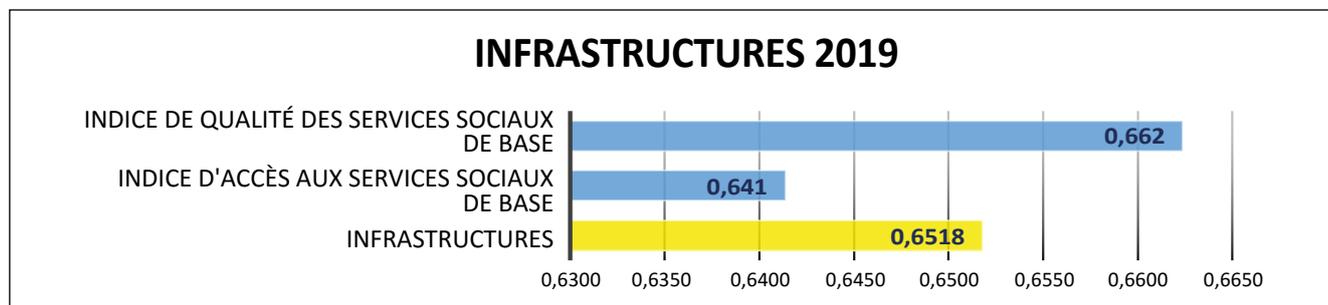
On note que les flux migratoires ont connu un recul aussi bien à l'entrée qu'à la sortie du pays. Au Bénin, les raisons d'ordres économique et social expliquent la migration des zones rurales vers les zones urbaines, à l'intérieur du pays, dans la sous-région et au-delà. Les enjeux en termes de rétention de la main d'œuvre productive dans les départements d'origine pour tirer profit du dividende démographique attirent l'attention des planificateurs et décideurs au niveau déconcentré et décentralisé.

### 6.1.16. Infrastructures

La valeur de l'indice obtenu (65,18%) montre que cette sous-dimension est au-dessus de la moyenne. Ici, on peut affirmer que les actions du Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2016 – 2021) ont

amélioré la situation de cet indicateur en 2019. En effet, en 2019, certaines grandes réalisations du PAG 2016-2021 en matière d'infrastructures routières et autres sont déjà achevées ou en cours d'achèvement ; ce qui a amélioré la situation des infrastructures dans le pays.

**Graphique 6.3 :** Graphique 5.3 : Différentes composantes des infrastructures au plan national en 2019



Source : Equipe nationale & CREG 2019

Les écarts entre 2015 et 2019 des indicateurs de cette sous-dimension se présentent comme suit.

**Tableau 5.5 :** Ecart des indicateurs de la sous-dimension Infrastructure au plan national en 2019

	2019	2015	Écart
<b>INFRASTRUCTURES</b>	<b>0,6518</b>	<b>0,435</b>	<b>0,2173</b>
<i>Indice d'accès aux services sociaux de base</i>	<b>0,641</b>	0,349	0,2919
<i>Indice de qualité des services sociaux de base</i>	<b>0,662</b>	0,540	0,1222

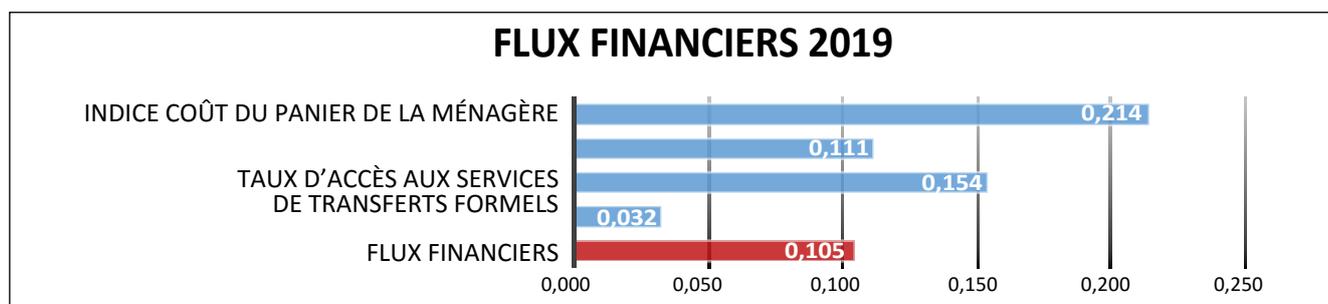
Source : Equipe nationale et CREG, 2019

Il y a eu une augmentation d'environ 22% de l'indice lié aux infrastructures entre 2015 et 2019. En outre, une nette amélioration est constatée aussi bien au niveau de l'accès aux services sociaux de base que de la qualité des services sociaux de base.

### 6.1.17. Flux Financiers

Au Bénin, les flux financiers sont animés par les diverses banques classiques, les institutions de microfinances et les réseaux de téléphonie mobile. Ces dernières connaissent un essor remarquable qui se traduit par la multiplication de leurs antennes dans tous les départements et communes du pays. L'attention majeure à avoir au niveau du secteur financier est la disponibilité du système d'information à établir les statistiques dans ce domaine.

**Graphique 6.4 :** Différentes composantes des flux financiers au plan national en 2019



Source : Equipe nationale & CREG 2019

La valeur de 10,5 % obtenue pour l'indice des flux financiers en 2019, traduit la faible capacité des systèmes d'information à capturer les informations liées à cette sous-dimension de la dimension 5. Les écarts observés de 2015 à 2019 se présentent comme suit :

**Tableau 5.6 :** Ecarts des indicateurs de la sous-dimension flux financiers au plan national en 2019

	2019	2015	Écart
<b>FLUX FINANCIERS</b>	<b>0,105</b>	<b>0,078</b>	0,027
<i>Indice des transferts</i>	<b>0,032</b>	0,022	0,010
<i>Taux d'accès aux services de transferts formels</i>	<b>0,154</b>	0,191	-0,037
<i>Indice Revenu</i>	<b>0,111</b>	0,071	0,040
<i>Indice Coût du panier de la ménagère</i>	<b>0,214</b>	0,121	0,094

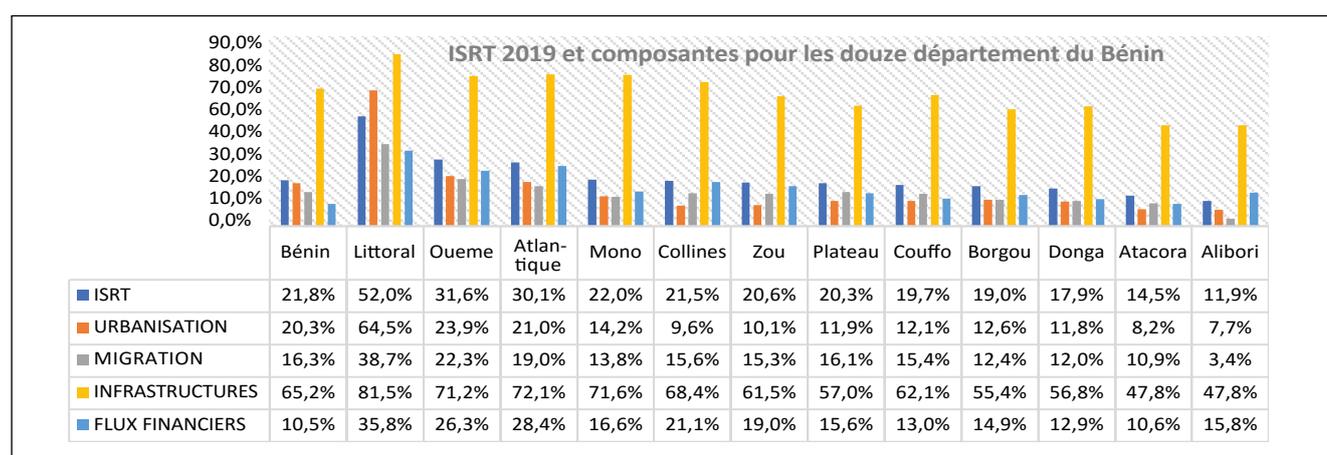
Source : Equipe nationale et CREG, 2019

Il ressort du tableau que seul le taux d'accès aux services de transferts formels a connu un recul entre 2015 et 2019. Ce recul pourrait s'expliquer par la prolifération des antennes de transfert par les GSM qui proposent même des services de transfert à l'international.

### 6.1.18. Discussions au niveau départemental

Les indices de chaque indicateur des différents départements n'affichent pas de grandes différences pour expliquer d'avantages les insuffisances observées dans chaque département sauf celui du Littoral qui fait l'exception des autres comme le montre le graphique suivant.

**Graphique 6.5 :** GISRT 2019 et composantes pour les douze départements du Bénin

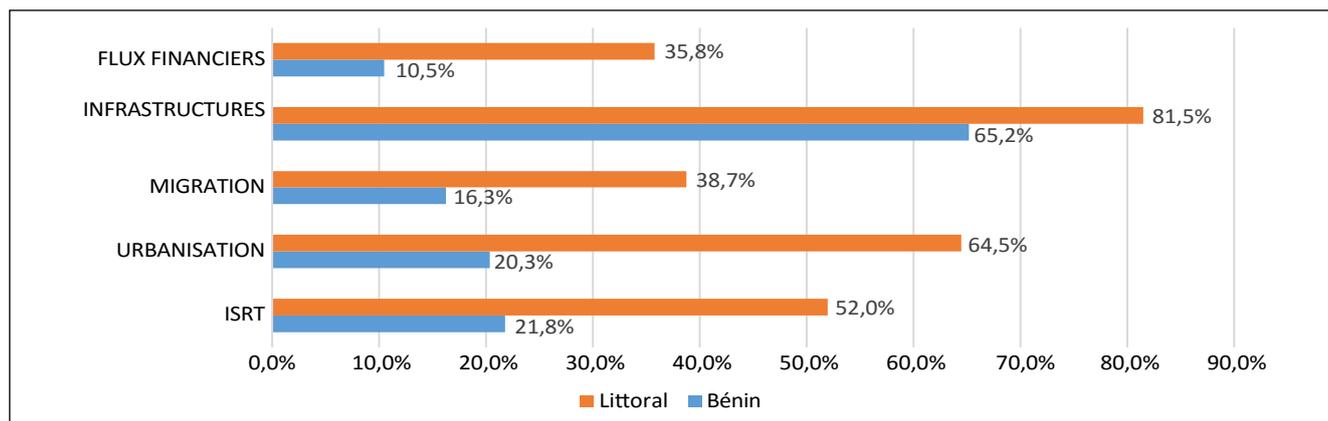


Source : INSTAD, CREG, 2022

#### 6.1.18.1 Département du littoral

L'Indice Synthétique Réseaux et Territoire du Littoral de 52,0 %, supérieur à 50 % n'entraîne pas une forte opportunité de faire des affaires et une autonomisation économique des populations de ce département. Toutefois, en comparaison avec l'ISRT national, cela traduit le phénomène de la macrocéphalie (ISRT = 52,0 % supérieur à ISRT Bénin = 21,8 %) observée dans plusieurs capitales économiques et administratives des pays francophones d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

**Graphique 6.6 :** Composantes de l'ISRT pour le Littoral en comparaison à celui national



Source : Equipe nationale & CREG 2019

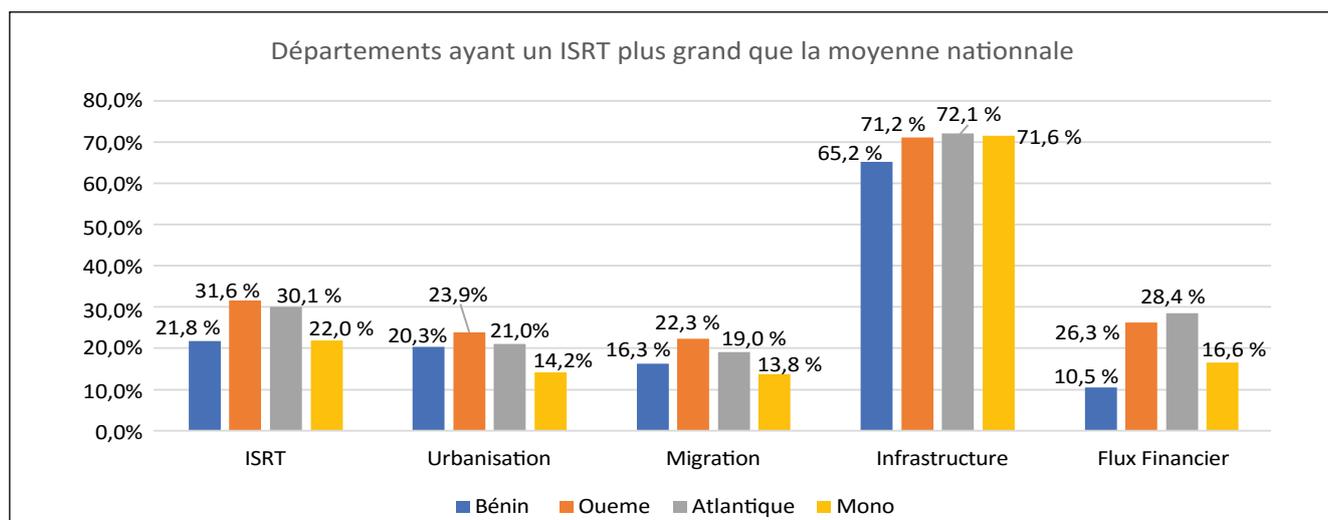
Le modèle migratoire (flux migratoire) du Littoral (38,7 % : moins de 50 %) reste relativement avantageux à son développement territorial. L'indice d'urbanisation (64,5%) fait appel essentiellement à des investissements de maintien. Cotonou abrite l'essentiel des investissements en termes d'urbanisation. D'autre part, la faible superficie de Cotonou (79 km<sup>2</sup>) qui constitue la seule ville dudit département favorise son urbanisation. S'agissant du flux et capacités financiers du département du Littoral (35,8 % inférieur à 50 %), il indique que les opportunités de faire des affaires dans le Littoral sont encore limitées, mais doit être soutenues par une politique fiscale de développement adéquat.

Au niveau des infrastructures, un effort louable et important est fait (81,5 %). Toutefois, la qualité de ces infrastructures nécessite encore une attention particulière (indice de qualité des services sociaux de base, 78 %). Ainsi, il est important de mener des investissements de maintien.

### 6.1.18.2 Départements de l'Ouémé, de l'Atlantique et du Mono

En dehors du littoral, les départements de l'Ouémé, de l'Atlantique et du Mono ont un ISRT plus élevé que celui obtenu au niveau national.

**Graphique 6.7 :** Composantes de l'ISRT dans les départements de l'Ouémé, de l'atlantique et du Mono



Source : Equipe nationale & CREG 2019

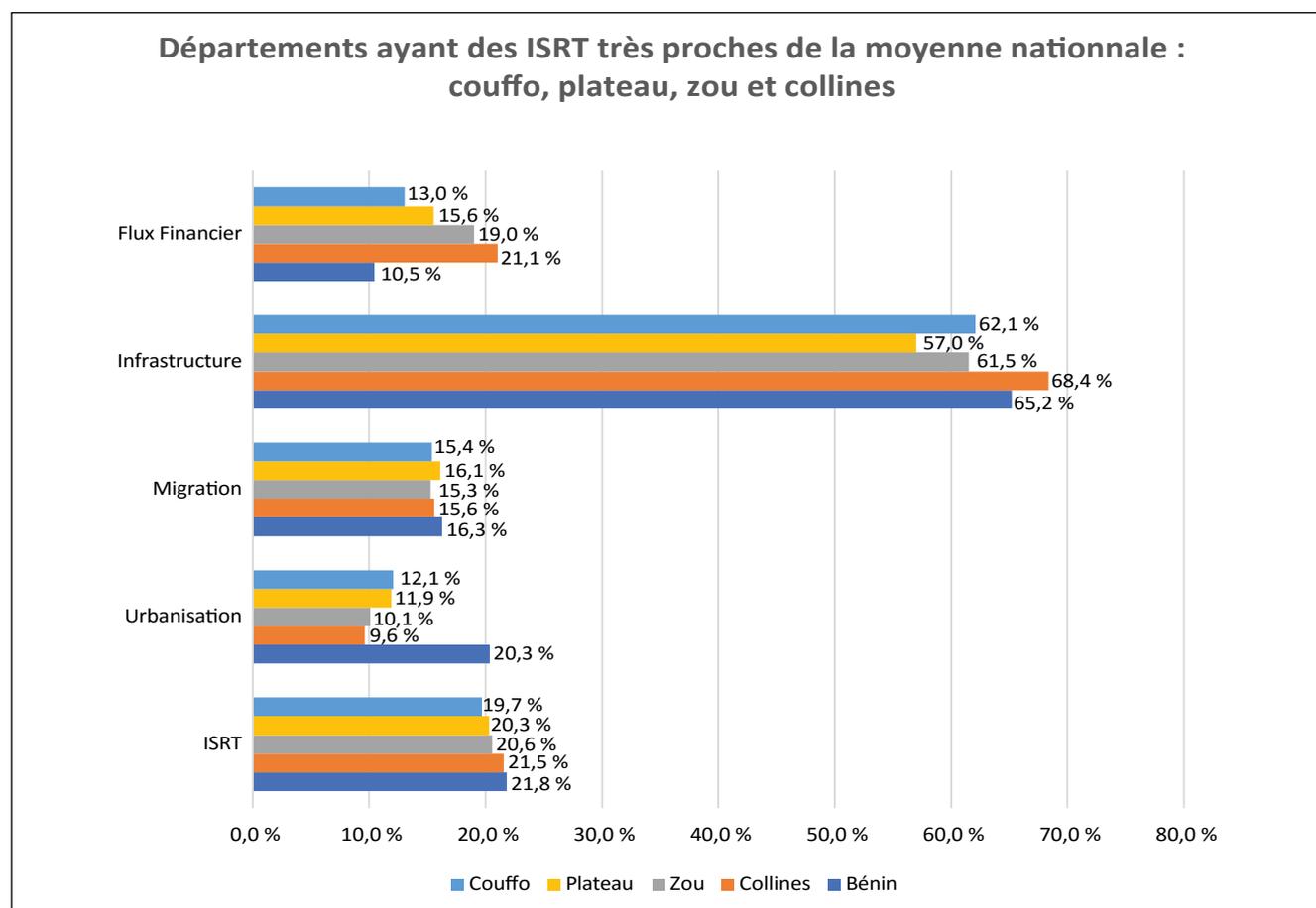
Pour ces trois départements, on constate que ce sont les infrastructures qui ont tiré l'ISRT vers le haut. En effet, le programme d'asphaltage et les autres grandes constructions de routes, de marchés modernes et autres équipements de pointe entamées par le Gouvernement ont favorisé cette amélioration

des infrastructures. C'est ainsi que ces départements bénéficiant d'une attractivité de faire des affaires et de bénéficier des infrastructures offrant des services sociaux de base est meilleure par rapport aux autres. Une autonomisation économique s'observe peu à peu dans ces départements. Par ailleurs, le faible niveau des flux financiers et l'accessibilité aux services financiers pourrait être constaté particulièrement dans le domaine agricole. Cependant, la qualité de ces services nécessite d'être améliorée. La maîtrise des flux migratoires dans ces départements pourrait améliorer l'attractivité territoriale de la zone.

### 6.1.18.3 Départements des Collines, du Zou, du Plateau et du Couffo

Cette catégorie de département concerne ceux dont les ISRT sont légèrement en dessous de la moyenne nationale. En effet, les valeurs de l'ISRT sont comprises entre 19,7 % pour le Couffo et 21,5 % pour les Collines.

**Graphique 6.8 :** Composantes de l'ISRT dans les départements des Collines, du Zou, du Plateau et du Couffo



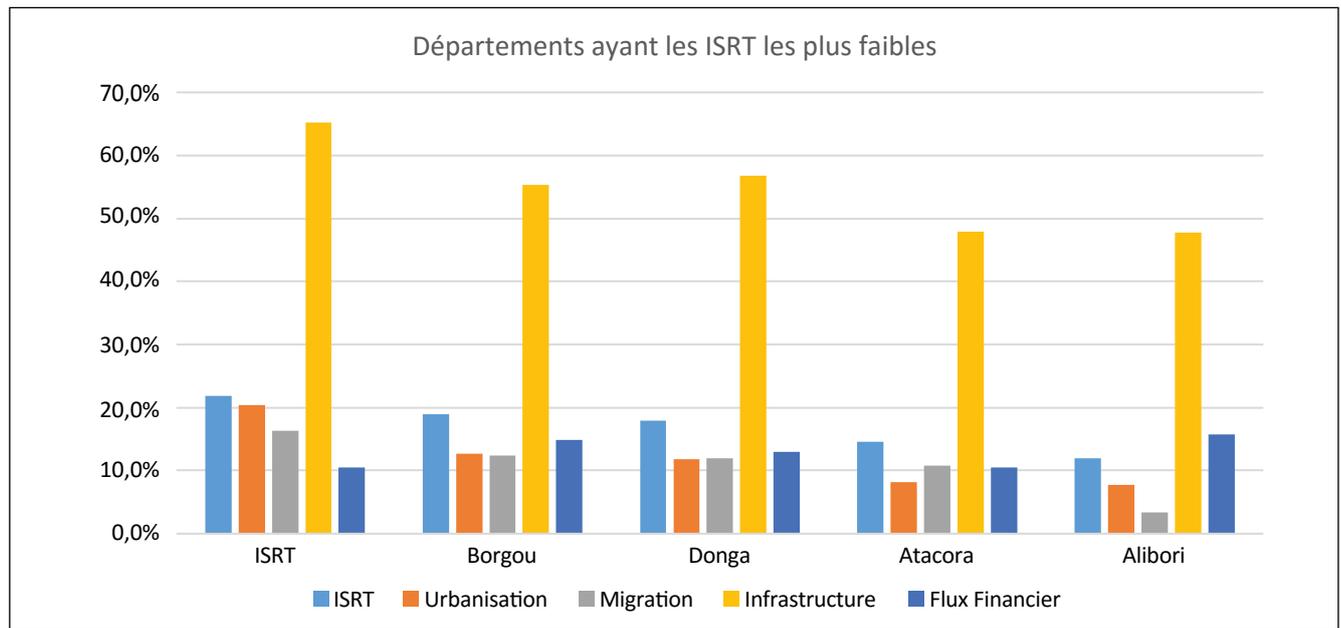
Source : Equipe nationale & CREG 2019

L'indice synthétique des infrastructures est le plus élevé pour ces quatre départements suivis des flux financiers. L'urbanisation et les migrations constituent les défis à relever pour le développement des quatre départements.

### 6.1.18.4 Les départements du Borgou, de la Donga, de l'Atacora et de l'Alibori

Les départements du Borgou, de la Donga, de l'Atacora et de l'Alibori détiennent les valeurs de l'ISRT les plus faibles. La faiblesse de ces valeurs est essentiellement imputable aux indices de migration et d'urbanisation. L'attractivité de ces départements à faire des affaires reste donc un défi à relever.

**Graphique 6.9 :** Composantes de l'ISRT dans les départements du Borgou, de la Donga, de l'Atacora et de l'Alibori



rce : Equipe nationale & CREG 2019

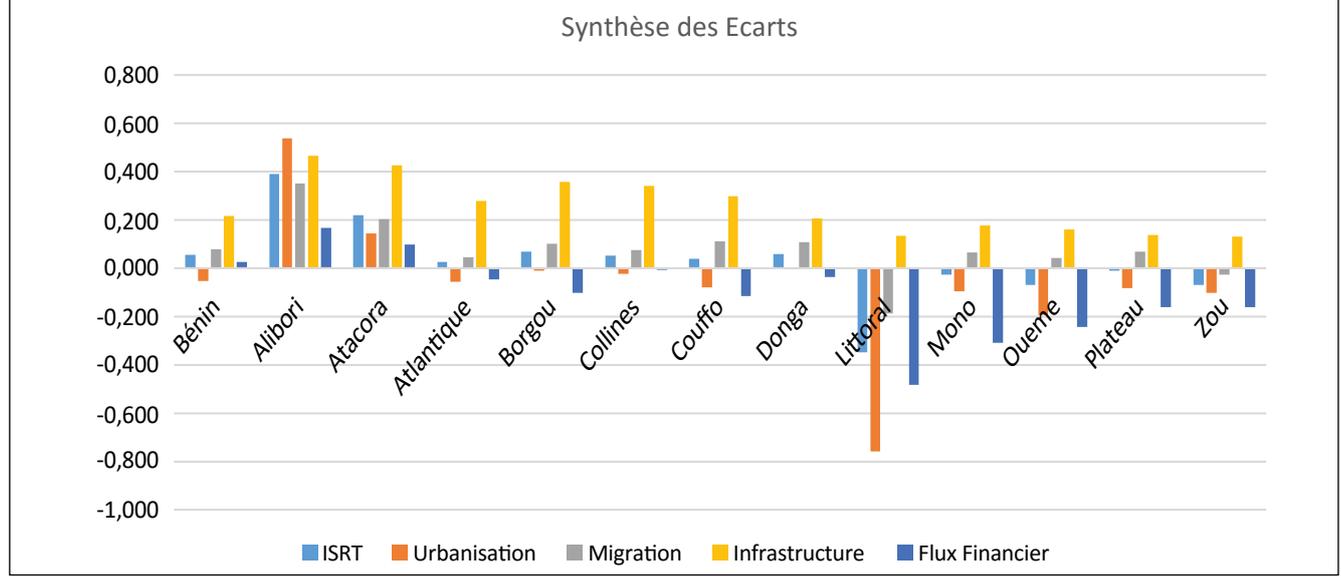
**2.1.9. Synthèse**

L'analyse de l'ISRT permet de dire que le Bénin est très faiblement attractif. Ce constat est une réalité au niveau de tous les départements à l'exception du département du Littoral. Les différents indices observés au niveau des départements doivent être améliorés à partir des politiques publiques en prenant en compte chaque indicateur dans la résolution de ce problème.

On note que l'urbanisation a connu de recul dans tous les départements de même que la migration dans tous les départements saufs dans l'Atacora. Les infrastructures ont connu des avancées très significatives dans tous les départements.

La synthèse des écarts est présentée sur le graphique suivant :

**Graphique 6.10 :** Synthèse des écarts des composantes de l'ISRT par département



rce : Equipe nationale & CREG 2019

### **6.1.19.1 Migration**

Les résultats obtenus à ce niveau présentent pour tous les départements de notre pays de très faibles taux d'indices. Ceci se traduit par des mouvements de sorties supérieurs aux entrées. Ce mouvement est beaucoup plus prononcé au niveau du Littoral contrairement à ce qui s'observe au niveau des départements de l'Atlantique et de l'Ouémé où le mouvement de la population est en faveur de ces départements. Les autres départements présentent des indices de migration relativement stables. Les politiques publiques doivent aller donc dans le sens de renforcer les actions pour le maintien des départements favorisés par le phénomène. En outre, la mise en œuvre des politiques d'attraction doit être effective pour les départements qui présentent des stabilités relatives.

### **6.1.19.2 Urbanisation**

A ce niveau les résultats indiquent les taux d'indices faibles sur l'ensemble du territoire national excepté le département de Littoral. En dehors de Littoral pour lequel une politique de maintien et envisagée tous les autres départements nécessitent la mise en œuvre des politiques d'immobilier (logements sociaux, subventions de matériaux de construction, etc.).

### **6.1.19.3 Infrastructures**

En matière d'infrastructures, le Bénin présente un taux de 81,%. Tous les départements affichent des taux supérieurs à 50% sauf dans ceux de l'Alibori et de l'Atacora. Le Bénin doit faire d'efforts pour maintenir les infrastructures existantes et combler le gap pour un développement durable du pays. Les politiques permettant aux populations un meilleur accès aux services sociaux de base tout en améliorant la qualité de ces services doivent être pensées et mises en œuvre.

### **6.1.19.4 Flux et capacités financières**

Le Bénin présente un faible taux de flux et capacités financières. A l'exception des départements du Littoral et de l'Atlantique où ces taux sont supérieurs à 50%. Les autres départements affichent un taux relativement bas. Dans les départements comme l'Alibori, l'Atacora et la Donga, ce phénomène s'observe avec acuité. Il s'avère nécessaire d'élaborer et de mettre en place une politique visant à améliorer les taux de transfert, les taux d'accès aux services de transfert et les revenus de la population.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au regard des résultats de l'étude, le Bénin présente un taux d'ISRT (Indice Synthétique de Réseaux et territoire) de 21,8 %. Ce taux très faible traduit une faible attractivité. Tous les départements du Bénin s'inscrivent dans cette réalité excepté le département du Littoral. Ce phénomène traduit une macrocéphalie dans le développement territorial de notre pays.

Plusieurs indicateurs permettent d'apprécier le fondement de cette mauvaise attractivité. Après l'analyse de ces indicateurs, les goulots d'étranglement ont été identifiés et il s'avère nécessaire d'apporter les mesures collectives à travers les recommandations ci-après.

Recommandations à l'endroit des autorités publiques :

- ✓ la mise en place des politiques de stratégies pour le développement des départements relatives aux réalités de chaque département ;
- ✓ la mise en place d'une politique de communication pour porter l'information sur les besoins que présentent l'attractivité de chaque département au niveau départemental et communal ;
- ✓ l'implication des autorités locales dans les études à caractère local ;
- ✓ la mise en place d'un système d'information performant pour rendre disponibles les statistiques entrant dans le calcul des indices du dividende démographique.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Antonelli, Cristiano 2003. « The digital divide: understanding the economics of new information and communication technology in the global economy », Information Economics and Policy, Volume 15, Issue 2, June 2003, Pages 173-199
- Aubert, Francis, Denis Lépicié, Philippe Perrier-Cornet 2006. « Structure économique des territoires : une analyse des disparités micro-régionales à l'échelle des pays en France », Revue d'Économie Régionale & Urbaine 2006/2 (juillet), p. 203-225. DOI 10.3917/revu.062.0203
- Dramani, Latif (2011) : Richesses régionales au Sénégal : L'émergence des pôles économiques régionaux comme alternative de développement économique et social, Edition l'Harmattan, Dakar.
- Dramani, Latif (2013): Emigrant's Transfers in Senegal: The Role of ICT, African Journal of Science, Technology, Innovation and Development, 5 :1, 39-51
- Dramani, Latif (2016) : Economie générationnelle et dividende démographique, Théorie et Applications au Sénégal, Tome 2, l'Harmattan, Dakar.
- Faini, Riccardo, « Migrations et transferts de fonds. Impact sur les pays d'origine », Revue d'économie du développement 2007/2 (Vol. 15), p. 153-182. DOI 10.3917/edd.212.0153.
- Gallet, Stéphane et Saïd Bourjij « La réduction du coût des transferts de fonds des migrants comme objectif de développement », Techniques Financières et Développement 2014/1 (N° 114), p. 11-16. DOI 10.3917/tfd.114.0011
- Gagnol, Laurent, Jean-Alain Héraud « Impact économique régional d'un pôle universitaire : application au cas Strasbourgeois », Revue d'Économie Régionale & Urbaine 2001/4 (octobre), p. 581-604. DOI 10.3917/revu.014.0581.
- Ghio, Stéphane et Christophe Van Huffel, « Impact des infrastructures de transport inter et intra urbaines sur la répartition spatiale des activités dans les pays en développement », Revue Région et Développement 11-2000.
- Hugues François 2004. « Le tourisme durable une organisation du tourisme en milieu rural », Revue d'Economie Régionale et Urbaine n° I [2004]
- Lacquement, Guillaume et Christophe Quéva « Innovation sociale et développement des territoires dans les campagnes européennes », Norois N° 241, 2016/4, p. 7-13
- Quenum, Venant Célestin (2016) : « Migration et marche du travail au Bénin » ; Cahiers du CBRST, N° 9 Juin 2016, Lettres, Sciences Humaines et Sociales ISSN : 1840-703X, Cotonou (Bénin).
- Talandier, Magali, « Richesse et développement des territoires », Pour 2008/4 (n° 199), p. 53-59. DOI 10.3917/pour.199.0053

## EQUIPE DE REDACTION

Coordination nationale	
HOUNSA Laurent Mahounou	Coordonnateur de l'ONDD
DAGA Jules	Directeur Général Adjoint/ INStAD
HOUNGUEVOU Rémy	Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales/ INStAD

Dimension 1 (ICDE)	
Equipe nationale de rédaction	
AKOHA Serge	DPP/MEF
DANDJINOU Benoît	CIPB/CMS
GOUNOU Zimé Kora	CSPEF/MEF
KIKI Thalès	INStAD
KPADONOU Norbert	CEFOP
SALIOU A. Latifou	DPAF/MPMEPE
Equipe de supervision du CREG	

Dimension 2 (IQCV)	
Equipe nationale de rédaction	
AGBATO Y. Boris Kévin	DPAF/MJL
AHOUI GBAMEY F. Désiré	DPAF/MAEP
KASSOUMOU H. Nassirou	OFFE
MINAKPON Firmin	DPAF/MCVD
SANNI Mustapha	UNSTIM
SETO C. Mathias	DDD-Borgou
Equipe de supervision du CREG	
OGA Jean-Baptiste	CREG

Dimension 3 (ISSP)	
Equipe nationale de rédaction	
ASSOUMA Kassim	LASMO
DOSSOU Florent H.	Personne ressource
DOSSOU TCHEGBE O. Emilienne	DGPD/MDC
LAWANI Lawani M.	INStAD
NOUKPO N. Etienne	DPAF/MASM
TOKPO Florentin. Luc	DPAF/MASM
Equipe de supervision du CREG	

Dimension 4 (IDHE)	
Equipe nationale de rédaction	
ADIKPETO Adélaïde L.	DPP/MEMP
BIAOU Siméon	ANSSP/MS
DEDEHOUANOU Sessi	DPAF/MS
DOSSOU N. Sylvestre	DPAF/MESRS
OLAOSI Olawalé Amos	DPAF/MESTFP
DANDEGLA Emmanuel	INStAD
YOVOGA Renaud E.	INStAD
Equipe de supervision du CREG	
NENDOBE DOBAH Sabin	CREG
YOROU Rachidou	CREG

Dimension 5 (ISRT)	
Equipe nationale de rédaction	
ALASSANE Amine	DDD Alibori/MDC
HODONOU K. Pierre	DGCS-ODD/MDC
ATODJINOU M. Candide	INStAD/MEF
BIAOU Aliou	DPAF/MDGL
GBLOTCHAOU Charles-Le-Bon Didier	DPAF/MTFP
AYENI Georges	UGP-SWEDD
Equipe de supervision du CREG	
GUIDIME Camille	CREG
NDOYE Edmée Marthe	CREG

# TABLE DES MATIERES

<b>SOMMAIRE</b> .....	5
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b> .....	6
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	8
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	8
<b>LISTE DES ANNEXES</b> .....	8
<b>LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b> .....	9
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	14
<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	16
<b>1- SYNTHÈSE DES DIMENSIONS</b> .....	18
<b>CONTEXTE</b> .....	18
1.1. Etat et dynamique de la population.....	18
1.2. Economie.....	18
1.3. Dynamique de la pauvreté.....	19
1.4. Le marché de travail.....	19
1.5. Le capital humain.....	19
1.6. Sécurité alimentaire et nutrition, eau et assainissement.....	20
1.7. Gouvernance, engagement civique.....	20
1.8. Conditions de logement, liens sociaux et environnement.....	20
1.9. Sécurité.....	21
1.10. Equilibre vie professionnelle – vie privée.....	22
1.11. Croissance démographique et infrastructures et services socioéconomiques de base.....	22
<b>METHODOLOGIE</b> .....	23
<b>ANALYSE DES RESULTATS</b> .....	29
<b>CONCLUSION</b> .....	36
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	37
<b>2- COUVERTURE DE LA DEPENDANCE ECONOMIQUE</b> .....	40
<b>INTRODUCTION</b> .....	40
<b>CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE DU BENIN</b> .....	40
2.1.1 Etat et dynamique de la population.....	40
2.1.2 Economie.....	41
2.1.3 Dynamique de la pauvreté.....	43
2.1.4 Le marché de travail.....	44
2.1.5 Le capital humain.....	45
2.1.6 Education.....	45
2.1.7 Santé.....	48
2.1.8 Gouvernance.....	48
<b>METHODOLOGIE DES COMPTES NATIONAUX DE TRANSFERTS</b> .....	50
2.1.9 Equation fondamentale des NTA et la notion du déficit du cycle de vie.....	50
2.1.10 Construction des profils de consommation et de revenu du travail.....	51
2.1.11 Ratio de soutien économique et dividende démographique.....	52
<b>RESULTATS ET ANALYSE</b> .....	53

2.1.12	Consommation.....	53
2.1.13	Profil de revenu du travail.....	58
2.1.14	Déficit du cycle de vie.....	60
2.1.15	Ratio de soutien économique et premier dividende démographique.....	62
	<b>ANALYSE DE L'INDICATEUR SYNTHETIQUE DE LA DIMENSION 1 .....</b>	<b>63</b>
	<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>65</b>
	<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>66</b>
<b>3</b>	<b>QUALITE DU CADRE DE VIE.....</b>	<b>68</b>
	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>68</b>
	<b>SITUATION DU CADRE DE VIE.....</b>	<b>68</b>
3.1.1	Conditions de logement.....	68
3.1.2	Liens sociaux.....	69
3.1.3	Environnement.....	70
3.1.4	Engagement civique et gouvernance .....	71
3.1.5	Bien-être subjectif.....	72
3.1.6	Sécurité.....	73
3.1.7	Equilibre vie professionnelle – vie privée .....	74
	<b>BREVE REVUE DE LITTERATURE SUR LE CADRE DE VIE.....</b>	<b>75</b>
3.1.8	Définition du cadre de vie.....	75
3.1.9	Revue empirique sur la qualité du cadre de vie .....	75
3.1.10	Concept et méthode de calcul de l'IQCV .....	77
	<b>METHODE DE CALCUL DE L'IQCV .....</b>	<b>78</b>
3.1.11	Le « Better Life Index ».....	78
3.1.12	La qualité du cadre de vie dans le cas de l'observatoire du DD.....	80
3.1.13	Sources des données .....	81
	<b>RESULTATS ET IMPLICATIONS.....</b>	<b>82</b>
3.1.14	Conditions de logement.....	82
3.1.15	Liens sociaux.....	83
3.1.16	Environnement.....	84
3.1.17	Engagement civique et gouvernance.....	84
3.1.18	Bien-être subjectif.....	85
3.1.19	Sécurité.....	86
3.1.20	Equilibre vie professionnelle – vie privée .....	87
3.1.21	Analyse des résultats de l'IQCV au niveau départemental.....	88
3.1.22	Analyse des résultats de l'IQCV au niveau départemental.....	89
3.1.23	Analyse des résultats de l'IQCV selon le genre .....	90
	<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>90</b>
	<b>RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>91</b>
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>92</b>
	<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>96</b>
<b>4</b>	<b>DYNAMIQUES DE LA PAUVRETE .....</b>	<b>98</b>
	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>98</b>
	<b>CONTEXTE .....</b>	<b>99</b>
4.1.1	Situation de la pauvreté au Bénin en 2019.....	99
4.1.2	Situation de la pauvreté par département en 2019 .....	100
4.1.3	Caractéristiques sociodémographiques et pauvreté.....	100
4.1.4	Distribution des ménages selon les dépenses par tête.....	101

4.1.5	Pauvreté et inégalité.....	102
	<b>REVUE SUCCINCTE DE LA LITTERATURE ET METHODOLOGIE.....</b>	<b>103</b>
4.1.6	Revue Succincte de la Littérature de la pauvreté.....	103
4.1.7	Méthodologie d'analyse.....	107
	<b>RESULTATS DES ANALYSES DES DYNAMIQUES DE LA PAUVRETE .....</b>	<b>109</b>
4.1.8	Dynamique de la pauvreté au niveau national.....	109
4.1.9	Dynamique de l'Indice sexo-spécifique du genre.....	113
4.1.10	Dynamique de la pauvreté au niveau département.....	114
	<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>127</b>
	<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>128</b>
<b>5</b>	<b>DEVELOPPEMENT HUMAIN ETENDU.....</b>	<b>130</b>
	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>130</b>
	<b>CONTEXTE .....</b>	<b>130</b>
5.1.1	Santé.....	130
5.1.2	Education .....	135
5.1.3	Niveau de vie .....	141
	<b>REVUE DE LA LITTERATURE .....</b>	<b>142</b>
5.1.4	Le capital humain d'une nation.....	142
5.1.5	Theodore Schultz, le précurseur.....	143
5.1.6	Gary S. Becker, l'esprit d'ouverture.....	143
5.1.7	Amartya Sen, le rénovateur .....	144
5.1.8	Capital humain et croissance économique .....	145
	<b>METHODOLOGIE.....</b>	<b>146</b>
5.1.9	Définition des variables.....	146
5.1.10	Variables, sources de données et méthodes de calculs.....	147
5.1.11	Signification des sous-dimensions et de la dimension.....	149
5.1.12	Grille d'interprétation des résultats .....	149
	<b>RESULTATS.....</b>	<b>149</b>
5.1.13	Analyse de l'indice de santé.....	149
5.1.14	Analyse de l'indice de l'éducation .....	150
5.1.15	Analyse de l'indice du niveau de vie.....	152
5.1.16	Analyse de l'indice de développement humain élargi au Bénin (IDHE) en 2019.....	152
5.1.17	Analyse de l'indice de développement humain élargi au Bénin (IDHE) entre 2015 et 2019.....	154
5.1.18	Analyse de l'indice de développement humain élargi au Bénin selon le genre en 2019.....	155
	<b>RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>156</b>
	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>156</b>
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>157</b>
	<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>158</b>
<b>6</b>	<b>RESEAUX ET TERRITOIRES.....</b>	<b>160</b>
	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>160</b>
	<b>CONTEXTE .....</b>	<b>160</b>
6.1.1	Croissance démographique et urbanisation.....	160
6.1.2	Accès aux services sociaux et infrastructures de base.....	161
6.1.3	Mouvements migratoires .....	164
6.1.4	Flux et capacités financiers .....	164
	<b>BREVE REVUE DE LA LITTERATURE SUR RESEAUX ET TERRITOIRE.....</b>	<b>165</b>
6.1.5	Définitions de concepts.....	165
6.1.6	Fondements théoriques de la prise en compte de l'espace dans l'analyse économique.....	166

<b>METHODOLOGIE DE CALCUL DES INDICATEURS .....</b>	<b>171</b>
6.1.7 Préalable : choix de l'unité d'analyse.....	171
6.1.8 Etape 1 : recueil des données.....	171
6.1.9 Etape 2 : Normalisation.....	172
6.1.10 Etape 3 : Calcul des indicateurs sous-dimensionnels.....	172
6.1.11 Etape 4 : Calcul de l'indicateur réseaux et territoires .....	172
<b>RESULTATS.....</b>	<b>173</b>
6.1.12 Présentations des résultats au niveau national et par département.....	173
6.1.13 Discussions sur les résultats au niveau national.....	174
6.1.14 Urbanisation .....	174
6.1.15 Migration .....	175
6.1.16 Infrastructures.....	175
6.1.17 Flux Financiers .....	176
6.1.18 Discussions au niveau départemental .....	177
6.1.19 Synthèse.....	180
<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATION .....</b>	<b>182</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>183</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>185</b>



